

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1911-1912



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD -:- LÉON GY -:- A. LAINÉ SUC^r

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1913

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02476296 6

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1911-1912.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1911-1912



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD -:- LÉON GY -:- A. LAINÉ SUC^r

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1913

Per 80

12391

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE 17 DÉCEMBRE 1912, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

Présidence de M. H. VERMONT, président.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le mardi 17 décembre 1912, à huit heures et demie du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

Les Membres de l'Académie et ses invités, réunis d'abord dans le salon du premier étage, sont descendus dans la grande salle du rez-de-chaussée et allèrent prendre sur l'estrade les places qui leur étaient destinées.

Au bureau : M. Vermont, président, était entouré de MM. G. Bordeaux, vice-président ; Gascard, secrétaire pour la classe des Sciences ; Chardon, secrétaire pour la classe des Lettres ; Dr Merry-Delabost, trésorier ; G. de Beaurepaire, archiviste.

Au nombre des invités, on voyait : MM. Ch.

Lacoste ; Fichet, conseiller municipal ; Léon de Vesly, conservateur du Musée des Antiquités ; Martel, directeur de l'École supérieure et professionnelle ; Paul Rivage, Piequet, Portal, G. Huisse, etc., etc.

S'étaient excusés de ne pouvoir se rendre à l'invitation de l'Académie : Mgr l'Archevêque, MM. le Préfet, le Maire, qui s'était fait officiellement remplacer par M. Maurice Lemarchand, adjoint ; MM. le Premier Président, le Procureur général, le Général commandant le 3^e corps d'armée ; le général de division Mollard ; Davaine, président du Tribunal civil ; l'Inspecteur d'Académie ; Delaunay, président fondateur de la Société des Artistes rouennais ; Duval, ancien notaire ; Voinchet.

M. le Président a ouvert la séance en prononçant un discours sur l'*Evolution sociale*.

« Au point de vue de l'évolution sociale, l'histoire des peuples, dit-il, se divise en trois périodes : la première humaine, la seconde charitable, la troisième qui joint la prévoyance à l'assistance et donne à la charité, pour compagne, la solidarité. »

M. Vermont développe ces trois transformations ; il applaudit à la législation « sociale qui s'élabore et qu'il salue d'avance comme un élément de progrès, si elle ramène parmi nous l'union en s'appuyant sur la justice et la liberté. »

Ce discours où la hauteur des pensées exprimées le dispute à la précision et à la chaleur du style a été vivement applaudi.

M. Edw. Montier lit ensuite son rapport sur le prix Bouctot (500 francs), proposé pour une pièce de vers et qui, cette année, a été partagé *ex æquo* entre MM. Léon Berthaut, de Rennes, et Francis Yard, de Rouen. Le premier, avec son poème : *l'Épopée nationale* ; le second, avec son poème : *la Procession*.

M. Paulme, d'une voix grave et sonore, a fait valoir, en les déclamant, les plus beaux passages des œuvres couronnées.

Les prix Pellecat (1,000 francs chacun) destinés à encourager dans leur carrière des jeunes gens de Rouen ou du département jugés avoir le plus de mérite, ont été décernés, sur le rapport de M. Delabarre : l'un à M. Busnel, statuaire, l'autre à M^{lle} Belliard, la première jeune fille en France qui aborde la carrière d'architecte.

M. Paulme a lu le rapport sur les prix de vertu, de M. E. Layer, retenu loin de l'Académie par un deuil récent.

Ces prix ont été décernés, savoir :

1° Le prix de Lareinty (500 francs), à M. Léon Duclos, patron de pêche à Etretat ;

2° Le prix Dumanoir (800 francs), à M. Alfred Godalier, marin ;

3° Les prix Octave Rouland (300 francs), à M^{lle} Albertine Bellanger et à M^{lle} Suzanne Tinel ;

4° Les deux prix anonymes de l'Académie (300 francs), à M^{lle} Edme Guilbaud et à M^{lle} Clémence Guiot ;

5° Le prix Boulet-Lemoine (1,000 francs) a été partagé entre M^{lle} Lamy-Debarre et M^{lle} Clarisse Gesnouin.

De sympathiques applaudissements ont salué les noms de ces lauréats.

La dernière partie de la séance a été consacrée à l'audition d'œuvres musicales de M. Guérout, bienfaiteur de l'Académie, avec le concours de M^{mes} Marie Capoy et Marie Robert, de MM. Lucien Kochinski et Henri Quesnot.

Au milieu des applaudissements de l'auditoire, la séance a été levée à onze heures.

L'ÉVOLUTION SOCIALE

Discours d'ouverture de M. VERMONT, président.

MESSIEURS,

Quand j'eus l'honneur d'être reçu en votre docte Compagnie, j'attirai votre attention sur la question sociale en vous signalant son importance, la nécessité de s'en occuper constamment et le moyen de la résoudre qui sont non la discorde et la violence, mais la Justice, l'Union et la Bonté.

Depuis lors, de graves événements, survenus presque en même temps dans les Etats les plus divers, n'ont que trop justifié ces appréciations. La question sociale, trop longtemps négligée, s'impose actuellement à l'attention de tous, elle préoccupe à la fois les savants et les ignorants, les pauvres et les riches, les peuples et les gouvernements.

La bienveillance avec laquelle vous avez accueilli ma première étude sur ce grave sujet m'encourage à vous en présenter une seconde. Je

vais essayer un bref aperçu de l' « évolution sociale ».

A ce point de vue, l'histoire des peuples se divise en trois périodes : la première, inhumaine ; la seconde, charitable ; la troisième, à mon avis supérieure, joint la Prévoyance à l'Assistance et donne à la Charité, pour compagne, la Solidarité.

L'ANTIQUITÉ

L'Antiquité n'a connu d'autres droits que la force. Elle en a poussé l'abus aux suprêmes limites. Elle a eu le mépris le plus complet du travail et de la faiblesse. Ni l'enfant ni la femme n'étaient respectés. A Athènes, Platon posait en principe que l'État est tout, l'individu rien. Il ne craignait pas d'enseigner qu'on devrait, à leur naissance, enlever les enfants à leur mère. A Rome, on jetait dans le Tibre les nouveau-nés mal conformés. On n'avait, à Sparte, ni le droit de choisir sa femme ni le droit de la conserver plus d'un an. A l'exception du peuple hébreu, l'esclavage sévissait partout. La plupart des hommes n'avaient d'homme que le nom. A Sparte, pour inspirer l'horreur de l'ivresse, on faisait boire outre mesure les ilotes. A Rome, l'affreuse ergastule punissait la moindre désobéissance. Les gladiateurs s'entretuaient publiquement dans les jeux sanglants du cirque, pour

l'amusement de leurs maîtres. Lucullus servait à ses convives des murènes nourries de sang humain.

L'esclave n'avait pas de patrie, l'esclave n'avait pas de famille, l'esclave n'était maître ni de son corps ni de sa pensée. On le traitait plus mal que les animaux. Il était la chose du maître, dont il devait subir tous les ordres, tous les caprices, toutes les turpitudes.

Rome étendait sur l'univers son despotisme absolu et le peuple romain, paresseux, cruel et corrompu, ne demandait que deux choses : du pain et des jeux.

Le règne d'Auguste marque l'apogée de cette civilisation si brillante à la surface, en réalité si honteuse, car elle joignait à la force des armes, à la magnificence des monuments, à la gloire des arts et des lettres, l'avilissement des caractères et l'universelle pourriture des mœurs.

Les ruines de Pompéï ont complété à cet égard les révélations des historiens.

Les esclaves n'étaient pas seuls immoraux, l'humanité dégradée avait perdu toute pudeur et toute dignité.

LE CHRISTIANISME

C'est à ce moment que, dans une bourgade inconnue de Judée, un ouvrier enseigne une doctrine qui paraît étrange, car elle condamne

ce qu'on admire en exaltant ce qu'on méprise, et, comme cet ouvrier est acclamé et qu'il se dit « fils de Dieu », on l'arrête, on le condamne, on le supplicie au milieu des imprécations du peuple inconstant.

Quelques jours après, ses disciples, pauvres gens qui l'avaient abandonné dès son arrestation, proclament à voix haute sur les places publiques qu'ils l'ont vu, qu'il est ressuscité, qu'il était Dieu et qu'il faut embrasser sa religion, car elle va régénérer le monde.

Une ère nouvelle commence que ne peuvent arrêter ni les persécutions des Césars, ni les invasions des barbares et des musulmans, ni la multiplicité des hérésies, ni les scandales de ceux qui transgressent la loi qu'ils enseignent, ni les passions des hommes que cette religion flétrit et condamne.

Le Christianisme conquiert peu à peu tous les pays civilisés, et bien qu'il proscrive la force et ne veuille d'autre propagande que l'exemple et la persuasion, il transforme les peuples. L'enfant est le plus cher objet de notre affection ; la femme, entourée de respect, est la reine de nos foyers ; l'homme, avec la libre disposition de sa personne, retrouve le sentiment et la conscience de sa dignité.

L'esclavage disparaît peu à peu. Le servage qui lui succède n'a qu'un temps. Le travail qui était une honte, devient honoré à tel point que

soutenu par les corporations et les maîtrises, il obtient des lois spéciales qui le protègent et lui assurent des avantages précieux et des privilèges importants.

La misère elle-même n'est plus un opprobre. Le Christianisme commande aux hommes de s'aimer. La Charité secourt de plus en plus les malheureux, soit par la générosité des particuliers, soit par l'assistance que les ordres religieux prodiguent aux pauvres qu'ils nourrissent, aux malades qu'ils soignent, aux vieillards qu'ils recueillent.

Il faut pourtant reconnaître qu'il y eut bien des ombres à ce tableau. Les mœurs étaient rudes, les épidémies fréquentes, la misère souvent excessive. Les juristes admiraient le droit romain et la dureté de leur législation infligeait aux mendiants, trop nombreux, des châtimens auxquels de nos jours on n'oserait pas condamner les apaches.

D'un autre côté, les guerres étaient continues : guerres étrangères, guerres civiles, guerres religieuses. La plupart des gouvernans cherchaient beaucoup moins à diminuer la misère qu'à augmenter leur empire. A part quelques exceptions, plutôt rares, les corporations joignirent presque seules la Prévoyance à l'Assistance, encore faut-il reconnaître qu'admirables à leur début, elles dégénèrent à tel point

qu'après avoir été les émancipatrices et les protectrices du travail elles étaient devenues un obstacle pour beaucoup de travailleurs:

L'ÈRE MODERNE

La Révolution éclate. Je glisse sur la tourmente que l'histoire a justement flétrie d'un nom qui dit tout : « la Terreur ». La misère y fut d'autant plus grande qu'on avait confisqué les biens des corporations avec les biens du clergé et que l'odieuse loi Chapelier interdisait aux ouvriers de s'associer même dans l'intérêt de leur travail, même dans l'intérêt de leur santé.

Il ne faut pas juger la Révolution par ces quelques années dont la violence ne s'exerça qu'en violant ses principes, il faut voir dans son ensemble l'évolution de plus en plus heureuse qui se produisit dans notre état social depuis cette époque.

L'ancien régime, auquel nous devons tant de progrès et tant de gloire, était fondé sur le privilège et divisait notamment les Français en trois classes. Au point de vue militaire, le sang des vilains mêlé au sang des nobles sur vingt champs de victoire avait depuis longtemps établi l'unité de la France. Elle restait incomplète au point de vue civil.

C'est la Révolution qui, pendant l'immortelle

nuit du 4 août 1789, l'a réalisée en brisant les barrières qui séparaient les classes, en assurant à chacun le plein exercice de ses facultés et l'équitable égalité de ses droits.

Qu'a-t-elle fait d'ailleurs en donnant pour base à notre état social la liberté, l'égalité et la fraternité? Elle a appliqué à la vie civile les principes mêmes du Christianisme.

Sous cette double influence, l'évolution sociale s'accroît. En 1850 et 1852, la loi Chapelier reçoit une première atteinte que la loi des Syndicats et beaucoup d'autres accentueront. Les Sociétés de secours mutuels, qui n'étaient que tolérées, ont droit à l'existence; au point de vue de la misère, elles seront, dans l'ère moderne, ce qu'ont été les corporations sous l'ancien régime: l'attrait, l'honneur et le soutien des travailleurs. Leur influence fait peu à peu comprendre les bienfaits de la Solidarité et la supériorité de la Prévoyance sur l'Assistance.

Est-ce à dire qu'il faille opposer la Solidarité à la Charité? Ce serait une grande erreur. Toutes deux sont utiles, nécessaires. Il y aura toujours des pauvres qu'il faut secourir, c'est ce que fait la Charité. Il y aura toujours des ouvriers que la misère menace, qui ont la noble ambition de s'en préserver et d'en préserver leurs camarades, c'est ce que fait la Solidarité que nous devrions tous pratiquer. La Solidarité et la Charité ne sont pas des ennemies, mais des sœurs, ou plutôt ce sont

des vertus : la première, plus calculatrice, plus humaine ; la seconde, inférieure si elle ne se manifeste que par l'aumône, mais qui atteint les plus hauts sommets de l'âme humaine lorsque, par un effort sublime, elle nous élève au point de nous faire oublier nous-mêmes pour mieux aider les autres.

La mentalité générale des peuples se modifie. Une législation nouvelle se produit. La prévoyance entre dans les préoccupations des gouvernements et des législateurs, en même temps que d'autres, non moins utiles, favorisent de plus en plus le travail et les travailleurs.

A l'heure où je vous parle, les représentants des grandes puissances se rassemblent à Paris et à Londres. Mais combien sont différentes ces deux réunions. A Londres, c'est de la guerre et de ses conséquences que l'on s'occupe et chacun se demande si de ces entretiens va sortir une conflagration générale. A Paris, la misère est le seul ennemi que l'on combatte, et c'est dans un même désir qu'on étudie les résultats d'une enquête internationale sur l'organisation de l'assistance.

Je n'ai ni le temps ni le désir d'examiner en détail ces angoissants problèmes. Une question primordiale me paraît les dominer tous.

Quels sont, à cet égard, les droits et les devoirs de l'Etat ?

Laisser faire, disent la plupart des économistes,

l'Etat doit s'occuper des intérêts généraux de la nation, mais sans intervenir dans la vie privée de ses sujets. Il ne peut laisser ni les malades sans secours, ni les pauvres sans pain, mais là s'arrête son action. C'est à chacun de diriger sa vie. Le travailleur doit rester maître de son gain comme le riche de sa fortune. D'ailleurs, le seul obstacle réel à la misère est l'énergie de ceux qu'elle menace; or, il n'y a pas d'énergie quand il n'y a pas de liberté.

L'exemple de l'Angleterre confirme cette opinion. Les *frienly société* n'ont jamais reçu le moindre subside de l'Etat, la liberté leur a suffi pour obtenir des résultats bien supérieurs à ceux des mutualistes français (1).

La doctrine contraire prônée avec une persévérance plus ardente que scrupuleuse, a fait depuis quelque temps de grands progrès, sinon chez les peuples, tout au moins dans les Parlements (2). Elle a pour base l'omnipotence de

(1) L'Angleterre abandonnant la méthode des économistes a voté récemment une loi d'assistance qui a le double mérite d'accorder des avantages particuliers aux prévoyants et de refuser son bienfait à ceux qui en sont indignes. Les charges de cette loi ont dépassé rapidement toutes les prévisions.

(2) L'exemple de la Suisse est à cet égard très remarquable. Le Conseil fédéral avait à l'unanimité moins une voix voté le principe d'une loi de prévoyance obligatoire imité de l'Allemagne. La nation suisse, consultée par voie de referendum, s'est prononcée contre l'obligation à une très grande majorité. La même question ayant été reproduite à diverses reprises dans plusieurs cantons particuliers le même résultat s'est produit.

l'Etat devant la volonté duquel doivent s'incliner toutes les autres. L'Etat commande les armées, pourquoi ne commanderait-il pas les vertus? Il peut contraindre à l'épargne, et à l'épargne qu'il préfère, ceux qu'il croit capables d'épargner.

C'est M. de Bismarck qui, de nos jours, a pratiqué le premier ce système jadis employé par Platon, reproduit au XVIII^e siècle par J.-J. Rousseau et que la main de fer du chancelier prussien a imposé à l'Allemagne. La principale des lois qui l'appliquèrent est la loi du 22 juin 1889 que l'on vante constamment et qui portait d'abord pour titre « Loi d'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse ». Ce dernier mot était si peu justifié que depuis trente ans on l'a supprimé non sans raison. Aujourd'hui même les 31 caisses régionales d'Allemagne et toutes les caisses autorisées n'ont pas même 100,000 pensions de vieillesse, alors que notre Caisse nationale de retraites en sert à elle seule près de 337,000.

Au point de vue de la vieillesse, la loi allemande a complètement échoué, par contre elle a obtenu contre l'invalidité un très grand succès et voici pourquoi. Cette loi est très décentralisatrice, elle n'impose au salaire que de faibles retenues, elle s'applique par l'intermédiaire de caisses régionales qui ont la plus grande liberté d'administration et qui, par un judicieux emploi des fonds qu'elles reçoivent, les utilisent sur place

pour le plus grand bien des ouvriers qui les paient.

Entre ces deux systèmes, un troisième a surgi, qui repousse également l'omnipotence de l'Etat et sa non intervention.

On a constaté que les lois d'obligation sont très onéreuses, leur application difficile et que, pour percevoir les retenues, pour découvrir et poursuivre ceux qui ne les paient pas, il faut de nombreux fonctionnaires, d'où cette réflexion que le meilleur moyen de venir en aide aux travailleurs n'est peut-être pas d'alourdir les charges du travail; que pour diminuer la misère il y a d'autres moyens que l'augmentation du nombre des fonctionnaires et du chiffre des impôts.

On s'est dit aussi que la prévoyance étant nécessaire surtout à ceux qui ont le plus de peine à la pratiquer, l'Etat avait un grand intérêt à encourager, à récompenser ceux qui en donnent l'exemple, et avec eux ceux qui la facilitent et la développent. C'est ainsi qu'en Belgique une loi promulguée le 10 mars 1900 a fondé l'établissement des retraites sur la liberté subsidiée, ce qui a développé tout à la fois les Sociétés de secours mutuels détruites en Allemagne par l'obligation et les épargnes pour la vieillesse dont le nombre et l'importance ne cessent de s'accroître en Belgique (1).

(1) En onze ans le nombre des versements pour la retraite s'est élevé de 856,116 à 1,868,610 et le montant annuel a passé de

La méthode suivie en France a varié. La loi de 1898 sur les Sociétés de secours mutuels et la loi de 1910 sur les retraites sont fondées : la première, sur la liberté subsidiée ; la seconde, sur l'obligation. Elles reposent donc sur deux bases contraires, ce qui explique peut-être l'accueil très différent qu'elles ont reçu.

Notre pays d'ailleurs tient une large place dans l'effort pour améliorer le sort des travailleurs. Depuis moins de trente ans, on a multiplié les lois sociales contre les accidents, contre l'alcoolisme, contre le taudis, contre la prostitution. Combien de lois d'assistance, de prévoyance, de crédit populaire, d'assainissement, de préservation, de repos hebdomadaire, d'habitations à bon marché, de bien de famille. On peut critiquer telle ou telle disposition de ces lois, s'étonner de leur insuffisance et que, par exemple, on soit en France si parcimonieux pour aider les prévoyants et si généreux pour aider ceux qui ne le sont pas (1).

Il est plus surprenant encore que malgré les continuels efforts d'un député normand, M. Engerand, notre budget continue à s'intéresser beau-

5,121,066 à 15,789,000. Le chiffre des affiliés qui s'est augmenté chaque année sans interruption, s'est élevé de 300,000 à 1,150,000 et le montant des fonds de rente de 31 millions à 166 millions.

(1) Dans le même espace de temps on a dépensé 5 milliards pour l'assistance et moins de 100 millions pour la prévoyance.

coup moins à la mortalité des enfants qu'à celle des bestiaux (1).

Ces critiques de détail ne sauraient affaiblir ce fait considérable et nouveau. Le progrès social poursuit son cours. L'évolution chrétienne et humanitaire s'accroît; le travail est de plus en plus honoré, la misère de plus en plus prévenue et secourue; on comprend plus que jamais, ce me semble, qu'il faut estimer les hommes d'après ce qu'ils font et non d'après ce qu'ils ont.

Toute une législation sociale s'élabore que je salue d'avance comme un élément de progrès si elle ramène parmi nous l'Union en s'appuyant sur la Justice et sur la Liberté.

(1) Le crédit inscrit au budget contre la mortalité du bétail est depuis longtemps de 900,000 francs. Le crédit budgétaire contre la mortalité des enfants était en 1906 de 150,000 francs, il a été progressivement élevé à 600,000 francs.

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

Par M. EDW. MONTIÉR.

L'Académie avait à décerner, cette année, comme tous les ans, le prix Bouctot, à une œuvre de poésie.

Quarante-sept poètes, ou du moins quarante-sept personnes faisant des vers, lui ont envoyé et soumis leurs travaux.

Une Commission a examiné attentivement les manuscrits envoyés, et l'Académie a adopté et fait siennes les conclusions de cette Commission.

La tâche du jury n'avait point été aisée.

L'Académie n'impose point de sujet aux concurrents : c'est, pour ceux-ci, beaucoup plus facile; c'est, pour celle-là, une difficulté de plus.

Comment apprécier exactement des œuvres que l'on ne peut rapporter à une commune mesure. L'imagination des poètes est fantaisiste et légère; elle va de fleur en fleur et d'objet en objet. Les poèmes les plus divers, et l'on pourrait dire, au sens étymologique du mot, les poèmes les plus incomparables d'inspiration et d'exécution,

arrivent donc de tous les points de la rose des vents littéraires. Là encore, l'esprit souffle où il veut.

La Commission se trouve donc amenée, comme cette année, par exemple, à comparer entre eux des poèmes très différents. L'un chante la *Nuit* en six nocturnes; l'autre, la *Blonde attique*, en vers d'allure parnassienne; l'autre, *Don Quichotte*, en sonnets qui ne manquent point d'une certaine extravagance *sui generis*; un autre, remontant aux origines celtiques, raconte les amours et les malheurs de *Velleda* ou nous mène : *Devant César*; un autre, ou plus exactement plusieurs autres, introduisent dans ce milieu déjà hétéroclite et disparate, un élément nouveau de confusion autant que de poésie.

Parmi tous ceux qui, après Pégase et après Icare, tendent au firmament, il faut compter maintenant les aviateurs; le monoplane et le biplane rentrent d'aujourd'hui dans le plan plus général des poètes. Trois de ceux-ci ont suivi au vol les avions légers, comme leurs aïeux suivaient les alcyons, ils ont écrit *l'Épopée de l'aile*, la *Conquête des cieux*, le *Triomphe d'Icare*.

La nouveauté du sujet prédispose à la sympathie, mais la nouveauté à elle seule ne constitue point la beauté véritable, et précisément lorsqu'on se hasarde en plein ciel, sur cet aréoplane, il faut prendre garde de capoter au virage des strophes et de faire des chutes icariennes.

J'ai cité ainsi les principales œuvres qui ont occupé l'attention et même éveillé les scrupules du jury.

Mais qui ne voit dans quel embarras les poètes mettent ainsi leur jury. En cette occurrence, en effet, il faut se faire une âme multiple et souple, capable d'entrer dans l'esprit de l'auteur, de s'incorporer sa pensée, de comprendre son idéal.

Il faut faire abnégation de ses propres tendances intellectuelles, de son esthétique personnelle, de son tempérament.

Il est vrai que, sur les quarante-sept poèmes soumis à l'Académie, un certain nombre se sont éliminés d'eux-mêmes : ils avaient osé trop !

Les autres ont offert des qualités diverses, insuffisantes pour recueillir un prix de l'importance pécuniaire et surtout de la valeur morale du prix Bouctot.

Mais il convient de rendre ce témoignage aux divers concurrents que si tous ne sont pas suffisamment doués comme poètes, tous se sont montrés loyaux avec la métrique et disciplinés prosodistes ; c'est une qualité par le temps qui court. Tant de jeunes écrivains croient, en effet, pouvoir, à leur fantaisie libérer le vers, ainsi qu'ils disent, comme si un vers, un vers français en particulier, n'était pas par nature et essentiellement le résultat de certaines combinaisons de mots, de rimes et de sons, comme si le vers n'avait pas une attitude aux yeux, comme il a une sono-

rité à l'oreille, comme s'il n'était pas sculpturé, comme il est modulation et musique.

Une sorte d'anarchie règne aujourd'hui dans la république des lettres. Sully Prudhomme le constatait déjà, c'est la théorie, ou du moins c'est la pratique des moindres efforts en poésie comme en tout le reste. On érige en système sa paresse et son impuissance à vaincre les difficultés, on se libère, sous prétexte que l'orthodoxie littéraire emprisonne le talent; les jeunes cerveaux étouffent, paraît-il, dans les réseaux d'une prosodie traditionnelle qui n'a point étouffé la force de Corneille, la délicatesse de Racine, la truculence même de Victor Hugo.

Nos concurrents, même malheureux, voulant écrire en vers, ont commencé par écrire des vers : cela n'est pas si commun, et ce respect des règles fondamentales et imprescriptibles de notre poétique est à leur honneur.

Mais si la forme est à considérer dans les vers : le fonds n'est pas moins justiciable des règles du goût.

A cet égard, plusieurs se sont approchés du but : *accésérant*, comme on disait naguère encore dans le palmarès des collèges où l'on avait gardé le culte du beau langage. « Ils ont gratté », comme traduiraient, avec assez d'irrévérence, les coureurs des modernes marathons.

Quel malheur pour eux qu'ils n'aient point persévéré et que leur poésie, au lieu de fournir une

course harmonieuse et souple, ait procédé par emballages vite épuisés et par bords désordonnés.

Ces bords ont révélé un tempérament poétique certain, mais l'entraînement a manqué, et l'entraînement c'est, en littérature, la méthode, la mesure, le bon goût, c'est l'adaptation de la pensée à son objet, c'est la belle unité de l'ensemble.

Incontestablement, à cet égard, les aviateurs tenaient la tête; ils ont, de l'avis unanime, mérité de hautes notes, et si l'Académie était susceptible de céder à la mode et désireuse de se faire une facile popularité, elle aurait pu — presque — jeter des palmes aux pieds des *Conquérants de l'air*.

Le poème qui porte ce titre a certainement de belles strophes :

Les astres, que scrutaient les yeux des mages,
Nous voulons les compter sans crayon ni compas.

Las de nous ballotter de rivage en rivage
Pour atteindre un point noir dans l'horizon obscur,
Nouveaux conquistadors du rêve et du mirage,
Nous voulons aborder en des golfes d'azur.....

L'Épopée de l'aile, après être passée par la montgolfière et par l'aérostat, arrive aussi à l'aéroplane et à l'avion d'aujourd'hui :

Il flotte métallique et prompt comme une étoile,
Déployant dans le vent sa membrane de toile,
Nef de l'idée, esquif de l'aurore, grée
Pour le hâvre du vrai, du grand, de l'incrée,
Fêtu comme la paille et comme Dieu, prodige,
Ne semant que du rêve où son ombre a passé.
Il est le moucheron pénétré du soleil.

Pourtant il y avait mieux, et sur un terrain moins nouveau le jury se trouve en présence de deux poèmes plus complets. Si aucun des deux ne semblait mériter la plus haute récompense dont puisse disposer l'Académie, chacun d'eux pouvait prétendre la disputer à son concurrent. Chacun, par le sujet traité, par la manière dont il était traité, révélait un tempérament très différent.

Si l'un de ces tempéraments paraissait, à première vue, plus équilibré, plus classique, plus normal, l'autre semblait peut-être plus personnel et plus original. Celui-ci, par contre, tombait dans quelque défaut de goût, conséquence précisément de sa plus libre expansion ; celui-là, au contraire, s'il restait plus correct et plus égal à lui-même, n'échappait point à quelque banalité, encore que cette banalité demeurât d'une incontestable noblesse.

L'auteur du poème, plus uniment beau, avait écrit *l'Épopée nationale*, sous une devise qui la résumait bien sans provoquer à aucun effort d'imagination : *France d'abord*.

L'auteur du poème, moins uniment correct, mais d'une poésie parfois plus intense, avait chanté : *La Procession*, sous la devise plus énigmatique de : *In manus*.

Les amateurs de poésie parfaitement saine, coulant d'une source limpide en ruisseau puis en fleuve qui demeure paisible en devenant irrésistible, aimeront *l'Épopée nationale* ; ce poème, en

effet, donne une expression sonore à l'un des sentiments les plus accessibles et les plus beaux à la fois de l'âme humaine : le patriotisme.

C'est la fière réponse du poète, de vraie race française, aux hérésies et aux blasphèmes des contempteurs de la Patrie; c'est une belle et magistrale leçon débordante et imposante de sincérité : c'est le *sursum corda* qui retentit aux échos des cœurs, cri nécessaire et sublime, aussi courageux qu'il est opportun.

Si le ton est parfois hautain, c'est que l'indignation fait encore des vers. Si le tour est parfois un peu déclamatoire et s'enfle en des périodes majestueuses, c'est que l'auteur s'est drapé dans le manteau même de la Patrie et que le geste de la France garde jusque dans sa grâce actuelle quelque chose de la mollesse du grand siècle :

Peuple de France, viens; car il te faut savoir
Ce qui fit la Patrie et si belle et si forte :
Viens ! l'histoire est un temple, et derrière la porte
La foule des aïeux se lève pour te voir.

Et en effet, c'est un long défilé d'allure variée d'ailleurs : les petites strophes, comme des piquets de pages, alternent avec les bataillons des alexandrins plus pesants. Faut-il citer ? On devine les noms : Vercingétorix, Duguesclin, Jeanne d'Arc, Bayard, d'Assas, Bonaparte, et la place manque pour transcrire ici les strophes.

Notre confrère, M. Paulme, va bien vouloir

leur donner toute leur pleine sonorité en les déclamant tout à l'heure.

Ces strophes forment masse ; si diverses de front qu'elles se présentent, elles sont cuirassées de vigueur, et un rayon de soleil les illumine au cimier ; une pensée révèle le vrai poète dans le versificateur classique.

O vainqueur ! s'il te faut des victimes, prends-les,
C'est de l'honneur intact que la revanche est faite.

Il se peut que le mal à Versailles sévisse,
L'héroïsme sévit au cœur des paysans.

L'Empereur, le vaincu que ses gestes hautains
Refirent, dans l'exil, grand comme Bonaparte.

Et le poème se termine par cette conclusion bien affirmée qui trahit le patriote ému :

Oh ! vive la Patrie et haine à la chimère
Des grandeurs sans effort, des bonheurs sans fierté,
Sachant ce qu'aux aïeux la Patrie a coûté,
Peuple ! lis ton devoir dans les yeux de ta mère !

Voilà bien un poème français, français d'idées, français de style, majestueux sans gaucherie, qui ne vise point à l'esprit, mais qui atteint la grandeur.

Une telle œuvre méritait sa récompense.

Un autre poème, cependant, avait des droits légitimes à la partager, c'était le poème intitulé : *La Procession*.

La Procession compte moins de vers ; elle

dénote aussi, peut-être, moins de foi. De cette foi moins grande est né peut-être sans doute ce souci plus grand de l'art. Ici l'auteur veut faire un tableau : il regarde, il observe, il note, il impressionne. Tout à l'heure, l'auteur sentait surtout, il pensait et la parole suivait. Il y a plus de procédé dans *La Procession*. Certains même pourront y trouver des traces d'un goût inattendu. Il s'agit en effet de décrire une procession des Rogations à la campagne. On sait quels tableaux en a fait Châteaubriand. Ici, le cadre est également bien vu, il n'est pas fait de chic, comme les descriptions de Delille :

Le pur matin de mai réveille les villages.....
La lumière grandit..... l'Orient se colore.
Parmi les jardins clairs et les gazons mouillés
D'où s'élève une odeur de jeunesse et d'aurore
Les surplis blancs paraissent bleus sous le feuillage.

Quels cantiques vont jaillir de cette procession rustique ? C'est ici que se trahit la source d'inspiration du poète, et tout d'abord elle étonne un peu.

L'auteur, dans ce poème, semble ne pas entendre le latin, ni connaître l'Eglise ; on dirait un païen, dévot de Hélios et de Séléné, de Eôs surtout, la blonde Aurore d'Homère, et tout à coup transplanté en plein pays de Caux, un matin des Rogations. Des jeunes filles, des jeunes gars marchent derrière une croix, le long des haies, sous les pommiers en fleurs, et ils chantent ; et leurs

chants, d'une liturgie très spéciale et très pieuse, éveillent en l'auteur de lointaines réminiscences d'Argos, et le poète traduit à sa manière ces chants perçus de loin. Une singulière déformation des sons lui permet de rendre les *ora pro nobis* des litanies virginales par ces mots qui reviennent en refrain fréquent :

Aurore !
Aurore ! blanche aurore !

Toute la description est d'une procession catholique. Croix, bannières, aubes, surplis, mais dès que la procession chante nous sommes comme en pleine Attique, encore que le poète reprenne pour les appliquer à l'aurore, comme par hasard, les divers vocables dont les chrétiens ont paré la Sainte Vierge :

Etoile du matin si pure
Aurore,
Monte et réveille la nature !
Aurore, blanche aurore !
Rose que la rosée inonde,
Aurore
Viens fleurir les sentiers du monde
Aurore, blanche aurore.

Ne dirait-on pas vraiment des *ora pro nobis* patoisés par un grec qui les aurait mal entendus ?

Ce jeu d'assonance est autre chose qu'une fantaisie d'artiste, c'est peut-être moins qu'une faute de goût ; un tel mélange peut choquer le

croyant. Je sais un vieux professeur qui m'en voulut un peu naguère d'avoir pensé aux théories d'Olympie pendant un cortège de la Fête-Dieu : « Eh savez-vous bien, mon bon ami, me disait-il, que c'est sérieux une procession ! »

Eh oui, c'est sérieux, et je pense qu'ici le poète est sérieux aussi, comme je l'avais été moi-même, mais il traduit, je peux dire en toute vérité, il trahit les impressions qu'il a éprouvées au passage de cette procession matinale.

Au fond, il reste païen, et ne s'en tient qu'à l'aurore, à l'aurore de la pensée comme à l'aurore des temps, il est tout de même sur la bonne voie.

La procession matinale et chrétienne chante aussi la Lumière, la pleine lumière divine, que les adorateurs lointains d'Eôs et de Hélios pressentaient déjà et croyaient voir se lever derrière les sommets du Taygète et du Cythéron, et n'est-ce pas cette aspiration qui se précise dans les invocations qui terminent ce poème :

O Roi de gloire et de justice
Oh ! que ton règne s'accomplisse.

Père de la vie où l'on peine,
Pitié pour la douleur humaine !

Père du pauvre, notre Père,
Délivre-nous de la misère.

Sur nous qui sommes ta famille,
O bon Pasteur, ô soleil, brille !

Ce poème, s'il ne révélait pas l'unité de foi et théologique révélait au moins chez l'auteur l'unité d'aspiration et psychologique de l'humanité.

Disons qu'il met un païen peut-être, un humaniste tout au moins, féru de souvenirs antiques, en présence d'une procession catholique, d'où le disparate apparent, et dans une certaine mesure, l'inconvenance, je veux dire la non convenance de certains rapprochements, mais la révérence a paru suffisamment gardée et l'art s'affirmait avec une souplesse et une maîtrise telle, qu'une fois compris et pénétré, ce poème n'offrait plus d'incohérence véritable, éliminatrice du prix.

L'Académie le lui a donc accordé par moitié avec son concurrent.

L'ouverture des billets cachetés, contenant le nom des concurrents, a fait connaître d'ailleurs que les suffrages n'étaient point allés à des poètes de passage, heureusement inspirés pour une fois, mais au contraire à des poètes de carrière qui honorent la littérature, qui ont même donné des preuves plus certaines encore de leur talent, en dehors du concours, et qui sont tous deux Normands. L'Académie, sans l'avoir cherché, se rencontrera donc une fois de plus ce soir avec l'opinion publique en couronnant, dans l'auteur de *l'Épopée nationale*, M. Léon Berthaut, de Rennes, mais natif du Havre, l'auteur de : *Poèmes nationaux, Poèmes des soirs, Poèmes normands*; de nombreux romans : *Ces pauvres*

femmes, La Fiancée du corsaire, Odette Gautier, Quand même, etc.

Et dans l'auteur de *La Procession*, M. Francis Yard, qui, dès 1906, publiait une série de poèmes agrestes : *L'An de la terre*, dans lesquels on retrouve des tableaux de vie rurale et des impressions de campagne tout à fait en harmonie avec les impressions et les tableaux de *La Procession*.

RAPPORT SUR LES PRIX PELLECAT

Par M. DELABARRE.

Chaque année, seront décernés, dans la séance publique de l'Académie, deux prix de mille francs chacun, à deux jeunes gens de Rouen ou du département, jugés avoir le plus de mérite, et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

Tels sont, Messieurs, les termes du legs Pellecat que depuis trois années l'Académie a attribué :

En 1910, à deux peintres ;

En 1911, à un sculpteur et à un peintre, et cette année encore à deux artistes, dont le talent plein de promesses met très à l'aise l'Académie pour justifier le choix qu'elle a fait parmi les candidats proposés à ses suffrages.

Cependant, bien que dans les intentions du généreux fondateur, les deux prix annuels qu'il nous a chargés de décerner doivent de préférence faciliter les études et encourager dans leur carrière les jeunes artistes, nous ne devons pas

oublier que l'Académie a la faculté, lorsqu'elle le jugera utile, de récompenser les efforts de candidats appartenant à une autre carrière, même non libérale, selon leurs mérites et dignes d'encouragements.

Il ne faudrait donc pas, malgré les précédents créés, pour l'attribution du prix Pellecat depuis sa fondation, laisser s'accréditer cette idée que l'Académie, méconnaissant les intentions d'un testament, écartera toujours à priori devant toute candidature artistique, des mérites que l'insuffisance des titres ou la pénurie de propositions ne nous a pas permis jusqu'alors de récompenser.

En dehors des peintres, sculpteurs ou architectes, aucune demande, en effet, ne nous a été adressée émanant d'un littérateur ou d'un musicien.

Les ingénieurs, mécaniciens, chimistes et autres montrent également quelque timidité à se recommander auprès de nous.

Alors que la crise de l'apprentissage fait l'objet des préoccupations principales de notre époque, aucun jeune ouvrier (et nous ne pouvons supposer qu'il n'en existe), n'a sollicité notre encouragement.

Et votre rapporteur, Messieurs, pour ne pas les citer tous, se contentera seulement de cette simple énumération de titres, parmi lesquels l'Académie souhaiterait pouvoir fixer son choix,

pourvu que les titres présentés puissent au moins le justifier.

Cette année donc, votre Commission, à défaut de postulants non artistes, fixa son choix sur deux candidats : M. Busnel, statuaire et M^{lle} Belliard, architecte-décorateur, dont les efforts et le travail sont dignes, malgré les considérations générales auxquelles nous venons de nous livrer, de l'attribution que nous faisons du prix Pellecat.

M. Busnel, déjà signalé à notre attention l'an passé, fut proposé au choix de la Commission de cette année par la précédente, avec le regret que celle-ci avait eu de ne pouvoir plus tôt lui accorder une distinction que ses œuvres imposaient.

Né à Rouen le 23 juillet 1881, Busnel fit ses premières études à l'école Géricault d'où il sortait à l'âge de quatorze ans.

Son père, représentant de commerce, ne pensant naturellement pas que son fils pût embrasser une carrière autre que la sienne, le fit entrer en apprentissage chez MM. Lafond frères, où il resta une année.

Cependant, un instinct secret pour les arts le conduisait déjà à l'École municipale des Beaux-Arts ; c'est là, après l'accomplissement de sa tâche quotidienne à la maison de commerce, que Busnel sacrifiant à son goût venait écouler ses soirées.

Des aptitudes particulières pour l'art de la terre, que consacrèrent d'ailleurs plusieurs mé-

dailles, donnèrent à sa vie une orientation décisive.

Abandonnant définitivement le commerce, il entra à l'âge de seize ans chez M. Goujon, puis chez MM. Geoffroy et Rivette, où il restait jusqu'à vingt-deux ans, sculptant du bois, non pas comme un simple ouvrier à la tâche, accomplissant scrupuleusement sa journée pour vivre, mais comme un imagier délicat, épris de son art, rêvant déjà entre l'exécution d'une rosace et d'un chapiteau, ou d'un panneau de meuble, à ces joies infinies et fécondes que procure aux âmes éprises d'idéal l'interprétation, au gré des enthousiasmes, d'un art plus grand, plus noble et plus troublant, celui de la vie dans ses diverses manifestations et des sentiments qui l'animent dans ce que ceux-ci ont de plus beau et de plus généreux.

Paris, ville lumière, Paris, si plein d'attraits, où s'écroulent souvent tant d'ambitions, mais où se lèvent aussi les grands talents l'appelait.

Deux subventions de la Ville et du Département l'y conduisirent en 1907.

Déjà, dans une exposition municipale, Busnel, avec une étude d'enfant, avait obtenu une mention honorable ; avec l'École nationale, sous la direction d'Injalbert et de Peter, notre jeune sculpteur aspirait à de plus grands succès.

N'oubliant cependant pas sa ville natale et son département, Busnel, reconnaissant de l'aide qu'il leur devait, leur offrait généreusement le concours

de son talent naissant, et dans les fêtes nationales de 1907 et de 1908, exposait successivement au carrefour des rues du Ruissel et du Pont-de-l'Arquet, qui l'a vu naître, deux œuvres pleines de conviction et de sentiment.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, ce groupe allégorique de la Semeuse et du Travail, et celui d'une jeune République protégeant la vieillesse, dont les journaux, sans distinction d'opinion, firent alors l'éloge.

Vous vous souvenez aussi de ces fêtes de quartier si pittoresques, si naïves et si franches qui se développèrent alors autour de ces compositions vraiment populaires, parce que leur pensée résumait, dans le domaine de l'idéal, l'obsession quotidienne dont s'abreuve le monde des travailleurs, monde que Busnel conquiert d'un seul coup, parce que les humbles laborieux de son quartier, pour l'avoir vu naître et vivre parmi eux, l'estimaient et voyaient en lui un enfant du peuple portant haut déjà le cri de leurs souffrances et de leurs misères, exaltant leurs espérances vaines, sachant trouver le mot qui leur échappe, mais qu'ils savent exister pour exprimer tout ce que l'amertume de la vie porte en elle de sublime dans sa lutte éternelle contre l'adversité.

Aussi n'est-ce pas sans une certaine émotion que l'on évoque le souvenir de ces manifestations artistiques, que le Comité du Pont-de-l'Arquet organisa deux années de suite autour des œuvres

que Robert Busnel avait, avec tout l'enthousiasme de son art, érigées sans compter, pour un jour seulement, au centre même d'un quartier qu'il affectionnait.

La foule alors se porta nombreuse pour témoigner au jeune artiste ses sympathies.

Notre concitoyen, Albert Lambert père, né lui-même (ainsi que son fils d'ailleurs) rue du Ruissel, avait tenu à apporter l'hommage de son talent à la fois à son quartier et au jeune sculpteur naissant.

L'apparition de l'acteur-poète sur l'estrade souleva alors de tels cris sympathiques et de telles acclamations que malgré les injonctions dans un langage du cru pour obtenir le silence, longtemps Albert Lambert dut attendre un calme relatif pour déclamer son *Labor est salvator*.

Puis ce fut le délire, des cris de : vive Lambert, vive Busnel s'entrecroisant, des fleurs jetées à l'acteur et au sculpteur.

Busnel, ce jour-là, vous eûtes un aperçu de ce qu'est le succès... Que ce triomphe d'un jour ne vous fasse pas oublier cependant tout ce que la gloire durable exige d'efforts pénibles, de déboires et de labeurs incessants.

Mais non. Vous ne vous contentâtes pas de ces joies éphémères, comprenant, avec la simplicité et la modestie qui sont les caractéristiques de votre cœur ardent et généreux, tout ce que ceux qui vous estiment attendent de vous.

Vous nous avez donné depuis, malgré le temps que vous devez fatalement sacrifier au gain de la vie pleine d'exigences, deux bustes solidement établis et d'un dessin sûr, qui vous firent admettre au Salon des artistes français, une France du xviii^e siècle, pleine de grâce et de délicatesse, que nous avons avec plaisir remarquée naguère au Salon des artistes rouennais.

Nous ne doutons pas, Busnel, que vous saurez poursuivre une carrière si bien commencée ; l'Académie vous en donne ce soir le témoignage avec le prix Pellecat, certaine qu'entre vos mains elle ne pouvait mieux le confier.

Il n'est aujourd'hui pour les jeunes filles de plus grave problème que celui de l'avenir.

Toutes ont droit ou prétendent à juste titre au bonheur ; mais combien peuvent s'élever jusqu'à lui ?

Celle-ci, favorisée par la naissance et la fortune, aspire en se mariant à une situation libérale, dégagée de tout souci.

Aussi, son imagination exaltée cherche-t-elle parfois fébrilement, en dépit même de l'impossible et des embûches de la vie, la réalisation de rêves dorés, longuement caressés.

Les fréquentations modernes, dont les sports à la mode ne sont que l'occasion, préparent, souvent hélas, pour elle, des déceptions et le dégoût pour une vie trop tôt vécue ; et c'est en victime

de nos préjugés qu'elle traîne définitivement une existence lamentable, de la facilité de sa jeunesse insouciante aux inévitables amertumes et aux dures épreuves de la réalité.

Celle-là, mieux préparée par une éducation sévère aux difficultés futures, nourrit cependant la révolte de ses aspirations étouffées, et la langueur qui semble envahir son âme tend parfois à éloigner d'elle et à décourager les intentions les plus pures et les plus vraies.

Quant à celles qu'une origine modeste réserve aux dures obligations d'un labeur quotidien, unique ressort sur lequel se fondent les joies du lendemain, la vie plus amère encore les accable, sans ménagements, dès leur enfance de déboires incessants.

Avant ou après l'école, il leur faut aider la mère aux soins de l'intérieur, faire la toilette des plus petits, ranger, nettoyer le pauvre logis, préparer le repas familial ; plus tard, c'est la vie d'atelier qui les appelle, pénible, mais si peu rémunératrice, et combien dangereuse ! jusqu'au jour où des épousailles parfois acceptées avec dégoût et contrainte, leur réservent une existence pénible, lourde de responsabilités et de soucis, lorsque l'égoïsme d'un mari brutal et sans éducation aucune, ne prépare pas pour elles une vieillesse prématurée pleine de dépit et de regrets.

Certes, de si noires destinées ne sont pas toujours le partage des jeunes filles, elles sont même

fort heureusement plutôt l'exception. Mais la menace et la perspective d'avenirs pareils ne sont-elles pas secrètement avec angoisse souvent envisagées par leurs parents conscients par expérience des tristesses dont l'existence est semée ?

A celles donc que la douloureuse fatalité a privées de bonne heure d'un père, guide sûr et quotidien, mais dont l'éducation et la distinction ne permettent pas plus, à défaut d'une situation brillante, d'aspirer aux joies d'une vie facile et raffinée que d'accepter les révoltantes servitudes et les promiscuités pénibles d'un intérieur en contradiction évidente avec la délicatesse de leurs sentiments, quelle solution pouvons-nous proposer ?

Plutôt que de s'abandonner au désespoir ou d'attendre le prince charmant, qui fort probablement ne les viendra jamais tirer des cendres de leur obscur foyer, ne vaut-il pas mieux pour elles tenter de forcer le bonheur qui semble les ignorer ?

Aussi, voyons-nous parfois quelques-unes de ces âmes assoiffées d'idéal et de vie, courageusement se lever, et, malgré l'insuffisance de leurs moyens, jeter au monde, à ses habitudes et à ses usages, le défi de leurs espérances et de leurs ambitions.

C'est ainsi que depuis quelques années viennent s'asseoir avec succès, au barreau, des femmes avocats ; au chevet des malades, se pencher,

graves et pleines de sagesse, des femmes médecins. Nous connaissons déjà des femmes peintres et sculpteurs de talent. La Villa Médicis abrite actuellement une jeune fille d'avenir, prix de Rome dans la section de sculpture.

Pour ces raisons, l'Académie n'a pas hésité cette année à décerner l'un des deux prix Pellecat à une jeune fille dont le talent s'annonce déjà dans une carrière jusqu'alors réservée seulement aux hommes, l'architecture.

Pour la première fois en France, M^{lle} Juliette Belliard ose aborder cette rude carrière.

Après avoir suivi les cours de l'École pratique de Rouen, dans la section industrielle, pour préparer son brevet, et s'être perfectionnée dans la couture et le dessin, elle entra ensuite à l'École municipale des Beaux-Arts où les succès rapidement vinrent récompenser ses efforts persévérants.

Ses professeurs témoignent de son assiduité aux cours, de ses progrès incessants et de la délicatesse de son goût et de son jugement.

« Elève absolument remarquable », nous écrit l'éminent directeur des Ecoles des Beaux-Arts et d'Architecture, « M^{lle} Belliard est particulièrement intelligente, ses aptitudes artistiques sont bien établies.

« Après avoir obtenu dans chaque section un enseignement général, elle s'est livrée à l'étude

de l'architecture et de la décoration dans leur signification la plus élevée.

« Elle vient d'être admise aux épreuves d'art de l'enseignement supérieur de l'École nationale des Beaux-Arts, pour l'architecture...

« Elle a obtenu des prix de dessin d'après l'antique, le modèle vivant, l'ornement ; des prix de modelage d'après nature, la figure, l'antique et l'ornement.

« Elle fut récompensée par la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie pour ses travaux de décoration.

« Les sciences mathématiques et de géométrie descriptive, dont elle vient de subir l'examen avec succès, démontrent l'organisation exceptionnelle de cette jeune fille.

« Elle est digne d'intérêt à tous points de vue, sa conduite est irréprochable... »

Un tel éloge, Messieurs, que justifient d'ailleurs les délicates compositions d'architecture et de décoration qui vous ont été soumises ; l'admiration et l'estime dont est entourée cette jeune fille dont témoignent même, à côté de ses professeurs, ses camarades d'école aux distributions des prix, par les acclamations spontanées et sincères dont son nom s'accompagne chaque année à la lecture du palmarès, ont écarté rapidement tout scrupule et toute hésitation dans l'attribution que vous fîtes cette année du prix Pellecat à M^{lle} Belliard.

Restée seule avec sa mère, depuis le décès de son père, M^{lle} Belliard est obligée, pour assurer sa vie, de donner chaque jour des leçons de décoration et d'aquarelle, de satisfaire à des commandes de décoration ou d'illustrations.

L'encouragement que vous voulez bien lui donner aujourd'hui lui permettra de poursuivre des études si bien commencées et d'obtenir un jour, comme elle le désire d'ailleurs, et nous ne doutons pas qu'elle y réussisse, le diplôme d'architecte.

Ce jour-là, Messieurs, notre corporation d'architectes rouennais sera heureuse d'accueillir avec sympathie et avec une sincère admiration celle qui aura su pousser jusqu'à la perfection l'étude d'une carrière difficile entre toutes et compliquée, mais dont l'ardeur de ses convictions, certainement d'ici là, vaincra et facilement surmontera toutes les difficultés.

RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. E. LAYER.

Le soin confié par l'Académie à l'un de ses membres de présenter le rapport annuel sur l'attribution par elle faite des prix de vertu se trouve une tâche très douce à remplir.

L'étude attachante des dossiers des lauréats met en lumière combien justifiée l'ultime pensée des donateurs de grand cœur et de noble caractère qui ont voulu, après avoir servi pendant leur vie la cause du bien, prolonger au delà des limites de leur existence, par la perpétuité de leurs encouragements, leur bienfaisante action.

La portée de fondations, telles que celles rappelant les noms de : de La Reinty, de Dumanoir, de Rouland, de Boulet-Lemoine et le don de prix anonymes, ne se limite pas à leur effet immédiat et direct, la récompense accordée, l'hommage rendu à des actes de vertu dépassant la mesure des mérites ordinaires. La notoriété donnée aux belles actions, c'est l'excitation, l'encouragement au bien par l'efficace influence de l'exemple.

Aussi serait-ce perte et dommage de profit social si la pratique la plus louable des vertus du foyer, poursuivie avec une inlassable persistance dans une uniformité sans éclat, pouvait, par le fait même de sa simplicité discrète et désintéressée, passer inaperçue.

L'Académie se félicite d'avoir reçu la mission de faire connaître, en les récompensant, des faits dont le renouveau incessant atteste les ressources de la nature humaine pour tendre à l'idéal.

L'exposé des mérites récompensés par l'Académie, présenté en toute simplicité, emprunte aux faits eux-mêmes un intérêt auquel on ne saurait prêter un attrait supérieur à celui de l'exactitude et de la sincérité.

Notre Compagnie avait à décerner cette année celui des prix de *cinq cents francs* institués par M. le baron Baillardel de Lareinty : *Attribuer à un marin de l'ancien pays de Caux, reconnu, de préférence, parmi les plus âgés, comme le plus méritant, par ses services, soit à l'Etat, soit au commerce maritime et à la pêche, par ses actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.*

L'Académie a choisi pour lauréat : M. Léon Duclos, patron de pêche à Etretat, qui réunit dans sa personne un ensemble de qualités envisagées par M. de La Reinty.

M. Léon Duclos, né le 3 mai 1852, âgé de soixante ans seulement, chef d'une famille de

six enfants, embarqué dès son jeune âge, compte plus de quarante ans de service à la mer. Retraité comme inscrit maritime, il poursuit sa laborieuse et utile carrière. C'est à ce marin exemplaire dans la vie publique comme dans la vie privée, qu'Étretat doit d'avoir conservé une flottille de pêche, ailleurs disparue ou amoindrie.

Issu d'une famille pauvre, M. Duclos, grâce à son intelligence et à la pratique courageuse de l'économie, cette modération dans la jouissance, force de la race normande, a pu, nonobstant de lourdes charges de famille, devenir propriétaire de trois bateaux de neuf tonneaux chacun.

Par son esprit d'initiative, appuyé sur l'exacte observation des faits, le patron de pêche a pu conquérir l'aisance pour lui-même et pour les autres.

M. Duclos a résolu le problème de la pêche pendant les marées de vive eau dont la violence des courants interdisait l'emploi des engins ordinaires; il a appliqué aux pêches ainsi interrompues le système dit : des « cordes », longues lignes plongeant dans les dépressions du littoral. Il n'y a donc plus, grâce à cette innovation due à M. Duclos, de chômage imposé par les éléments aux travailleurs de la mer.

Sous l'influence de cet homme de progrès, la structure des bateaux a été modifiée de si heureuse façon qu'un équipage de cinq hommes les met à la mer.

L'Académie, en décernant à M. Léon Duclos le prix de *cinq cents francs* institué par M. de La Reinty, trouve l'occasion d'honorer en sa personne un des meilleurs représentants et serviteurs de ces populations maritimes qui vont, avec un inlassable dévouement, montrer les couleurs nationales sous toutes les latitudes.

Le prix de *huit cents francs* institué par M. Dumanoir, pour être remis à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans la Seine-Inférieure, est décerné à M. Godalier, auteur de multiples sauvetages, digne à tous égards de l'estime qui lui est universellement acquise.

M. Godalier (Alfred-François-Honoré) est né à Dieppe, le 25 juillet 1855; il exerce la profession de marin.

Le fait d'avoir, au péril de sa vie, arraché à la mort la victime d'un accident, suffirait à honorer une existence. Si un acte de dévouement isolé, par son caractère de générosité et de hardiesse, émeut et touche, la répétition de belles actions, attestant la résolution réfléchie, la préméditation de braver tous les risques pour le salut d'autrui, impose l'admiration.

Il a été accordé à M. Godalier, par le Ministère de la Marine, pour faits de sauvetage accomplis à Dieppe, le 9 décembre 1887, un témoignage officiel de satisfaction; le 31 décembre 1893, une médaille d'argent de deuxième classe; les 25 avril 1894

et 20 octobre 1905, deux médailles d'argent de première classe.

L'Académie, en attribuant le prix Dumanoir à M. Godalier, ajoute le complément en son pouvoir aux récompenses officielles qui lui avaient été accordées.

L'Académie décerne cette année les prix Octave Rouland de *trois cents francs* chacun, destinés aux membres de familles nombreuses ayant fait preuve de dévouement pour leurs frères et sœurs, à MM^{lles} Albertine Bellanger et Suzanne Tinel.

M^{lle} Albertine Bellanger, née à Saint-Martin-du-Manoir, le 12 avril 1886, habite avec sa famille à Gainneville. Cette jeune fille, aînée de neuf enfants nés du second mariage de M. Philbert Bellanger, ouvrier estimé, venait d'être placée au Havre, à l'âge de quinze ans, quand un cruel événement la rappela près des siens. Sa mère avait été atteinte de paralysie et privée même de l'usage de la parole. Aussitôt avisée, Albertine quitta sa place, sans hésitation, pour devenir la garde-malade de la pauvre femme. En même temps, la jeune fille prenait la direction du ménage et se consacrait à entretenir et à élever cinq frères et sœurs.

Soins matériels à donner à ces jeunes enfants, influence morale à exercer sur eux, telle était, par le fait de l'infirmité de la mère, de l'absence du père, éloigné par son travail de chaque jour, la double mission dévolue à la jeune fille.

De l'aveu de tous, elle l'a remplie dans son intégrité.

M^{lle} Suzanne Tinel, née à Saint-Vincent-Cramenil, le 20 juin 1891, appartenait à une famille de dix enfants. Suzanne se trouvait l'aînée de huit enfants survivants, quand, à l'âge de douze ans, en 1903, elle perdit sa mère. Malgré son jeune âge, l'enfant se trouva jeune fille pour prendre la place de la chère disparue. Or non seulement elle se montra égale à la multiple tâche de tenir la maison, de diriger et d'entretenir les autres enfants, mais encore, lorsque le père de famille, petit cultivateur, se trouva, par le fait des charges qui lui incombaient, dans l'impossibilité de conserver un domestique, sa fille lui prêta l'aide nécessaire pour les travaux de la ferme.

Pour Suzanne Tinel, comme pour son émule, Albertine Bellenger, la journée commencée de grand matin se trouvant trop courte pour suffire à tant de soins, c'était dans la nuit que se poursuivait le travail pour entretenir linge et vêtements.

Chez ces jeunes filles de condition modeste, la rectitude du jugement s'alliait à la générosité du cœur; le soin pris par chacune d'elles d'assurer aux frères et sœurs le double bienfait de l'enseignement primaire et de l'instruction religieuse en donne la preuve. Les grandes sœurs veillaient à l'exacte assistance à l'école et au catéchisme.

MM^{lles} Bellenger et Tinel ont poursuivi avec simplicité, pendant neuf et onze ans, leur tâche d'abnégation, absorbées par les soins prodigués autour d'elles; elles ont commis un seul oubli : elles n'ont pas eu le loisir de songer à elles-mêmes.

Leur dévouement, leur dignité de vie ont mérité à ces jeunes filles des sentiments d'estime, de respect et de sympathie auxquels l'Académie s'associe par son suffrage.

L'Académie dispose de deux prix de *trois cents francs* chacun offerts par une personne généreuse, qui, dans un sentiment d'extrême et délicate discrétion, n'a pas voulu se faire connaître.

Ces prix destinés à récompenser des femmes non mariées ou veuves, nées à Rouen ou y habitant depuis dix ans au moins, s'étant distinguées par leur assiduité au travail, leur bonne conduite ou les soins dont elles auraient entouré leurs parents, sont attribués : l'un à M^{lle} Guilbaud, l'autre à M^{lle} Guiot.

M^{lle} Edme Guilbaud est née à Rouen le 22 juin 1883.

Appartenant à une famille d'ouvriers estimés, elle était l'aînée de huit enfants. La jeune fille se trouva, dès l'âge de dix ans, chargée des soins du ménage, sa mère étant obligée de faire des journées en ville.

A quinze ans, M^{lle} Guilbaud apprenait l'état de

couturière et put ainsi confectionner elle-même les vêtements de la famille.

Venir en aide à ses parents, élever, soigner, entretenir les autres enfants, telle fut l'œuvre poursuivie sans défaillance depuis près de vingt ans par M^{lle} Guilbaud.

Jeune fille, elle était entrée dans la voie du sacrifice, en renonçant à se préparer à la carrière d'institutrice, par elle enviée. Plus tard, il lui avait fallu, par un nouveau renoncement, écarter l'idée du mariage.

En décernant un de ses prix à M^{lle} Guilbaud, notre Compagnie donne satisfaction au vœu de personnalités dont le témoignage lui a fourni les meilleurs motifs de décision.

M^{lle} Clémence Guiot est née à Rouen, le 18 juin 1847; arrivée à la vieillesse, elle continue à donner le mémorable exemple d'un dévouement qui n'a pas pour origine le lien du sang.

Placée très jeune comme domestique, M^{lle} Guiot a continué depuis cinquante-trois ans ses services et ses soins aux maîtres, atteints par le malheur, qui avaient su mériter son attachement.

Des revers de fortune survenus, M^{lle} Guiot resta, sans recevoir de gages, au service de la famille, et plus tard se vit obligée de se placer comme ouvrière. Mais cette nécessité ne put rompre le lien qui s'était formé entre cette fille de grand cœur et ses maîtres.

En vain, les années se sont écoulées : le temps,

l'âge, la fatigue, n'ont pu avoir raison de cette constance obstinée dans le dévouement.

Excellente ouvrière, M^{lle} Guiot a obtenu la médaille de travail accordée aux anciens ouvriers par le Ministère du Commerce.

Il semblerait que rien ne pourrait ajouter à l'attendrissement que provoque ce simple exposé, mais pourrait-on prévoir les effets de l'entraînement au bien, confinant au sublime, provoqué par le contact et l'exemple.

M^{lle} Guiot a une sœur, veuve avec un enfant; cette femme, si pauvre soit-elle, a voulu s'associer au dévouement de son aînée, et pour lui faciliter l'accomplissement de son admirable tâche, elle lui a offert le logement sous son humble toit. Ce qui explique, d'ailleurs, la particulière convenance de ce beau geste d'hospitalité, c'est qu'en dehors de son grand acte de fidélité, M^{lle} Guiot, au cours de sa laborieuse carrière, n'avait cessé de venir en aide à sa famille.

L'Académie décernant un de ses prix à M^{lle} Guiot a rencontré une merveilleuse occasion de mettre en relief des traits dignes d'être inscrits parmi les plus édifiants au Livre d'or de la divine charité.

C'est avec une hauteur de vues témoignant à la fois de la fermeté de son jugement et de sa générosité de cœur que M^{me} Boulet-Lemoine, voulant encourager les manifestations de l'amour filial, a institué la fondation qui porte son nom : . . . *pour*

décerner un prix de mille francs à la personne de condition pauvre, homme ou femme, de notre département ou y demeurant, qui aurait donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux.

L'Académie a décidé de partager, cette année, avec le regret de réduire la récompense due à chacune d'elles, le prix entre MM^{lles} Lamy-Debarre et Gesnouin, en raison du droit égal dû pour l'une et l'autre à l'équivalence de leurs mérites.

M^{lle} Lamy-Debarre, fille d'honorables commerçants atteints par les vicissitudes commerciales, avait vingt-quatre ans quand survint, en 1870, la ruine complète de ses parents.

Le malheur pressenti trouva la jeune fille résolue ; mettant immédiatement à profit ses aptitudes artistiques pour des travaux de broderies, elle réussit à subvenir, grâce à ce travail, hélas ! peu rémunéré, aux charges du pauvre ménage. Il n'aurait pas suffi à la noble fille de pourvoir à des besoins matériels, elle s'appliquait, inspirée par la délicatesse de sa piété filiale, à adoucir les conséquences morales du changement de fortune.

M^{lle} Lamy-Debarre consacrant, nonobstant une santé délicate, journées et veilles à un travail incessant, trouvait le loisir d'entourer ses vieux parents d'affectueuse sollicitude, de leur prodiguer les soins que leur grand âge nécessitait.

M. et M^{me} Lamy-Debarre mouraient, le pre-

mier, en 1896, à l'âge de quatre-vingt-un ans; la seconde, en 1906, à quatre-vingt-trois ans.

Il convient d'indiquer que M^{lle} Lamy-Debarre, au cours de trente-six années de dévouement filial, réussit, pour satisfaire l'honneur paternel, à prélever sur ses gains, si minimes fussent-ils, les sommes nécessaires pour éteindre les dettes commerciales incomplètement liquidées.

Un trait complètera la physionomie morale de la digne fille; ayant réussi à constituer une petite clientèle, elle a successivement formé au travail dix-neuf ouvrières; elle ne s'est pas bornée à fournir à ces jeunes filles un moyen d'existence, elle s'est attachée à les préparer à la pratique du devoir et de la vertu, sous le regard de Dieu, leur donnant le plus efficace des enseignements, le précepte confirmé par l'exemple.

Aujourd'hui, M^{lle} Lamy-Debarre a soixante-sept ans; elle continue, en dépit de ses forces épuisées, à produire ces broderies, dont le caractère artistique lui a mérité une récompense à l'Exposition de Rouen en 1896 et marqué sa place dans l'Association des artistes rouennais.

M^{lle} Clarisse-Désirée-Germaine Gesnouin, née à Rouen le 4 avril 1853, appartenait à une famille ouvrière. Le père, ajusteur-mécanicien aux ateliers de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, se trouva atteint de désordres cérébraux, conséquence d'accidents graves survenus au cours des travaux.

Au moment où son père mourait, après cinq ans de maladie, M^{lle} Gesnouin avait à donner des soins à sa mère et à son frère, celui-ci sourd et muet, l'un et l'autre malades. Accablée par la fatigue et le chagrin, la jeune fille fut elle-même atteinte par la maladie.

Malgré la pénurie des ressources, on ramena à la maison, où elle mourut entourée des soins de sa petite-fille, une vieille grand'mère que la nécessité avait contraint de faire admettre dans un asile.

Aux premières épreuves vint s'ajouter, en 1893, celle résultant d'une disposition mentale de la mère de famille, exigeant une incessante surveillance. Outre son infirmité, le frère, sourd et muet, souffrait dès lors d'une maladie incurable dont l'aggravation continue l'a mis complètement à la charge de sa sœur.

Dans une situation si difficile, la jeune fille n'avait pour subvenir aux besoins de la famille que les chétives ressources de sa profession de couturière-lingère.

Par suite d'un concours de circonstances malheureuses, notamment de maladies, la famille tendrement unie avait été contrainte de se disperser, ses ressources étant plus qu'épuisées.

M^{lle} Gesnouin s'était placée comme domestique; nonobstant l'abandon de ses gages, fait au profit des siens, la situation devint à tel point précaire, que la mère, hors d'état de travailler,

dut se résigner à entrer à l'hôpital où elle fut admise dans le service des incurables. La pauvre femme avait compris et subi, en raison des dettes déjà contractées, la nécessité de la séparation, mais elle ne pouvait s'y résigner, aussi dépérissait-elle à vue d'œil. Emue de cette mortelle douleur, M^{lle} Gesnouin, sans consulter les possibilités matérielles, se décida à quitter sa place pour se retrouver avec sa mère et son frère.

Leur réunion marqua, pour ces pauvres gens, une accalmie parmi tant d'épreuves, mais ce bonheur fut de courte durée. Au bout de deux ans, en 1905, la santé de M^{me} Gesnouin se reprit à décliner; elle succombait en 1907, soignée et consolée jusqu'au dernier jour par sa fille désolée.

Aujourd'hui, M^{lle} Gesnouin a soixante ans; épuisée par le travail, elle reste, avec un frère malade à sa charge, avec des dettes que la récompense accordée ne suffira pas à éteindre complètement.

L'exposé des mérites aujourd'hui récompensés permet d'apprécier comment l'Académie ne pouvait mieux faire, pour répondre au vœu de M^{me} Boulet-Lemoine, que de prendre pour lauréats MM^{lles} Lamy-Debarre et Gesnouin.

Ce n'est pas sans une émotion profonde, exprimée de façon bien imparfaite, qu'il a été donné à votre rapporteur mis ainsi en contact avec des existences vouées au dévouement sous toutes ses formes, de pénétrer dans l'intime de la vie, ins-

pirée par la secourable doctrine de l'abnégation et du sacrifice, issue de l'acte rédempteur accompli il y a vingt siècles.

C'est la réplique, par les faits, à l'apologie de l'égoïsme résumée en cette théorie perverse « du droit au bonheur », théorie autorisant la faiblesse devant la passion, conduisant à l'amointrissement de la personnalité humaine, parfois à son complet avilissement.

L'attribution des prix dont elle dispose est l'occasion pour l'Académie de constater, chaque année, comment, en dépit des sophismes éternels, aujourd'hui comme par le passé, se perpétue en Normandie, sous l'inspiration de traditions séculaires, la pratique des plus belles, des plus admirables vertus.

CLASSE DES SCIENCES

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
ANNÉE 1911-1912

Par M. A. GASCARD, secrétaire.

Appelé à vous retracer en quelques lignes les travaux de la classe des Sciences pour 1912, je rencontre, comme les années précédentes, les noms de MM. Lecaplain et Layer qui ont pris l'excellente habitude de nous entretenir, chaque année, l'un d'une question scientifique d'actualité, l'autre d'une relation de voyage.

Grâce à l'activité inlassable de nos deux zélés confrères, la classe des Sciences est toujours honorablement représentée au *Précis*.

Leurs travaux étant insérés dans cette publication, je me contenterai d'en faire une courte analyse.

M. Layer est allé en Kabylie visiter deux des missions établies par les Pères Blancs Tagmunt-Azouy et les Ouaddhias.

Il voulait voir une fois encore comment, sous

l'influence des croyances, se modifie la mentalité humaine.

Après une description pittoresque du pays, notre confrère nous trace le portrait de quelques indigènes et se plaît à louer les mérites incontestés des Pères Blancs et des Sœurs Blanches qui, depuis vingt ans, suivant avec docilité les instructions du cardinal Lavignerie, fondent des écoles, des ateliers d'apprentissage, des hôpitaux et se préoccupent du bien-être moral et matériel de leurs élèves.

M. Layer nous montre les difficultés qu'ils ont à vaincre dans ce pays au climat très rude où, durant l'hiver, les neiges sont parfois abondantes au point d'entraver le ravitaillement des villages, tandis qu'en été la chaleur est accablante.

Notre confrère nous donne quelques détails sur les mœurs des habitants de cette région, sur la brutalité des Kabyles vis-à-vis de leurs femmes, chez lesquelles la crainte tient lieu de morale, et il nous rapporte quelques dictons peu galants surtout à l'égard des femmes âgées.

On comprend quels services peuvent rendre, dans un tel milieu, les méthodes d'éducation apportées par les Pères et les Sœurs. Ils adaptent en effet leur enseignement aux nécessités de la vie que les circonstances locales imposent à leurs élèves. Aussi les jeunes filles élevées par les Sœurs, sont-elles particulièrement recherchées pour femmes par les Kabyles.

M. Lecaplain, en trois conférences, nous a parlé des planètes. Dans un historique précis il rappelle que Copernic renversa les idées admises jusqu'à lui et fit adopter celles que l'on professe encore aujourd'hui : la terre a cessé d'être le centre du mouvement, elle n'est plus qu'une planète comme les autres évoluant autour du soleil.

Képler, utilisant les observations nombreuses et précises de Tycho-Brahé, découvrit les lois qui régissent les mouvements des planètes.

Notre savant confrère nous expose ensuite la théorie de Laplace d'après laquelle le système solaire serait le résultat de la condensation d'une vaste nébuleuse. Il montre combien les faits, et en particulier l'analyse spectrale, concordent avec les conclusions que l'on peut tirer de cette brillante hypothèse du célèbre astronome normand. Il passe en revue les différentes objections qui ont été faites : aplatissement exagéré de Mars, mouvement rétrograde d'Uranus et de Neptune, et il donne de ces anomalies une explication très simple.

Après ces généralités sur les planètes, M. Lecaplain aborda l'étude détaillée de deux d'entre elles : Mercure et Vénus.

Mercure est la plus voisine du soleil ; son année n'est que de 88 jours, son volume 20 fois plus petit que celui de la terre, mais sa densité plus grande ; s'éloignant peu du soleil, elle n'est

jamais d'une obscurité complète, on ne peut donc l'observer que difficilement et durant peu de temps avant le lever ou après le coucher du soleil. Aussi, bien des incertitudes règnent sur son histoire; nous ne savons même pas si Mercure a une atmosphère.

Vénus ressemble davantage à la terre, son volume est à peu près le même, mais sa masse est moindre; elle paraît entourée d'une atmosphère semblable à la nôtre; son année est de 225 jours. Elle n'a pas de satellite.

Vénus brille au ciel d'un vif éclat, c'est l'étoile du berger.

L'Académie s'est vivement intéressée à ces trois conférences de M. Lecaplain qui complètent si heureusement la série commencée en 1903 et poursuivie depuis sans interruption.

M. Paulme nous a fait une leçon de géographie moderne et pratique; il lui a suffi pour cela de lire des extraits de la correspondance de son fils établi à Kotonou comme agent de la Compagnie des Chargeurs réunis.

Cette lecture, accompagnée de quelques commentaires sur la carte, constitue une communication des plus intéressantes sur l'Afrique occidentale, d'autant plus agréable à entendre que le fils écrit aussi facilement que le père.

D'abord Kotonou, bourgade mal installée, avec des cases en bois n'ayant ni portes ni fenêtres, qui

ne garantissent ni de la chaleur ni des moustiques ; cette installation rudimentaire contraste avec le confort des colonies voisines, à l'Ouest, le Togo allemand et la Côte de l'or anglaise ainsi que la Nigeria à l'Est.

Les Anglais et les Allemands sont venus après nous, mais ils ont pris immédiatement possession du pays où ils ont construit avec des matériaux venant d'Europe, car on ne trouve dans le pays aucune matière propre à l'édification de maisons solides, capables d'abriter contre la chaleur et l'humidité.

Les Français commencent à suivre le bon exemple donné par leurs rivaux. La Compagnie des Chargeurs réunis vient de faire construire à Kotonou, pour habitation et bureaux de son personnel, un hôtel avec des matériaux venant de Dunkerque.

Il n'y a au Dahomey que quatre localités françaises : Porto-Novo, Kotonou, Ouidah et Grand-Popo.

Pays de protectorat, le Dahomey est gouverné par une série de petits monarques qui sont sous la tutelle de la France et se rendent en grande pompe chaque année à la fête du 14 juillet à Porto-Novo.

Kotonou est le port et le centre commercial. Situé entre la mer et une vaste lagune communiquant avec l'Océan, Kotonou est moins malsain que Porto-Novo, la capitale, édifiée elle aussi au bord d'une autre lagune, reliée par un étroit che-

nal à celle de Kotonou, mais dont l'eau souillée n'est jamais renouvelée.

La colonie voisine à l'Est, la Nigeria anglaise, renferme des villes très importantes : Abeokuta compte 250,000 habitants, fabrique des objets en bois sculpté et des poteries ; Ibadan, 300,000, Ilotin, 80,000 ; Lagos, la capitale de la Nigeria, ville très élégante, possède une magnifique avenue qui rappelle celle de Deauville, des tramways, des services automobiles.

Située à 5 kilomètres de la côte, sur une vaste lagune, Lagos est devenue, entre les mains des Anglais, un port de premier ordre. Quarante millions ont été dépensés déjà pour l'aménager, soixante millions seront encore employés dans ce but. Tandis qu'en France un emprunt de cent millions a été fait pour tout le Gouvernement de l'Afrique occidentale.

Lagos reçoit des caravanes venant de très loin, de Tunisie et même d'Égypte ; le commerce y est très important ; il exporte de l'huile de palme, du cacao, du coton de bonne qualité, du beurre et des noix de karité.

La Compagnie anglaise du Niger monopolise presque toutes les productions du pays ; rien qu'à Burutu, elle a seize grands magasins le long du fleuve.

M. Charles Paulme donne dans une de ses lettres quelques détails sur un voyage de cinq jours à travers le Dahomey, qu'il fit sur un canot à

pétrole, accompagné de sa jeune femme qu'aucune difficulté n'arrête; ils sont allés jusqu'à *Sagou* où l'on voit des singes, des pélicans, des chacals et cette aigrette chassée avec tellement d'âpreté, pour orner les chapeaux de dames, que les ornithologistes craignent la disparition de l'espèce.

Le point le plus élevé du pays est Abomey, où se trouve le palais de Behanzin, construction en terre rouge ornée de fresques et de sculptures naïves et assez laides.

On ne se doute vraiment pas, en écoutant cette narration aisée, que celui qui l'a écrite était accablé par la chaleur humide de ces pays tropicaux, si pénible à supporter.

Pour terminer ce compte rendu, il me reste à parler d'une conférence publique faite sous les auspices de l'Académie, dans la salle de la Société de Géographie, par M. de la Vallée-Poussin, membre correspondant.

Cette conférence avait pour sujet : *le Salpêtre et les Chutes d'eau en Norvège*; elle était accompagnée de nombreuses projections dont les reproductions ornent la plaquette publiée par l'auteur.

Les chutes d'eau de Norvège sont véritablement importantes, leur puissance a été utilisée pour la fabrication du nitrate de chaux, qui est un engrais de grande valeur.

Le principe de cette préparation est simple : L'oxygène et l'azote de l'air traversant l'arc électrique se combinent ; c'est la vieille expérience de Cavendish, mais pour l'utiliser il a fallu la modifier profondément. L'arc électrique jaillissant dans un champ magnétique puissant se transforme en un disque de feu que l'on enferme dans un four en terre réfractaire. On force l'air à lécher la surface de l'arc qui est à 3,500° ; la combinaison se produit, les gaz sont rapidement refroidis et traversent plusieurs tours où la réaction se poursuit et où les acides formés sont retenus.

Cette usine est installée à Nottodden, non loin du lieu où atterrit, en 1870, le ballon *Ville-d'Orléans*, parti de Paris le 24 novembre.

Pendant l'année 1912, l'Académie, si cruellement éprouvée tout récemment encore, n'a vu aucun changement se produire dans la classe des Sciences. Nous avons eu la vive satisfaction de conserver tous nos sympathiques confrères, mais nous n'avons pas eu le plaisir d'en recevoir de nouveaux.

PAR MONTS ET PAR VAUX

TAGMOUNT-AZOUZ (BENI-AÏSSI)

TAOURIT-ABDALLAH (BENI-OUADHIA)

Par M. E. LAYER

En fort modeste équipage, avec une mule pour monture, un jeune polisson pour guide, un touriste gagnait les montagnes de Kabylie; il se rendait à Tagmount-Azouz et à Taourit-Abdallah, deux des missions établies par les Pères Blancs aux Beni-Aïssi et aux Beni-Ouadhia sur les pitons de cette région convulsée. Il s'agissait pour le voyageur de retrouver une impression déjà éprouvée, d'entrevoir une fois encore comment sous l'influence des croyances se modifie la mentalité humaine, se transforment les mœurs. C'était une ambitieuse randonnée, on s'engageait sur le chemin de l'idéal.

Le voyageur n'avait pas assurément la prétentieuse pensée d'aller loin sur l'incomparable voie, mais il avait l'espoir, si courte que fut l'étape franchie, d'y retrouver l'incomparable jouissance de l'admiration suscitée par la rencontre du « Bien ». Le vœu formé ne fut pas déçu car il fut

donné de trouver, en cours de route, la vertu à la fois pratiquée et respectée.

Le but envisagé n'eût-il pas été atteint que le charme de l'excursion, un diminutif d'exploration, eût grandement atténué le mécompte.

Le départ eut lieu au petit matin, le ciel était semé de quelques nuages; brise et nuées s'unissaient pour prolonger la fraîcheur de la nuit. On cheminait à l'aise à l'abri d'un impalpable velum s'amincissant peu à peu sous le rayonnement de la lumière grandissante.

Tout était joie pour l'œil alors que quittant la plaine on s'engageait sous le couvert d'une jolie route bordée de grands figuiers. A droite, le contour d'un contrefort couvert de champs d'orge; à gauche, au fond d'un abrupt ravin, un mince oued dont le filet d'eau, se glissant parmi les rocs, tombait par instants en cascades. Troncs, ramures, sombres feuillages encadraient à merveille çà et là des aperçus sur la plaine et sur les montagnes dont la lointaine silhouette se perdait à l'horizon en bleuâtres vapeurs.

A l'un des tournants, la gorge devenue plus étroite paraissait, comme prise de coquetterie, réclamer pour elle seule, pour son austère beauté, une exclusive admiration. Le gazouillis du ruisseau, coulant à ses pieds, ajoutait au charme discret du jour voilé d'ombre, celui d'un murmure très doux.

De loin en loin un indigène drapé noblement

dans l'antique burnous, des femmes, des enfants, les plus petits ballotés sur les reins de la mère ou d'une sœur, venaient animer la route. Puis ce fut la rencontre d'un groupe de femmes kabyles remplissant des amphores de rouge poterie, dans une vasque ménagée parmi les grès, par l'écoulement séculaire des eaux. Les vases pleins, on s'aidait à charger en arrière le lourd fardeau retenu sans coquetterie, mais non sans grâce, par le bras replié sur l'épaule.

Mais le spectacle fut divers ; au faite de la montée, le rideau d'arbres disparu, on cheminait sur le contour d'un cirque tel que la nature en sait tracer ; une arène où des milliers d'hommes pourraient évoluer sous les regards d'une foule telle que l'on n'en saurait réunir. En arrière, c'était des crêtes en hémicycle dont l'onduleuse silhouette se relevait en pitons couverts de grands villages.

En gravissant la route tracée en gradins sur le revers de l'enceinte qu'il fallait franchir, on voyait soudain, avant d'arriver au faite, se profiler à l'horizon la chaîne dénudée et grisâtre du Djurjura. À l'heure de midi, sur les sommets de l'âpre montagne, étincelaient les neiges, impressionnante parure, dont les rayons sans ménagement du soleil d'été, dépouillent brutalement les cimes chaque année.

À quelque distance, on quittait le chemin pour suivre une sente conduisant à la mission de Tag-

mount-Azouz, située à l'extrémité d'un vallon, à la suite et au-dessous d'un village indigène, sur la partie extrême d'une crête. On apercevait à distance la construction assez vaste pour satisfaire à toutes les nécessités de l'œuvre ; c'était un grand bâtiment composé d'un sous-sol et d'un étage ; au



Devant le Djurjura.

centre, un modeste clocher signalait la chapelle. A Tagmount, comme dans les autres stations, les ressources fournies par la charité ont été scrupuleusement ménagées pour le plus grand profit des âmes.

Le visiteur retrouva parmi les Missionnaires et devait rencontrer le lendemain, à Taourit-Abdal-

lah, aux Ouadhias, chez leurs confrères, un accueil pareil à celui dont le souvenir l'avait ramené en Kabylie.

Dans l'une et l'autre station, les remarques faites furent semblables; elles se complétèrent seulement, encore furent-elles insuffisantes, car



Station des Pères Blancs.

chez les Pères Blancs l'esprit de renoncement, l'humilité, laisseraient ignorer des mérites dont l'évidente sympathie des populations donne la claire intuition. Que l'on parcoure avec un religieux le proche village, on le voit accueillir le sourire aux lèvres, et les enfants, les tout petits aux bras de leurs mères, tendre tout réjouis la

main pour recevoir le bonbon accoutumé. C'est l'addition aux services rendus à l'enfant à tous les âges, par l'école, par le dispensaire, de douceurs appréciées par de pauvres gens chez lesquels on ne connaît pas le superflu.

Les susceptibilités jalouses n'existent pas à l'endroit des Pères Blancs qui savent d'ailleurs, par leur discrétion, ne les mettre jamais en éveil. On apprend beaucoup en visitant un village en compagnie de ces missionnaires qui aiment à faire connaître les conditions de vie très rudes des populations kabyles, à les montrer dignes d'intérêt par leur laborieuse énergie, leur intelligence et certains traits de caractère. C'est ainsi que, prenant soin de mettre en lumière les mérites de ceux qu'il évangélise, un Père faisait remarquer à son hôte deux jeunes enfants qui passaient près d'eux à la tombée du jour : Ce sont, dit-il, des enfants de pauvres ou de veuves, ils vont aller dans chaque maison, et partout on prélèvera pour leur famille deux cuillerées de couscouss ; au retour, la gamelle sera pleine. Comme conclusion, le missionnaire ajoutait : « En Kabylie personne ne meurt de faim ».

Qu'il s'agisse des misères morales des indigènes, les Pères sont très sobres de détails ; c'est à d'autres sources qu'il faut puiser pour en mesurer l'étendue.

La Mission comprend un établissement des Sœurs Blanches établi sur une plate-forme formée

par un arrêt de la déclivité du versant. Là, comme chez les Pères, tout est simple, avec la parure unique de la belle tenue, caractère propre de ces établissements congréganistes où l'on connaît et pratique l'art de bien faire avec de faibles ressources.

Le visiteur fut conduit tout d'abord dans une gracieuse chapelle, et, sous l'impression éprouvée, l'éclat de la lumière très pure inondant le sanctuaire lui paraissait exprimer par un reflet symbolique les sentiments inspirateurs d'âmes groupées, en pays infidèle, au nom du Christ libérateur.

Par une rencontre heureuse, la religieuse faisant visiter la maison, école et pensionnat, était une Normande, en pleine possession des qualités de la race, si récemment magnifiées, car elle était là pour participer à la conquête souveraine, celle des âmes. L'accueil de cette sœur fut particulièrement touchant, la joie par elle éprouvée en rencontrant un compatriote, le touriste était un Normand, fut très vive et doit-on ajouter très significative. Bien des gens qui ne sont ni méchants, ni sots, ni ignorants, bien au contraire, mais sujets comme tout le monde à subir des préjugés à l'endroit de ce qu'ils ne connaissent pas, s'imaginent que la vocation religieuse comporte une indifférence que l'on qualifierait d'étrange par ménagement pour les plus naturelles, les plus obligatoires des affections. Il n'en est rien, le sacrifice fait de la jouissance des plus chers liens ne les

rompt pas. Privation n'est pas oubli, le cœur garde l'amour de la terre natale, du foyer familial, et ceux qui ont répondu à l'appel de Dieu, savent par la prière prêter à ceux qu'ils ont quittés le secours de leur tendresse. Cet amour ne se restreint pas à d'étroites limites, et l'on sait comment l'action catholique demeure française à tel point que nonobstant sa politique de proscription religieuse, le Gouvernement de la République, par une inconséquence qui l'honore, a fait remettre la croix de la Légion d'honneur au Jésuite directeur de l'École de médecine de Beyrouth, et au Marianite supérieur de la Mission de Tokio (Japon).

Nonobstant cet aveu honorable de services rendus, qui n'est pas unique, l'illogique fermeture des écoles chrétiennes se poursuit impitoyable; la tâche de l'enseignement soumis aux influences maçonniques s'étend chaque jour, aussi l'excursionniste s'était-il donné mission de constater, pendant qu'il en était temps encore, le bien qui se poursuit. C'était pour lui-même une heureuse inspiration, car il lui fut donné d'éprouver la jouissance espérée de l'admiration; aussi demeure-t-il reconnaissant à ces instituteurs, à ces institutrices congréganistes qui lui ont inspiré ce sentiment. Il a vu les uns et les autres poursuivre sans trouble, nonobstant les menaces déjà suivies d'effet ailleurs, la tâche accoutumée, s'en tenant

au précepte évangélique qu'à chaque jour suffit sa peine.

Le pensionnat et l'école qui s'y trouve jointe réunissent un groupe de jeunes filles appartenant à toutes les classes de la population, et cette rencontre donne l'occasion de constater une fois de plus combien partout les familles musulmanes tiennent en particulière estime l'éducation donnée dans les institutions catholiques.

On sait comment en Orient, notamment en Égypte, sont appréciés, soit pour l'instruction, soit pour l'éducation, ces deux éléments qui doivent être étroitement unis, les établissements dirigés par les Ordres religieux, notamment par les Jésuites. Ce fait ayant en quelque sorte le caractère d'un phénomène, s'explique par l'action sympathique d'un prosélytisme discret inspiré par le renoncement au succès personnel. Auxiliaires à la fois humbles et conscients, missionnaires et religieuses préparent la voie à l'action de la grâce pour le jour choisi de Dieu ; ils s'efforcent, par le mérite de leurs œuvres désintéressées, de mériter à la foi chrétienne estime et sympathie, ménageant aux âmes aspirant à l'idéal, par l'intuition de l'esprit et du cœur, le suprême entraînement de la volonté.

L'occasion se présenta d'apprécier quelle vive affection unissait élèves et maîtresses. Soudain un cri : « Les sœurs arrivent ». C'était quelques religieuses revenant de la retraite annuelle ; les

fillettes se précipitent toutes vers elles dans un même élan. Petites et grandes gravissaient la pente abrupte sur laquelle ces dames dévalaient, montées sur de grands mulets, l'unique et très sûr moyen de transport en cette région.

Quand on eut mis pied à terre ce fut, au milieu de joyeuses clameurs, un échange d'embrassements. Dans cette manifestation réciproque d'affection, l'observateur discernait d'abord la vivacité du sentiment maternel, inhérent au cœur de la femme, tenu en réserve par la religieuse, au profit d'enfants que la nature ne lui a pas donnés. La vivacité, la véhémence de tendresse, avec une expression enfantine ou déjà juvénile indiquaient le caractère ethnique d'une race dont l'impassibilité coutumière voile une ardeur de passion très vive.

Au départ, la route pour gagner Taourit-Abdallah atteste, à la traverse d'un proche village, l'insuffisance de la voirie. Il faut quitter le chemin, s'engager dans un étroit sentier où deux mulets ne sauraient se croiser ; on doit éviter un passage infranchissable, un rapide sans eau, pourrait-on dire, en un mot un chaos de pierres dégradées par les torrents que précipitent, de temps à autre, au flanc des monts et parmi les vaux, les pluies trop rares et par contre trop violentes que ménage un climat capricieux.

Le mauvais pas franchi, on s'engageait sur le versant d'un vallon délicieusement boisé ; des

allées, tracées comme dans un parc, déroulaient leurs multiples lacets sur une pente s'abaissant avec la déclivité d'un angle trop aigu.

Au pied du massif s'écoulait un oued dont l'eau limpide laissait voir un fond de galets polis à souhait par le cours hâtif des eaux. Quelques



Cimetière Kabyle.

moments furent donnés à contempler dans ses aspects divers le superbe vallon. La lumière et l'ombre se disputant le soin de le mettre en beauté, se jouaient tour à tour sur la verdure printanière. De ci de là des restes de brumes matinales demeureraient arrêtés au pied d'un contour auquel les avait adossés la brise.

Après avoir d'un côté aspiré à descendre il fallait de l'autre remonter au faite et pour cela tout d'abord franchir l'oued à gué. La chose se fit sans autre incident que l'arrêt injustifié, suivant le touriste, de sa monture au beau milieu du courant. Le mulet d'ailleurs se rendit, sans marquer d'entêtement, à l'invitation d'avancer que lui avait adressée, sans brutalité, mais de façon péremptoire, le guide kabyle.

Pendant les lenteurs de la montée, ce guide engagea la conversation et, fait à noter, de même qu'un grand nombre d'indigènes, ce Kabyle parlait fort bien le français. Les Pères Blancs ont été des premiers à propager notre langue chez les montagnards. L'entretien avait un but intéressé ; comme beaucoup de ses compatriotes Mohammed désirait aller en France pour gagner de l'argent car, ajoutait-il, quand on a de l'argent, on a l'intérêt. Or, avec les us et coutumes du pays le capital est très productif ; un prêteur recommandable, modéré dans ses prétentions, se contente de vingt-cinq pour cent l'an. Or, bien qu'il semble ironique de parler d'honnêteté pour des prêts consentis à pareilles conditions, il paraît que le taux qui vient d'être indiqué se justifie par ce fait que les propriétés données en garantie étant de minime valeur, il arrive qu'en cas d'exécution judiciaire les frais dépassent souvent la valeur du gage.

Pour en revenir à notre Kabyle, « prends-moi

pour ton domestique », et sur le refus qui lui était opposé il insistait ajoutant : « Toi, tu es riche, tu as de l'argent ». Il était clair que dans sa pensée d'humble terrien un homme qui venait se promener dans les montagnes avait de l'argent à perdre. Pourtant cet indigène aimait sa montagne et, s'il s'en éloignait, à l'exemple de ses deux frères, ce serait pour amasser un pécule, fût-ce aux Antipodes, et revenir prendre son logis sur une des crêtes du pays natal.

Le versant gravi, on quittait les bosquets, on traversait un plateau couvert de champs d'orge. Puis c'était un chemin tracé à flanc de coteau, surmonté à droite par un village indigène, surplombant à gauche un panorama s'étendant jusqu'au Djurjura. Après quelques minutes, on arrivait à la Mission des Ouadhias ; l'aspect extérieur des constructions rappelait les autres stations.

L'heure de l'arrivée des voyageurs était précisément celle de la sortie des classes, une centaine d'enfants se précipitaient joyeusement au dehors. En apercevant l'étranger, un vieillard à barbe blanche, cette masse scolaire se précipita vers lui d'un élan unanime. C'était une bousculade, chacun voulant, pour manifester son respect au vénérable vieillard, saisir sa main, y poser ses lèvres avant les camarades. Les plus petits, et ceux-là étaient tout petits, étaient plus empressés, disons plus indiscrets encore que les autres.

Enfin, les Pères accourus purent remettre de

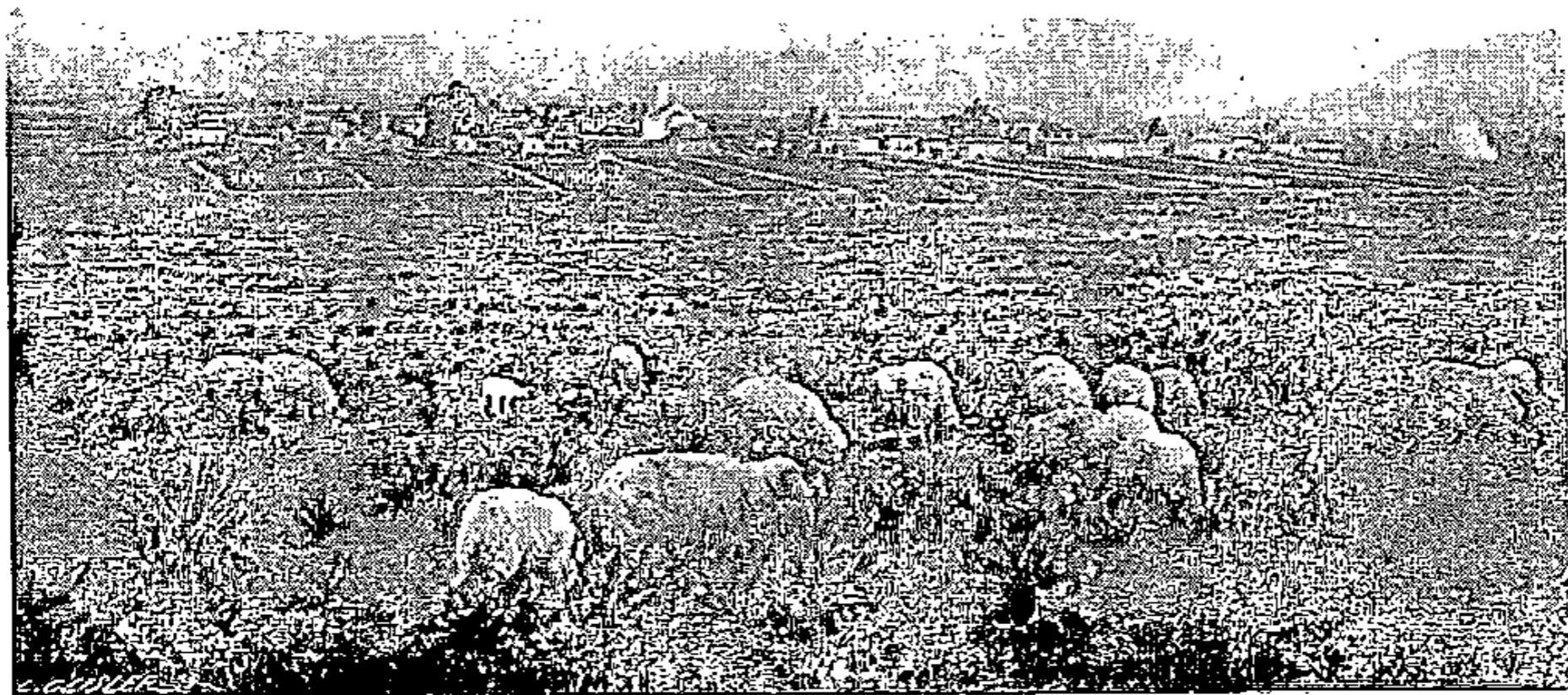
l'ordre dans ce désordre et faire à leur hôte d'un jour l'accueil accordé à un ami attendu, et cela grâce à leurs excellents confrères.

Aux Beni-Ouadhia on est au centre à la fois d'un groupement de villages kabyles tout à fait rapprochés les uns des autres et au centre en même temps d'une jeune et florissante chrétienté. Outre des familles entièrement chrétiennes, on trouve des néophytes dans beaucoup de maisons, et ces convertis, comme aux origines de l'Eglise, exercent une action de prosélytisme actif et charitable, guidés qu'ils sont par la sagesse des Pères. Il conviendrait de remarquer que, s'il suffit pour devenir musulman de prendre un burnous, une chéchia et de prononcer une formule, il n'en est pas de même pour faire profession de foi chrétienne. Dans une maison le Père s'informait de l'état d'instruction d'une grand'mère aspirant au baptême.

Dans la plaine du Chélif le cardinal Lavignerie avait fondé deux villages exclusivement chrétiens, Saint-Cyprien et Sainte-Monique. Ces créations se sont maintenues mais n'ont pas pris et ne pouvaient pas prendre de grands développements, les conditions physiques du pays ne s'y seraient pas prêtées. Pendant les années sèches, les récoltes sont mauvaises ; viennent les années pluvieuses, la plaine est féconde mais la fièvre sévit. Dans ces conditions, un groupement de population de deux cents habitants dans un village pa-

raît être ce que peuvent comporter les facultés productives du sol.

L'isolement d'arabes chrétiens paraissait les mettre à l'abri du contact fâcheux avec la population indigène musulmane et vicieuse, comme le comportent les tolérances morales accordées par



Vue de Saint-Cyprien.

le *Coran*. Les néophytes paraissaient aussi à l'abri des vexations de la part de leurs anciens coreligionnaires, mais, en admettant les avantages de l'isolement, on subissait ses inconvénients, notamment celui de perdre toute influence en demeurant en dehors de la vie commune.

L'œuvre était fondée matériellement sur la

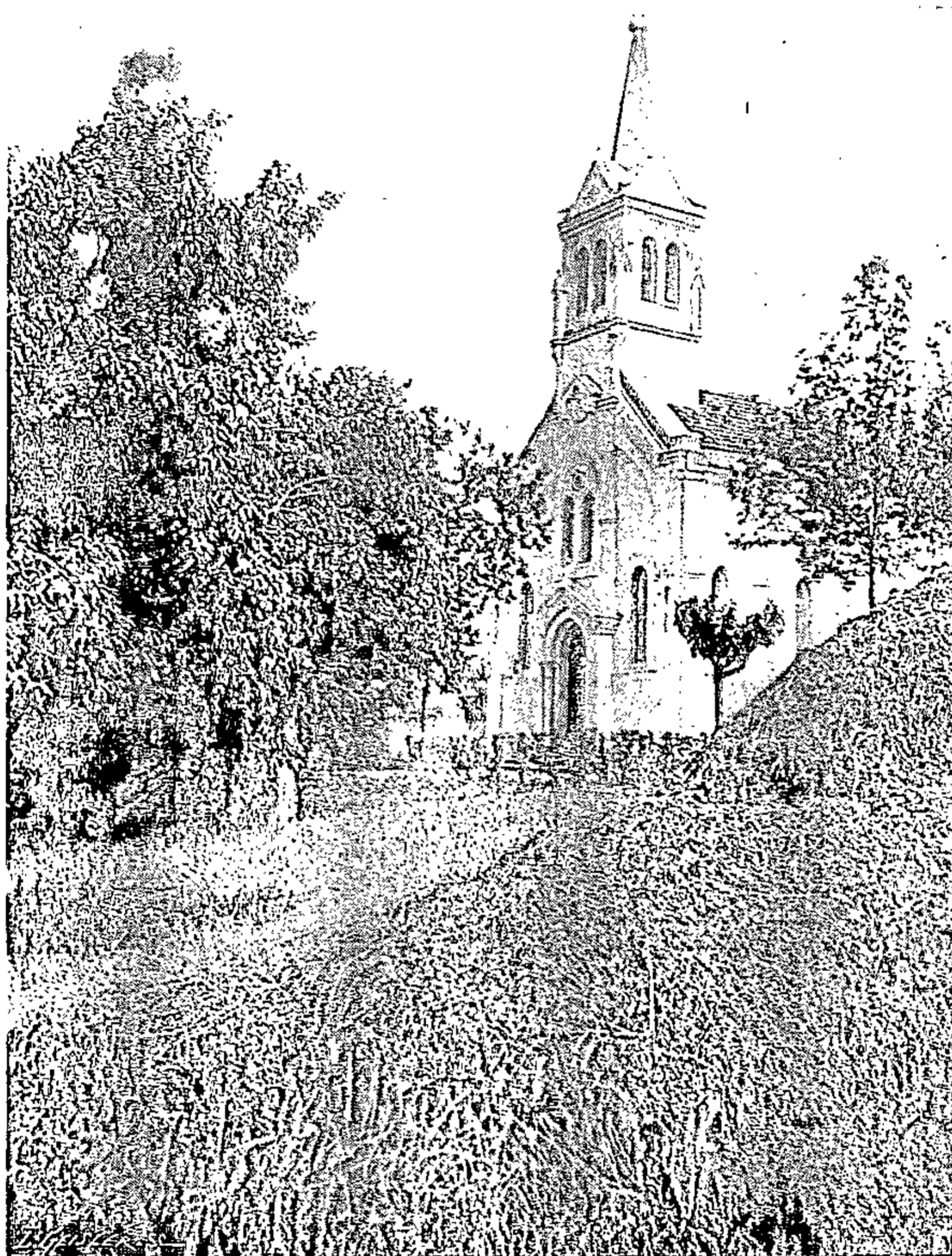
constitution de la propriété au profit des familles chrétiennes. Tous les bénéficiaires des dispositions généreuses dont ils étaient l'objet n'en ont pas profité ; qui pourrait s'en étonner ?

Au dire des Pères que notre touriste avait consultés lors de sa visite aux villages du Chélif, la moyenne des succès dans l'ordre matériel a été normale. Au point de vue spirituel, le résultat a été supérieur ; il s'est assurément produit des défaillances, suivant l'ordre naturel des choses, et cela d'autant mieux que les exemples des Européens sont loin d'être d'un effet favorable. Mais ce que constataient les missionnaires c'est qu'ils avaient la consolation de voir les égarés, faire, dans la sincérité de leur foi, des fins chrétiennes. Or, comme disait le Père supérieur, le but essentiel de nos efforts n'est-il pas atteint quand le repentir conduit, à l'heure suprême, des âmes pardonnées à une heureuse éternité.

Au point de vue de l'assimilation, il convient de remarquer que l'adoption du statut personnel français, conséquence de leur conversion, a pour effet d'amener les néophytes à la naturalisation, d'en faire des citoyens assujettis au service militaire dont ils acceptent volontiers l'obligation.

A Saint-Cyprien, à Sainte-Monique, villages d'une aisance tout à fait supérieure à celle des villages kabyles, on voit de jolies églises, mais les écoles des Pères et des Sœurs Blanches ont été remplacées par l'école mixte laïque. Pas plus

là qu'ailleurs la critique du voyageur ne s'adresserait aux instituteurs ou aux institutrices, simples agents d'exécution péniblement isolés au milieu



Eglise de Saint-Cyprien.

de populations indigènes, remplissant souvent de façon méritoire la mission matériellement utile qui leur est assignée.

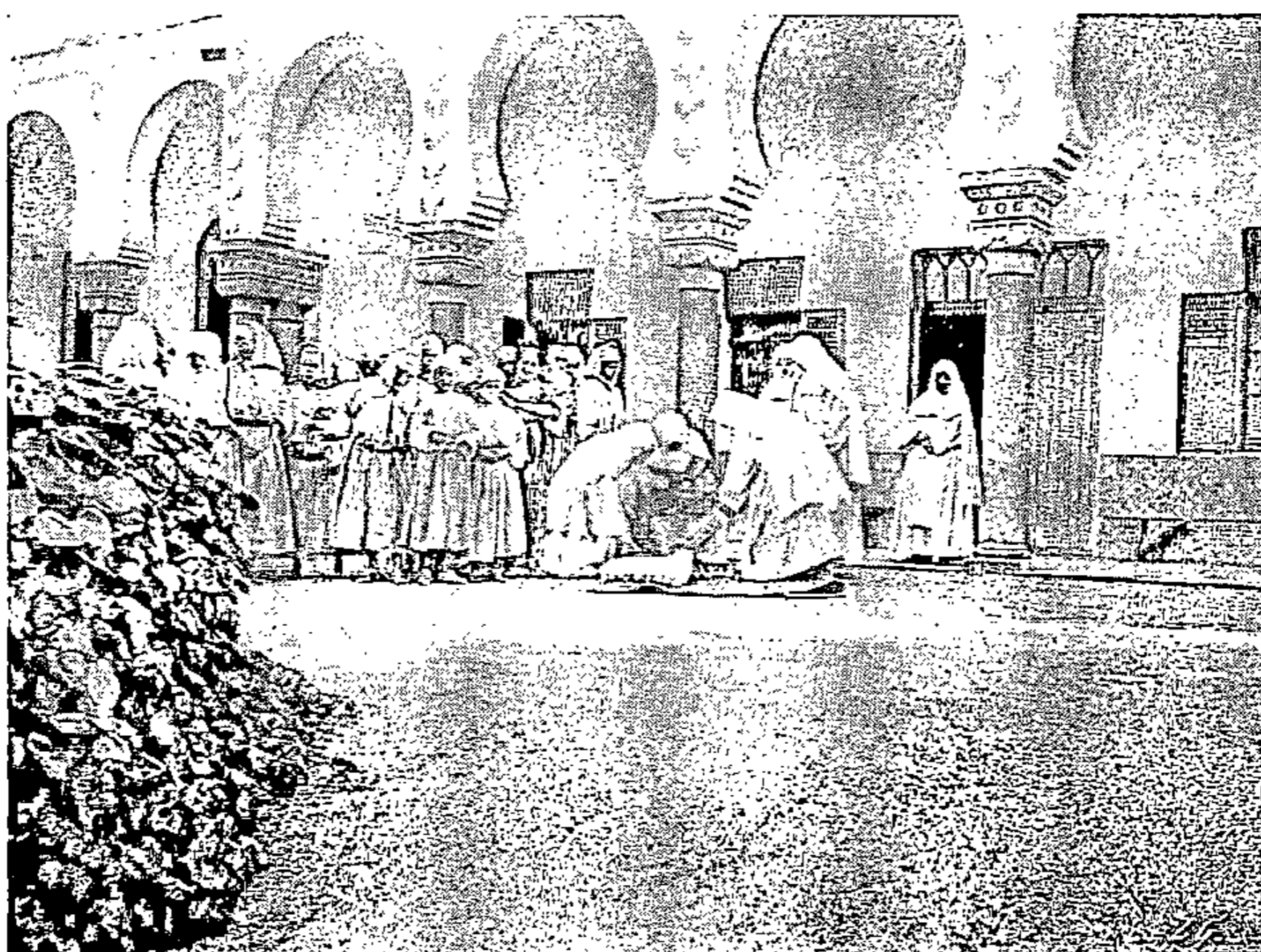
On voit encore à Saint-Cyprien le bel hôpital

de Sainte-Elisabeth, confié, depuis sa création, aux soins des Sœurs Blanches. Cet établissement, providentiellement établi pour donner aux populations indigènes qui s'en trouvent dénuées, par le fait même de leur pauvreté, les soins médicaux les plus nécessaires, est devenu trop spacieux pour le nombre des hospitalisés, et cela par suite de l'insuffisance des ressources budgétaires. Pourtant, grâce à cet ordre matériellement établi chez les congrégations, sous l'influence du renoncement surnaturel, les femmes admirables, vouées au soulagement de la souffrance, savent suffire à toutes les charges, honoraires des médecins compris, avec une cotisation de 1 fr. 20 par journée d'hôpital. Ce paiement se répartit par moitié entre les communes et le département. Or, les communes indigènes se dérobent autant que possible à l'accomplissement du devoir d'assistance qui leur incombe, et, de son côté, l'Administration multiplie les formalités nécessaires pour l'admission à *Bit-Allah*, la Maison de Dieu.

L'inauguration de l'hospice, qui avait autorisé de plus grandes espérances, avait eu lieu au mois de janvier 1876, avec le concours des autorités, au milieu de l'enthousiasme des populations indigènes et de l'émotion de tous les assistants et notamment de protestants. Un de ces frères séparés, le colonel Playfaix, consul général d'Angleterre, exprimant les sentiments de tous, disait, en

parlant de l'archevêque : « J'ai cru voir saint Augustin ».

Il ne suffit pas de visiter les villages d'arabes chrétiens, les stations établies dans les montagnes



Hôpital de Sainte-Elisabeth.

de Kabylie, le bel hôpital de Sainte-Elisabeth, il convient de rechercher au prix de quels efforts, en dépit de quels obstacles, ont été établies et maintenues ces créations qui ont si efficacement servi la cause de l'influence française.

On a exposé ailleurs (1) la politique musulmane, poursuivie dès 1830, par les régimes anté-

(1) *De Tizi-Ouzou à Béni-Mengallet.*

rieurs à la troisième République, politique exclusive des principes de liberté de conscience, censés régir la société moderne. La propagande chrétienne était à tel point proscrite que, pendant le douloureux épiscopat de Mgr Pavy, le supérieur du séminaire, un vénérable ecclésiastique fut publiquement menacé de la prison et même des galères pour avoir recueilli quelques malheureux orphelins indigènes, vivant à l'abandon dans les rues d'Alger (1).

De fâcheuses mesures, telles que la création d'écoles mixtes, réunissant les enfants européens et indigènes, avaient provoqué une protestation de Mgr Lavigerie. Sous prétexte de liberté de conscience, l'enseignement religieux était proscrit de ces écoles. Si l'on s'en tenait aux indications fournies sur la moralité des jeunes arabes par le colonel Villot, aussi bien qu'aux réclamations formulées par des colons tunisiens, contre la même mesure, on reconnaîtrait combien étaient fondées les réclamations de l'archevêque ; un rapprochement prématuré des races ne pouvant avoir pour conséquence qu'une assimilation dans la dégradation.

En Algérie, dans les grands centres du moins, les populations pouvaient alors soustraire leurs enfants aux risques résultant des mesures offi-

(1) Ces détails et ceux qui vont suivre sont empruntés à la *Vie du Cardinal Lavigerie*, par Mgr Baunard. Librairie Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.

cielles, grâce aux écoles libres. Toutefois des assemblées communales, issues d'un groupement colonial dont les éléments se sont heureusement modifiés, prétendaient fermer, en dépit des lois encore existantes, les écoles congréganistes préférées par les familles chrétiennes.

On comprend comment une communauté accidentelle de sentiments entre le pouvoir et la démagogie rendait impossible toute influence chrétienne sur la population indigène.

D'effroyables calamités, une épouvantable disette survenue en 1867, suivie d'une épidémie de typhus, vinrent ouvrir une brèche contre le parti pris ; on se trouva contraint, sous la pression de la nécessité, de laisser agir la charité chrétienne.

Il advint à l'archevêque de rencontrer aux abords d'Alger un petit mendiant arabe d'environ dix ans, à la mine intelligente, aux yeux brillants de fièvre ; il était exténué. Emu à cette vue, Mgr Lavigerie s'adresse au pauvre petit : « D'où viens-tu, lui dit-il ? — De la montagne, loin ! loin ! — Et tes parents, où sont-ils ? — Mon père est mort, ma mère m'a dit il n'y a plus de pain ici ; va dans les villages chrétiens. » L'enfant raconta ses douloureuses étapes et sur la demande qui lui fut faite : « Veux-tu aller chez un marabout arabe ? — Oh ! non. Quand je suis allé chez eux, ils m'ont chassé et, si je ne partais pas assez vite, ils appelaient les chiens pour me mordre. —

Veux-tu rester avec moi ? — Oh ! oui, je le veux. — Eh bien, viens dans la maison de mes enfants, jè te traiterai comme eux et je t'appellerai comme moi, Charles ! »

Charles Omer-Ben-Saïd, qui fut plus tard baptisé et fonda une famille chrétienne, se trouva le premier orphelin adopté. Cette rencontre avait révélé au prélat une situation lamentable ; si l'assistance officielle, généreusement accordée, pouvait venir en aide aux adultes, les orphelins, charge importune pour les tribus, demeureraient à l'abandon. C'était une lacune à combler. Avec sa nature impulsive, Mgr Lavigerie, sans se dissimuler les charges écrasantes qu'il allait assumer, résolut d'y mettre fin. L'acte était d'autant plus généreux et méritoire que l'archevêque envisageait le risque de succomber sous le faix comme il était arrivé à son vénéré prédécesseur, Mgr Dupuch. Cette redoutable perspective n'arrêta pas le prélat héroïque qui devait en accomplissant une œuvre d'une audace toute apostolique rencontrer les jours d'incertitude et d'angoisses dont il avait, sans faiblir, envisagé la cruelle certitude.

Le nombre des orphelins recueillis s'éleva successivement à huit cents, à mille pour atteindre le chiffre de dix-sept cent cinquante.

L'initiative de l'archevêque, d'une supérieure clairvoyance, au point de vue même colonial et français, avait, en toutes circonstances, porté om-

brage au maréchal de Mac-Mahon, alors gouverneur général, aussi advint-il que le compte rendu officiel de tout ce qui avait été fait pour venir en aide aux populations indigènes ne fit pas mention de l'œuvre accomplie par Mgr Lavigerie. Ce silence incompréhensible était l'indice d'une rancune inexcusable, sans autre cause que l'attachement aux préjugés traditionnels et routiniers d'une administration jalouse de toute initiative indépendante de la sienne.

Inspiré par des sentiments d'une toute autre élévation, M. Ferdinand Barrot, dans un rapport présenté au Sénat le 17 janvier 1868, avait rappelé la lettre éloquente, adressée par l'archevêque d'Alger, pour faire appel à la charité et rendre hommage aux sentiments que cette lettre exprimait : « C'est, disait l'honorable sénateur, le cri d'une religion toute de fraternité. Cette religion vient réveiller la charité de tous. Mais sur qui verse-t-elle les trésors de sa sollicitude et de sa tendresse ? Les victimes, elle ne les nomme pas autrement que des créatures de Dieu. Où trouver, Messieurs, une philosophie plus élevée, plus tolérante, plus humaine. »

On avait dit, en parlant des orphelins : « Attendez seulement le printemps, vous verrez comme ils s'envoleront aux premières figues de Barbarie. » De plus, le Gouverneur général avait autorisé l'installation d'un orphelinat, dirigé par les Frères, à Beni-Aknoun, mais considérait cet éta-

blissement comme tout à fait provisoire, car, suivant lui, après la moisson, les orphelins devaient être réclamés par leurs tribus respectives. Ces prévisions, communes à des gens s'inspirant habituellement de vues très différentes, se trouvèrent déjouées par l'événement. Les orphelins auxquels les portes étaient ouvertes ne s'en allèrent pas. Loin de réclamer les pupilles, des indigènes demandaient l'admission de leurs enfants dans les établissements charitablement ouverts aux seuls abandonnés.

Le mécompte éprouvé par ceux qui avaient présumé des résultats tout différents n'ouvrit pas des yeux obstinément fermés. Lors du Septennat on put reconnaître les effets de la rancune de l'amour-propre froissé quand M. d'Harcourt, représentant officieux de l'Elysée, vint se mettre en opposition, à la Chambre des députés, par procédé dilatoire, avec M. Dufaure, prenant en mains, au nom du Gouvernement, la cause des œuvres du prélat, apôtre et citoyen.

Aux jours de la guerre fatale, les créations de Mgr Lavigerie avaient failli sombrer. Par l'effet inévitable du désastre national, les ressources que l'infatigable quêteur avait su obtenir, en dehors de subventions officielles restreintes, de la charité catholique, et même de sources étrangères s'étaient subitement taries. C'est un récit véritablement angoissant que celui montrant le fondateur désemparé, soutenu dans sa détresse par des

dévouements dignes d'admiration. Le découragement avait même gagné d'excellents collaborateurs, et les privations obligées éloigné un certain nombre de pupilles, mis à même de gagner leur vie en dehors des établissements. C'était le groupe d'orphelins sélectionné, par le fait des circonstances, qui devait fournir les éléments de population des villages chrétiens, et, si les ressources l'avaient permis, d'autres fondations similaires.

L'homme énergique et clairvoyant, désigné par M. Thiers lui-même, pour tenir tête, avec une poignée d'hommes, au désordre et à l'insurrection, l'amiral de Gueydon, fut le premier à comprendre les avantages de la liberté religieuse, prudemment pratiquée, pour concourir au développement de l'influence française, par l'accroissement du bien-être et de la moralité des populations.

Entre l'archevêque et le général Chanzy, un événement cruel qui vint frapper l'éminent gouverneur dans la personne de son jeune fils créa, comme il arrive entre hommes de cœur, un de ces liens affectueux qui rendent faciles les solutions entre ceux qu'anime le désir sincère d'arriver au bien et qui sont le plus souvent divisés par de simples malentendus.

Sous l'inspiration des sentiments hostiles de l'intolérance irreligieuse, les subventions accordées aux œuvres chrétiennes disparurent peu à peu, et le chétif budget de l'Église d'Algérie fut

lui-même, avant que l'État français faillit à ses engagements, annuellement réduit. Il est à remarquer que des conseillers musulmans avaient unanimement voté pour le maintien de subventions retranchées par le fait de ceux que, dans une lettre adressée le 21 avril 1865 à Mgr Pavy, M. Warnier, condamnant par avance sa propre conduite, flétrissait en les qualifiant de *renégats*.

C'est au milieu de ces péripéties que l'illustre archevêque avait pu fonder pour les orphelins et les orphelines, prémices d'une chrétienté indigène, d'abord Saint-Cyprien, puis, dans des conditions plus difficiles encore, Sainte-Monique, en même temps que s'élevaient sur les croupes des montagnes de Kabylie les stations. On ne peut sans émotion étudier les origines de l'ensemble de ces œuvres attestant la puissance de l'oubli de soi-même inspiré par la Foi.

C'était, à cette époque déjà lointaine, qu'avec le concours du général Wolf, approuvé par le général Chanzy, avait pu s'élever le bel hôpital de Sainte-Elisabeth, dont le nom rappelait celui de la pieuse compagne du général.

Mais revenant au point dont nous nous sommes éloignés, notre compatriote trouvait encore en Kabylie des écoles chrétiennes avec leur enseignement intégral, c'est-à-dire visant le temps et l'éternité !

Outre l'école des garçons, on rencontrait à Taourit-Abdallah une belle école de filles dirigée

par les Sœurs Blanches: Parmi les religieuses se trouvait encore une Normande; l'accueil trouvé près d'elle ne fut pas moins empreint de touchante émotion qu'il ne l'avait été la veille près de sa compagne. Chez ces âmes sœurs la joie de



Rue de Saint-Cyprien.

la rencontre n'éveillait-elle pas un renouveau du sacrifice consenti? avec le sourire une larme n'était-elle pas venue perler aux cils?

Missionnaires et religieuses se préoccupent de travailler à la fois au bien-être moral et matériel; ils savent distinguer entre la misère et la pauvreté et s'efforcent de combattre la première dans ses causes, d'adoucir la seconde. C'est sous cette

inspiration que les Sœurs, pour accroître les moyens d'existence de leurs élèves, pour en faire des partis enviabiles, ont ouvert pour elles un atelier d'apprentissage de tissage de tapis.

Les Sœurs de l'hôpital de Saint-Cyprien ont, de leur côté, ajouté au soin des malades la direction d'un semblable atelier établi dans les dépendances de l'établissement hospitalier. Petites Kabyles dans la montagne, petites Arabes dans la plaine du Chélif rivalisent d'assiduité et de zèle. C'est chez les unes et les autres une même ardeur pour arriver au bien-être par le travail. L'observateur éprouva un sentiment d'instinctive compassion en remarquant chez ces enfants, soit dans l'expression du regard, soit dans l'attitude, un sentiment de passivité résignée, infligée dès l'enfance à la femme, par les mœurs de l'Islam. La même initiative généreuse a été prise ailleurs en faveur des jeunes filles; le touriste avait pris grand intérêt à la visite d'établissements laïques d'apprentissage ouverts à Alger et à Tlemcem. Le tissage des tapis paraît réunir le double avantage d'être un travail approprié aux goûts et aux aptitudes de la femme indigène et de fournir un salaire suffisamment rémunérateur.

Inspirés des préceptes et de l'esprit de l'Évangile, les missionnaires et les religieuses ont, avec le respect des pauvres, l'intelligence pratique des situations et de leurs exigences. Ce ne serait pas à ces serviteurs des petits de ce monde qu'échap-

peraient ces qualificatifs grossièrement irréfléchis que provoquent de la part de touristes raffinés le défaut du soin de la personne, l'insuffisance de l'habitation, faits regrettables qui se retrouvent ailleurs. Il arrive, faute de s'observer soi-même, de se méprendre sur ses propres mérites, de s'attribuer à titre de supériorité personnelle le fait de la jouissance d'avantages de fortune ou d'aisance. Il conviendrait de retenir que la distinction des formes extérieures ne préjuge en aucune façon la valeur morale.

Les missionnaires se sont appliqués pendant vingt ans, avec une docilité méritoire, conformément aux instructions formelles de l'illustre cardinal Lavigerie, à faire connaître la religion catholique par les œuvres. C'est grâce à cet apostolat précurseur, à cet effort de renoncement que la lumière s'est faite, que l'ère des conversions s'est ouverte. C'est par une bienveillance empreinte de dignité que prêtres et religieuses ont obtenu respect et sympathie des indigènes, les uns et les autres ont, par conscience du devoir, pratiqué le grand art de demeurer supérieurs et distincts que peuvent seuls atteindre les désintéressés de popularité vaine.

Pour apprécier les mérites des Pères Blancs et des Sœurs Blanches, on doit tout d'abord étudier les conditions physiques et climatériques du pays où s'exerce leur zèle, puis indiquer aussi som-

mairement le caractère, les mœurs et les traditions des montagnards kabyles.

Le touriste soucieux de la vérité regretterait de faire supposer que, sous le charme de ses impressions, il aurait pensé rencontrer un coin de l'Éden où la vie se trouverait particulièrement douce. Or, tel ne fut pas son sentiment, car, même au printemps, alors que le regard s'étend avec complaisance sur le panorama onduleux et divers, on prend conscience de la fatigue qu'impose le parcours de ce pittoresque que l'on pourrait peut-être, pour en exprimer le caractère mouvementé à l'excès, qualifier de turbulent. Ce sont des versants se succédant sans arrêt que les Pères doivent, pour exercer leur ministère, successivement dévaler et gravir, on apprécie au prix de quelles fatigues. Les missionnaires ne peuvent faire usage du mulet pour des courses de moins de trois heures.

Comme conséquence de la disposition physique du massif montagneux et de son altitude, les conditions climatériques subissent, suivant les saisons, des variations extrêmes. En hiver, le froid est rigoureux, les neiges sont parfois abondantes au point d'entraver le ravitaillement des villages. On voit, restés sur la route de Fort-National à Michelet les chasse-neige qui permettent de la déblayer chaque année. En été la chaleur devient accablante, la sécheresse sévit, jardins et champs privés d'eau se dessèchent,

mais l'air demeure très pur sur ces sommets que la fièvre, endémique dans le plat pays, ne peut atteindre.

Au point de vue du caractère et des mœurs des montagnards, les ouvrages consultés indiquent la



Dans la montagne.

violence et, par voie de conséquence, la brutalité s'exerçant particulièrement au détriment de la femme. Les Kabyles, nonobstant l'étrange propagande musulmane du second empire, sont restés de médiocres sectateurs de l'Islam, dont ils n'ont accepté que partiellement la loi en négligeant ce qui s'y pouvait trouver de préférable. Si ces indigènes n'ont pas imposé à leurs femmes la réclu-

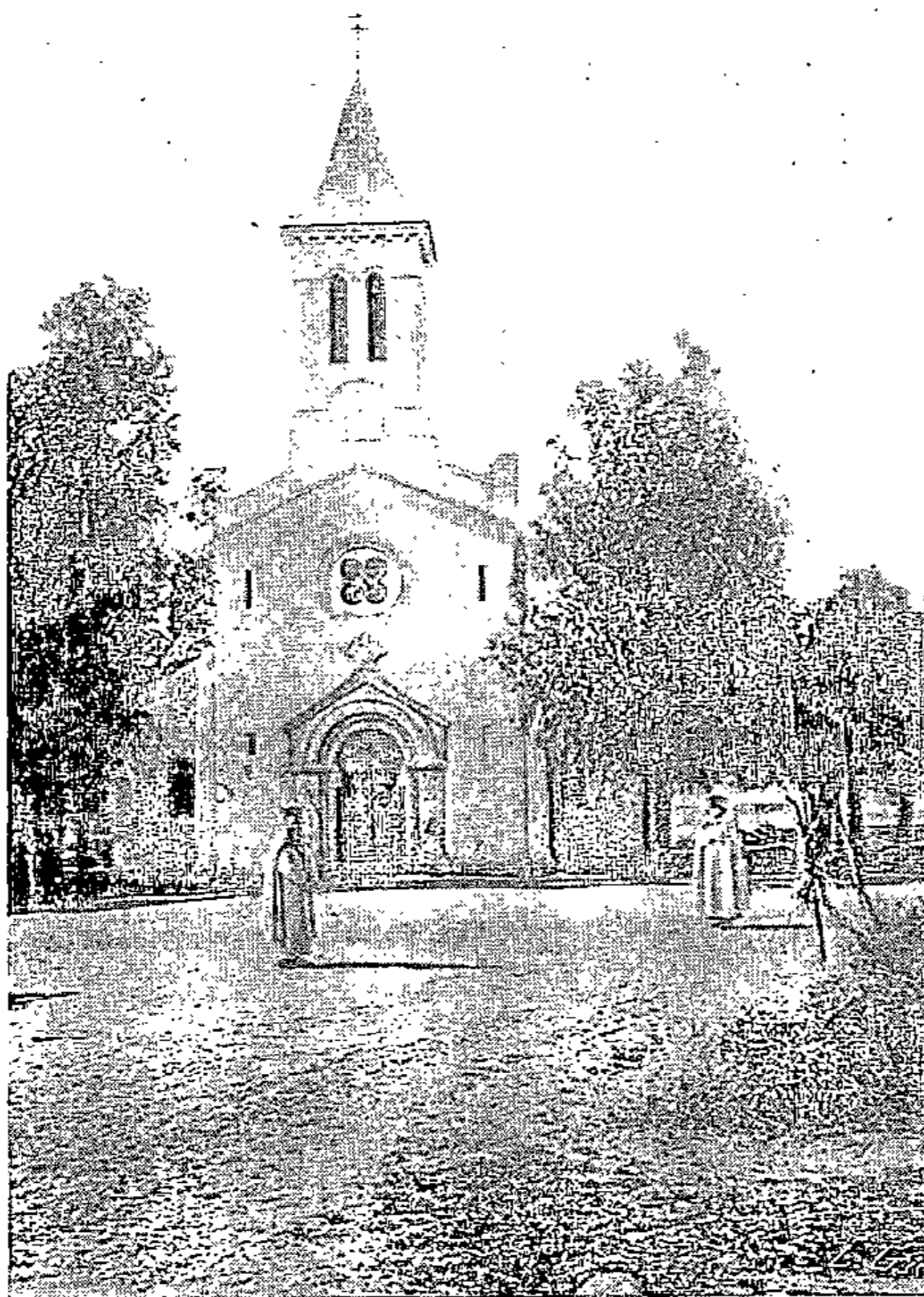
sion, incompatible d'ailleurs avec les travaux des champs, et l'usage du voile, au moins devant les étrangers, ils ne leur ont pas accordé les avantages et droits civils que Mahomet avait édictés, à titre de compensation, en faveur du sexe opprimé dont il avait subi le charme jusqu'au ridicule inclus (1).

L'infériorité de la femme constitue un fait établi dans le monde musulman à tel point qu'elle arrive à se mépriser elle-même. Une mère considère comme une disgrâce la naissance d'une fille; d'ailleurs la répétition de maternités de ce genre fait courir le risque à celles auxquelles advient ce mauvais sort de se voir répudiées.

La jeune fille kabyle est exposée à subir l'épreuve du mariage contraint et prématuré; l'Administration française s'efforce de prévenir des abus par trop criants. La plupart du temps, les indigènes sont monogames, leur pauvreté les y obligeant d'ailleurs, mais le divorce et la répudiation permettent au mari de rompre à son gré une union qui a lassé son caprice. En Kabylie, il est au contraire à peu près impossible à la femme de rompre le lien qui lui a été imposé et qu'elle subit passivement, à moins que la passion n'intervienne au risque de dénouements impitoyables.

(1) *Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie*, par le lieutenant-colonel Villot, 3^e édition. Alger, libraire Adolphe, Jourdan, « Interventions étranges de l'ange Gabriel », p. 58, 59 165-166. — Ouvrage intéressant à consulter.

Dans ce milieu dépravé où l'infidélité de la femme ne connaît pas d'excuse, la crainte, à défaut d'autre sentiment, maintient une moralité



Eglise de Sainte-Monique.

relative. Une femme, pour peu qu'il lui reste de jeunesse, ne doit jamais sortir seule, aussi voit-on de longues files de femmes descendre et remonter les versants, se rendant à la fontaine ou en revenant. Les amphores sont pesantes ; mais l'heure

de les remplir est la meilleure de la journée ; c'est l'occasion de passer un bon petit moment, d'échanger potins et commérages. Les maris, dit-on, ne sont pas toujours épargnés et seraient, ajoute-t-on, rarement dignes de l'être.

Comme les apôtres de tous les temps, les Pères Blancs sont venus confiants dans l'appui surnaturel pour ramener au Christ, par la persuasion, des populations que lui avait enlevées la violence, secondée par la séduction d'une morale complaisante. Comment, sans le concours de cette force que l'on reconnaît par ses impulsions et ses effets, la grâce divine, instaurer chez des infidèles, investis par tradition des privilèges de la force au service de la passion, le mariage indissoluble, l'équivalence entre l'homme et la femme, dans les conditions que comporte la disparité des sexes, des devoirs et des droits ? Ce fait merveilleux a pourtant été réalisé ; des familles catholiques ont été formées. Que tous les néophytes aient rempli sans défaillance les devoirs que leur imposait leur nouvelle foi, on ne le pourrait supposer, le fait d'un pareil résultat contredirait l'expérience. A ceux qui ne veulent, soucieux des intérêts du pire, connaître que les échecs du bien, il convient de rappeler que le progrès ne se produit ici-bas que par moyennes prises sur des ensembles. Une famille indigène devenue pratiquement chrétienne, c'est une transformation étonnante de mentalité et de conception de la vie, c'est le res-

pect mutuel de la foi jurée, librement consentie. A ce foyer, M. le colonel Villot rencontrerait, sous les traits d'une Kabyle convertie, la créature spiritualisée qu'il n'avait pas connue en pays arabe pendant un séjour de vingt-cinq ans, celle qu'il définissait « cette merveille qui est la femme chrétienne ».

Il fut donné au visiteur de connaître, au cours de sa visite à Tagmout, un exemple de ces conversions dont l'effet est intégral. Une néophyte, aujourd'hui attachée à l'établissement des Sœurs, jeune femme abandonnée par son mari, n'avait pas hésité, pour remplir ses devoirs de chrétienne, à s'affranchir de la coutume qui, en raison de sa situation, ne lui aurait par permis de sortir de son village. Pour la pauvre créature, la fatigue, la rigueur des saisons, la maladie même ne pouvaient faire obstacle à son zèle pieux, à tel point qu'un jour elle arriva mourante à la chapelle.

On conserve à Taourit-Abdallah le portrait d'un autre converti, Jean Ibrahim Naït Amrouche, qui n'avait pas au même point dépouillé le vieil homme. Ce Kabyle, fait prisonnier par l'illustre capitaine Beauprêtre, s'était attaché aux Français, en apprenant à les connaître. Aussi, mis en liberté, il s'engagea, fit la campagne d'Italie, et, comme clairon, sonna l'assaut à Magenta et ailleurs. Rentré dans ses foyers, après sept ans de service, il se rendit redoutable et commit de nom-

breux assassinats, ce qui, vu l'état des mœurs en Kabylie, contribua à établir son prestige. Aussi intelligent que brave, il devint bientôt l'oracle des Ouaddias et de toutes les tribus environnantes ; aucune affaire, et, on peut ajouter, aucun mauvais coup ne se décidait sans lui.

Nonobstant ces us et coutumes, Ibrahim fut toujours favorable aux missionnaires et aux Sœurs ; il mit son habileté à leur service pour l'acquisition des terrains nécessaires.

Tous les détails sur cette personnalité indigène sont dus à une obligeante communication. Lors de l'installation de la mission, à la grande stupéfaction de tous les indigènes, Ibrahim reçut le baptême, en 1895, dans la chapelle des Sœurs.

On n'affirme pas qu'à dater du jour de sa conversion, le néophyte fut sans reproche, du moins fut-il sans peur et affirma-t-il toujours fièrement la foi qui l'avait conquis et avait, dans une certaine mesure au moins, réprimé ses instincts violents ; un fait l'atteste.

Un jour, assis à l'entrée de son village, il causait avec le grand marabout de l'endroit. Celui-ci l'exaltait, mais quelque chose l'empêchait de le porter tout à fait aux nues.

« Tu n'as pas de pareil, oncle Ibrahim, lui dit-il ; lamaôunu... lamaôunu... mais... mais ! »

Ibrahim compléta la pensée du Sidi et la phrase qu'il n'osait achever ;

« Mais je suis *Métourni*, j'ai renié l'islam pour

le christianisme ! C'est cela que tu veux dire, Sidi Moh ? »

— « Oui oncle Ibrahim ! »

Levant alors son bâton et montrant le cimetière voisin :

— « Tu vois, dit Ibrahim, ce cimetière ? »

— « Oui père de ma mère. »

— « Il est vaste ? »

— « Très vaste. »

— « Eh ! bien, Sidi Moh, si je n'avais pas *tourné*, si je ne m'étais pas fait chrétien, j'aurais pu remplir à moi seul un cimetière comme celui-là. Ai-je bien fait de tourner ? Dis-moi, Sidi Moh ! »

— « Non, répondit celui-ci ». Ce mot termina cette conversation qui donne l'exacte notion du caractère et des mœurs kabyles.

Les moyens humains employés par les Pères Blancs, ont été, suivant la pratique habituelle des missionnaires, les œuvres de charité, le dispensaire, l'hôpital et l'école. Ces bienfaits furent offerts sans conditions, avec le respect dû aux consciences, comme on le devait faire pour révéler l'action divine et servir en même temps les intérêts de l'influence française, influence bienfaisante pour les indigènes et plutôt partielle en leur faveur, quoi que l'on en ait pu dire. Au début, sur certains points, les populations s'étaient tenues sur la réserve à l'endroit des marabouts chrétiens, à la fois infidèles et Français. A la suite

des services rendus avec désintéressement, fait tout nouveau en Kabylie, la confiance avait suivi la sympathie, les écoliers avaient afflué. Le jour où, en vertu d'une législation douloureuse pour les catholiques, les écoles où l'on prie seront partout fermées, on verra, comme l'avait vu ailleurs le voyageur, maîtres et maîtresses entourés par des enfants en larmes et des familles attristées. A compter de cette date les finances de pauvres communes seront grevées de l'impôt pour l'école obligatoire, remplaçant celle où l'on était reçu librement pour l'amour de Dieu. Ce sera, contre l'action chrétienne en Algérie, la prise de possession du monopole scolaire.

Le fait est d'autant plus attristant que l'application de la loi contre les congrégations, faite à l'endroit des Pères Blancs avec ménagements, à regret pourrait-on ajouter, par des administrateurs bien informés, ne se justifierait en Algérie par aucun motif d'ordre politique. Il n'existe dans la colonie, ni parti contraire à la République, ni hostilité contre les missionnaires; les Pères comptent des amis partout, notamment parmi les membres de l'enseignement public, conscients de leurs propres mérites et par ce fait ne prenant pas ombrage de ceux d'autrui.

Par une coïncidence providentielle la proscription scolaire, si regrettable soit-elle, se produit alors que l'œuvre d'évangélisation positive a pris un développement appréciable, nonobstant

certaines difficultés spéciales. La pauvreté du sol oblige les Kabyles à quitter souvent la montagne pour recueillir au dehors les salaires et profits nécessaires à la subsistance de la famille. Le séjour périodiquement obligé dans des milieux divers est un évident écueil pour la persévérance,



Village de Sainte-Monique.

la régularité des mœurs, notamment pour la sobriété des néophytes, mais là comme ailleurs la foi chrétienne sincèrement acceptée soutient la faiblesse de la nature et, avec sa miséricordieuse austérité, en relève les défaillances.

La transformation des mœurs, l'affranchissement des infériorités originelles, n'est pas l'œuvre

d'un jour, on le constate aisément en s'en tenant à l'étude de la moralité toute relative de peuples ayant bénéficié depuis des siècles de la civilisation chrétienne. La connaissance de soi-même induirait à l'indulgence pour autrui; il conviendrait d'apprécier, en s'inspirant de l'observation comparative, les faiblesses inévitables des convertis. Les néophytes ne trouvent pas d'ailleurs, on en doit faire l'aveu, l'appui moral de l'exemple au contact des Européens. L'alcoolisme n'est pas d'origine indigène, mais un produit de fâcheuse importation.

Le séjour ininterrompu au foyer, l'accomplissement mêlé de tendresse des devoirs quotidiens, l'influence prochaine et constante de la Mission, protègent mieux chez l'épouse et la mère le développement de la vie dans le devoir suivant l'idée chrétienne.

L'indication des absences laborieuses des montagnards ne permet pas de les supposer inactifs quand on rencontre leurs femmes sarclant les récoltes. Le fait de la conversion religieuse ne constituerait en aucune façon l'affranchissement de la loi du travail, plutôt favorable moralement à des populations qui n'auraient pas l'emploi normal de loisirs. Un des mérites des écoles chrétiennes était, sous l'inspiration du sentiment d'humilité, très bon guide pratique, d'appropriier autant que possible l'enseignement aux nécessités de la vie que les circonstances locales devaient

imposer à leurs élèves. Aussi les jeunes filles élevées par les Sœurs Blanches étaient-elles particulièrement recherchées comme femmes par les Kabyles. Ces indigènes âpres au gain, indépendants, violents, vindicatifs, au demeurant fort avisés, le seraient particulièrement quand il s'agirait du choix d'une femme, si l'on s'en tenait à quelques-uns des dictons qu'un obligeant concours a permis de recueillir.

Voici ce que peuvent apprendre, de façon plutôt ironique, sur la femme Kabyle, les dires populaires :

« Une femme économe vaut mieux qu'une paire de bœufs qui laboure. »

C'est plus galant que la préférence que prêtait Pierre Dupont à un homme des champs pour ses deux grands bœufs.

Nous passons à une indication touchant la prudence à observer dans les relations pour assurer la fidélité dans les ménages de là-bas :

« Si l'homme est le feu,

« La femme est la poudre.

« Les tenir éloignés l'un de l'autre si l'on ne veut pas d'explosion ».

Ce qui vise en langage figuré les entraînements de la passion.

Puis ce sera l'affirmation de la supériorité de la raison stable chez l'homme, tout à fait transitoire chez la femme :

« Dans l'homme, l'intelligence, le bon sens

entrent par les pieds et arrivent jusqu'à la tête où ils s'arrêtent.

« Dans la femme, au contraire, ils entrent par la tête, et, peu à peu, descendent vers les pieds par lesquels ils s'en vont ».

D'où on doit conclure que dans toute discussion, le dernier mot devrait appartenir au mari. Ce serait un usage local.

Suit un propos essentiellement désobligeant pour la femme que son âge aurait rendu belle-mère :

« Là où il y a une vieille, le diable se dispense de venir, il est amplement remplacé. »

Puis une variante aggravante que justifierait fâcheusement l'état des mœurs, pas au dire des charitables Pères Blancs, mais des mauvaises langues :

« Une vieille, disent d'autres, peut remplacer quatre-vingt-dix-neuf diables. Le crime que ces quatre-vingt-dix-neuf esprits malins n'ont pu réussir à faire commettre, une seule vieille le fera facilement commettre ».

L'imputation trahit l'inquiétude jalouse des maris.

Puis une sentence macabre indiquant la dégradation à laquelle se trouve fatalement vouée, en dehors du mariage, la femme isolée dans un milieu sans pudeur :

« Le remède du cadavre c'est la tombe; le remède de la femme, c'est l'homme; privés de leur

remède, l'un et l'autre deviennent des foyers d'infection ».

Puis l'on revient à une appréciation du rôle de la compagne de la vie, formulée sans doute par un mari heureux :

« La lumière du monde, c'est le soleil ; la lumière de la maison, c'est la femme. »

Un conseil suit pour le choix d'une épouse, conseil approprié aux coutumes d'un pays où l'on se marie sans se connaître :

« Telle mère, telle fille ; inutile donc, quand tu voudras te marier, de t'enquérir des qualités de cette dernière ; enquiers-toi seulement de celles de la première. »

Puis un souhait :

« Que Dieu me préserve de deux choses : d'avoir des garçons qui n'excitent l'envie de personne et des filles que personne ne demande en mariage. »

Suit l'expression d'une rancune :

« Que Dieu, pour te punir, te donne sept filles et toutes les sept teigneuses. »

Un quatrain résume la mentalité des femmes kabyles par rapport au mariage :

Les femmes ce qu'elles cherchent, c'est le morceau de pain ;
Elles ne regardent nullement aux traits du visage :
Donnez-nous (disent-elles) un estropié ou un borgne
Peu nous importe pourvu qu'il ait du bien (de l'orge).

Celles qui font exception, les âmes sensibles, disent :

« Tout le monde, les pauvres et les riches, arrivent à mettre la marmite sur le feu ;

« Personne que je sache n'a marmite en argent ;

« Donnez-moi, seigneur, un homme bien comme il faut ;

« Peu m'importe qu'il soit riche ou pauvre ».

Les Kabyles, même pauvres, aiment que leurs femmes soient bien habillées ; le voyageur avait eu l'occasion de remarquer chez eux ce trait de caractère qui les distingue des Arabes et des Mores.

A Tizi-Ouzou, le guide qui l'avait amené visiter sa maison lui désignant sa femme dans un groupe, lui disait avec une évidente satisfaction d'amour-propre : « Voyez, c'est la mieux parée ! »

Quand on fait remarquer aux femmes qu'elles s'habillent trop bien pour leur condition, elles répondent par ce proverbe :

Fais-les sortir bien habillées

Et tu ne sauras pas sur quoi elles ont couché.

C'est-à-dire si elles ont couché sur un bon tapis ou sur la terre nue, ayant ou n'ayant pas soupé. — Ainsi l'honneur est sauf.

Puis c'est la conduite à tenir par un mari à l'endroit de sa femme, suivant un adage arabe et un autre kabyle. La différence entre ces deux indications confirme la dureté plus grande de la condition de la femme chez une race que chez l'autre.

Les Arabes disent :

« Consulte ta femme — *chaouer martik* — et suis ton idée — *Tibâ raïk* ».

Les Kabyles vont plus loin et disent :

« Consulte ta femme — *chaouer tomtoritite* — et fais le contraire de ce qu'elle dit — *Dra koulfits*. »

Voici encore deux vers ayant trait aux Arabes, également cités par les Kabyles :

Khond triq esselama oualoukin idom;
Khond beut clacel oualoukour, labour.

Prends le chemin sûr, même qu'il soit plus long ;
Prends une fille de bonne maison, bien qu'elle soit sans culture.

Et disent-ils encore : « Une fille de famille honnête est plus sûre, malgré son ignorance, qu'une fille de mauvaise famille ». — Noblesse oblige.

Les notions recueillies sur ce qui a trait à la condition de la femme en Kabylie se terminent par l'énoncé du grand serment pouvant devenir, suivant les circonstances, l'injure la plus grave qu'un homme puisse adresser à un autre.

Ce serment est celui-ci : « Que ma femme soit divorcée par moi si..... »

Ce serment devient une injure sanglante pour celui auquel il s'adresse quand il exprime ce vœu : « Que ta femme soit divorcée (te soit enlevée), si tu ne fais pas ou si tu as fait telle ou telle chose ».

Que ma femme soit divorcée, se dit : *Tibra tantout inou!*

Que ta femme soit divorcée (te soit enlevée), se traduit par : *Tibra tantout ik!*

Il se produit telle circonstance où la femme subit les conséquences d'une querelle à laquelle elle est demeurée tout à fait étrangère. Un Kabyle vous invite à manger, vous refusez, il jure par Dieu que vous mangerez. Vous pouvez refuser encore une fois sans provoquer sa colère; mais s'il jure par sa femme, s'il emploie la formule du serment, le fameux *Tibra tantout inou*, vous devez manger, au moins une cuillerée, sinon, le moins que cet homme puisse faire contre vous ce sera de vous ranger au nombre de ses ennemis et de ne plus vous adresser la parole. Pour lui, s'il a du *niff*, c'est-à-dire de l'honneur, il doit renvoyer sa femme; et s'il le fait à regret, il lui faut pour la reprendre simuler un semblant de noce, avec achat de cadeaux. S'il agit autrement, il a commis un parjure; il est mis au ban de sa tribu.

Tout indigène qui veut se battre avec un autre, pour le provoquer, commence par le traiter de juif, de mozabite ou autres qualificatifs pris en mauvaise part. Si l'insulté ne se décide pas à la lutte, la suprême injure *Tibra tantout ik* — (ta femme est divorcée) — mettra fin à ses hésitations. Le point d'honneur sera en jeu, les coups pleuvront dru comme grêle et la mort serait la conclusion de ce duel si heureusement les non

combattants n'intervenaient la plupart du temps pour séparer les combattants.

Pendant une visite faite à l'une des stations par un jeune ménage, le mari et la femme instituteurs dirigeant l'école laïque du village voisin, il fut donné à l'observateur de reconnaître une fois de plus la cordialité pouvant exister entre gens d'intelligence et de cœur, alors que leurs actes tendant au bien ne s'inspirent qu'indirectement à une source commune. A moins d'être un des émules de l'inénarrable Homais, on ne saurait rêver, comme on s'en flatte peut-être sous l'aveugle influence de la passion, l'assimilation, en pays musulman, par la libre pensée. La même incrédulité n'effacerait pas les différences issues de civilisations que l'on peut déformer sans en abolir les effets atténués. C'est ainsi que beaucoup de ceux qui se tiennent pour affranchis de la foi chrétienne demeurent par leurs actes fidèles à ses préceptes, à ses inspirations, entretenues souvent au foyer par une influence pieuse.

Au cours de l'entretien l'occasion se présenta de relever les mérites de savoir, de caractère, de désintéressement des médecins militaires de Fort-National. Ces hommes distingués prodiguent leurs soins aux compatriotes isolés dans la montagne en s'inspirant de ce sentiment généreux qui ne connaît ni dissidences ni distinctions, pour porter le secours là où la souffrance l'appelle. Il advint au jeune instituteur,

l'occasion s'en présentant, de dire à son interlocuteur que l'on ne savait pas tout le bien fait par les Pères Blancs. Le témoin de l'entrevue avait constaté au retour, en passant à Boghni, petit centre européen situé dans une plaine entourée de montagnes, au débouché de la sente venant des Ouaddhias, l'exactitude de cette assertion; il avait appris que les Pères Blancs possédaient encore, sur de proches sommets, deux stations. Un colon, père de huit enfants, gravement atteint dans l'exercice de son droit de chef de famille par la fermeture des écoles chrétiennes, avait éprouvé, en assistant à l'office dans une de ces stations, l'émotion ressentie naguère à Beni-Mengallet par son accidentel compagnon de voyage. Les deux interlocuteurs avaient subi une même impression en présence d'humbles néophytes, dénués des biens de ce monde, attestant par leur recueillement, leurs chants, la sincérité d'une foi faite de tendresse et de reconnaissance.

Un semblable spectacle justifie l'optimisme conscient de l'apôtre; il n'ignore rien de la misère morale de l'homme, des influences de l'atavisme et du milieu, mais il sait que le Christ veut et suscite des élus. Pour ceux qui ne sont pas appelés à la mission sublime de la recherche des âmes c'est un grand réconfort, un sublime enseignement de voir se poursuivre, à l'encontre de toutes les contradictions, l'action apostolique commencée il y a vingt siècles.

CONFÉRENCES

Par M. LECAPLAIN.

I

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LES PLANÈTES. — ÉTUDE PARTICULIÈRE DES PLANÈTES DITES INFÉRIEURES.

Généralités sur les planètes.

L'astronome Ptolémée (Claude) qui vivait à Alexandrie au second siècle de notre ère a résumé, dans un livre célèbre, nommé l'*Almageste*, les idées des anciens sur le système du monde.

N'ayant aucun instrument de précision pour mesurer les distances, ils placèrent les planètes tout près de la terre et les étoiles un peu plus loin. La terre supposée immobile était pour eux le centre du monde, tandis qu'elle n'est plus pour nous qu'un grain de poussière dans un univers sans fin. Toutes les étoiles étaient fixées sur une même sphère (la sphère des fixes) qui, tournant autour de notre globe, produisait le mouvement diurne. Pour expliquer les particularités des mouvements de tous les corps célestes, les astro-

nomes avaient été amenés à faire des hypothèses d'une complication extrême.

Beaucoup pensaient que les planètes étaient fixées à des sphères concentriques, transparentes, animées de mouvements propres dirigés de l'Ouest à l'Est, tandis qu'elles étaient entraînées par la sphère des fixes.

Rejetant la sphère des fixes, Ptolémée admet que chaque planète décrit d'un mouvement uniforme un cercle nommé épicycle, tandis que le centre de l'épicycle parcourt d'un mouvement uniforme un autre cercle, nommé déférent, dont la terre est le centre.

Système de Copernic.

Les idées de Ptolémée, admises jusqu'au xvi^e siècle, furent abandonnées après les travaux de Copernic et de Tycho-Brahé. Copernic, qui a donné son nom au système admis par tous les astronomes modernes, est né à Thorn, en Pologne, en 1472. En l'an 1543 il publia un ouvrage célèbre intitulé : *De orbium cœlestium revolutionibus*, dans lequel il exposait le nouveau système du monde.

D'après lui, le mouvement diurne est dû à la rotation de la terre autour de son axe. Le soleil est fixe, et toutes les planètes décrivent autour de lui des orbites presque circulaires dont il est le

centre. La terre est une simple planète et la lune est son satellite. Enfin les étoiles fixes sont à des distances infiniment grandes du monde solaire.

Noms des planètes. — Les huit planètes connues sont, dans l'ordre de leur distance au soleil : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune.

Jusqu'au XVIII^e siècle, les six premières furent seules connues.

Uranus a été découvert par Herschel en 1781, et Neptune par Leverrier en 1846.

Entre Mars et Jupiter on a découvert, depuis 1801, un très grand nombre de petites planètes désignées sous le nom d'astéroïdes. Leur nombre dépasse aujourd'hui plus de six cents. On en trouve tous les ans de nouvelles.

Division des planètes en deux groupes. — Les huit planètes se divisent en deux groupes bien distincts :

Premier groupe : Mercure, Vénus, la Terre et Mars. La Terre est la plus grosse. Ces planètes ont sensiblement la densité de la terre.

Deuxième groupe : Le deuxième groupe comprend : Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune.

Les dimensions de ces planètes, dites planètes supérieures, parce qu'elles sont plus éloignées du soleil que la terre, offrent des dimensions qui dé-

passent de beaucoup celles de la terre. Leurs densités sont beaucoup plus faibles que celles du premier groupe.

Rotations. — Les déplacements de certaines taches ont permis de constater la rotation sur elles-mêmes de six de ces planètes. Pour quatre d'entre elles on a pu déterminer l'inclinaison sur le plan de l'orbite et l'axe autour duquel se fait la rotation. Il est certain que toutes ont un mouvement de rotation axial, mais en raison de leur faible éclat et de leurs faibles diamètres apparents l'observation directe qui le soupçonne sur Uranus n'a pu le mettre en évidence sur Neptune. Pour les six premières planètes le sens de la rotation est direct, c'est-à-dire dirigé de l'Ouest à l'Est, mais, chose singulière, pour Uranus et Neptune, le sens de la rotation est rétrograde, c'est-à-dire à l'Ouest.

Comment on distingue une planète d'une étoile. — Une planète se distingue facilement d'une étoile aux caractères suivants :

1° Les planètes ne scintillent pas tandis que les étoiles scintillent. La scintillation des étoiles a été expliquée par Arago qui l'a attribuée avec raison au passage des rayons lumineux dans l'atmosphère terrestre. C'est un phénomène d'interférences qu'il serait trop long d'expliquer ici. La

constitution physique des étoiles intervient dans ce phénomène, car il varie selon la couleur. La part due à l'atmosphère terrestre est d'ailleurs mise en évidence par ce fait que les étoiles observées du sommet des hautes montagnes ne scintillent que très faiblement; si les planètes ne donnent pas de scintillation, cela tient à ce qu'elles offrent des diamètres apparents sensibles, tandis que les étoiles se comportent comme des points lumineux. Or on démontre en physique que les sources lumineuses très petites peuvent seules donner lieu aux phénomènes d'interférences;

2° Les étoiles, nous venons de le dire, apparaissent toujours comme des points; sous une autre forme on les voit sous un angle nul, tandis que les planètes sont vues sous un angle mesurable;

3° Les étoiles sont lumineuses par elles-mêmes, tandis que les planètes, obscures par elles-mêmes, ne font que nous renvoyer la lumière qu'elles reçoivent du soleil;

4° Mais le caractère le plus saillant et qui permet de reconnaître de suite une planète est son mouvement sur la sphère céleste, tandis que les étoiles paraissent fixes.

Plans des orbites planétaires. — Les orbites des planètes ne sont pas tout à fait dans le plan de l'écliptique, c'est-à-dire dans le plan dans

lequel semble se mouvoir le soleil, mais les plans des orbites font avec le plan de l'écliptique des angles très petits compris entre 0 degré et 3 deg. 1/2. L'orbite de Mercure fait exception et son inclinaison sur le plan de l'écliptique s'élève à 7 degrés environ.

Quant aux astéroïdes, leurs orbites font avec le plan de l'écliptique des angles très variables; celle de Cérès est inclinée de 10 degrés, celle de Pallas de 34.

Conjonction; opposition. — Admettons, pour plus de simplicité, ce qui s'éloigne peu de la vérité :

1° Que les plans des orbites planétaires se confondent avec le plan de l'écliptique;

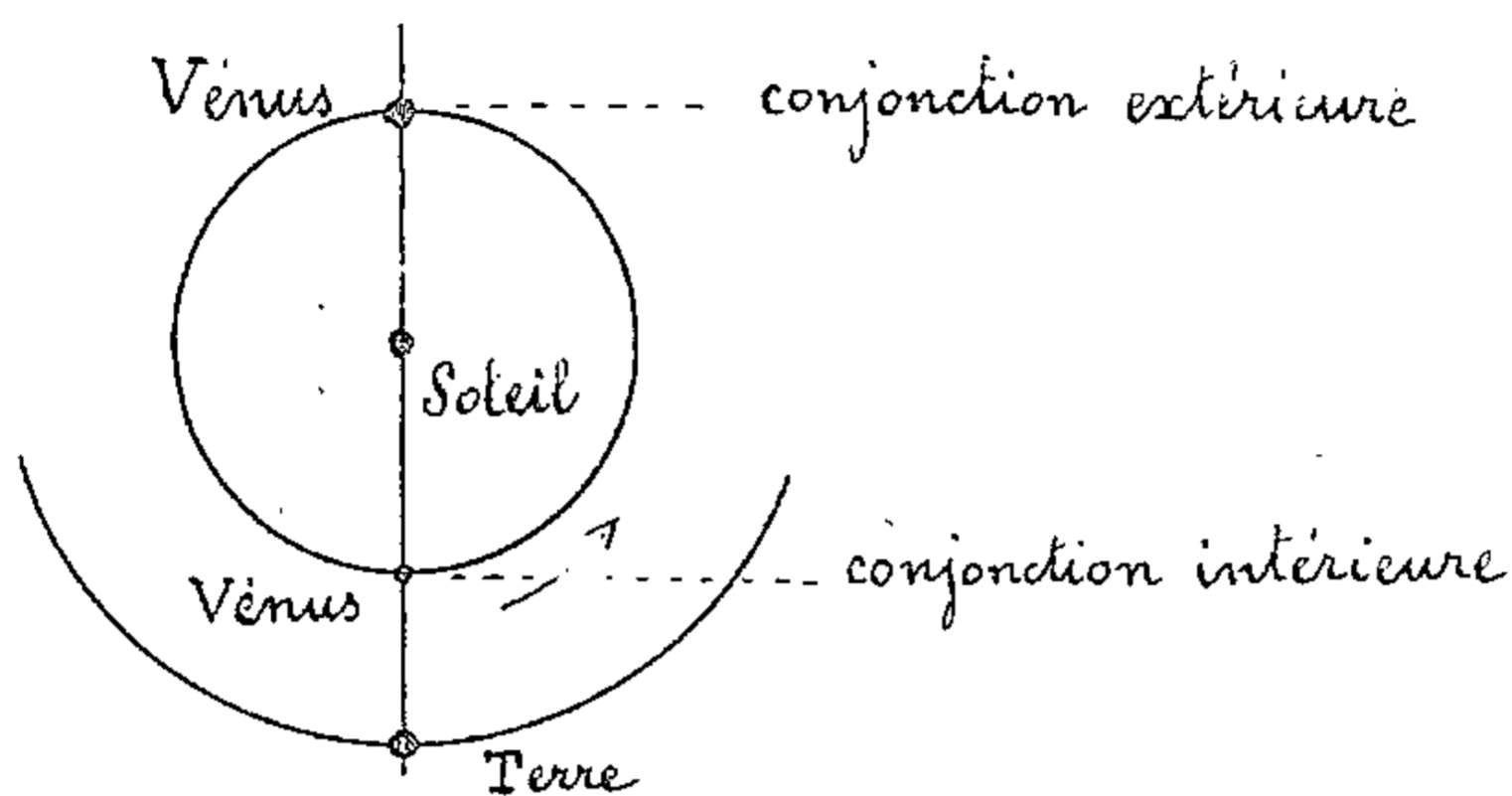
2° Que ces orbites sont des cercles dont le soleil occupe le centre.

Nous dirons qu'une planète P est en conjonction quand elle est en ligne droite avec la terre et le soleil, soit dans l'ordre T, P, S, soit dans l'ordre T, S, P.

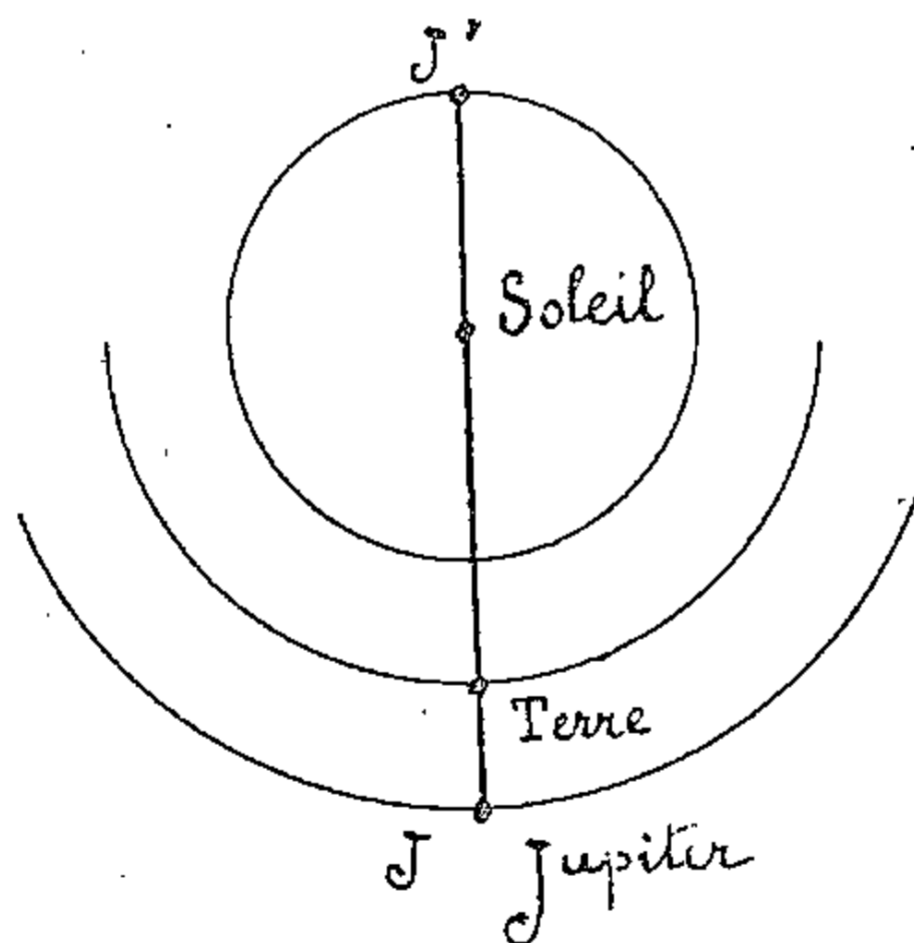
Une planète est dite en opposition lorsqu'elle est encore en ligne droite avec la terre et le soleil mais dans l'ordre P, T, S.

Une planète inférieure (Mercure ou Vénus) ne peut avoir d'opposition, car la terre, à aucune époque, ne peut être entre la planète et le soleil, mais une telle planète a deux conjonctions, l'une

intérieure, l'autre extérieure ; une figure simple rend compte de ce fait :

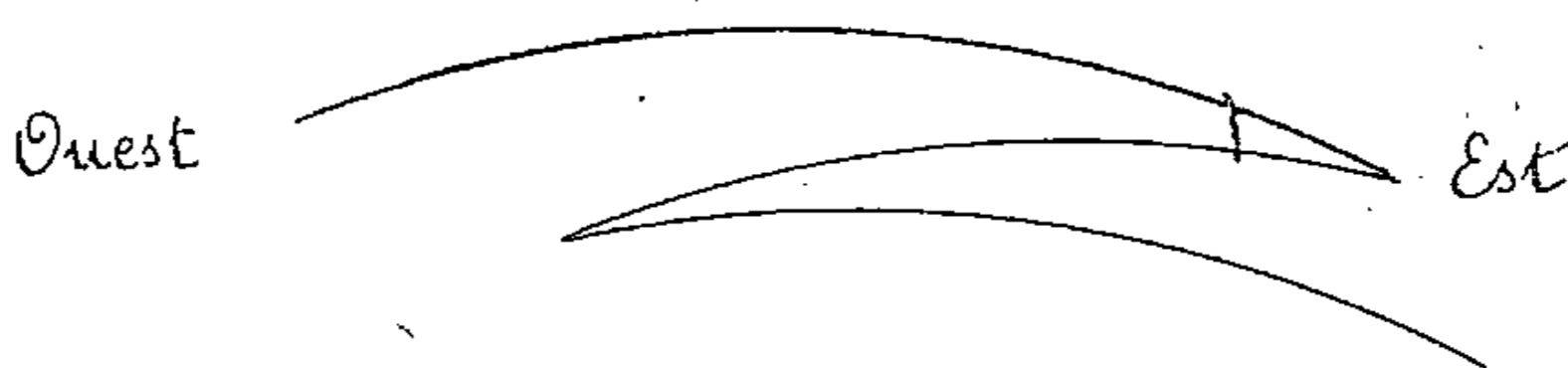


Une planète supérieure, telle que Jupiter, a une conjonction en J' et une opposition en J .



Explication du mouvement apparent des planètes. — Au premier abord le mouvement des planètes sur la sphère paraît irrégulier et compliqué.

A un certain moment la planète s'avance vers l'Ouest, puis elle semble s'arrêter et rester quelque temps stationnaire. Elle s'avance ensuite vers l'Est, s'arrête et revient vers l'Ouest. Elle paraît ainsi soumise à une sorte de mouvement oscillatoire.



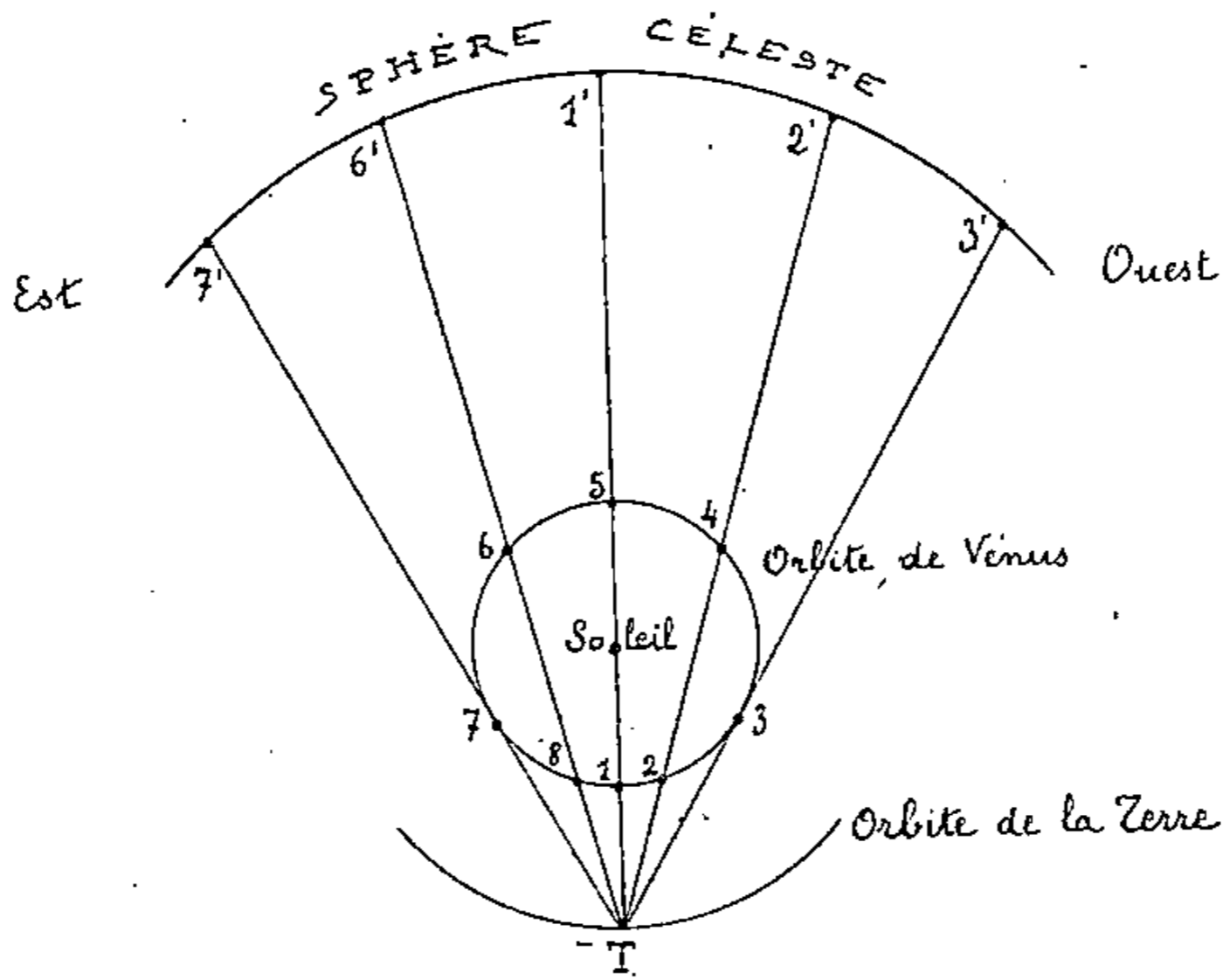
Cette complexité n'est qu'apparente et tient uniquement à ce que nous ne sommes pas le centre du mouvement. Si nous étions sur le soleil, le mouvement nous présenterait la simplicité que nous offre le mouvement de la lune. Pour bien comprendre le phénomène, quelques explications sont nécessaires.

Considérons une des deux planètes inférieures, Mercure et Vénus, Vénus, je suppose. Figurons les orbites de Vénus et de la Terre ainsi que la sphère céleste.

Supposons d'abord que la terre soit immobile et voyons ce qui va se passer.

La planète occupe la position 1; l'œil, qui ne

tient pas compte des distances, projette la planète en 1' sur la sphère céleste. Bientôt elle arrive en 2, l'œil la projette en 2'. Elle arrive en 3, l'œil la



projete en 3'. Ainsi la planète parcourant l'arc 1, 2, 3, paraît s'avancer sur la sphère céleste de l'Est à l'Ouest de 1' à 3'.

Aux environs de la position 3, la planète parcourt un arc qui se confond sensiblement avec la tangente; elle paraît alors rester stationnaire.

Continuant sa route la planète parcourt l'arc 3, 4, 5; sa projection parcourt l'arc 3', 2', 1'. Elle paraît donc rétrograder et semble s'avancer vers l'Est.

La planète parcourt l'arc 5, 6, 7, elle paraît

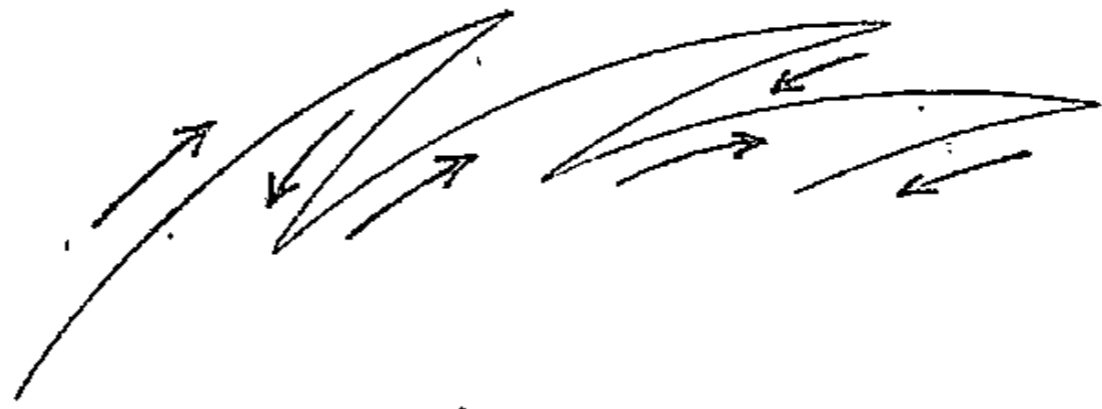
s'avancer encore vers l'Est en parcourant l'arc 1', 6', 7'. Aux environs de la position 7, comme aux environs de la position 3, et pour la même raison, la planète semble rester stationnaire.

La planète parcourt l'arc 7; 8, 1, sa projection parcourt l'arc 7', 6', 1', s'avançant de l'Est à l'Ouest (mouvement dit direct).

En résumé, si on part de la position 1, la planète semble s'avancer vers l'Ouest. Au bout d'un certain temps, elle paraît de nouveau stationnaire pour revenir ensuite vers l'Est, et ainsi de suite. Si la terre était immobile, la planète semblerait exécuter indéfiniment un mouvement oscillatoire autour de la ligne 1, 1'.

Mais la terre se déplace, et le mouvement oscillatoire va maintenant se produire autour de la droite qui joint au ciel la nouvelle position de la terre.

En définitive la planète avance puis recule alternativement en décrivant une courbe ressemblant à une roue dentée.



Lois réglant le mouvement des planètes. — Copernic regardait encore les mouvements des

planètes comme circulaires ; la gloire de trouver la véritable nature de leurs orbites était réservée à Képler. Ce grand astronome fit choix de la planète Mars. Il avait en effet à sa disposition les observations très exactes faites pendant plus de trente ans sur le mouvement de cette planète par Tycho-Brahé.

Tycho-Brahé, réfugié à Prague au commencement de 1600, avait prié Képler de se rendre auprès de lui pour l'aider dans la formation des tables connues sous le nom de Rudolphines. Il mourut en 1601 en laissant à Képler le précieux trésor de ses nombreuses observations. Képler se mit à l'œuvre. Le travail fut prodigieux. Les logarithmes n'étaient pas inventés et on n'employait pas encore les nombres décimaux. Il couvrit de calculs 700 pages in-folio. Dans son *Histoire de l'Astronomie moderne*, Bailly s'écrie : « Cet homme était étonnant ; ses recherches minutieuses et pesantes ne rebutaient point son génie, et elles ne l'usaient pas ». Après vingt-six ans de labeur, avec une ténacité vraiment admirable, il formulait enfin les lois qui ont immortalisé son nom. A la fin de son ouvrage (*Harmonices mundi*), au moment de fermer le glorieux monument de ses veilles, il s'écrie : « Depuis huit mois, j'ai vu le premier rayon de lumière, depuis trois mois j'ai vu le jour, enfin depuis peu de jours j'ai vu le soleil de la plus admirable contemplation.

« Le sort en est jeté, j'écris mon livre; il sera lu par l'âge présent ou par la postérité, peu importe. Dieu n'a-t-il pas attendu six mille ans un contemplateur de ses œuvres ».

Il n'est pas difficile de relever des erreurs, des caprices d'imagination dans les ouvrages de Képler. Il revient, par exemple, aux idées pythagoriciennes sur la musique des sphères célestes. Saturne et Jupiter font la basse, Mars le ténor, la Terre et Vénus la haute-contre et Mercure le fausset.

Il a trop sacrifié peut-être à la folle du logis. Passons sur les imperfections et admirons sans réserve la persévérance infatigable de l'observateur, la création de tant de méthodes ingénieuses et personnelles, l'éloquence de l'écrivain et aussi le désintéressement de l'homme qui oublie ses malheurs et ceux de sa patrie pour donner à la science toute son âme et toute ses forces.

C'est avec raison que la postérité a attaché son nom pour jamais aux trois lois fondamentales dont voici l'énoncé :

Première loi. — Les courbes décrites par les planètes sont planes et les aïres décrites par le rayon vecteur qui joint le centre de la planète au centre du soleil sont proportionnelles aux temps écoulés.

Deuxième loi. — Ces courbes sont des ellipses dont le soleil occupe un des foyers.

Troisième loi. — Les carrés des temps des révolutions sont proportionnels aux cubes des grands axes de leurs orbites ; algébriquement si on appelle $2a$, $2a'$ les grands axes des orbites, T , T' les temps des révolutions, on a :

$$\frac{T^2}{T'^2} = \frac{a^3}{a'^3} \quad (1)$$

Cette troisième loi permet de calculer les temps des révolutions des différentes planètes, si l'on connaît le temps de la révolution de l'une d'elles et la grandeur des grands axes. En effet de (1) on tire :

$$T^2 = T'^2 \times \frac{a^3}{a'^3}$$

Une fois démontrée pour les anciennes planètes on a pu appliquer la loi avec confiance aux nouveaux astres que le télescope a pu saisir dans les profondeurs de l'espace pour les rattacher à notre monde. C'est ainsi que Herschel, lors de la découverte d'Uranus, n'eut pas besoin d'attendre le lent accomplissement de sa révolution autour du soleil pour déterminer la durée de cette révolution.

Les lois de Képler régissent également les mouvements des satellites qui accompagnent les différentes planètes.

Inutile d'ajouter que la Terre n'étant qu'une planète obéit aux mêmes lois.

Distances moyennes des planètes au soleil. — Les recherches, d'ailleurs indépendantes, du mathématicien Titius, de Wittemberg, et du célèbre astronome Bode, de Berlin, ont conduit à une règle fort commode pour retrouver facilement les distances des différentes planètes au soleil.

Ecrivons les nombres suivants qui se déduisent chacun du précédent à partir du second en le multipliant par 2 :

0, 3, 6, 12, 24, 48, 96, 192, 384

A chacun de ces nombres ajoutons le nombre 4, nous aurons :

4, 7, 10, 16, 28, 52, 100, 196, 388

Enfin, divisons par 10 chacun des nombres précédents il viendra :

0,4 — 0,7 — 1 — 1,6 — 2,8 — 5,2 — 10 — 19,6
38,8.

Ces derniers nombres représentent, à peu de chose près, les distances des planètes au soleil, en prenant comme unité la distance de la terre au soleil :

0,4	0,7	1	1,6	2,8	5,2
Mercure	Vénus	La Terre	Mars	Astéroïdes	Jupiter
		10	19,6	38,8	
		Saturne	Uranus	Neptune	

A l'époque où Bode publia sa loi, c'est-à-dire en 1780, on ne connaissait aucune planète corres-

pondant au nombre 2,8. On pensait que l'avenir comblerait cette lacune et, en effet, on trouva non pas une planète, mais un fort grand nombre de petites planètes appelées astéroïdes.

Plus tard la découverte d'Uranus confirma la loi de Bode. Remarquons cependant que la loi de Bode donne un nombre trop grand pour Neptune, 38,8 au lieu de 30,4.

La loi de Bode n'est-elle qu'une loi empirique, un moyen facile de retrouver les distances des planètes au soleil ? Tel n'est pas l'avis de tous les astronomes. La coïncidence signalée ne serait pas due au hasard. Il serait singulier, en effet, que les planètes se soient séparées du soleil sans suivre un ordre nécessaire et régulier. L'astronome américain Hinrichs semble avoir démontré, en 1867, en partant des lois de Képler et de l'hypothèse de Laplace, que la loi de Bode est une conséquence de la condensation progressiste de la nébuleuse primitive. Cette condensation a dû être régulière et proportionnelle au temps, de sorte que les nombres qui mesurent les distances des planètes mesureraient aussi les temps qui ont séparé leur formation. Cette manière de voir n'est-elle pas plus conforme à ce que Képler appelait l'harmonie des cieux ?

Théorie de Laplace. — Comment le système solaire s'est-il formé ? Tel est l'important pro-

blème que nous abordons maintenant. Et tout d'abord quelques mots sur les nébuleuses :

On distingue deux espèces de nébuleuses. Les unes ne sont que des amas d'étoiles ; telle est la voie lactée dont notre soleil fait partie ; les autres sont de véritables nuages, des amas de vapeurs, ce sont les nébuleuses proprement dites. Elles ont des apparences très variées. Elles offrent, suivant l'expression d'Arago, les formes des nuages tourmentés par le vent. Quelques-unes présentent des noyaux brillants. Ces noyaux constituent des centres d'attraction autour desquels la matière gazeuse se condense par le progrès des ans, et nous assistons à la formation de mondes nouveaux. Aucun doute à cet égard ne peut subsister.

Herschel, en effet, observa la nébuleuse d'Orion de 1783 à 1811. Il reconnut qu'elle avait changé de forme. Par analogie, les autres nébuleuses doivent se comporter de même.

L'analyse spectrale prouve également la condensation progressive des nébuleuses. Certaines d'entre elles, en effet, donnent sur leur pourtour le spectre des gaz et au centre celui des corps solides.

Il est donc naturel d'admettre que le système solaire, dont nous faisons partie, a été à l'origine un gigantesque amas de vapeurs s'étendant bien au delà de Neptune. Tel est le point de départ

de la belle théorie de Laplace. Exposons-la brièvement.

Admettons dans l'espace une immense nébuleuse portée à une température excessivement élevée et tournant sur elle-même. Cette masse énorme de vapeurs rayonne de la chaleur dans tous les sens.

Ce refroidissement plus ou moins lent amène forcément une condensation ; la masse se resserre et diminue de volume.

Mais alors, d'après une loi connue de la mécanique, le mouvement de rotation devient de plus en plus rapide, la force centrifuge augmente et projette dans l'espace une partie de la matière de la nébuleuse, un premier anneau se formera et tournera nécessairement dans le même sens que la nébuleuse. Le mouvement de rotation continuant à s'accélérer, toujours par suite du refroidissement, un deuxième anneau se forme, puis plus tard un troisième, un quatrième et ainsi de suite. Ce qui reste de la nébuleuse primitive constitue le soleil. En se condensant à son tour chaque anneau donnera naissance à une planète. Attirées par le soleil, d'après les lois de Newton, et possédant une vitesse acquise plus ou moins grande, les planètes ainsi formées décriront des ellipses dont le soleil occupe un des foyers.

Les anneaux, encore à l'état nébuleux, se refroidiront, se condenseront, leur mouvement de rotation deviendra plus rapide et la force centri-

fuge projettera une partie de leur substance qui formera les satellites. C'est ainsi, en particulier, que la terre a produit la lune.

Telle est, réduite à sa plus grande simplicité, l'hypothèse ingénieuse au moyen de laquelle l'illustre Laplace a expliqué la formation du système solaire.

Discussion de l'hypothèse de Laplace. — Pour juger de la valeur scientifique d'une hypothèse, il convient d'examiner avec soin toutes les conséquences qui en découlent et de voir si elles se vérifient. Faisons cet examen.

Première conséquence. — Si l'hypothèse de Laplace est vraie, il est évident que les plans dans lesquels se meuvent les différentes planètes doivent peu différer du plan de l'équateur solaire. Or nous avons déjà indiqué qu'il en est bien ainsi.

Deuxième conséquence. — Si l'hypothèse de Laplace est vraie, quelles courbes doivent décrire les planètes? Pour résoudre cette question, reportons-nous au problème suivant traité par Newton : Un point matériel est lancé dans l'espace avec une certaine vitesse initiale. Ce point est d'ailleurs attiré vers un centre fixe avec une force qui varie en raison inverse du carré des distances, quelle sera sa trajectoire? Le calcul mène au résultat suivant. La courbe décrite sera

une courbe du second degré, c'est-à-dire suivant la valeur de la vitesse initiale, une ellipse, une hyperbole ou une parabole. Dans les trois cas le centre d'attraction est un des foyers de la courbe. Cette conséquence forcée de l'hypothèse de Laplace est donc en parfait accord avec les lois de la mécanique.

Troisième conséquence. — Si l'hypothèse de Laplace est vraie, quel doit être le sens de la rotation des planètes et de leurs satellites? Comme le soleil tourne sur lui-même dans le sens direct, les différentes planètes et leurs satellites doivent se mouvoir également dans le sens direct. Or il en est bien ainsi si nous laissons de côté pour le moment Uranus et Neptune.

Quatrième conséquence : Si le soleil et les planètes ont été formés par la nébuleuse primitive imaginée par Laplace, on doit retrouver dans le soleil et les planètes les mêmes éléments constitutifs. Eh bien, l'analyse spectrale, cet admirable moyen de recherches, a retrouvé dans l'astre radieux les corps simples qui constituent la planète que nous habitons. Combien Laplace eût été heureux de voir ses idées confirmées d'une manière si éclatante!

Expérience de Plateau. — Enfin les expériences de Plateau donnent un nouvel appui à l'hypothèse du célèbre mathématicien.

Dans une cuve à parois de verre, introduisons un mélange d'eau et d'alcool, ces deux liquides étant en proportions telles que le mélange ait exactement la densité de l'huile. Avec une pipette versons dans le liquide ainsi constitué une certaine quantité d'huile. Cette masse d'huile sera sollicitée par deux forces, l'une son poids qui tendra à l'entraîner au fond du vase, l'autre la poussée verticale dirigée vers le haut et qui, d'après le principe d'Archimède, est égale au poids du volume du liquide déplacé. Le mélange ayant été choisi de même densité que l'huile, ces deux forces se feront équilibre et tout se passera comme si l'huile introduite n'était pas pesante. Dans ces conditions la masse d'huile prend la forme d'une sphère. C'est la forme que présentent tous les corps célestes.

Faisons traverser la sphère d'huile par un fil de fer vertical et faisons tourner ce fil de fer sur lui-même comme une broche. L'huile qui adhère au fil à cause de sa viscosité tourne avec lui. Aussitôt la boule s'aplatit à ses pôles et se renfle à l'équateur. En cet état elle représente une planète telle que Vénus ou la Terre.

Imprimons au fil de fer une vitesse de rotation plus rapide, l'aplatissement sera de plus en plus marqué, comme le veut la théorie. Notre boule représente alors une planète à rotation rapide telle que Jupiter ou Saturne.

Augmentons encore la vitesse de rotation : de

la boule se détache un anneau d'huile dans le plan de l'équateur et cet anneau tourne dans le même sens que la boule. C'est l'image de l'anneau de Saturne.

Si on cesse de faire tourner le fil de fer, la vitesse de la boule et de l'anneau diminue, et dès que la rotation est devenue assez lente, l'anneau se détruit et l'huile qui le forme se réunit à celle du noyau. Concluons de là que les anneaux de Saturne ne sont en équilibre que grâce à leur rotation.

Il arrive souvent qu'au lieu d'un anneau on voit se détacher de l'équateur des gouttes d'huile tournant autour de l'anneau et dans le même sens que la boule. C'est l'image des planètes tournant autour du soleil.

Enfin c'est quelquefois l'anneau qui se brise en gouttelettes tournant autour du noyau.

Ces expériences fort intéressantes valaient la peine d'être citées.

Objections faites à l'hypothèse de Laplace. — Quoi qu'il en soit, certaines objections, qui certes ont leur valeur, ont été faites au système de Laplace. Examinons-les et voyons s'il est possible de les réfuter.

Première objection : L'aplatissement des différentes planètes a pu être mesuré. Cet aplatissement est compris entre les limites assignées par

les théories des géomètres et calculées l'une par Newton, l'autre par Huygens. L'observation confirme les calculs. Il n'y a d'exception que pour une seule planète, la planète Mars. L'aplatissement de Mars dépasse de beaucoup la limite fixée par Newton.

Travaux de M. E. Amigues. — M. Amigues fait observer avec raison que Huygens et Newton ont calculé l'aplatissement des planètes en admettant que la densité de ces planètes augmente depuis la surface jusqu'au centre. Traitant de nouveau le problème mathématiquement Amigues trouve que si la densité des couches superficielles est supérieure à la densité moyenne, l'aplatissement doit dépasser le nombre de Newton. Il suffit donc pour expliquer la forme de Mars de montrer que les couches superficielles sont plus denses que les couches centrales. Or, il n'y a pour cela qu'à supposer que Mars s'est formé en deux ou plusieurs fois. Un premier noyau s'est formé; il s'est refroidi et a durci, puis un amas de matière cosmique s'est plus tard précipité sur lui et s'est répandu à sa surface comme un océan de laves. Dans ces conditions, il se peut fort bien que les couches superficielles aient une densité plus grande que la densité moyenne.

Cette hypothèse de Amigues, présentée à l'Académie des Sciences en 1874, est assez simple et ce savant a donné deux preuves à l'appui de son hypothèse.

Première preuve : Amigues établit une formule permettant de calculer le rapport de la densité des couches superficielles à la densité moyenne lorsque l'on connaît la valeur de l'aplatissement et l'augmentation du poids d'un corps transporté de l'équateur au pôle. Il applique sa formule à la terre et trouve que la densité des couches superficielles est les $\frac{4}{5}$ de la densité moyenne, résultat d'accord avec les expériences de pendule faites par Airy dans les mines profondes du pays de Galles.

La justesse de la formule ainsi contrôlée, Amigues l'applique à Mars et trouve que la densité des couches superficielles est plus grande que la densité moyenne, le rapport est $\frac{3}{2}$. Ce résultat est une première confirmation de l'hypothèse proposée.

Deuxième preuve : D'après l'hypothèse de Laplace, les planètes les plus éloignées du soleil se sont formées les premières. On peut donc les classer d'après leur âge en commençant par les plus anciennes, savoir :

Neptune, Uranus, Saturne, Jupiter, Mars, la Terre, Vénus et Mercure. D'après cela, la planète formée aussitôt après Mars n'est autre que la Terre. Par suite, d'après l'hypothèse d'Amigues, la masse cosmique qui a formé la Terre est celle qui a fourni à Mars ses couches superficielles.

Cette remarque faite, prenons pour unité la

densité de la Terre, les couches superficielles de Mars auront aussi pour densité 1.

Donc, d'après les résultats de la formule d'Amigues, la densité moyenne de Mars est égale à $\frac{2}{3}$, nombre qui est précisément celui donné par l'annuaire du Bureau des Longitudes.

L'hypothèse d'Amigues se trouve ainsi confirmée de nouveau et la forme de Mars n'est plus en opposition avec le système de Laplace.

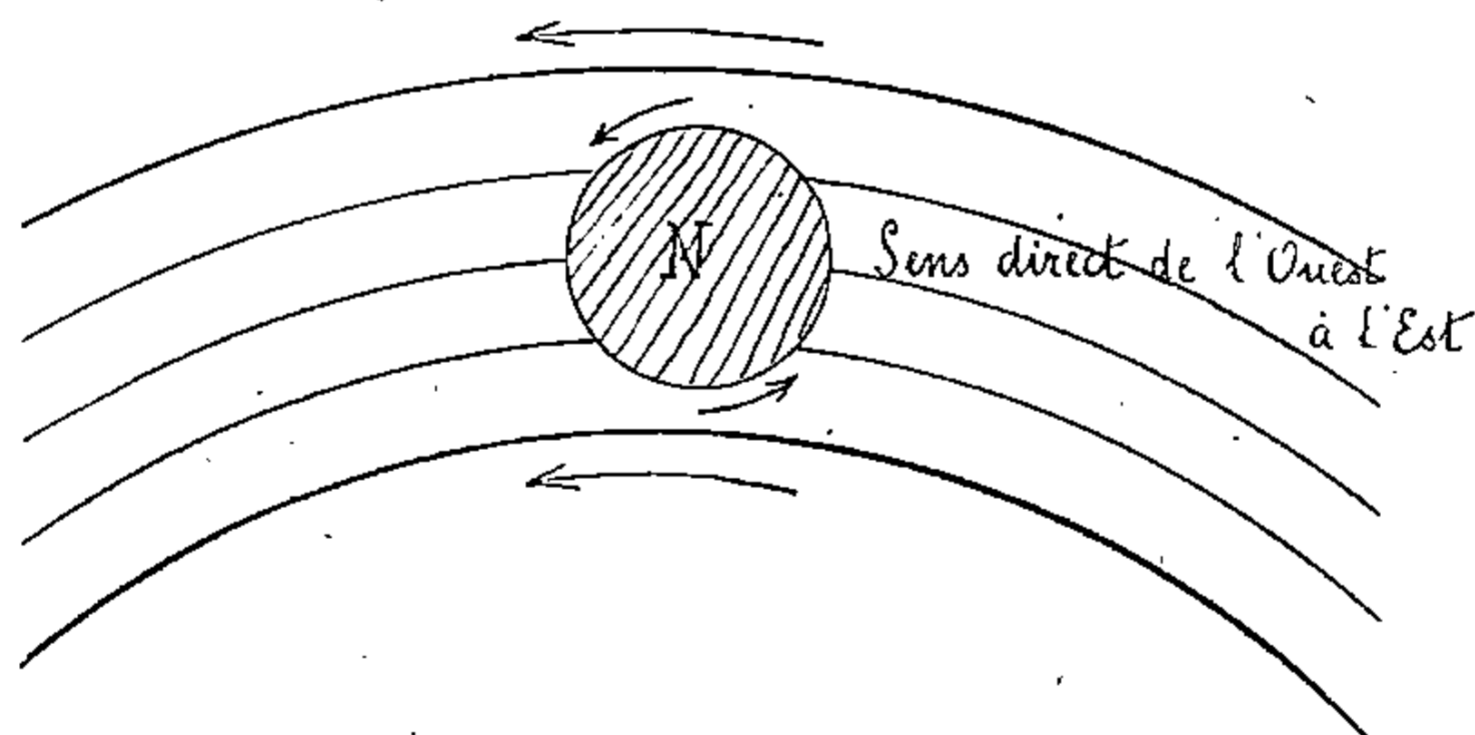
Autre objection à l'hypothèse de Laplace. — D'après les idées de Laplace, c'est-à-dire d'après la manière dont les anneaux successifs se sont détachés de la nébuleuse primitive, les planètes devraient toutes se déplacer dans le sens de la rotation de cette nébuleuse, c'est-à-dire dans le sens direct; c'est bien, comme nous l'avons constaté déjà, ce qui arrive pour Mercure, Vénus, la Terre, Jupiter et Saturne. Mais, chose bien étrange au premier abord, les astéroïdes, c'est-à-dire les petites planètes situées entre Mars et Jupiter tournent dans le sens rétrograde et le même phénomène se produit pour Uranus, Neptune et leurs satellites. C'est là, il faut bien l'avouer, une objection fort grave aux idées de Laplace dont la base paraît ébranlée. Est-il possible d'expliquer l'anomalie.

Pour les astéroïdes, Leverrier expliquait le mouvement rétrograde en admettant que le système des astéroïdes s'était introduit après coup

dans le monde solaire, comme certaines comètes dont le sens de la rotation est également rétrograde. Cette manière de voir n'a pas été admise par les astronomes. D'ailleurs, elle ne saurait être admise pour Uranus et Neptune. La difficulté subsiste donc.

Voici l'explication simple donnée par Amigues.

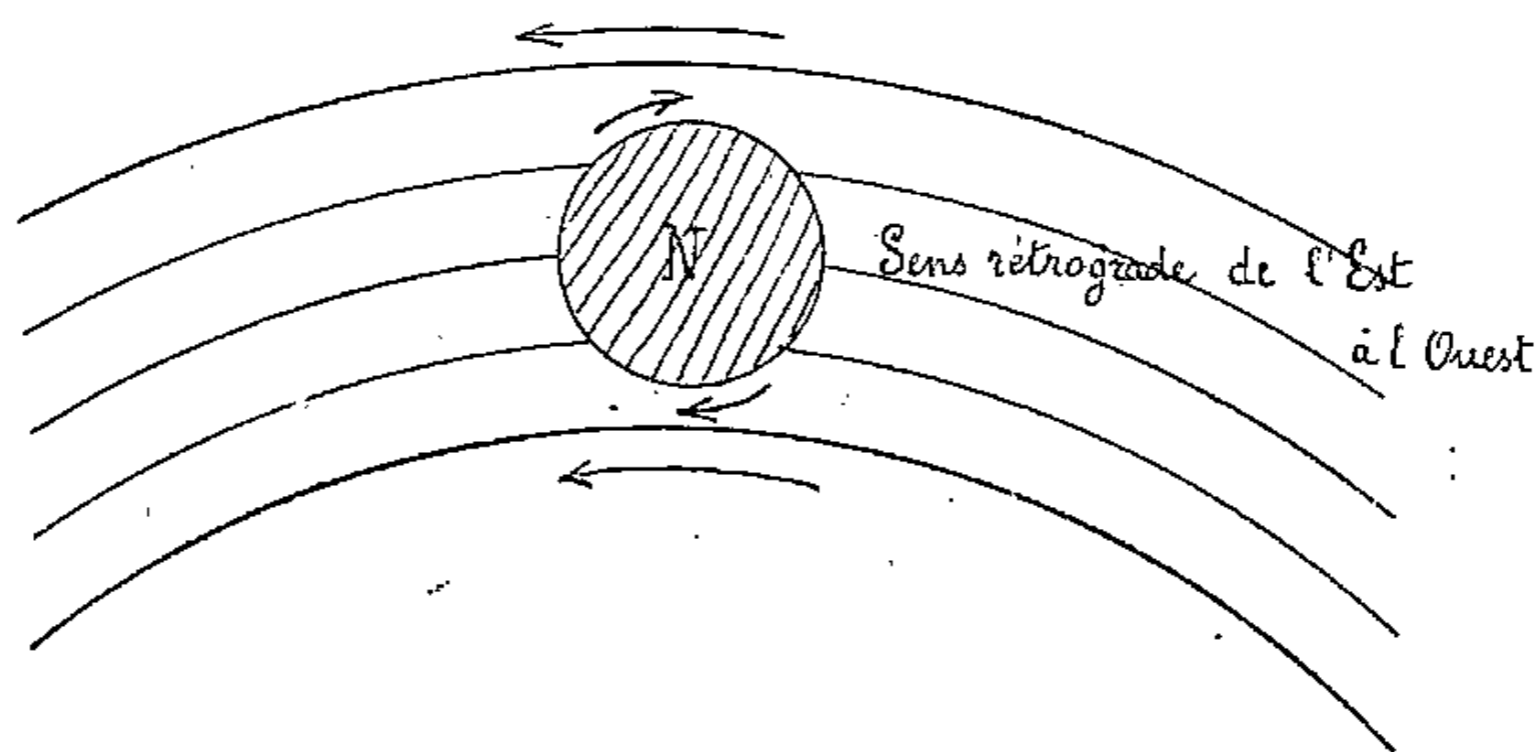
Considérons un anneau de Laplace tournant dans le sens direct. A un moment donné, dans l'épaisseur de l'anneau, la matière se condense et un noyau N se forme. Si la matière de l'anneau, sans être solide, a une certaine consistance, l'anneau tournera à peu près tout d'une pièce et par suite les parties extérieures de l'anneau décrivent en un même temps plus de chemin que les parties intérieures. Le noyau s'accroît peu à peu et donne naissance à une planète qui, entraînée avec plus



(Fig. 1)

de rapidité par les couches extérieures que par les couches intérieures, tourne comme le montre la figure 1 dans le sens direct.

Imaginons maintenant un anneau tournant autour du soleil dans le sens direct, comme tout à l'heure, mais formé d'une matière encore très fluide. Dans ce cas, les parties extérieures et intérieures de l'anneau ne tourneront plus d'un mouvement commun ; c'est la partie intérieure qui aura la plus grande vitesse angulaire et on voit sur la figure 2 que la planète tournera alors forcément dans le sens rétrograde (figure 2).



(Fig. 2)

Cette manière de voir est confirmée par les faits. En effet, la nébuleuse primitive, immense d'abord, s'est resserrée peu à peu en abandonnant des anneaux successifs de plus en plus petits qui ont donné naissance aux planètes. De là résulte que plus une planète est éloignée du soleil, plus elle est ancienne. D'autre part plus elle est ancienne plus la matière qui a servi à la former devait être fluide. Donc les mouvements doivent être rétrogrades pour les planètes les plus éloignées du soleil et directs pour les plus rapprochées. Or, c'est

bien ce qui a lieu. Ainsi tombe l'objection la plus grave faite aux idées de Laplace.

Faye, G. Darwin, Stratton ont proposé dans de savants mémoires d'autres théories dans lesquelles ils montrent que toutes les anomalies signalées, non seulement ne sont pas en opposition formelle avec la belle conception de Laplace, mais semblent tout au contraire en être une éclatante confirmation.

II

MERCURE ET VÉNUS

De la prétendue planète Vulcain.

La planète Mercure est-elle bien la plus voisine du soleil? La question a été posée. En 1843, Leverrier présentait à l'Académie des Sciences une détermination nouvelle de l'orbite de Mercure et de ses perturbations avec les tables de la planète. En 1849, il constatait que les observations modernes ne concordait pas avec les tables basées sur les observations anciennes. Dix ans plus tard il reconnaissait que la théorie s'accorde avec l'observation à la condition d'admettre un mouvement séculaire de 31 secondes du périhélie de Mercure. Mais comment expliquer ce déplacement du périhélie? Sans doute par l'existence d'une planète située entre le soleil et Mercure ou

encore par l'existence d'astéroïdes. La planète hypothétique reçut le nom de Vulcain. Si Vulcain existe on doit apercevoir à certaines époques son passage sur le disque du soleil sous la forme d'un point noir bien net. Un médecin de campagne d'Orgères, qui charmait ses loisirs par la contemplation des cieux, vit un point noir passer sur le soleil. De 1858 à 1876, cinquante observations du même genre furent faites. En 1876, un observateur allemand voyait de nouveau le fameux point noir; on avait, on le pensait du moins, découvert Vulcain. Mais le même jour, à Londres et à Madrid, la tache noire avait été vue et photographiée et il fallut bien, après discussion, se rendre à l'évidence. Le point noir observé n'était pas Vulcain, mais tout simplement une tache solaire.

Leverrier fit de nouvelles observations, une cinquantaine environ. Il s'attacha à six d'entre elles comme présentant plus de chances d'exactitude, et calcula d'après elle l'orbite de la planète intermercurielle à laquelle il attribua une durée de rotation de 33 jours et il annonça que Vulcain passerait sur le disque du soleil le 22 mars 1877. On attendait le phénomène avec la plus vive impatience, toutes les lunettes furent braquées sur l'astre radieux. Hélas! l'attente fut vaine, aucun point noir ne fut aperçu.

Lors de l'éclipse totale du 29 juillet 1878, deux astronomes américains, Watson et Swift, annon-

cèrent qu'ils avaient vu deux planètes intermercurielles passer sur le soleil, mais il fut bientôt reconnu que les deux petites planètes signalées étaient en réalité deux étoiles, Théta et Zéta du Cancer. Depuis cette époque une nouvelle orbite fut calculée par l'astronome allemand Oppelzer qui fixa la date d'un passage de Vulcain. Hélas, on ne vit rien. Il faut donc, jusqu'à nouvel ordre, renoncer à l'existence de Vulcain. L'existence d'astéroïdes paraît plus probable. Ces corps minuscules, perdus dans le rayonnement solaire, ont fort bien pu jusqu'ici échapper à toute observation.

Mercure.

Mercure est la planète la plus voisine du soleil. On la voit quelquefois au-dessus du soleil quand il est couché, sous l'aspect d'une petite étoile blanche un peu nuancée de rouge. On peut la voir aussi à l'Orient avant le lever de l'astre radieux. Les Grecs voyaient en elle deux planètes différentes; l'une du matin, Apollon, le Dieu du jour, l'autre du soir, Mercure, le Dieu de l'obscurité et des voleurs. Il en fut de même pour les Egyptiens et les Indiens. Ce n'est que plus tard qu'on reconnut que les deux astres n'en formaient qu'un seul. Dans les cas les plus favorables le lever ou le coucher de Mercure ne diffèrent pas de ceux du soleil de deux heures de temps, et comme la planète est alors très près de

l'horizon, elle n'est visible que par un temps fort clair. Mercure reste toujours absorbé dans le rayonnement de l'astre roi. Elle est par suite difficile à voir et à étudier.

Copernic désespéra de jamais la voir : « Je crains, disait-il, de descendre dans la tombe avant d'avoir eu le plaisir de contempler la planète. » Il mourut en effet sans avoir pu jamais la voir. Galilée, grâce aux lunettes qui venaient d'être inventées, put l'apercevoir, mais il ne put distinguer ses phases. Les adversaires du nouveau système objectaient à Copernic que si Mercure tournait autour du soleil, cette planète devait avoir des phases comme la lune.

A ses détracteurs, Copernic répondait : « Nous ne distinguons pas de phases, il est vrai, mais s'il ne manque que cela pour que vous adoptiez mes idées, Dieu fera la grâce qu'elle en ait. »

L'observation donna plus tard raison à Copernic ; Mercure a des phases comme notre satellite.

La théorie du mouvement de Mercure, disait Leverrier, est la plus difficile pour les astronomes. Nulle planète n'a demandé aux savants plus de soins et de peines. Nulle, en récompense de tant d'efforts, ne leur a donné autant de mécomptes et de contrariétés. »

Leverrier n'a pas échappé à ces ennuis. « Si je connaissais, disait Mœstlin, quelqu'un qui s'occupât de Mercure, je me croirais obligé de lui

écrire pour lui conseiller charitablement de mieux employer son temps. »

Orbite. — Mercure décrit une ellipse autour du soleil et la durée de sa révolution, c'est-à-dire l'année de Mercure, est environ de 88 jours, à peine un quart de l'année terrestre. Son excentricité l'emporte de beaucoup sur les excentricités de toutes les autres planètes. Sous une autre forme l'ellipse est relativement très allongée.

Distance de Mercure au Soleil. — Mercure décrivant une orbite très allongée, il en résulte que sa distance au soleil placé non au centre mais à l'un des foyers varie dans de très larges proportions. Quand la planète est à son périhélie, c'est-à-dire quand elle est le plus près possible de son centre d'attraction, sa distance au soleil s'élève à peu près à 11 millions de lieues. Lorsqu'elle passe à l'aphélie, c'est-à-dire au point où elle est le plus loin du soleil, sa distance à cet astre s'élève à 17 millions de lieues.

Pour la même raison sa distance à la terre est fort variable. Elle varie de 2 millions à 65 millions de lieues.

Rotation de Mercure autour de son axe. — La rotation de la planète sur elle-même a constitué pendant ces dernières années l'un des points les plus discutés de l'astronomie. Les astronomes à cet égard se sont divisés en deux camps. Les uns

admettent une durée de 24 heures, les autres de 88 jours. Cette différence considérable s'explique par la difficulté du problème. Pour qu'on puisse mesurer la durée de la rotation d'une planète autour de son axe il faut de toute nécessité qu'il existe sur son disque des particularités, des caractères de netteté et de fixité parfaitement tranchés. Or, Mercure ne paraît jamais assez séparé du Soleil pour que l'on puisse l'observer dans la pleine obscurité de la nuit. Dans le crépuscule du matin ou du soir les observations sont rarement bonnes, car la planète est alors toujours très près de l'horizon et par suite des agitations et des réfractions inégales des couches inférieures de l'atmosphère, elle paraît toujours agitée, d'où le nom donné par les anciens à Mercure d'astre scintillant. Dans ces conditions, les détails de sa surface sont absolument incertains. Malgré ces difficultés, Schiaparelli, après une étude de huit années, poursuivie avec la plus grande ténacité et commencée un peu après 1881, conclut que le disque de Mercure présente quelques taches d'un caractère permanent. « Ces taches obscures, dit-il, se présentent sous forme de traînées d'ombres extrêmement légères. Dans les conditions ordinaires, ce n'est qu'au prix de beaucoup de fatigue et avec une grande attention qu'on peut les reconnaître. Elles ont une teinte brune et jaune comme la sépia, se détachant toujours très peu sur la couleur générale de la planète qui d'ordinaire est

d'un rose clair tirant sur le cuivre . » Il trouva que ces taches étaient immobiles. De cette immobilité des taches il crut pouvoir conclure que la durée de rotation était de 88 jours. Ce temps serait juste égal à la durée de la rotation de la planète sur son orbite. Elle se comporterait comme la lune et par suite nous présenterait toujours la même face. Cette annonce fit sensation, néanmoins la question ne parut pas tranchée.

Brenner, de l'Observatoire Manora, à Lussim-picolo, en Istrie, se livra à de nouvelles observations. Nombre de fois il put voir très nettement passer sur le disque des taches bien délimitées qui y revenaient périodiquement chaque jour et adopta une durée de rotation de 23 heures 57 minutes 7 secondes 5 dixièmes, valeur très voisine de la durée de rotation du globe terrestre.

Cependant l'habile astronome Bernard dit que, même avec le grand instrument de l'Observatoire Lick, il n'a vu qu'une seule fois les apparences de taches sur la planète.

Quoi qu'il en soit, et malgré les divergences signalées, la plupart des astronomes admettent une durée de rotation d'environ 24 heures, quoi que l'on trouve dans l'annuaire du Bureau des Longitudes en 1911 le nombre donné par Schiaparelli, c'est-à-dire une durée de 88 jours. Une durée de rotation de près de 24 heures paraît, au premier abord, beaucoup plus rationnelle.

Mercure, Vénus et la Terre qui offrent bien des

points de ressemblance paraissent avoir ainsi des durées de rotation peu différentes.

C. André, de l'Observatoire de Paris, dans son bel ouvrage sur les planètes, adopte définitivement pour Mercure une durée de rotation voisine de 24 heures.

Peut-être trouvera-t-on cette discussion un peu longue, mais n'était-il pas utile de montrer les difficultés multiples qu'on rencontre dans l'étude des cieux. Ce n'est qu'au prix d'efforts inouïs que l'astronome parvient à arracher à la nature quelques-uns de ses secrets.

L'angle de l'axe de la planète avec le plan de son orbite est de 30 degrés.

Comme la Terre, Mercure paraît légèrement aplatie au pôle et renflée à l'équateur. Cet aplatissement est faible et n'a pu être exactement mesuré. Quelques astronomes ont nié cet aplatissement. Il serait singulier qu'il n'existât pas.

Le volume de Mercure est vingt fois plus petit que celui de la Terre.

Masse. — La détermination de la masse présente de sérieuses difficultés. En effet, en général, la masse d'une planète, c'est-à-dire la quantité de matière qu'elle renferme, se tire de l'action qu'elle exerce sur ses satellites. Or, Mercure n'a pas de satellites. On a pu néanmoins la calculer en observant les perturbations que Mercure fait subir à la planète Vénus. On peut encore la mesurer

par les perturbations qu'elle produit dans les mouvements des comètes passant dans son voisinage. D'après Leverrier, cette masse serait seize fois plus petite que celle de la Terre. De là résulte que si on prend comme unité la masse du globe terrestre, la densité de Mercure serait égale à 1,14, un peu plus de six fois celle de l'eau, voisine par suite de celle du tellure.

La pesanteur à la surface de Mercure est un peu plus de la moitié de la pesanteur à la surface du globe terrestre. Un corps pesant y acquiert au bout de une seconde de chute une vitesse de 5 m. 28, tandis que sur la Terre cette vitesse est de 9 m. 8.

Montagnes. — En examinant la corne méridionale du croissant de Mercure, on la voit subir dans certaines circonstances une véritable troncature. On en a conclu qu'il existe près de cette corne une montagne très élevée, beaucoup plus haute même que les montagnes terrestres. Cette montagne, qui aurait cinq lieues de hauteur, ne serait sans doute pas la seule.

L'angle de l'axe de la planète avec son orbite étant assez faible (30 degrés) il en résulte que les zones polaires gagnent en étendue aux dépens des autres zones, l'astre doit surtout connaître des saisons extrêmes.

L'analyse spectrale semble y révéler l'existence de la vapeur d'eau. Si la vapeur d'eau existe, il

peut y avoir des océans, et par suite formation plus ou moins abondante de nuages. Les uns croient en avoir vu, les autres nient leur existence. Pour Lowel, d'après ses dernières observations, la planète ne serait jamais voilée de nuages, jamais recouverte de neige polaire, ce serait une planète éteinte, analogue à notre satellite la lune.

Mercure a-t-elle une atmosphère ? — Cette question nous amène à dire quelques mots relatifs aux passages de la planète sur le disque solaire.

Si Mercure se mouvait dans le plan de l'écliptique comme la Terre, elle passerait devant le soleil à chacune de ses conjonctions, c'est-à-dire en moyenne trois fois par an, mais elle se meut dans un plan faisant un angle de 7 degrés avec le plan de l'écliptique, et pour qu'elle passe juste sur le soleil il faut que sa conjonction arrive dans la ligne d'intersection des deux orbites (ligne des nœuds). Ces passages reviennent à des intervalles irréguliers, 18, 7, 10, 3, 10, 3 ans.

Ces passages, observés avec le plus grand soin, ont mis en évidence l'existence d'une auréole bien nette autour de la planète. Cette auréole est parfois plus lumineuse que le soleil lui-même. Quelquefois aussi elle offre une teinte grise légèrement violette. Pour beaucoup d'astronomes, cette auréole remarquable serait produite par une atmosphère très haute et très dense, un tiers de

son diamètre. Nous devons ajouter cependant que tous ne partagent pas cette manière de voir. Là encore règne une grande incertitude.

Une autre observation bien curieuse faite pendant le passage de Mercure devant le soleil a permis de constater l'existence d'un point lumineux. Ce point n'est pas au centre. Pour les passages qui ont lieu en mai, ce point se trouve à l'Ouest du centre de Mercure et pour les passages qui ont lieu en novembre, il est à l'Est. On l'a attribué à un volcan, ce qui est fort douteux. D'après Flammarion, l'auréole et le point brillant sont des phénomènes purement optiques dus à un effet de contraste entre un point noir invisible à l'œil nu et la lumière éblouissante du soleil.

Chaleur et lumière. — L'intensité de la lumière que Mercure reçoit du soleil est à peu près sept fois plus grande que celle reçue par notre globe ; par suite l'intensité de la chaleur y est forcément sept fois plus grande, puisque les lois de propagation de la chaleur rayonnante sont les mêmes que celles de la lumière. Quant aux quantités totales de chaleur reçues par les deux astres, elles dépendent des surfaces exposées aux rayons solaires, et comme la surface de Mercure est plus petite que celle de la Terre, cette planète reçoit environ les 95 centièmes de la chaleur rayonnée sur la Terre.

Variations des saisons. — L'inclinaison considérable de l'équateur de la planète sur son orbite détermine dans les saisons des variations beaucoup plus grandes que sur la Terre. Les zones glaciales et les zones torrides se confondent, les climats tempérés n'existent pas. Les zones équatoriales seules ont le privilège de posséder toute l'année le jour et la nuit et de voir se succéder à chaque période du jour solaire la chaleur pendant la journée, et la fraîcheur pendant les nuits. Des zones très étendues à partir des deux pôles jouissent constamment de la lumière pendant leur été, et sont plongées dans l'obscurité pendant leur hiver.

Mercure est-il habitable? — Au milieu du XVIII^e siècle, un romancier voyait dans Mercure un charmant pays. Les montagnes y seraient couvertes de jardins superbes ornés d'arbres aux fruits les plus variés et les plus succulents. En ce pays privilégié les mets, tous d'une exquisite saveur, pousseraient comme les pommes sur nos pommiers.

Heureux habitants ! pas même besoin de faire cuire leurs aliments. Beau rêve qui n'a pas été celui de Fontenelle. L'illustre auteur de la *Pluralité des mondes* pensait tout autrement. Soumis à l'influence des rayons solaires d'une prodigieuse intensité, les cerveaux devaient s'échauffer et les habitants de la planète ne pouvaient être que des

fous. Ne concluons pas si vite. S'il existe une atmosphère très haute et très dense, elle peut constituer un abri suffisant. A ceux qui nient l'existence de cette atmosphère on peut objecter que la constitution des êtres dont Mercure est le séjour n'est pas la même que la nôtre et qu'ils peuvent supporter des températures qui seraient intolérables pour l'homme. Rien n'empêche de le supposer.

En résumé l'histoire de Mercure laisse encore bien des points douteux :

1° Incertitude sur la durée de sa rotation autour de son axe, fixée à 88 jours par les uns, à 24 heures par les autres ;

2° Incertitude sur l'aplatissement au pôle, nié par certains observateurs ;

3° Incertitude sur l'existence d'une atmosphère ;

4° Incertitude sur la détermination exacte de sa masse et des éléments qui en dépendent.

Mercury semble se plaire à se dérober aux observations des savants et à exercer leur inlassable patience, et bien des années s'écouleront encore avant d'avoir fait disparaître tous les points douteux.

Vénus.

Vénus se reconnaît aisément à sa lumière plus blanche et plus éclatante encore que celle de l'étoile Sirius, la plus lumineuse de toutes les étoiles.

A certaines époques on la voit en plein jour. Comme elle ne s'éloigne jamais à plus de 48 à 49 degrés du soleil on ne l'aperçoit habituellement que pendant trois ou quatre heures, soit le matin vers l'Orient, soit le soir à l'Occident. Pour cette raison, les anciens étaient tombés dans la même erreur que pour Mercure. Ils la prenaient pour deux astres différents dont l'un était Lucifer ou l'étoile du jour, l'autre l'étoile du soir ou étoile du berger. Homère l'appelait Callistos, c'est-à-dire la belle.

La plus ancienne observation que nous ayons de Vénus est une observation babylonienne de l'an 1685 avant notre ère. Elle est écrite sur une brique conservée au British Museum.

Son mouvement apparent est analogue à celui de Mercure ; la planète avance, reste stationnaire puis recule. L'explication de cette marche en apparence singulière s'explique comme celle de Mercure et il n'y a pas lieu d'insister.

L'orbite de Vénus est celle qui offre la plus faible excentricité, ce qui revient à dire que l'ellipse décrite se rapproche de beaucoup d'un cercle. L'inclinaison du plan de l'orbite sur le plan de l'écliptique n'est que de 3 degrés 25 minutes 35 secondes ; elle se meut donc presque dans le plan de l'écliptique.

La durée de sa révolution autour du soleil, c'est-à-dire l'année de Vénus, est d'environ 225 jours, plus exactement 224 jours 16 heures

49 minutes 8 dixièmes. Comme on le voit elle est environ les 2 tiers de l'année terrestre.

A l'aphélie, sa distance au soleil est de 107 millions 700,000 kilomètres, au périhélie 106 millions 300,000 kilomètres ; distance moyenne, 107,000,000 de kilomètres ou 26,750,000 lieues.

Sa distance à la terre varie dans d'énormes proportions. La distance maxima est de 64 millions 250,000 lieues ; sa distance minima n'atteint que 10,000,000 de lieues.

La différence est considérable : 54,000,000 de lieues.

Le diamètre apparent varie donc beaucoup et par suite l'éclat dont elle brille varie dans de larges proportions.

Les difficultés que l'on rencontre pour déterminer sa durée de rotation sur elle-même sont les mêmes que celles que nous avons signalées pour Mercure.

On distingue sur la surface du disque des sortes de taches vagues et éphémères ; les unes blanches, très rondes et relativement petites, les autres de teinte grisâtre plus étendues sous forme de bandes étroites. Elles ont peu de durée et parfois se forment et disparaissent sous l'œil de l'observateur. Ces inégalités lumineuses paraissent dues à des différences de pouvoir réflecteur des couches supérieures de l'atmosphère de la planète. Ces taches ont par leur nature même des mouvements qui diffèrent d'une tache à l'autre. Quelques-unes

ne sont peut-être que des illusions d'optique. De l'observation de ces taches il est impossible de déduire le temps qu'emploie Vénus à tourner autour de son axe. Dans ces conditions la durée de la rotation est restée longtemps indéterminée. Bon nombre d'astronomes admettaient que cette durée de la rotation sur elle-même est précisément égale à la durée de la révolution sur l'orbite, soit à peu près 225 jours.

De nouvelles observations étaient nécessaires. Elles furent faites par Schiaparelli en 1895, par Brenner, Barnard et quelques autres. Brenner, entre autres, avance qu'il a vu nombre de fois des taches bien définies passer périodiquement chaque jour sur le disque de la planète et croit pouvoir affirmer une durée de rotation de 23 heures 57 minutes 7 secondes 5 dixièmes.

D'un autre côté, Barnard avance que même avec le grand instrument de l'Observatoire de Lick, il n'a vu qu'une seule fois apparence de taches. La question n'était pas encore résolue.

L'astronome français Trouvelot semble avoir enfin tranché le débat. En septembre 1877, il note sur le contour de Vénus deux taches blanches diamétralement opposées. Quand Vénus sur sa conjonction inférieure se rapproche de nous, ces taches deviennent plus éclatantes, par suite plus visibles. Elles se recouvrent sur leur bord intérieur de pics et d'aiguilles, et ce bord paraît tout constellé d'étoiles alignées comme les grains d'un

collier de perles. Ces taches analogues à celles qu'on voit sur Mars sont sans doute formées de masses de glace énormes et de banquises.

Ajoutons enfin que les observations de Hansky, faites au sommet du Mont-Blanc dans des conditions atmosphériques excellentes concordent avec celles de Trouvelot et assignent à la durée de la révolution une durée de 24 heures, caractère qui avec tant d'autres rapproche du nôtre le monde de Vénus.

Le volume de cette planète diffère assez peu du volume de la Terre, mais sa masse diffère notablement de celle de notre globe. Elle n'est que les 8 dixièmes de la masse terrestre. Sa densité est 0,9 si on prend la densité de la Terre comme unité. Elle est de 5,1 par rapport à l'eau.

L'intensité de la pesanteur à la surface est 0,9 si on représente par 1 l'intensité à la surface de notre globe. Les corps à la surface de Vénus pèsent donc un peu moins qu'à la surface de la Terre.

Aplatissement. — Si on appelle R le rayon d'une planète à l'équateur, v son rayon au pôle, l'aplatissement est le rapport $\frac{R-v}{R}$.

Pour la Terre, ce rapport est $1/300$.

La différence $R-v$ des deux rayons est de 5 lieues de 4 kilomètres. Cet aplatissement, comme on le voit, est assez faible.

Cet aplatissement, dû au mouvement de rota-

tion, existe d'une manière incontestable pour Vénus.

Le colonel Tennant, profitant d'un passage de Vénus sur le disque solaire, a trouvé pour la valeur de cet aplatissement $1/260$. Il serait donc un peu plus grand que pour la Terre. Des mesures photographiques du même passage ont permis à Bouquet de la Grie de le déterminer de nouveau; il a trouvé $1/303$ qui se rapproche beaucoup du nombre $1/300$ obtenu pour notre globe.

Phases de Vénus. — Vénus, comme Mercure, présente des phases.

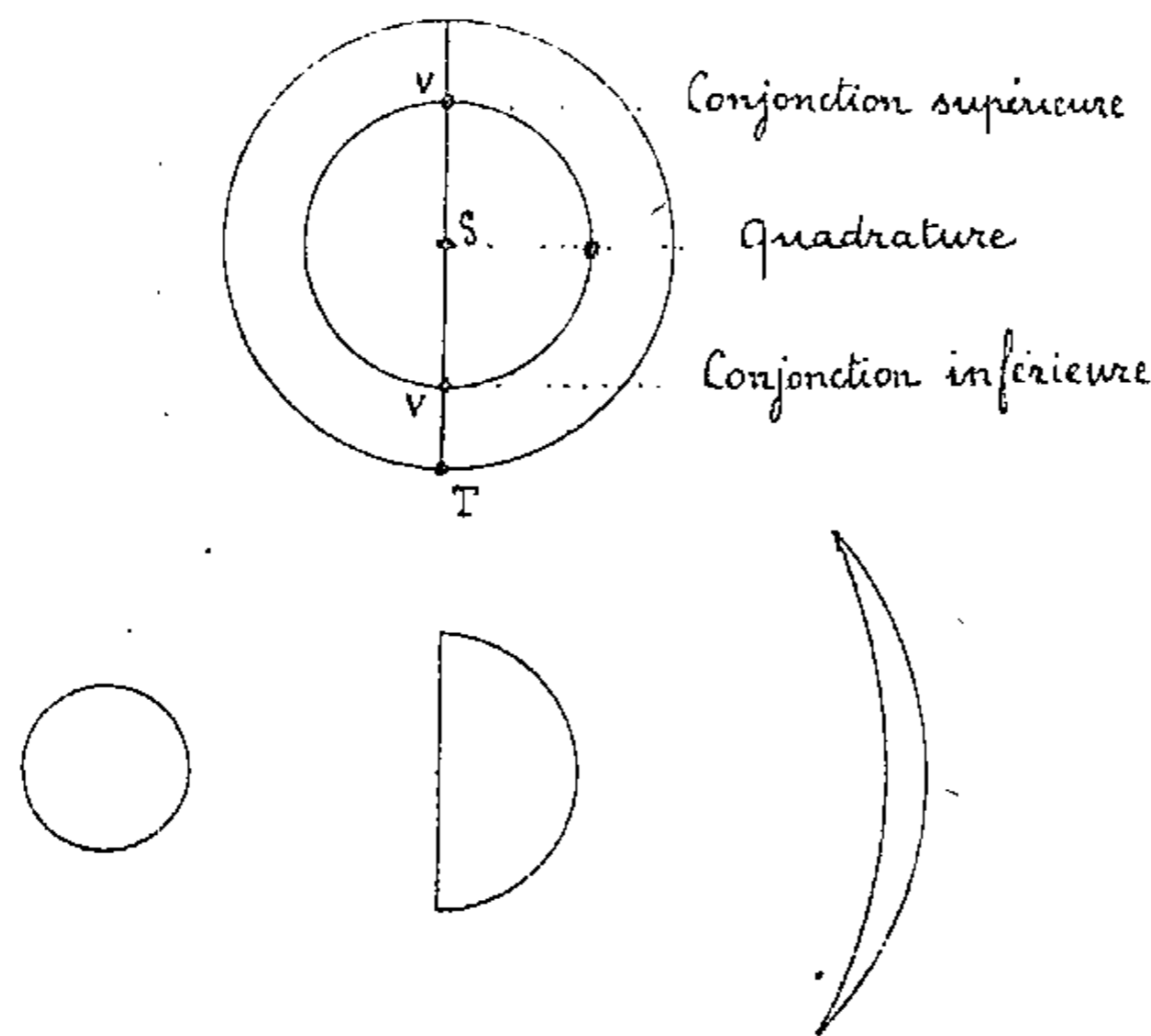
Considérons Vénus à sa conjonction supérieure, elle est alors à sa distance maxima de la Terre, la planète étant d'un côté du Soleil et la Terre de l'autre. Dans ces conditions elle apparaît sous la forme d'un disque dont le diamètre apparent est de 9 secondes 5 dixièmes.

A sa quadrature, c'est-à-dire à 90° de la position précédente alors qu'elle est à sa distance moyenne de notre globe, elle se montre sous l'apparence d'un demi-cercle de rayon plus grand que celui du disque précédent. Cela se conçoit aisément, car la planète s'étant rapprochée de nous, nous la voyons sous un angle plus grand.

A la conjonction inférieure, Vénus est entre le soleil et nous, par suite à sa distance minima de la Terre. Nous ne voyons alors que la partie non éclairée, elle est alors invisible pour nous, mais

dans le voisinage de cette conjonction inférieure elle se montre sous la forme d'un croissant excessivement mince ; d'ailleurs, comme elle est alors relativement assez voisine de nous, nous la voyons sous un angle plus grand qui est alors de 62 secondes.

Quelquefois, dans l'intérieur du croissant, le reste du disque, quoique très sombre, paraît légèrement violacé. Ce phénomène, d'après Flammarion, serait dû à une simple différence de ton entre le globe de la planète et le fond du ciel. Ce globe se projette devant l'espace qui n'est pas tout à fait noir, car il est faiblement éclairé par la poussière cosmique à laquelle on doit la lumière zodiacale.



Saisons. — Au point de vue des saisons, le monde de Vénus diffère très notablement du nôtre. D'après Schrœter, en effet, son axe de ro-

tation fait un angle de 15 degrés avec le plan de son orbite. De ce fait résulte que la longueur des jours et des nuits y est très variable selon les saisons et selon les latitudes, sauf à l'équateur où la durée du jour est égale à celle de la nuit. Les zones polaires et les zones tropicales existent seules et s'y confondent en partie.

La planète reçoit à peu près deux fois plus de chaleur et de lumière que la Terre.

Atmosphère. — Vénus paraît entourée d'une atmosphère analogue à la nôtre. En effet :

1° Le contour convexe du croissant est beaucoup plus lumineux que le reste du croissant, ce qui ne peut guère s'expliquer que par l'existence de nuages réfléchissant les rayons solaires dans une plus large proportion que le disque lui-même ;

2° La ligne de séparation d'ombre et de lumière n'est pas nettement tranchée sur le disque de Vénus comme sur celui de la lune et l'éclat va en diminuant graduellement de la partie éclairée vers la partie obscure ; autrement dit le phénomène crépusculaire se produit sur la planète comme sur la Terre, son atmosphère réfractant les rayons solaires vers une petite zone du disque non directement éclairée ;

3° En 1761, Vénus passant sur le Soleil, un anneau nébuleux parut environner le disque noir de la planète. De plus, au moment où ce disque

était en partie sur le soleil et en partie en dehors, le contour de l'arc extérieur se montra bordé d'un anneau lumineux bien net ;

4° Enfin l'analyse spectrale dévoile d'une manière incontestable les raies noires dues à l'existence de la vapeur d'eau. Ce fait suffit à lui seul pour prouver que la planète est entourée d'une atmosphère dont il a été impossible jusqu'ici de déterminer la hauteur.

• *Surface; montagnes.* — L'exploration de la surface est des plus difficiles.

Aucun astronome n'a pu parvenir encore à dresser une carte de Vénus. Elle possède certainement des mers et des continents. C'est à l'avenir qu'est réservé l'honneur de déterminer toutes les particularités de cette éclatante planète.

Schrœtter et quelques autres observateurs ont constaté que le bord intérieur du croissant présentait des dentelures. Les cornes du croissant paraissent tronquées, enfin un point brillant se montre en dehors de la partie continue du disque éclairé. On a conclu de là que Vénus présente des montagnes. On a même déterminé la hauteur de ces montagnes dont quelques-unes seraient de 11 lieues. Elles seraient cinq fois plus grandes que les montagnes terrestres.

En résumé, Vénus est un monde qui se rapproche beaucoup du nôtre. Le volume, la masse, la densité ne sont pas très différents. La durée de

la rotation sur son axe paraît voisine de 24 heures. Elle a une atmosphère, des montagnes, très probablement des mers et des continents. Les saisons seules semblent différencier les deux planètes.

Nous avons à dessein laissé de côté les passages de Vénus sur le soleil et le parti qu'on en a tiré pour mesurer la distance de la Terre au soleil, ayant traité cette question dans une causerie antérieure.

Un dernier point reste à examiner.

Vénus a-t-elle ou n'a-t-elle pas de satellite ?

Vénus n'a pas de satellite. — On a cru longtemps que Vénus avait un satellite. Au milieu du xvii^e siècle quelques astronomes croyaient l'avoir vu, et le grand Frédéric de Prusse proposa de lui donner le nom de d'Alembert, dont il était l'admirateur et l'ami, mais l'illustre géomètre crut devoir refuser cet honneur. « Votre Majesté, dit-il, me fait trop d'honneur de vouloir baptiser de mon nom l'astre nouveau. Je ne suis ni assez grand pour devenir au ciel le satellite de Vénus, ni assez bien portant pour être son compagnon sur la Terre, et je me trouve trop bien du peu de place que j'occupe en ce bas monde pour en ambitionner une au firmament. »

Toute vérification faite, Vénus n'a pas de satellite. Serait-ce parce qu'il ne lui en manque pas sur le sol que nous foulons ?

CLASSE DES BELLES-LETTRES

ET DES ARTS

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES
ET ARTS
POUR L'ANNÉE 1911-1912.

Par M. Ed. CHARDON, secrétaire.

MESSIEURS,

L'usage qui impose au secrétaire de l'Académie l'obligation de venir vous exposer dans un rapport circonstancié les résultats des travaux accomplis pendant l'année écoulée, fait peser sur celui qui est chargé de cette tâche délicate une lourde responsabilité.

En abordant pour la première fois cette œuvre difficile qui exige autant de tact et d'expérience que d'élégante concision, je proteste sincèrement de ma complète insuffisance.

Je demande donc toute votre indulgence : de mon côté je n'oublierai pas que la brièveté, comme le disait un de vos anciens secrétaires généraux, est la politesse des secrétaires d'Académie.

Mort de M. Christophe Allard. — Notre Compagnie a eu à déplorer cette année la perte d'un de ses membres les plus distingués, M. Christophe Allard, ancien magistrat : il vous appartenait depuis 1878 avec le titre de membre correspondant; en 1888 il était nommé membre titulaire, et en 1889 vous l'appeliez une première fois à la présidence.

Dans toutes ses lectures ou communications, M. Christophe Allard ne cessa de vous donner des preuves de son bon goût et de son érudition. Faut-il vous rappeler son discours de réception à l'Académie sur la « Conquête et la perte de la Nouvelle-France » ? Ses notices sur Jean et Louis Boivin, poètes et littérateurs normands des xvii^e et xviii^e siècles ? Ses études sur le poète canadien Fréchette ?

Lors du troisième centenaire de la naissance de Corneille, M. Chr. Allard avait été mis à la tête de cette manifestation littéraire ; il y fit apprécier son caractère courtois et affable.

Le jour de ses obsèques, M. Vermont s'est fait notre fidèle interprète en saluant M. Chr. Allard comme l'un des membres les plus estimés de l'Académie.

Mort de M. Camille Fauquet. — Vous avez également perdu un membre correspondant, M. Camille Fauquet, député de Bernay, mort le 3 décembre 1912.

M. Fauquet, qui appartenait à l'Académie depuis 1904, s'était particulièrement attaché aux études financières et économiques. Tous ceux qui l'approchèrent louaient son caractère élevé et son talent.

Vous avez, durant l'année 1911-1912, tenu trente-trois séances, dont une extraordinaire pendant les vacances, le 25 octobre; il y a été lu dix-huit mémoires ou rapports intéressant la classe des Lettres, savoir :

Onze mémoires, quatre rapports sur ouvrages, trois rapports sur prix de vertu et autres.

Parmi les mémoires, vous en avez choisi quatre pour le *Précis*; vous leur avez ajouté les discours prononcés par M. Vermont, président, à la séance publique solennelle et aux obsèques de M. Guérout, bienfaiteur de l'Académie; la lettre adressée au maire de Rouen au nom de l'Académie, pour rappeler le souvenir de M. Charles-Ferdinand Lenepveu, célèbre compositeur né dans cette ville le 4 octobre 1840, mort à Paris le 16 août 1910; enfin les deux notices nécrologiques, l'une, sur M. Houzeau, par M. Gascard; l'autre, sur M. Christophe Allard, par M. Georges de Beau-repaire.

Nous ne ferons qu'analyser brièvement les mémoires qui figurent au *Précis*: ils sont sous les yeux du lecteur; il est donc superflu de s'y arrêter longuement.

La liturgie révolutionnaire : M. Chanoine Davranches. — Dans deux séances, M. Chanoine Davranches, toujours fidèle à son goût pour les « Miettes de l'Histoire », — rappelez-vous « Catéchismes et Messes », « Louis XVI dans la petite tour du Temple », « La dépense de la Maison du Roi sous Louis XV », — vous a fait connaître des petites publications portant en librairie le nom de « Liturgie révolutionnaire », et qui, sous l'étiquette de la religion, n'avaient qu'un but, capter par un véritable subterfuge la confiance de la partie hésitante du clergé et de la population qu'inquiétaient les tendances de plus en plus accusées de la Révolution.

Avec ces petits fascicules, dont notre collègue nous a lu de nombreux extraits, vous avez suivi la marche rapide des événements, les exigences toujours croissantes de la démocratie, les timides efforts de la réaction, l'incessante exaltation des esprits, l'effondrement progressif du régime ancien, l'apparition rayonnante de l'ordre nouveau.

Au moment de la convocation des États généraux, tout dans ces libelles est à l'adulation.

Puis, après ce concours de louanges, vient la critique violente des menées de la royauté dont il faut briser la résistance. A partir de 1791, c'est contre la religion même que les libellistes s'acharnent, et, après l'arrestation du roi à Varennes, c'est avec le ton de la haine et du

mépris le plus débordant que les publications de la « Liturgie révolutionnaire » traitent Louis XVI et la Reine.

Vous retrouverez tous ces libelles, reproduits presque *in extenso* dans le travail de M. Chanoine Davranches.

Poésies populaires kabyles : M. Layer. — Dans « Poésies populaires kabyles », petits poèmes qu'il a traduits en fin psychologue, M. Layer nous fait pénétrer dans l'âme de l'Arabe et assister aux diverses phases de l'amour, chez ce peuple si dur pour les femmes. Analyser ces légères compositions serait les déflorer : vous les lirez au *Précis*.

Frissons d'Algérie : M. Layer. — Sous le titre : « Frissons d'Algérie », notre collègue nous a résumé l'œuvre d'un publiciste distingué, doublé d'un poète, M. Maurice Davreil, qui ne se contente pas de peindre en jolis vers les jeux d'ombre et de lumière du soleil africain, mais chante encore l'action de l'homme du xx^e siècle qui continue l'œuvre ébauchée par les premiers colons.

M. Layer, qui manie aussi bien l'objectif que la plume, a fait passer sous vos yeux des scènes variées de la vie des champs en Algérie : labou-
rage, vendanges, cueillette des fraises, marchés,

etc., preuves de la vie intense qui règne aujourd'hui dans cette terre de Bled; vous l'avez vivement applaudi.

Le tableau de G. Lemonnier : « Une lecture chez M^{me} Geoffrin, dans un salon de la rue Saint-Honoré, en 1755 » : M. Homais. — Parmi les œuvres d'art qui ornent la salle de ses séances, l'Académie possède une toile d'un de ses anciens membres, Gabriel Lemonnier, mort en 1824, et qui représente une lecture chez M^{me} Geoffrin, dans son salon de la rue Saint-Honoré, en 1755.

M. Homais rappelle que cette toile fut léguée à l'Académie de Rouen en 1871, par M. A.-H. Lemonnier, fils de l'artiste, et qu'elle est une réplique d'un autre tableau exécuté avec quelques variantes par Gabriel Lemonnier, en 1814, pour l'Impératrice Joséphine.

Elle fut gravée par Debucourt en 1821, et la planche explicative de la gravure indique que le salon de M^{me} Geoffrin est représenté tel qu'il était alors, « avec les mêmes tableaux dont il était orné ». La valeur et l'exactitude documentaires de l'œuvre de Lemonnier sont donc affirmées par le graveur.

Le contrôle de cette prétention est possible, car on peut reconnaître les tableaux que Lemonnier a placés dans sa composition et reproduits comme en miniature.

M. Homais, après avoir rappelé les rapports

que M^{me} Geoffrin eut avec les principaux artistes de son temps, identifie presque tous ces tableaux, les étudie un à un, et arrive à cette conclusion que bon nombre n'ont pu, pour des raisons diverses, se trouver chez M^{me} Geoffrin en 1755.

Il explique de même, en ce qui concerne les personnages représentés, pourquoi la présence de beaucoup d'entre eux, à cette date, dans les salons de la rue Saint-Honoré est inadmissible; il en est ainsi notamment pour Montesquieu, M^{lle} de Lespinasse et Diderot. M. Homais signale en outre que huit membres de l'Académie de Rouen font partie de la réunion imaginée par Lemonnier. Il donne quelques renseignements sur le rôle important que trois d'entre eux, Fontenelle, Mairan et Marmontel jouèrent dans les salons et même dans la vie de M^{me} Geoffrin.

En terminant, M. Homais rappelle que Lemonnier, septuagénaire, peignit de souvenir et bien après coup, la scène qu'il place en 1755. Il ne faut donc pas s'étonner s'il n'a fait que côtoyer, d'ailleurs adroitement, la vérité. Les critiques qui s'imposent au point de vue documentaire ne retirent d'ailleurs rien à la valeur artistique très réelle d'un tableau qui reste une des pièces les plus précieuses du patrimoine de l'Académie de Rouen.

Les commis de la Ferme générale et les notaires : M. Chardon. — Votre secrétaire vous

a parlé des rapports que, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les commis de la Ferme générale, chargés de percevoir pour la Compagnie financière les droits qu'encaissent aujourd'hui pour l'Etat les receveurs d'enregistrement, entretenaient avec les tabellions et le public.

Par de nombreux exemples puisés dans de vieux dossiers échappés par hasard à une mise au pilon, votre secrétaire vous a montré que les conflits, les chicanes, les discussions perpétuelles qui s'élevaient entre les tabellions et les commis et où les injures et les coups étaient les principaux arguments, tenaient surtout à l'ignorance des uns et à la rapacité des autres.

Mais tout changea lorsqu'en 1791 la Ferme générale fut remplacée par la Régie de l'Enregistrement, dont les membres furent nommés par le Gouvernement et rétribués par lui. Un nouvel esprit anima les agents de perceptions : ils ne reconnurent que le texte de la loi; d'un autre côté, les notaires, devenus plus instruits, cessèrent d'être les ennemis des receveurs et devinrent pour eux de précieux auxiliaires.

L'état religieux de la Gaule aux premiers siècles : M. l'abbé Vacandard. — M. l'abbé Vacandard, dont le labeur est incessant, vous a communiqué, avant de le livrer à l'impression, un article sur l'état religieux de la Gaule au

moment où y pénétraient les premiers missionnaires de l'Évangile.

Dans cette étude, notre collègue a fait défiler sous nos yeux tous les dieux d'origine et de caractères divers; dieux celtiques, figurés ou non, dieux et déesses de Rome ou de Grèce, auxquels le christianisme allait s'attaquer dans les Gaules.

Par de nombreux exemples, il nous a montré combien, en France, des noms de montagnes, de lacs, de fontaines rappellent encore les noms des anciennes divinités.

L'éducation patriotique : M. Edw. Montier. —

« L'idée de patrie chez les Israélites », — « Les méditations du Soldat et l'éducation patriotique » sont les titres de deux communications de M. Edw. Montier.

Dans la première, il nous a montré que les psaumes sont des chants nationaux en même temps que des prières; que Jérusalem, triomphante ou dévastée, a été l'objet de poèmes les plus touchants et les plus sincères; que le *In exitu*, le *Lætatus sum*, le *Lauda Jerusalem* sont d'une inspiration et d'une fierté patriotique incontestable, que l'on retrouve dans le Christ lui-même pleurant sur la cité de David.

Dans la seconde communication, nous avons vu M. Montier s'adressant à un jeune homme retenu à la caserne pour le service militaire, lui exposer la nécessité, les droits et la beauté de la

patrie, lui indiquer comment il faut l'aimer, la comprendre pour s'y dévouer sans restriction et généreusement; lui souligner les traits et la physionomie de la patrie, aimable comme une fiancée, vénérable comme une mère; analyser enfin les caractères de l'amour qu'on lui doit, amour fait de raison et de sentiment qui s'harmonisent et se complètent.

Ces deux études qu'anime une foi vive et où l'élévation des pensées le dispute à l'élégance du style ont paru en volume : vous les y lirez avec un nouveau plaisir.

« *Il est ressuscité* » : M. Edw. Montier. — Sous le titre : « *Il est ressuscité* », notre collègue, toujours sur la brèche, a déroulé devant vous, dans un langage poétique, empreint d'une grande mélancolie, les scènes mémorables de la résurrection du Christ, racontées dans l'évangile de saint Jean.

Vous avez apprécié la scrupuleuse exactitude de la traduction en vers, traduction qui n'exclut ni l'élégance, ni l'harmonie, constaté la fidélité avec laquelle les personnages apostoliques gardaient leur caractère traditionnel.

« *Il est ressuscité* », dont vous n'avez pas oublié le charme, aurait reçu les honneurs de l'impression au *Précis* si ce drame religieux n'avait été depuis représenté et publié.

Juridictions anglaises et normandes : M. Valin.

— Dans un travail spécialement composé pour l'Académie, travail d'érudition juridique et par suite rebelle à l'analyse, M. Valin, au vu de documents découverts au British Museum, vous a entretenu d'un procès qui, à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e, se déroula devant plusieurs juridictions normandes et anglaises, à l'occasion de biens situés sur les côtes de Normandie, mais qui étaient possédés par les chanoines du prieuré anglais de Merton, diocèse de Winchester, et que revendiquaient l'évêque et le Chapitre de la Cathédrale de Bayeux.

Avec votre collègue vous avez suivi les parties devant les juridictions civiles et ecclésiastiques, assisté aux débats des questions les plus variées et les plus délicates : questions de propriété, de bâtardise et pris connaissance avec la procédure si originale du « requeuaissant sur bref de Buc », introduite dans la législation normande vers 1150. Vous avez entendu votre collègue avec un vif intérêt.

L'art préhistorique français : M. Delabarre.

— La classe des Arts a été représentée dans les travaux de l'Académie par une lecture de M. Delabarre sur l'art préhistorique français.

Il y a trois ans, votre collègue, dans une savante causerie, vous montrait l'importance que

la description tenait dans les compositions de l'auteur de *Salambô*.

Cette année, M. Delabarre, opposant ses impressions à celles de Flaubert, a cherché à démontrer que toute l'architecture des dolmens, des menhirs, des alignements était loin de ne présenter que de « très grandes pierres » ; qu'elle s'accompagnait au contraire d'un esprit artistique puissant, et que de l'ensemble se dégagait une volonté, pleine de mystère sans doute, mais dont le sens reflétant toute la pensée septentrionale pouvait être opposé à l'idéal méridional renfermé dans l'énigmatique sourire du sphinx.

M. Delabarre a ajouté que sa communication n'était que la préface à une importante étude qu'il préparait sur les origines et la formation de l'art français.

Vœux. — L'Académie comprenant toute l'étendue de sa mission ne la circonscrit pas dans le cercle de ses réunions intimes : toutes les fois qu'elle trouve l'occasion d'exercer son influence au dehors, elle la saisit avec ardeur.

C'est ainsi que, sur votre initiative, le « consortium » des Présidents des Sociétés savantes a adressé au Ministère et à la Chambre des députés une pétition demandant :

Que conformément au vote du Sénat du 8 avril 1894, on célèbre chaque année, en France, une fête de Jeanne d'Arc, fête patriotique ;

Que cette fête ait lieu le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.

C'est ainsi qu'avec le concours du même « consortium » et sur l'initiative de M. Paulme, notre infatigable collègue, toujours à la poursuite des vandales qui ne respectent ni les monuments artistiques, ni les beautés de la nature, vous avez demandé aux autorités compétentes et obtenu :

1° Que la jolie fontaine sculptée, placée contre le mur du fond du jardin de notre hôtel, non loin du stand municipal, soit protégée contre les balles des tireurs maladroits ;

2° Que la fontaine du Gros-Horloge soit artistement réparée et dégagée des inscriptions commerciales qui la déparent ;

3° Que des arrêtés soient pris pour déterminer une zone d'interdiction d'affichage autour des monuments ou sites classés du département ;

4° Que les Pouvoirs publics, ainsi que vous en aviez déjà émis le vœu en 1908, prennent sans retard les dispositions nécessaires afin de rendre au Mont-Saint-Michel, cette merveille unique au monde, sa situation insulaire.

Dans une lettre rédigée par votre Président et que vous trouverez au *Précis*, vous avez demandé que le nom de Charles Lenepveu fût donné à une rue de la ville et qu'une plaque commémorative de la naissance de ce savant compositeur fût apposée au n° 34 de la rue de

l'Ecole : cette demande a été favorablement accueillie, et vous avez exprimé à M. le Maire toute votre reconnaissance.

Maison de Corneille. — Rachat. — Enfin vous avez appris avec une légitime satisfaction que la Commission chargée de poursuivre l'achat de la maison de Corneille possédait aujourd'hui les fonds nécessaires pour cette acquisition et que les travaux de réfection allaient prochainement commencer.

Souscriptions. — Dans un autre ordre d'idée vous avez décidé plusieurs souscriptions, savoir : en faveur de l'aviation militaire ; — pour l'exécution d'un monument : à Tancrede de Hauteville ; — à la mémoire d'Orderic Vital, moine de l'ancienne abbaye de Saint-Evroul (Orne), mort en 1150, auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Normandie* ; — à la bibliographie du chanoine Ulysse Chevalier, éditée par la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.

Centenaire de l'abbé Cochet. — Notre Compagnie s'est unie à la Société des Amis des monuments rouennais et autres Sociétés savantes de la ville pour célébrer le centenaire de l'illustre archéologue, l'abbé Cochet qui, pendant plus de trente ans, fut membre de l'Académie et lui donna la primeur de plusieurs de ses importants travaux.

Notre président, accompagné de nombreux membres, contribua à l'éclat de cette cérémonie qui, commencée par une messe commémorative que célébra notre vénéré collègue Mgr Loth, à Saint-Maclou, se termina au Musée départemental des antiquités où la poésie, par la bouche de notre confrère M. Edw. Montier, rendit hommage à la science passionnante qu'illustra l'abbé Cochet.

Pour compléter cette manifestation, une plaque commémorative a été apposée sur la maison de la rue Saint-Patrice, n° 24, où vécut l'abbé Cochet les dix dernières années de sa vie et où il est mort en 1877.

Cinquantenaire de « Salambô ». — Sur l'invitation de Jean Revel (M^e Toutain, notaire), l'Académie s'est fait représenter par son président au banquet et à la cérémonie qui eurent lieu au pavillon Flaubert, à Croisset, pour fêter le cinquantenaire de *Salambô*.

Fondation Guerout. — Pendant le cours de cette année, l'Académie a reçu de précieux témoignages de la considération dont elle est honorée.

M. Guerout, organiste, compositeur de musique, mort à Rouen en décembre 1911, à qui l'Académie avait décerné, en 1884, le prix Gossier, lui a donné une marque de confiance en

l'instituant sa légataire universelle, avec le désir de voir les revenus de ce legs important employés à aider les musiciens âgés de plus de soixante ans, se trouvant dans le besoin et recommandables par leur honorabilité et leur talent.

La générosité du testateur et la confiance flatteuse que dénotent ses dispositions, en excitant votre vive gratitude, démontrent que, dans l'accomplissement de votre tâche, qu'il s'agisse de bonnes actions à encourager ou d'œuvres inédites à récompenser, vous avez maintenu l'Académie au rang où l'avaient trouvée ses premiers bienfaiteurs, MM. de la Reinty, M. l'abbé Gossier, MM. Dumanoir, Bouctot, Boulet-Lemoine, Pellecat, Rouland, aux noms desquels s'ajoutera désormais celui de M. Guerout.

Objets d'art offerts à l'Académie. — L'Académie a reçu le portrait de M. Guerout, jeune homme, peint par Dupuy-Delaroche.

Un second portrait du défunt, mais exécuté quelques années seulement avant sa mort, vous a été également donné par notre collègue, M. Samuel Frère.

L'Académie a été profondément touchée de l'hommage délicat des exécuteurs testamentaires de M. Guerout : Elle leur exprime, ainsi qu'à M. Samuel Frère, tous ses remerciements.

Legs Courtonne. — Vous avez été tout récemment appelés à recevoir un legs d'une nature

particulière ; M^{me} Courtonne, se conformant aux intentions de son mari, membre correspondant de l'Académie, vous a légué, pour orner et embellir la salle de vos séances, sa collection de vieux meubles artistiques. C'est un cadeau important ; nous devons à ce généreux donateur toute notre reconnaissance.

Distinctions honorifiques. — L'Académie qu'honorent les distinctions dont ses membres sont l'objet, a été heureuse d'inscrire dans ses procès-verbaux la promotion de M. Chanoine Davranches au grade de chevalier de la Légion d'honneur et celle de M. Haelling au grade d'officier d'Académie : elle leur renouvelle ses meilleurs compliments.

Table des « Précis ». — L'année dernière vous avez arrêté en principe l'impression des trois tables manuscrites de l'Académie et décidé de commencer par la dernière qui va de 1876 à 1910.

Ce travail est en cours d'exécution.

Diplôme. — *Composition de M. Baudoüin.* — Mon rapport serait incomplet si je ne vous rappelais que, grâce au talent de l'éminent artiste, M. Baudoüin, membre correspondant de l'Académie, le diplôme que vous remettez aujourd'hui aux lauréats de vos concours, et qui est d'une typographie aussi banale que surannée, sera, si

les finances de l'Académie le permettent, remplacé par un diplôme d'un style décoratif excellent.

Dans un vaste paysage, sorte de « Bois sacré », s'élève une pierre, formant cadre, destinée à recevoir le libellé du diplôme. Autour de cette pierre, trois femmes, réunies en un harmonieux groupement, symbolisent les Arts, les Sciences, les Belles-Lettres.

La figure des Arts, assise sur un chapiteau renversé, environnée de ses divers attributs, regarde, écoute et observe.

La figure des Belles-Lettres, tenant un poème à la main, s'inspire, les yeux levés au ciel.

La Science tient d'une main le miroir de la Vérité; de l'autre, et dans un mouvement élané, elle distribue les couronnes aux lauréats qui s'avancent vers elle en longue théorie.

Au premier plan un pommier chargé de fruits et des jeunes lauriers poussent au milieu de vieilles pierres.

Dans le fond s'aperçoit la Seine avec ses coteaux environnants.

Cette composition est une véritable œuvre d'art.

M. Baudouin doit trouver de nouveau ici le témoignage de notre reconnaissance, d'abord pour la bonne grâce et la complaisance qu'il a mises à se conformer aux désirs de l'Académie, ensuite pour le talent avec lequel son crayon a su les rendre.

Prix décernés. — Votre secrétaire n'a plus qu'à vous indiquer les prix décernés dans la séance solennelle publique du 17 décembre 1912.

Sur le rapport de M. Layer, les prix de vertu Dumanoir, Boulet-Lemoine, de la Reinty, Octave Rouland et deux prix anonymes, ont été respectivement attribués à :

M. Alfred-François-Honoré Godalier, à Dieppe ;

M^{lles} Clarisse Gesnoin et Lamy-Debarre, à Rouen ;

M. Léon Duclos, marin, inscrit à Etretat ;

M^{lles} Albertine Bellanger, à Gainneville (Seine-Inférieure) et Suzanne Tinel, à Saint-Vincent-de-Cramesnil, par Saint-Romain-de-Colbosc ;

M^{lles} Clémence Guillot et Guilbaud, à Rouen.

Sur le rapport de M. Edw. Montier, le prix Bouctot (poésie) a été partagé entre M. Léon Berthaut, à Rennes, et M. Francis Yard, 19, rue de la Rampe, à Rouen.

Sur le rapport de M. Delabarre, les prix Pellecat ont été attribués à M. Busnel et à M^{lle} Juliette Billard.

Le prix Gossier (Lettres) n'a pas été décerné : il est continué et proposé pour 1913 avec le même sujet.

Membres correspondants. — Cette année vous ne vous êtes adjoint aucun nouveau membre résidant.

Mais sur les rapports que vous ont soumis

Mgr Loth, M. Homais, M. Lecaplain, vous avez admis à titre de membres correspondants : Mgr Meunier, évêque d'Evreux ; M. Ch. de Las Cases, avocat à la Cour d'appel de Paris, lauréat de l'Académie des Sciences morales et politiques ; M. de la Vallée-Poussin, consul honoraire, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Services funèbres. — J'aurai fini ce compte rendu, dont je ne puis déguiser l'aridité, si j'ajoute que le service prévu par le testament de M. de la Reinty a été célébré cette année en l'église d'Allouville-Bellefosse, et que notre collègue, Mgr Loth, a bien voulu célébrer, en l'église cathédrale, le service pour les bienfaiteurs et les membres défunts de l'Académie.

LE CLERGÉ ET LA RÉVOLUTION

LA LITURGIE RÉVOLUTIONNAIRE

Par M. CHANOINE DAVRANCHES

Le rôle que le clergé a joué dans l'écllosion de la Révolution a été considérable, et l'on ne dira jamais assez combien l'heureux appoint de ses voix a été décisif pour le succès du grand mouvement social qui a clôturé le XVIII^e siècle. A-t-il tiré de sa coopération le profit qu'il pouvait en attendre ? la question est délicate : il est au moins curieux de rechercher comment, avec ses préjugés connus et ses tendances traditionnelles, il en est arrivé à donner aux idées nouvelles un loyal concours que rien ne permettait de pressentir.

Depuis le moyen âge, l'Eglise avait été le premier des deux ordres privilégiés. Ses vertus, ses richesses, ses immunités faisaient d'elle une puissance devant qui, de gré ou non, tout le monde s'inclinait. La noblesse guerrière, appuyée sur la force brutale, avait souvent murmuré quand il lui avait fallu, aux jours des grandes cérémonies officielles, s'effacer devant les évêques, mais la tradition s'était imposée ; par-

tout, même aux Etats Généraux, le clergé marchait le premier, et il en fut toujours ainsi jusqu'en 1695 où la prééminence de l'ordre ecclésiastique fut législativement confirmée par le Roi.

Le clergé formait-il un Etat dans l'Etat, comme on l'a dit? Evidemment non, car il était soumis aux lois du royaume, contrôlé sévèrement par les Parlements et sujet, dans une mesure à déterminer, aux charges publiques. Mais il constituait un corps homogène, fermé, indépendant de tout autre, ayant, en dehors de sa prééminence honorifique, des privilèges enviés de célébration exclusive de culte public, de juridiction et d'impôt.

Le droit qui était réservé aux ministres de la religion catholique depuis la révocation de l'Edit de Nantes de célébrer les cérémonies du culte à l'exclusion des autres confessions non autorisées, entraînait même pour eux un privilège singulièrement grave en ces temps où l'état des personnes était constaté par les seuls actes de baptême, de mariage et d'inhumation, celui de dresser et de détenir les registres de l'état civil de tous les citoyens, à quelque religion qu'ils appartenissent.

Avec l'esprit de vexation qui animait l'autorité civile aussi bien que l'autorité religieuse depuis le retrait des édits de pacification, l'exercice de cette importante prérogative prêtait souvent à l'abus vis-à-vis des réformés, et l'on enseigne, non sans vraisemblance, que ces derniers étaient parfois obligés d'abjurer leur foi ou de dissimu-

ler frauduleusement leurs croyances pour faire constater soit leurs propres mariages, soit les naissances et les décès des membres de leurs familles. C'est seulement en 1787, à la veille de la Révolution, qu'une ordonnance royale a permis aux protestants de faire dresser les actes de leur état civil par le juge de leur domicile.

Le privilège de juridiction du clergé n'était pas moins considérable : les tribunaux ecclésiastiques ou officialités se sont pendant longtemps arrogé le droit de retenir le jugement de tous les procès criminels ou civils dans lesquels un clerc était défendeur. L'Eglise prétendait même évoquer devant elle les causes pendantes entre laïcs, dont l'intérêt touchait à la foi, aux sacrements, au mariage, même aux testaments. Progressivement, les juges royaux reprirent possession de ce qui aurait dû rester toujours le domaine de leur juridiction, si bien qu'à la fin de l'ancien régime, les officialités ne jugeaient plus guère que les causes disciplinaires entraînant contre les membres de l'ordre des peines canoniques ; mais la lutte avait été, pour arriver à ce résultat, longue et laborieuse.

Le privilège d'impôt s'est maintenu encore avec plus de tenacité. On a longtemps écrit que le clergé ne devait à l'Etat que la contribution de ses prières. Cette assertion souvent reproduite est inexacte : sans doute le clergé n'était assujéti ni à la taille applicable à tous les roturiers, ni à

la capitation, cette sorte d'impôt sur le revenu qui atteignait la noblesse, ni aux vingtièmes, tierce contribution superposée, mais il subvenait pour sa part aux dépenses de l'Etat au moyen du *don gratuit*, impôt véritable, s'aggravant chaque année, obligatoire nonobstant son appellation fallacieuse, qui était voté par les Assemblées générales du clergé sur l'expresse réquisition du ministre de la Maison du Roi et qui représentait, au xvii^e siècle, dix millions par an, non compris les subsides extraordinaires réclamés par la Cour sous forme de prêts ou avances.

Il est d'ailleurs bon d'ajouter que, si le clergé ne payait ni la capitation ni les vingtièmes, c'est parce qu'il s'en était affranchi au moyen d'avances de vingt-quatre, puis de huit millions dont le Gouvernement trouvait original et surtout moins coûteux de lui payer l'intérêt avec partie du montant du *don gratuit*. D'autre part, le fisc qui l'exonérait en principe du versement de la capitation, la prélevait en fait sur ses fermiers sous le nom de taille d'exploitation. Or, comme les fermiers la précomptaient en faisant bail, sur le prix du loyer, le clergé finissait par la supporter définitivement.

L'ordre ecclésiastique jouissait donc en France d'immunités considérables qui lui faisaient une situation spéciale, hors rang. Cette situation, il y avait d'ailleurs droit par la juste renommée de ses écoles, par le nombre toujours croissant des

élèves, des clients ou des personnes retenues sous sa dépendance, par la masse imposante de ses membres répartis en groupes dans les monastères, les chapitres, les collégiales, ou détachés isolément dans les paroisses, grandes ou petites, par les multiples confréries qui avaient dans ses temples leurs chapelles, leurs réunions corporatives, leurs fêtes patronales, par la foule incommensurable d'employés qu'il occupait pour assurer l'exercice du culte ou pour remplir les offices dépendant de lui, par ses fermiers, métayers, ouvriers occupés aux travaux des champs, des vignes et à la garde des bestiaux. De quelque façon que l'on considérât le clergé, dans l'ordre séculier ou dans l'ordre régulier, collectivement et dans son ensemble, individuellement ou dans chacun de ses membres, on était frappé d'étonnement, de crainte et de respect. Il inspirait aussi la confiance et souvent la reconnaissance pour ses libéralités et les services qu'il rendait à tous. On était assuré, en frappant à la porte de ses couvents et de ses presbytères, de recevoir secours et consolations. Dans les paroisses de campagne, le curé était en même temps le régent vénéré de son église, l'administrateur des intérêts spirituels de ses ouailles, le grand distributeur des secours aux malheureux, des soins aux malades. Il était maître d'école et donnait l'instruction gratuite; il était l'utile conciliateur et le conseiller des familles. Il participait au pouvoir administratif par

la publication au prône des actes de l'Autorité et par la tenue, — on le sait déjà, — des registres de l'état civil. Comme il était le seul qui eût, dans ces centres d'ignorance, un peu de lecture et d'instruction, il fallait qu'il répondît à tout et à tous. Sa charge était souvent lourde; elle était aussi attachante et réclamait décision, activité et réflexion. Aussi n'était-il pas rare de rencontrer dans les humbles prêtres de village un certain acquis, même une culture intellectuelle que développait, dans quelques contrées, l'heureuse pratique des concours pour l'obtention des cures. Le diocèse de Rouen était particulièrement connu par le bon renom de son clergé. Partout, d'ailleurs, en France, les membres de l'ordre religieux jouissaient de la considération. Le fait est certain et n'a pas besoin d'être prouvé; les troubles de la Ligue montrent assez l'influence dont le clergé disposait dans le pays tout entier au xvi^e siècle. Plus tard, un revirement s'est produit : les habitudes relâchées prises par certains membres du haut clergé séculier et régulier pour l'administration des intérêts complexes qui leur étaient confiés, déterminèrent dans les esprits une tiédeur de croyance et de pratique dont la progression tendit à se généraliser à partir du xvii^e siècle. L'effet était d'autant plus fâcheux que le mauvais exemple venait d'en haut. La cause du mal était dans la richesse du clergé.

Cette richesse était énorme. On en verra le

chiffre plus tard, mais il est permis d'avancer dès maintenant qu'à raison de sa mauvaise répartition et des abus qui s'en étaient suivis, elle profitait surtout aux grands dignitaires. Les petits, — réguliers ou séculiers, — par suite de regrettables pratiques, en étaient sevrés.

Sous le régime féodal, toute charge comportait un bénéfice, mais le bénéfice n'entraînait pas nécessairement l'exercice personnel de la charge par le titulaire. Il était loisible au bénéficiaire, en recueillant les avantages pécuniaires attachés à la fonction, de se substituer, pour l'exercice de cette fonction, un représentant ou fondé de pouvoir en lui abandonnant une part du profit touché. Cette pratique fâcheuse était trop commode pour qu'on ne tentât pas de l'introduire dans le domaine ecclésiastique où se rencontraient de si riches bénéfices. Les abbayes en général étaient opulentes; la richesse de quelques-unes, comme Cluny, Saint-Vaast d'Arras, Corbie, Saint-Médard de Soissons, Saint-Wandrille, Le Bec, passaient dans le public qui les connaissait mal, pour être quasi fabuleuse. Leurs chefs avaient des revenus énormes, d'autant plus élevés qu'ils les augmentaient abusivement au détriment de la communauté.

Dans la plupart des abbayes ou des prieurés, surtout dans les couvents d'hommes, l'usage s'était en effet établi de diviser le revenu général de la communauté en trois parts. L'abbé s'en ré-

servait deux à charge de faire les grosses réparations aux immeubles et d'acquitter les aumônes et les fondations. La troisième part restait au couvent pour subvenir à la nourriture et à l'habillement des moines. Mais l'abbé ne demeurait guère au couvent; on le voyait plus souvent à la Cour près du Roi, qui l'avait nommé et disposait de bénéfices nouveaux, que près de ses religieux dont il s'inquiétait peu.

Venait-il parfois à la communauté, c'était surtout pour toucher ses revenus et écouter d'une oreille distraite les rapports qu'on lui faisait sur les choses du couvent. Des réparations aux bâtiments, il ne parlait pas. L'administration des biens se faisait comme elle pouvait. Les aumônes en souffraient, et, dans beaucoup de monastères, au Bec, par exemple, les moines, afin de ne pas laisser périliter la renommée de générosité du couvent, économisaient sur leur part pour faire la charité accoutumée aux pauvres, parfois pour pourvoir aux réparations les plus indispensables, même pour répondre à la demande du don gratuit qui s'aggravait sans cesse, puisque de 140,000 livres qu'il avait été à la fin du xvi^e siècle pour le seul archevêché de Rouen, il s'est élevé à 250,000 livres en 1736, à 456,000 livres en 1761, à 621,000 livres en 1786.

La situation était si peu stable que les intéressés cherchaient des compromis qui leur offrissent quelque garantie : l'abbé abandonnait souvent

ses parts au couvent moyennant le retrait des charges et le paiement d'une pension à arbitrer. Mais ce régime n'était pas non plus sans présenter de sérieux inconvénients. On en eut la preuve à l'abbaye du Bec, où l'abbé de Vic avait, en 1754, fait fixer sa pension libre de toutes obligations à 11,000 livres. L'abbé de Vic mourut; ses successeurs acceptèrent le chiffre de cette rétribution. L'abbé de La Rochefoucault consentit même bénévolement à laisser réduire sa pension à 8,000 livres. Les religieux surpris d'un tel abandon qui n'était pas d'usage dans le monde abbatial, interprétèrent mal la pensée généreuse de l'abbé et crurent qu'ils étaient fraudés. Ils commirent l'imprudence de demander judiciairement un nouveau partage. Mal leur en prit : l'abbé était influent en Cour, et un arrêt du Conseil, annulant le contrat forfaitaire, établit un nouvel état de choses très dur pour la communauté. Les religieux prenaient les biens de la mense abbatiale, mais ils payaient à l'abbé une pension annuelle de 48,000 livres et ils endossaient de plus la lourde charge de l'entretien des bâtiments et des dépenses usufruitaires.

Ce qui se voyait au Bec était à peu près ce qui se passait partout. Dans toute grosse abbaye, l'abbé n'était qu'un supérieur nominal qui se faisait suppléer pour l'administration temporelle et spirituelle par le prieur claustral jusqu'à concurrence du revenu propre de l'abbé dont il ne pou-

vait user à aucun prix : l'abbé commendataire se chargeait de le dépenser au dehors; le prieur claustral le réservait à son intention sur les revenus du couvent.

Le régime de la commende était devenu de pratique usuelle; à la fin du xvi^e siècle, on le trouvait en vigueur dans presque toutes les abbayes d'hommes et dans un certain nombre plus restreint de couvents de femmes. L'habitude qu'on en prit fut du plus mauvais effet : du moment que la place d'abbé n'était plus qu'un bénéfice détaché de la fonction et n'exigeant ni l'aptitude ni la résidence, la chasse aux abbayes fut ouverte et pratiquée avec ardeur par les personnages influents en Cour. Le succès appartient à qui disposait de plus de faveur ou d'intrigue. La noblesse et les grands dignitaires de l'Eglise se firent une large part dans la curée des places. Le haut clergé trouvait ainsi l'occasion d'augmenter encore ses revenus. Le cardinal de La Rochefoucault eut Cluny; le cardinal de Rohan, Saint-Vaast et la Chaise-Dieu; le cardinal de Brienne, Saint-Wandrille, Saint-Ouen, Corbie; l'archevêque de Lyon, Saint-Victor et le Bec..., etc.

La distribution des évêchés se faisait dans des conditions aussi peu édifiantes. Comme le Concordat de 1515 avait reconnu au Roi le droit de désignation des évêques, les charges les plus richement dotées étaient, de tradition constante, attribuées à la haute noblesse. Quelques sièges

peu avantagés étaient dédaigneusement abandonnés à la roture « comme évêchés de laquais ».

On sait déjà comment les prélats gros-prébendés obtenaient encore de la faveur royale, par brevet, l'accroissement de leurs revenus en y réunissant ceux d'une ou de plusieurs abbayes. Tout était ainsi profit, et comme la fonction n'était rien, l'évêque-abbé pouvait vivre tranquille, fastueux dans son palais, le plus souvent au milieu du monde sceptique de la Cour, détaché des soucis de l'administration de son diocèse et de son monastère, occupé de travaux littéraires ou poétiques, ou de plaisirs frivoles.

Non pas, il faut le dire bien haut, que tout le haut clergé fût ainsi contaminé. Nombreux au contraire étaient les évêques qui continuaient à suivre les traditions de sainteté, de réserve, de dignité et de modestie pratiquées de tous temps par l'Épiscopat français. Ceux mêmes des prélats qui étaient le plus connus pour le luxe dont ils s'entouraient, faisaient une part généreuse à la charité et à la bienfaisance. L'archevêque de Paris, Antoine de Noailles, si large qu'il fut en ses dépenses, a laissé une grande réputation de libéralité. Un de ses successeurs, Monseigneur de Beaumont, nourrissait à ses frais plus de cinq cents pauvres sans distinguer entre les catholiques et les protestants. Monseigneur de Rastignac, à Tours, fut le magnifique distributeur des secours aux inondés de la Loire. Monseigneur de la Motte, à Amiens,

laissa en mourant un tel renom de générosité et de sainteté que l'on se séparait les morceaux de ses vêtements pour en faire des reliques. Spectacle réconfortant ; malheureusement ces vertueuses pratiques ne palliaient pas le manque de tact et de direction du clergé mondain. Le mauvais exemple qu'il donnait avait, par sa fâcheuse renommée, sa répercussion parmi les fidèles, dans le moyen et bas clergé et jusqu'au fond des cloîtres. A partir de cette époque, un visible anéantissement se produit dans l'accomplissement des devoirs religieux d'état. Le relâchement de la règle conventuelle devint une habitude que le prieur claustral parvint difficilement à vaincre. Progressivement, les maisons monacales d'hommes se dépeuplent. En même temps, la ferveur de la foule, jusque là fidèle, s'attédie. Le scepticisme commence à poindre dans la masse populaire. Il va s'accroître au cours des guerres religieuses sous l'envahissement des odieuses publications ou des pamphlets injurieux que les deux partis se jeteront à la tête pour les besoins de leurs causes respectives. Sous Louis XIII, l'abus du favoritisme nuit au prestige de l'autorité royale que l'énergie de Richelieu raffermi à temps. Chez son successeur, si foncièrement religieux qu'il fut, l'entraînement des sens met une contradiction trop évidente entre ses agissements et sa foi. L'éclat de sa majestueuse inconduite eut un effet d'autant plus pernicieux que chacun

aimait à se modeler sur lui, et, comme il se persuadait trop facilement qu'un repentir momentané, au cours d'une retraite de carême suffisait à effacer ses fautes passées, il eut de nombreux imitateurs. Habitants de la Cour et de la ville firent comme lui. La religion devint affaire de forme plus que de fond, et quand M^{me} de Maintenon eut l'habileté de revivifier à son profit les religieuses dispositions du grand Roi, son rigorisme intéressé ne parvint pas à faire renaître la foi pratique et l'austérité des mœurs. Le mal était fait et la porte entr'ouverte au cynisme impudique et à l'incrédulité du Régent. Cette fois, l'exemple d'en haut fut hardiment suivi. Il devint de mode de faire étalage de scepticisme et de dépravation. Le trouble apporté dans les consciences et dans les mœurs était d'autant plus profond que depuis la fin du règne de Louis XIII le monde catholique se divisait avec plus de passion sur la solution des graves questions doctrinales que soulevait le jansénisme.

Corneille Jansen dit Jansénius, était né en Hollande en 1638. Il avait fait ses études à Louvain. Dans le même établissement que lui était élevé le jeune Jean Duvergier de Hauranne qu'il fit le confident de ses secrètes pensées et l'ardent propagandiste de ses rêves de rénovation en matière de foi.

Les deux amis s'étaient momentanément séparés au sortir de l'école, mais ils se retrouvèrent

bientôt à Paris pour y parachever leurs études, et, dans l'intimité d'un commerce journalier, en cherchant à s'éclairer mutuellement, ils en vinrent à soulever sur différents points du dogme, notamment sur la grâce et le libre arbitre, des objections qui prirent consistance lorsque M. de Hauranne emmena son ami à Bayonne dans sa propre famille. Jansen précisa l'interprétation à donner, selon lui, aux points en discussion. Après un séjour de quelques années, il reprit le chemin de Louvain où il fut bientôt nommé principal du collège de Sainte-Pulchérie et pourvu d'une chaire d'écriture sainte à l'Université de cette ville.

Jansen n'a pas voulu publier l'exposé de sa doctrine pendant sa vie — elle n'a été livrée à l'impression qu'après sa mort — mais il est resté en relation intime et en correspondance suivie avec l'abbé de Hauranne, et, tous deux, ils se sont toujours maintenus et confirmés dans leurs secrètes convictions.

La nomination de M. de Hauranne à l'abbaye de Saint-Cyran, en 1620, modifia singulièrement le plan que s'étaient tracé les deux réformateurs. Le nouvel abbé, doux et humble d'apparence, était, au fond, animé d'un zèle débordant qu'il alliait à un remarquable savoir faire. Avec l'avis de Jansen, il crut que le moment était venu de divulguer sans tapage la nouvelle doctrine. Il avait de nombreux amis ; il sut adroitement s'insinuer dans les consciences, y éveiller des scrupules,

susciter des adeptes, embraser des prosélytes. L'enseignement de Jansen en avait besoin, car, en dehors de son inquiétante nouveauté qui pouvait provoquer des résistances, son fondateur venait de se faire de la puissante Compagnie de Jésus une ennemie irréconciliable.

En 1624, Jansen, qui prenait déjà le nom de Jansénius, avait été envoyé par ses confrères de l'Université près du roi d'Espagne à l'occasion d'une autorisation qui avait été accordée aux jésuites de professer la philosophie à Louvain. L'enseignement des Pères faisait du tort à la Faculté; Jansen fut chargé de représenter au Roi que certaines de leurs doctrines avaient été condamnées par l'Université de Louvain en 1587. Il réussit à faire révoquer l'autorisation. Les jésuites ne le lui pardonnèrent pas. A partir de ce moment, son enseignement pédagogique et sa conduite publique étroitement surveillés furent l'objet de dénonciations réitérées, d'autant plus faciles à motiver que le maître, élargissant le cercle de ses critiques, imbu des principes de Calvin, en arrivait à proclamer la nécessité urgente de réfréner le pouvoir, qu'il déclarait exorbitant, de la papauté, et à préconiser la résistance à la politique personnelle de Richelieu ainsi qu'à toute alliance française avec les puissances étrangères.

Saint-Cyran était en France son apôtre chargé de l'établissement et de la diffusion de sa doctrine, Il avait fait une conquête importante dans la per-

sonne de la mère Angélique Arnauld, supérieure de la communauté de Port-Royal-des-Champs qui avait transféré son couvent au faubourg Saint-Jacques, à Paris. Avec son utile concours, il établit des petites écoles où l'on enseignait ouvertement les principes jansénistes et il put ainsi combattre efficacement les efforts des jésuites qui avaient dans ces régions le monopole à peu près exclusif de l'instruction. Par la mère Angélique, il gagna ses frères Antoine Arnauld et Arnauld d'Andilly, ses neveux Lemaître, Sacy et Séricourt, et de tous il fit des disciples. Ce furent les fameux solitaires de Port-Royal, les ardents défenseurs de la foi janséniste.

Sous leur égide, surtout sous la conduite de Lemaître « dont la chaude éloquence embrasait tous les cœurs », le jansénisme conquiert rapidement une partie du clergé et de la population de la capitale. Il eut ses adeptes enthousiastes qui se massèrent en grand nombre autour de la vieille église de Saint-Séverin (1).

Cette petite paroisse semblait d'ailleurs prédestinée aux luttes religieuses ; sous la Ligue, son curé, Jean Prévost, inféodé à la cause des Guise, s'était laissé aller à tous les emportements de son parti. A l'instigation de la duchesse de Montpensier, il avait, pour animer le peuple à la guerre contre les huguenots, fait placer dans le cime-

(1) Antoine de la Tour, *La nouvelle chronique de Saint-Séverin*.

tière avoisinant son église un tableau qui, d'après Pierre de l'Estoile, « représentait au vif plusieurs étranges inhumanités exercées par la reine d'Angleterre contre les bons catholiques, et, de fait, ajoute l'auteur, « allait ce sot peuple de Paris voir tous les jours ce tableau, et, en le voyant, croyait qu'on allait exterminer tous les méchants politiques et hérétiques. »

Il fallut, pour mettre fin à cette dangereuse manifestation, que, sur l'ordre du Roi, le Parlement fit enlever en secret le tableau par le conseiller Anroux, qui était en même temps marguillier de la paroisse, mais on n'en perdit pas le souvenir, et, à la journée des barricades, les ligueurs s'en saisirent et le portèrent triomphalement à Notre-Dame pour le présenter de nouveau aux regards indignés des bourgeois. La Ligue pourtant finit par se montrer trop exigeante et à le prendre de trop haut avec ses affidés : le curé Jean Prévost, malmené par les Seize, se repentit d'avoir suivi trop docilement leurs instructions. Il avertit Brisson, le président ligueur du Parlement, qu'ils avaient résolu sa mort. Brisson dédaigna l'avertissement et fut tué dans la chambre du Conseil.

Vers le milieu du xvii^e siècle, le vent avait tourné. De catholiques enragés qu'ils avaient été sous la Ligue, les paroissiens de Saint-Séverin étaient devenus de furieux jansénistes : le curé leur servait d'intermédiaire avec les solitaires de Port-Royal.

L'arrestation de Saint-Cyran, par ordre de Richelieu, n'arrêta pas l'essor de la foi nouvelle. Bien au contraire, quand, le cardinal étant mort, la régente fit remettre Saint-Cyran en liberté, on ne cria rien moins qu'au martyre. Toutes les écoles du royaume puisèrent l'enseignement qu'elles avaient à donner dans les manuels des classes jansénistes licenciées. Il devint de bon ton d'admirer ce qui se faisait à Port-Royal et de croire, sans discuter, ce qu'on y professait. En très peu d'années le jansénisme fit des progrès énormes : il plaisait aux uns parce qu'ils voyaient dans sa manifestation victorieuse la réaction tant désirée contre l'abandon de la foi et aussi un regain d'énergie morale. Il agréait aux autres parce qu'il rappelait le pouvoir au maintien des libertés et franchises de l'Eglise gallicane dont le Roi faisait trop bon marché en exécutant docilement les ordres venus de Rome. L'engouement devint si grand qu'il gagna la Cour : le prince de Condé patronait ouvertement le parti janséniste. Le Roi voulut voir ces fameux solitaires dont on vantait tant la science et la vertu. Antoine Arnauld, Nicolle, Sacy et d'Andilly reçurent bon accueil à Versailles. Mais, peu de temps après, ils perdirent leur plus puissante protectrice, la duchesse de Longueville. Les ennemis du jansénisme en profitèrent pour ouvrir contre lui de nouvelles et plus pressantes hostilités : Avec l'approbation de l'Autorité supérieure, un formulaire fut établi

que l'on présenta à signer à tous les membres de l'ordre religieux : on y relevait les cinq propositions hérétiques tirées, disait-on, des écrits de Jansénius. L'obligation de l'adhésion à ce formulaire ainsi que la reconnaissance exigée des signataires que les propositions condamnées se trouvaient effectivement dans l'œuvre de Jansénius, — ce que ses partisans contestaient hautement, — soulevèrent de telles protestations dans la population civile et dans le clergé, que Rome et la Cour craignirent un moment de voir éclater un schisme. Les évêques s'interposèrent utilement : « La négociation, dit saint Simon (1), réussit par ce qu'on appela la Paix de Clément IX ». Le Pape déclara solennellement ne pas prétendre et n'avoir jamais prétendu que, par le fait de l'adhésion au formulaire, on s'engageait à croire que les cinq propositions étaient implicitement ou explicitement contenues dans le livre de Jansénius, mais bien qu'il les tenait pour hérétiques et les condamnait comme telles en quelque livre et en quelque endroit qu'elles se pussent trouver.

C'était un pas vers la conciliation et plutôt un armistice que la paix véritable. Au fond les jésuites et leurs affidés étaient outrés de n'avoir pas pu obtenir gain de cause. « L'aigreur et la haine continuèrent, ajoute saint Simon, et la guerre se perpétua par les écrits. Pascal publia

(1) *Mémoires*, VII, p. 414.

ses *Lettres provinciales*. Les jésuites, appuyés par M^{me} de Maintenon, finirent par obtenir du Roi, en 1709, la dispersion des religieuses de Port-Royal, et, en 1713, du Pape, la bulle *Unigenitus* que Louis XIV voulut imposer comme loi fondamentale du royaume ».

Dans l'état d'exaltation où se trouvaient les esprits, une aussi excessive prétention ne pouvait amener qu'une recrudescence de fanatisme religieux. « Presque tout le clergé, dit M. Carré (1), et une partie de la nation se déclarèrent pour ou contre la bulle dont à peu près personne ne connaissait le texte ». On se divisa en deux camps : d'un côté les Bullistes ou Molinistes (du nom du jésuite Molina, porte-parole de l'ordre dans le Midi), qui approuvaient bruyamment la déclaration du Pape et les ordres du Roi ; — de l'autre côté, les Jansénistes, antibullistes ou anticonstitutionnaires qui entendaient faire appel contre le Pape de la bulle au prochain Concile général. L'anarchie était à son comble : En vain le duc d'Orléans, régent du royaume depuis la mort du Grand Roi, avait réuni un certain nombre d'évêques en une sorte de concile pour rechercher un moyen d'apaisement. L'archevêque de Paris, Monseigneur de Noailles, s'appuyait sur les nombreuses adresses qu'il recevait des curés de son diocèse pour se réserver. La résistance devint encore plus

(1) *La France sous Louis XV*, p. 122.

vive quand on sut que le Parlement prenait parti pour les jansénistes, que la Sorbonne se refusait à recevoir la bulle et qu'un huissier du Châtelet, se transportant à Rome sur la réquisition de plusieurs évêques, avait notifié au Pape « parlant à sa personne au Vatican que ses mandants avaient signé devant notaire un appel contre la bulle ».

La fermentation gagna la province ; elle passa à l'étranger, notamment en Belgique où les Universités locales prirent ouvertement parti contre le Pape et les molinistes. L'énervement envahit les cœurs sensibles, les esprits faibles, et s'empara des femmes hystériques. A Paris, la foule se porta en masse au cimetière Saint-Médard où était inhumé le diacre Paris, un pauvre prêtre sans malice que sa charité et sa haine des jésuites avaient rendu populaire. On en fit un saint : On couchait des malades sur son tombeau et l'on assurait que, par son intervention, ils étaient guéris. Une épidémie de folie mystique se déclara, violente, irrésistible, poussant les croyants au martyre volontaire pour l'expiation de leurs fautes et l'édification de leurs semblables. Des femmes hystériques trouvaient un plaisir extatique à s'abandonner aux coups des initiés qui prenaient, pour la circonstance, le nom de *secouristes*.

Les uns se faisaient crucifier ; d'autres avaient des visions et affirmaient avoir été ravis dans le ciel. La Cour dut faire défendre l'accès du

cimetièrre : le lendemain on trouva piqué sur la porte un avis qui amusa les oisifs :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracles en ce lieu.

Il est bon d'ajouter que, de leur côté, les molinistes avaient décerné la sainteté à l'un des leurs, le père Gourdan, qui avait refusé de communier de la main d'un prêtre parce que celui-ci était appelant. On disait que le père Gourdan faisait aussi des miracles et qu'il avait eu des révélations.

Le Gouvernement s'émut à la fin de ce battage qui surexcitait exagérément les esprits et troublait l'ordre public. Il crut habile de faire acte d'autorité en ordonnant à tous les ecclésiastiques du royaume d'obéir à la bulle purement et simplement (1730). Son initiative eut précisément un résultat contraire au bien qu'il en attendait. De tous les côtés des désordres se produisirent dans les églises et, sur la voie publique, au sortir des offices célébrés par les prêtres constitutionnaires. L'archevêque de Paris qui avait montré tout d'abord de la sympathie pour les jansénites et qui, sur les instances de la Cour, s'était laissé aller à un rapprochement avec leurs adversaires, devint subitement antipathique : dans des placards apposés sur les murs de son palais, on promettait « cent écus de récompense à qui retrouverait son honneur perdu ».

Pendant vingt ans, les désordres se perpétuèrent ainsi, aggravés par l'immixtion des Parlements dans l'appréciation des mandements épiscopaux et surtout par la brusque détermination que prit le nouvel archevêque Monseigneur de Beaumont, dévoué à la cause moliniste, d'exiger de toute personne qui se présenterait à la communion un billet de confession signé d'un prêtre constitutionnaire. La mesure n'était pas sans danger à une époque où le jansénisme prenait une place de plus en plus considérable dans le monde religieux. L'émotion fut vive. Des protestations s'élevèrent contre les exigences abusives et le plus souvent irréalisables de l'autorité ecclésiastique. Le prélat fut ridiculisé et chansonné à outrance.

Pauvre sot que vous êtes,
Croyez-moi, Monsieur de Beaumont,
Laissez paître vos bêtes
Autant qu'elles voudront.
Ces bonnes gens
Sont si friands :
Avec des petits croquets blancs
Vous les renverrez tous contents.
Ce saint repas
Ne coûte pas.
C'est pourtant ce qui rend si gras
Moinillons, prêtres et prélats (1).

Les prédicateurs étaient interrompus en chaire ; d'autres étaient bafoués et battus. Un avis était

(1) De Parmes, *Gazette anecdotique*.

affiché que « les comédiens ordinaires du pape allaient donner prochainement *Les Fourberies d'Ignace et Arlequin jésuite* ». La guerre civile paraissait près d'éclater. Le Parlement entrant en lutte contre l'archevêché défendit aux confesseurs, sous prétexte de « protection de canons », d'exiger, comme on le leur avait prescrit, avant de donner l'absolution, une adhésion à la bulle, et ordonna à tous prêtres, sous peine de bannissement, de galères et de dommages-intérêts, de donner la communion aux fidèles qui la réclameraient, sans exiger un billet de confession authentiquement délivré par un constitutionnaire. Ainsi, dans l'ardeur de la lutte, les esprits étaient montés à ce point que les magistrats, par une extension un peu ridicule de leur autorité, en arrivaient à se transformer en concile.

On a vu que l'émotion avait gagné la province. Dans la Normandie, qui avait été plus activement travaillée parce qu'elle était près de Paris, la perturbation prit des proportions inusitées à raison des incidents soulevés entre le Parlement et le Pouvoir épiscopal.

L'apparition du jansénisme en Normandie remonte presque au temps de son introduction en France. Elle se lie à l'histoire de l'ordre de l'Oratoire à Rouen.

En 1611, l'abbé Pierre de Bérulle, qui fut plus tard cardinal et se distingua par son zèle religieux contre les protestants, obtint de transférer à Paris

le siège de la confrérie de la Sainte-Trinité, que saint Philippe de Néri avait fondée à Rome au cours du siècle précédent pour prêter assistance aux pèlerins pauvres et infirmes. La Société s'établit dès son arrivée, dans une maison de la rue Saint-Honoré, voisine de l'église de l'Oratoire ; elle en prit le nom, et, sous son titre nouveau d'oratoriens ou de prêtres de l'Oratoire, elle se voua exclusivement à la prédication et à l'enseignement. En 1613, M. de Bérulle la fit autoriser par Rome à fonder des maisons en province. Elle ouvrit des collèges qui eurent une juste renommée. En 1616, des lettres royales lui permirent d'établir à Rouen une succursale. L'installation de la Société ne s'y fit pas sans peine : quand il s'agit de vérifier les lettres au Parlement, les curés de la ville formèrent opposition à l'ordonnance, et le procureur général, donnant adjonction à leurs conclusions au nom de l'ordre public, se porta garant devant la Cour « du déplaisir qu'on avait de la création de ces communautés contraires aux saints canons dont les membres étaient sans fonctions certaines, sans règle et sans statuts ».

Il est inutile de dire que l'émotion fut vive parmi les intéressés : Ils s'empressèrent de protester, déclarant « qu'ils n'étaient pas religieux, mais prêtres associés vivant sous la dépendance des évêques, travaillant sous leur direction, à faire avec le clergé et pour lui tout ce qui serait

requis de leur ministère, comme de confesser et administrer les sacrements en qualité de chapelains de leur paroisse ». Cette déclaration, présentée sous une forme très nette, disposa la Cour en leur faveur, et, comme l'archevêque François de Harlay les avait en affection, ils obtinrent arrêt d'autorisation à charge de rapporter le consentement de l'archevêque auxquels les pères demeureraient entièrement soumis.

Les lettres royales avaient été présentées à la Cour par le père Charles Maignart de Bernières, prenant dans la demande le titre de prêtre de l'Oratoire. Le père Maignart avait un frère président au Parlement. Il prit de lui provisoirement en location une maison qui appartenait à ce dernier rue des Faulx, sur la paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen, et y installa la Société dont il devint supérieur deux ans après. Presque aussitôt, et pour montrer sa soumission à l'ordinaire, il accepta la cure de Sainte-Croix et cumula les deux fonctions de supérieur et de curé jusqu'en 1631, époque à laquelle il cessa de diriger la maison de Rouen pour se vouer entièrement à l'administration de son église.

Le père Maignart fut le premier apôtre du jansénisme à Rouen. Il avait été acquis à ses doctrines par M. de Bérulle lui-même, que Jansénius et surtout Saint-Cyran avaient habilement circonvenu. La correspondance de Jansénius rappelle par le menu tous les soins dont il

entourait le fondateur français de l'Oratoire pour arriver par lui à infuser les doctrines jansénistes dans l'esprit et dans l'enseignement des pères de son ordre. On voit combien il s'en préoccupait, dans une lettre du 22 avril 1622 : « Je suis très aise de la disposition de Sémir (M. de Bérulle) et des siens à l'affaire de Pilmol (la question de la grâce) : il faut la fomenter... », et, dans une lettre du 27 mai suivant : « Je commence à avoir bon espoir ; les cœurs de cet ordre [l'Oratoire] s'y disposent si bien... » D'ailleurs, les sympathies de Bérulle pour la personne du maître et la confiance qu'il avait en sa décision et son enseignement résultent plus qu'à suffire de l'approbation qu'il lui fit demander, par l'intermédiaire de Saint-Cyran, de son *Traité des Grandeurs de Jésus*, et de la création qu'il fit d'un nouvel Oratoire à Louvain, résidence de Jansénius. Une lettre du père Bourgoing, supérieur du nouvel établissement, écrite à l'abbé de Saint-Cyran et datée du 14 avril 1628, montre l'étroitesse des relations qui s'étaient formées entre les oratoriens et les deux fondateurs du jansénisme aussi bien que le zèle de l'Oratoire pour la diffusion de leurs doctrines :

« J'ai reçu tant de témoignages de votre bienveillance que je ne puis douter d'aucun effet qui soit en votre pouvoir, non seulement par l'affection qui vous porte mais par l'obligation que Dieu nous donne d'assister et soutenir l'œuvre

commencée par votre entremise. C'est ce qui me donne ouverture et confiance de m'adresser à vous..... Pour ce qu'il vous a plu désirer de moi touchant la proposition de Monseigneur l'Archevêque, j'en ai envoyé un petit mot à Bruxelles pour savoir s'il serait conforme à son intention et je crois que M. Calenus vous en écrira. Je n'ai pu avoir réponse à ce sujet d'autant que les nôtres adressées à M. le docteur Jansénius m'ont été rendues un peu tard... *Monseigneur l'Archevêque nous est entièrement dévoué et affectionné.*

Le bon Monsieur Jansénius a pensé être trompé en la permutation de son canonicat..... »

On voit à quel point M. de Bérulle et ses pères étaient acquis aux doctrines jansénistes : à Rouen, le supérieur de la maison, qui avait été désigné par M. de Bérulle, était de plus en relations constantes avec l'abbé de Saint-Cyran. On eut la preuve de cette liaison lorsque, Saint-Cyran ayant été arrêté, on trouva dans ses papiers la correspondance du père Maignart. Cette découverte fut portée à la connaissance des jésuites ; ils s'empressèrent de publier les lettres dans un petit volume qui fut envoyé au Roi. (*La Naissance du jansénisme découverte à Monseigneur le Chancelier par le sieur de Prévile. — A Louvain chez la veuve de Jacques Gravius avec le privilège de Son Altesse.*)

Il est vrai que les oratoriens s'empressèrent de protester : « On prenait, disaient-ils, dans la

correspondance des passages méchamment découpés et toujours falsifiés. » Il n'en reste pas moins certain que le curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen était en relations suivies avec l'abbé de Saint-Cyran, qu'il le consultait sur les difficultés relatives à son ordre et à son administration et qu'il suivait sa direction : « Je vous promets, lui écrivait-il le 2 juillet 1629, que j'observerai exactement toutes les défenses que vous me faites et vous supplie d'étendre plutôt votre réponse que l'étrécir..... »

Son prosélytisme était si patent que le père de Caudren, le nouveau supérieur général, opposé aux idées jansénistes, commençait à le désavouer (lettre du 28 décembre 1636) et qu'à Rouen, sur la dénonciation des capucins de Caudebec « qui l'accusaient d'hérésie et menaçaient de prêcher publiquement contre lui » il faillit être poursuivi devant l'Officialité pour distribution aux curés de la ville d'écrits entachés de jansénisme (lettre du 26 décembre 1636). Il avait même par avance préparé un « factum de défense au *Recueil de saint Augustin et des autres pères* en faveur de la grâce de Jésus-Christ pour être présenté à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Archevêque de Rouen primat de Normandie et à Messeigneurs les Illustrissimes et Révérendissimes Evêques, ses co-provinciaux, pour recevoir leur jugement au premier concile provincial ». — En fait, la poursuite disciplinaire

n'eut pas lieu et le concile annoncé ne se réunit à Gaillon, au palais archiépiscopal, que le 14 janvier 1651.

Entre temps, les oratoriens avaient obtenu, vers 1619, la jouissance de la chapelle de Sainte-Barbe, rue Beauvoisine. Ils achetèrent quelques maisons voisines rue de l'Aumône, et s'y installèrent jusqu'en 1635, date à laquelle l'hôpital du Roi, sis même rue, leur fut accordé pour s'y loger.

Un des successeurs du père Maignart à l'Oratoire de Rouen, le père Claude Seguenot, qui dirigea la maison de 1634 à 1638, fut aussi un ardent janséniste. Patronné par M^{me} de Brienne, il traduisit et annota un livre de saint Augustin « *De la Sainte Virginité* » que Richelieu fit poursuivre et condamner en Sorbonne et à raison duquel Séguenot fut emprisonné à la Bastille. Il y resta jusqu'à la mort du cardinal. Rendu à la liberté, il reprit ses fonctions à la maison de Rouen; puis il fut appelé à la direction de l'Oratoire de Blois, et finalement nommé supérieur de la maison mère de Paris.

Pendant ce temps, le père Maignart était resté curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen. Au jour de la mise en liberté de Séguenot, il se démit de ses fonctions, peut-être pour qu'elles fussent offertes à Séguenot, car il les résigna entre les mains de l'Oratoire, et il se retira à l'abbaye de Saint-

Cyran, plus tard à Port-Royal où il mourut en 1649.

Son successeur à Sainte-Croix était aussi supérieur de l'Oratoire de Rouen. Le père de Coudren, dont il était l'ami intime, l'avait envoyé pour réformer le couvent. Il était donc hostile aux doctrines augustinienes comme on disait alors. Ce ne fut pas moins sous son administration que se firent dans la noblesse et la magistrature des conversions éclatantes par l'intermédiaire des oratoriens ; — à Rouen, celle de M. Thomas du Fossé, maître des comptes de Normandie et de sa famille ; — dans la campagne, quand certaines cures eurent été pourvues de titulaires dévoués, celles de MM. de Bailleul, Deschamps des Landes, de la Bouteillerie, Nicolas Bouchard, etc...

Le séjour de Pascal à Rouen aida singulièrement aux progrès du jansénisme dans la province.

Le clergé normand avait en général assez mal reçu la Constitution *Unigenitus*. Le Parlement de Rouen lui avait fait un accueil réservé et, en l'enregistrant, sur l'ordre du Roi, le 5 mars 1714, il avait eu soin de préciser que c'était « sans approbation des décrets non reçus dans le royaume qui y étaient énoncés, sans préjudice des libertés de l'Eglise gallicane, droits et prééminence de la couronne, pouvoir et juridiction des évêques, et sans que la condamnation des propositions qui regardent la matière de l'excom-

munication pût donner atteinte aux maximes et usages du royaume ni que, sous prétexte de la dite excommunication, on pût jamais prétendre que, lorsqu'il s'agit de l'obéissance et de la fidélité dues au Roi, de l'observation des lois de l'Etat et autres devoirs réels et véritables, la crainte d'une excommunication injuste pût empêcher les sujets du Roi de les accomplir. » (5 mars 1714.)

Plus tard, lorsque la Cour ordonna, le 4 août 1720, « que la Constitution reçue par les évêques serait observée partout en France et défendit à tous de rien dire, écrire, soutenir, enseigner et distribuer au contraire » la déclaration ne fut enregistrée que sous les mêmes réserves. Enfin, quand l'édit de 1730 prescrivit que « la Constitution étant loi de l'Eglise serait aussi regardée comme une loi du royaume », la réquisition d'enregistrement motiva de vives remontrances : « Si vos peuples regardaient la bulle comme une loi de l'Eglise universelle en matière de doctrine, écrit le Parlement, ils croiraient qu'il est de certaines circonstances où ils peuvent manquer de fidélité à leurs rois... Nous ne pouvons nous taire ni regarder comme une constitution de l'Eglise universelle, une constitution qui attaque si ouvertement vos droits, qui sape les fondements de votre trône et jette dans le cœur de vos sujets des doutes pernicioeux sur l'indépendance de votre couronne... C'est une de ces témérités

hasardées à la face de l'Europe entière qui doit faire tout craindre d'une autorité qui, dans l'Eglise, vise au despotisme. »

Le Parlement dut cependant enregistrer l'édit sur le commandement du Roi : Dès lors une extrême division se manifesta dans le clergé. Pendant qu'une partie des prêtres acceptait la bulle avec toutes ses conséquences, d'autres y répugnaient hautement et en rejetaient la doctrine, non sans péril pour la foi et la discipline ecclésiastique.

A Caen, un régent de philosophie, le docteur Caval, fit imprimer un traité dans lequel il attaquait durement les appelants qu'il appelait les « Quesnellistes » (du nom du père Quesnel, un oratorien acquis au jansénisme) et aussi d'hérétiques et de schismatiques... Le Parlement manda l'auteur devant lui et ordonna que son livre, saisi, serait lacéré et brûlé.

L'archevêque de Rouen, Monseigneur d'Aubigné, montrant autant d'ardeur que le professeur caennais, prit au contraire parti pour la bulle, et, dans un mandement largement répandu, fit aux prêtres opposants les reproches les plus violents jusqu'à les menacer d'excommunication. Le Parlement saisi par les curés entra aussitôt en lutte contre l'Autorité épiscopale, déclara le mandement comme d'abus et en prononça la suppression. L'archevêque se pourvut devant le Conseil.

Cet antagonisme n'était malheureusement pas spécial au ressort de Rouen. Dans plusieurs provinces, la lutte entre constitutionnaires et anti-constitutionnaires provoqua les pires scandales, mais en Normandie, les incidents soulevés à l'occasion des refus de sacrements à Verneuil poussèrent à l'extrême le désordre et la confusion.

M. Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie*, a raconté, dans le détail, cette longue et âcre lutte du Parlement contre l'Autorité diocésaine et le Pouvoir central. On peut la résumer ainsi :

En avril 1753, M. l'abbé Fournier, qui était septuagénaire et infirme, se voyant en danger de mort, avait demandé à être administré. Le curé de la Madeleine de Verneuil, l'abbé Lemercier, qui le savait imbu de jansénisme et appelant au Conseil général contre les prescriptions de la bulle, refusa nettement de lui apporter les sacrements s'il ne se rétractait de son appel.

L'abbé Fournier voulait être administré et se croyait en droit de l'être. Il fit faire par huissier des sommations réitérées au curé qui répondit par des refus également réitérés en présence de témoins. Le bailli de Verneuil s'interposa pour tâcher de trouver un terrain de rapprochement. Dans l'intervalle, l'abbé Fournier mourut sans avoir eu satisfaction.

On se souvient que M. Thomas du Fossé, conseiller au Parlement, était un janséniste convaincu.

Il dénonça les faits aux Chambres assemblées du Parlement. La Cour ordonna que le curé de la Madeleine comparaitrait devant elle et ouvrit contre celui-ci une information.

L'évêque d'Evreux prit alors parti pour son curé. Il déféra l'arrêt de Rouen au Conseil du Roi, et, le 25 mai, le Roi annula les procédures de Verneuil et de Rouen et fit défense au bailliage et à la Cour de connaître à l'avenir, à peine de nullité, de semblables affaires.

Le Parlement n'ordonna pas moins la continuation des poursuites. Le clergé de Verneuil, se sachant soutenu, accepta bravement la lutte, et, pour montrer aussitôt le peu de cas qu'il faisait des ordres de justice, il refusa les sacrements à un second prêtre malade, l'abbé Delaunay, qu'il savait être aussi appelant contre la bulle. Le bailliage fut saisi; à défaut du curé qui persistait dans son refus, il ordonna au vicaire d'administrer le moribond et, en cas de refus du vicaire, à trois prêtres habitués de la paroisse de le suppléer.

La sentence déférée au Conseil fut cassée d'urgence, et le procureur du Roi qui l'avait requise interdit de ses fonctions.

Cependant le Parlement s'apprêtait à continuer sa procédure d'information. De nombreux habitants de Verneuil furent cités comme témoins. La maréchaussée s'opposa à leur départ et une nouvelle décision du Conseil défendit d'obéir à l'ar-

rêt de la Cour et, à tous huissiers, de le signifier et placarder.

Le Parlement ne se tint pas pour battu. Par un nouvel arrêt, il ordonna l'exécution de ses prescriptions annulées, et, sur l'avis qui lui fut donné d'un troisième refus de sacrements opposé par le vicaire Lancesseur, il décerna contre celui-ci une ordonnance de prise de corps et envoya, sans tarder, un notaire-secrétaire à Evreux pour enjoindre à l'évêque de faire cesser le scandale et de faire porter les sacrements.

L'évêque se rendit sur-le-champ à Verneuil, non pour obéir aux ordres de justice, mais pour presser le malade de se réconcilier. Ses efforts furent vains; il ne put obtenir la rétractation ni de l'appel ni de la réquisition.

Le Parlement paya d'audace. Le 20 juin, il rendit un arrêt de règlement qu'il fit afficher d'urgence et dans lequel « il faisait défense à tous ecclésiastiques de rien innover dans l'administration extérieure des sacrements, de faire aucun acte tendant au schisme, d'étendre les peines ecclésiastiques fixées par les lois de l'Eglise établies dans le royaume, leur enjoignant de se conformer, en administrant les malades, aux dispositions des canons et règlements autorisés, à peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public et punis suivant la rigueur des ordonnances. »

Trois jours après, le Grand Conseil annulait

l'arrêt de Rouen, commandait au Parlement de surseoir à l'arrestation du vicaire de Verneuil et dépêchait un huissier de la chaîne avec un officier de la Prévôté pour faire bâtonner sur les registres de la Cour les décisions annulées.

Pour cette fois, les parlementaires s'émurent, et, sur l'avis qui leur fut donné qu'il pourrait y avoir pour eux, s'ils persistaient, arrestation ou exil, ils décidèrent « vu les circonstances, que toutes les procédures entreprises contre le curé et le vicaire de Verneuil seraient sursises et que des remontrances seraient faites au Roi. »

En apprenant cette soumission au moins apparente, le Ministère crut que le Parlement avait capitulé. Il donna l'ordre de différer à faire bâtonner les arrêts. Mais l'accalmie devait être de courte durée, car aussitôt que la Cour de Rouen sut que l'abbé Delaunay était toujours en butte aux obsessions du clergé pour renoncer à son appel, il rendit, toutes Chambres réunies, un arrêt enjoignant à l'évêque d'Evreux « de faire cesser immédiatement et au plus tard dans les trois jours, le scandale produit à Verneuil par les refus réitérés de sacrements, faute de quoi faire, son temporel serait saisi. »

Naturellement l'évêque refusa d'obéir à l'arrêt. Le Parlement manda alors à tous huissiers requis de saisir les biens de l'évêché. Des troupes furent envoyées par le Ministère partout où ces biens se trouvaient pour arrêter les huissiers qui

se risqueraient à exécuter le mandat donné. De son côté, l'évêque dénonçait les prêtres soupçonnés d'être les instigateurs de la résistance, et demandait leur éloignement.

Le Parlement ne se tint pas encore pour battu : le 28 juillet, il condamna l'évêque à une amende de 6,000 livres déclarée immédiatement payable et lui enjoignait à nouveau de faire administrer les sacrements. Le 1^{er} août, un dernier arrêt décrétait l'évêque d'ajournement personnel.

Cette mesure de rigueur avait été prévue en haut lieu. D'urgence, le lieutenant général, marquis de Fougères, fut expédié à Rouen, porteur d'ordres précis. Dès son arrivée, il réunit le Parlement dans la grande salle d'audience où il avait d'abord fait introduire les officiers du Royal-Dragons pour lui prêter main-forte, et devant tous, lecture donnée des ordres qu'il avait reçus, sans permettre ni délibération ni observation, il commença à bâtonner lui-même et fit biffer devant lui, par les dragons, les arrêts cassés. Après quoi il se fit délivrer par le greffier un certificat de ce qui s'était passé et se retira bruyamment pour aller aviser aussitôt la Cour de l'accomplissement de sa mission.

Le lendemain les magistrats rassemblés protestèrent unanimement contre les violences dont ils avaient été l'objet, et « déclarèrent par arrêt que, sans se départir de leurs précédentes décisions, ils continueraient de veiller à réprimer

tout ce qui pourrait porter atteinte à l'autorité publique, à l'autorité du Roi sur tous ses sujets indistinctement, à la liberté des citoyens et que la Cour demeurerait assemblée jusqu'à ce qu'il plût au seigneur Roi de répondre sur ses remontrances. »

Cependant il fallut bien céder devant la force ; l'arrestation des huissiers envoyés pour notifier, placarder ou exécuter les arrêts de la Cour, l'enlèvement et l'exil sur lettres de cachet des ecclésiastiques désignés comme faisant de la propagande en faveur de l'appel au Concile, surtout le régime de terreur organisé contre les antibulistes, finirent par avoir raison de la résistance. Les brigades de maréchaussée envoyées en cantonnements entre Evreux et Verneuil purent rentrer dans leurs garnisons. On n'eut plus que le spectacle assez peu édifiant des faveurs accordées à ceux des clercs ou des laïcs qui s'étaient le plus distingués par leur zèle constitutionnaire.

Pendant que le diocèse d'Evreux se signalait ainsi par l'exagération de son ardeur pour la bulle papale, celui de Bayeux, administré par un adversaire déclaré de la constitution *Unigenitus*, donnait l'attristant spectacle d'aussi regrettables violences exercées, en sens inverse, dans l'intérêt du parti janséniste et pour le soutien de sa cause. On y vit préconiser les mêmes moyens d'intolérance fâcheuse, les mêmes mesures d'intimidation vis-à-vis des prêtres et des confesseurs, les mêmes

refus de sacrements. Vainement le Ministère chercha-t-il à calmer les vivacités de l'évêque. Celui-ci, n'écoutant que son zèle, publia un long mandement pour dénoncer les partisans de la bulle à l'animadversion publique et anathématiser les règlements pris par l'Autorité civile et religieuse pour assurer le respect et l'exécution des décisions papales. Le débordement de passion qui régnait dans ce document était tel que le Parlement, si bien disposé qu'il fût pour l'enseignement janséniste, crut devoir prononcer la suppression du mandement.

Or, ce qui se faisait en Normandie se faisait dans les autres provinces. L'élan était général. La doctrine nouvelle n'avait pas seulement ses fidèles avérés et violemment convaincus : elle avait son organisation propre, remarquablement entendue, sa direction générale, sa caisse centrale que les bullistes appelaient ironiquement *la Boîte à Perrette* ; son journal, *les Nouvelles ecclésiastiques*, qui, après avoir été colporté comme feuille à la main dans les salons mondains, fut bientôt répandu à profusion dans la bourgeoisie, dans la noblesse, dans le clergé, jusque dans les congrégations les plus fermées (1).

Ainsi, partout, autour de la bulle, la lutte était ouverte et la division persistait ardente, sans merci, sans trêve entre l'Autorité religieuse et les

(1) Il subsista jusqu'en 1793.

Parlements sympathiques aux idées nouvelles sous prétexte de la défense des droits du trône, de la sauvegarde de la liberté humaine et du maintien des franchises et immunités de l'Eglise gallicane, entre les membres du clergé, entre les fidèles. La perturbation était générale. Le respect de l'Autorité s'était amoindri. La bienveillance mutuelle avait disparu des relations confraternelles pour faire place à la prévention et à l'aigreur. Les croyances s'atténuaient; la règle s'amollissait sans cesse. La confiance manquait. Le jansénisme avait violemment ébranlé la société tout entière.

Il disparut en tant que secte en 1762, après l'expulsion des jésuites, mais le trouble qu'il avait apporté dans les esprits restait d'autant plus sensible que pendant le règne de Louis XIV, le relâchement des mœurs avait plus gravement compromis la sincérité de la foi.

On sait combien l'exemple du Grand Roi, officiellement adultère, avait été pernicieux. A voir les faciles accommodements qu'il se permettait avec sa conscience, ses courtisans avaient fini par se persuader qu'en s'imposant quelques semaines de carême sensuel consacrées chaque année à des pratiques ostensibles de dévotion, ils pouvaient, comme lui, vivre le reste du temps dans le désordre et l'inconduite. On en vint cependant à se désintéresser d'une religion si douce pour ne garder qu'une apparente correction et

l'on ne reprit un semblant de religion qu'au temps de M^{me} de Maintenon, dont on redoutait la dévotieuse influence : « La Maintenon, écrit la duchesse d'Orléans le 5 mars 1719, se piquait de dévotion ; on la craignait tellement à la Cour que l'on aurait plutôt offensé le bon Dieu qu'elle », mais cette réserve était toute de forme et, dans l'intimité des salons aristocratiques, on se communiquait des chansons frondeuses que la malignité répandait irrespectueusement dans le public amusé.

Le Grand Roi s'avance
Avec la Maintenon.
Faisant la révérence,
Il a dit au poupon :
Avec la Montespan, j'ai fait bien des offenses.
J'ai péché tout de bon, don, don
Mais, avec celle-là, là, là,
J'ai fait la pénitence.

Le Roi mort, la Cour, fatiguée d'une contrainte de commande, accueillit avec joie l'aurore d'un règne qui se présentait sous de joyeux auspices. Plus de réserve intéressée ni de vaine religiosité. Autant une retenue apparente avait été de règle à la Cour du Grand Roi, autant la frivolité, le scepticisme et l'amour du plaisir devinrent de mode sous son successeur. La régence ouvrait le règne des esprits forts, du libertinage, de la gastronomie somptueuse, et, sous toutes ses formes, de la sensualité. Un persiflage léger marqua la chute

des institutions les plus respectables. Le mariage servit couramment à couvrir et à faciliter l'inconduite.

La mode n'est plus à Paris
Que, pour avoir un mari,
A lui seul on s'engage.
On n'a jamais en ce pays
Suivi un tel usage.

Comment en aurait-il été autrement, quand, en matière d'irreligion et de débauche, le Régent était le premier à donner l'exemple :

On dit qu'il ne croit pas à la divinité,
C'est lui faire une injure indigne.
Plutus, Vénus et le Dieu de la vigne
Lui tiennent lieu de trinité.

On put croire un moment que Louis XV, devenu majeur, allait réagir contre tant de dépravation. L'abbé Fleury l'avait élevé très chrétiennement et avait même développé en lui des principes religieux si austères que le jeune monarque avait, un jour de colère, renvoyé honteusement un homme de son service pour avoir amené sa maîtresse au palais. Mais la vertu du Roi ne résista pas longtemps à l'enveloppante immoralité de la Cour. Il finit par succomber et s'abandonna à la débauche éhontée et à la plus folle prodigalité. « Après moi, le déluge » est resté, en matière de sensualité, la formule testamentaire la plus parfaite de ce jouisseur blasé qui a tout sacrifié à la volupté et à ses plaisirs.

Fatalement, avec de tels exemples donnés par les classes dirigeantes, la désorganisation morale de la société ne pouvait que s'accroître davantage.

Le jansénisme avait offert aux esprits inquiets de brûlantes questions à résoudre. On s'habitua à ergoter dogmatiquement sur des sujets que l'on ne connaissait guère. On s'échauffait, on se fâchait, puis on riait, on raillait et l'on finissait par douter. La porte était ainsi grande ouverte à la philosophie qui gagna la noblesse et la finance avant de conquérir la bourgeoisie. Les femmes surtout s'en engouaient. Il n'y eut bientôt plus de salons féminins où l'on ne parlât de philosophie. Il semblait si beau dans ce siècle frivole et d'ailleurs il paraissait si innocent d'agiter couramment les plus hautes questions de la métaphysique. Sans la philosophie, la conversation eût été fade et « l'on ne voyait, dit Morellet, dans les plus grandes hardiesses, qu'un exercice paisible. Les plaisirs de l'esprit étaient seuls goûtés, et seuls déclarés dignes de l'être. Le monde appartenait aux écrivains et les écrivains étaient philosophes et sceptiques ». Chacun les recherchait. Il y eut des salons purement littéraires et philosophiques, comme ceux de M^{me} du Doffand, de M^{me} Geoffrin et de M^{me} d'Épinay. Un des plus célèbres fut celui de la toute gracieuse M^{me} Doublet qui réunit autour d'elle, en une Cour charmante, l'élite des esprits les plus fins, les plus

frondeurs et les plus ouvertement libres penseurs. Elle appelait son cercle : *La Paroisse*, par antinomie sans doute, car ses fidèles communiaient en scepticisme et en malignité après avoir confessé les péchés des autres. Elle était la prêtresse adulée de ce temple païen. Voltaire en était le dieu « non seulement, dit M. Taine, parce qu'il était homme de lettres, spirituel et caustique, mais parce qu'il était sceptique et que le vent soufflait à l'irréligion ». La haute classe était philosophe par désœuvrement autant que par plaisir. La noblesse trouvait amusant, quand on commençait à discuter ses privilèges, de faire parade d'indifférence et d'incrédulité.

La philosophie semblait d'ailleurs se présenter à tous sous le couvert d'une rassurante impartialité en inscrivant en tête de ses programmes l'indépendance religieuse. Seulement il s'agissait de s'entendre sur le sens qu'elle attachait à ce mot. D'aucuns avaient pu croire qu'en matière de croyances elle affichait sa neutralité bienveillante; on ne fut pas longtemps à comprendre qu'au nom de son indépendance elle se réservait de détruire tout ce qui ne cadrerait pas avec ses principes. Elle ouvrit contre la religion catholique, l'antique alliée et le soutien traditionnel du trône, une guerre acharnée et de tous les jours où Voltaire se montra l'ennemi le plus ardent et le plus redoutable. Sous sa plume enfiellée, les dogmes les mieux établis de l'Eglise furent matière à

plaisanteries amères et sans cesse renouvelées. Les guerres religieuses, l'inquisition, l'inconduite de certains prélats devinrent le sujet de ses cruelles attaques. Il fit école et bientôt on vit se multiplier les libelles où le pape était couramment traité de « gros joufflu, et la Constitution *Unigenitus* « d'arlequinade jésuitique et romaine ».

Sous l'avalanche effroyable des brochures anti-religieuses, le mal fit des progrès énormes. L'incrédulité se produisit au grand jour, dans de telles proportions, qu'au dire de la princesse Palatine, « il n'y avait pas, parmi les laïcs, cent personnes qui eussent la foi et qui crussent en Notre Seigneur ». En faisant la part d'une exagération manifeste, il est au moins constant que l'impiété allait toujours croissant et que le beau monde, comme on disait alors, « ne se faisait conduire le dimanche à la messe que pour ne pas scandaliser les domestiques ».

Le pis était que certains membres, en vue, du clergé donnaient prise à la critique en se désintéressant trop ostensiblement de leurs devoirs religieux et en faisant même montre des doutes qu'ils professaient sur la véracité de l'Évangile, comme l'abbé de Prades, par exemple, qui en vint à traiter en Sorbonne les miracles du Christ de guérisons purement médicales.

Le Parlement s'émut à la fin de la violence et de la continuité de ces attaques, et, se posant en

régulateur de la morale publique, il ouvrit, contre les auteurs des libelles, des poursuites que soulignèrent les âpres réquisitoires des avocats généraux Joly de Fleury et Séguier.

Mais la magistrature elle-même s'était laissé séduire par l'appât des théories et des mœurs nouvelles. Sans parler de tels ou tels de ses membres, dont la vie de plaisir et de galanterie prêtait singulièrement à médisance, on ne voyait pas sans inquiétude à la Cour les Parlements prendre en main, contre le pouvoir, la défense des principes qu'ils déclaraient nécessaires de juste contrôle, d'équité et de liberté, en des arrêts qui ne devaient pas manquer de servir de thème aux revendications populaires dont la bourgeoisie prenait hardiment l'initiative.

Des trois ordres de la nation, la bourgeoisie était en effet celui qui fatalement devait avec plus de facilité s'imprégner des idées philosophiques et libérales.

Composée d'hommes actifs, intelligents et instruits, rompus au maniement quotidien des affaires, elle avait acquis depuis un siècle une situation prépondérante. Par son industrie, par sa probité indiscutée, par sa richesse, par ses connaissances acquises, elle avait monté sur les degrés de l'échelle sociale autant que la noblesse désœuvrée et frivole avait descendu. Personne ne discutait qu'elle avait pris de l'éducation, de la littérature, de l'aisance. En achetant un fief

seigneurial ou l'une des charges qui conféraient la noblesse, beaucoup de ses membres avaient acquis ce que l'on convient d'appeler la considération. Ils avaient table accueillante et somptueusement servie : leurs salons largement ouverts étaient le rendez-vous de tous ceux qui, ayant un nom connu dans le monde assez disparate de la galanterie, de la littérature ou de la philosophie, recherchaient l'alliance de la bonne chère, de la fine critique et de la rénovation économique et sociale. La richesse leur procurait le bien-être matériel, l'importance, le respect de la foule, mais, il faut bien le dire, ne leur donnait pas le contentement absolu. Malgré tout, les bourgeois se sentaient inégaux aux nobles de race derrière lesquels il leur fallait passer, et ils n'avaient que rancune et hostilité contre cette classe à laquelle ils se savaient véritablement supérieurs mais qui « par sa seule qualité native, dit M. Taine, leur barrait le chemin des hauts emplois, des privilèges et des honneurs ».

De là, leur irritation contre tout ce qu'ils considéraient comme une injustice. Aussi, de cœur, ont-ils été tous acquis aux projets de réforme, encore mal définis, qui préoccupaient l'opinion et que chacun comprenait selon ses intérêts. Pour le Tiers qui de rien voulait être tout, il ne s'agira plus de détruire quelques abus épars et de pourvoir, au moyen des Etats généraux, au déficit du trésor, il lui faudra, comme l'ajoute si bien

M. Taine « avec les représentants de la nation libres, égaux et souverains, doter la France d'une bonne Constitution capable d'assurer l'égalité sociale, budgétaire et civile sous la direction d'une administration responsable devant les élus de la nation et soumise à leur juste contrôle ».

A cela aboutissaient fatalement les doctrines des philosophes du XVIII^e siècle. De ces doctrines le Tiers-Etat a été le défenseur convaincu par sa parole et par ses écrits, livres, brochures et nouvelles qui constituaient alors, avec le théâtre, le seul mode de publicité possible.

La presse quotidienne, en effet, n'était pas encore inventée, et les quelques journaux qu'on imprimait sous le contrôle de l'Autorité n'étaient guère remplis que des nouveautés littéraires ou des racontars du monde de la Cour. La critique ouverte était si difficile qu'il parut intéressant de se servir du théâtre pour prendre contact avec l'opinion publique. Les philosophes, les intellectuels, comme on dirait de nos jours, eurent l'idée d'en user pour dévoiler leurs pensées intimes dont la virulence, jusqu'alors insoupçonné, étonna quelque peu les contemporains. « Devant un auditoire formé de ce que Paris et les provinces avaient de plus distingué ou de plus intelligent, Voltaire lança les tirades républicaines de *Brutus* ou de *La Mort de César* ; il attaqua le fanatisme dans *Mahomet* et dans les *Guèbres*. Beaumarchais ne devait pas tarder à faire parler

Figaro : Dans le roman de la *Nouvelle Héloïse*, on exalta l'amour passionné pour frapper indirectement la haute société où régnait une galanterie corrompue. Dans le roman de *Candide*, on réfuta spirituellement l'optimisme; et, dans *l'Homme aux quarante écus*, on chercha à esquisser un programme économique (1) ».

Les philosophes, en s'attaquant ainsi à la réforme sociale, n'avaient garde d'oublier leur irréconciliable et naturelle ennemie, la religion catholique, dont ils sapèrent la base sous prétexte d'anéantir ce qu'ils appelaient dédaigneusement les préjugés. Pour cette œuvre de destruction, ils trouvèrent un puissant appui dans la franc-maçonnerie, qui, nouvellement éclosée en France, s'était promptement développée à Paris, aussi bien que dans les provinces. Vantant adroitement son but qu'elle déclarait purement humanitaire et sa neutralité prétendue en matière religieuse, elle s'infiltra dans la noblesse, dans la magistrature; même dans le clergé elle parvint à recruter des adeptes convaincus qui, jugeant ses visées sur l'enseigne de ses loges : *La parfaite union, l'Égalité, la Sincérité*, la tenaient pour une Société de pure bienfaisance et de philanthropie. De fait, on ne parlait guère de religion dans ses assemblées, mais on ne cessait pas d'y attaquer la superstition, en comprenant sous cette

(1) Carré, *La France sous Louis XV*, p. 223.

appellation toute religion pratiquée. On ne laissait subsister que le vague déisme de Voltaire et ses principes mal définis de religion naturelle. La Normandie connut un certain nombre d'excellents prêtres francs-maçons qui ne faisaient aucun mystère de leur affiliation. Dans les grandes agglomérations où des loges maçonniques s'étaient fondées, même dans les petites villes, on en vit d'autres qui devinrent ardents prosélytes. Des évêques même entrèrent dans la franc-maçonnerie et l'on n'apprit pas un jour sans étonnement que l'archevêque de Bourges, Mgr de Conzie, se constituait le défenseur d'un religieux cordelier, le père Etienne, auquel son évêque reprochait véhémentement son affiliation : « Il m'a paru très plaisant, écrit l'archevêque à Monseigneur de Brienne, que le grand reproche du seigneur de Saint-Luc contre ce religieux est qu'il est franc-maçon.... Suivant lui, franc-maçonnerie et impiété sont la même chose (1) ».

L'archevêque se trompait : la franc-maçonnerie n'était ni impie ni athée, mais elle comprenait le culte de la divinité à sa façon et elle avait contre les principes modérateurs de la religion catholique une haine irréductible qui a trouvé son plus bel éclat dans l'Encyclopédie, cette orgueilleuse glorification de la raison humaine, où le

(1) Charles Gérin, *La Commission des réguliers* (*Revue des questions historiques*, mois de juillet de 1875).

merveilleux talent de Diderot a placé la citadelle de la philosophie. L'Encyclopédie, en orientant les esprits vers le positivisme et le matérialisme, devait porter au catholicisme les coups les plus redoutables.

Au milieu de cet effondrement des croyances, le crédit du clergé diminuait tous les jours : « Dans les grandes villes, surtout à Versailles et à Paris, la haine contre les prêtres, écrit d'Argenson, en 1753, va au dernier point. A peine osent-ils se montrer dans les rues ». Ce que rapporte d'Argenson est un peu exagéré, mais il n'est pas moins constant qu'à partir de cette époque l'action du clergé est devenue à peu près nulle ; ses aspirations et ses œuvres sont suspectes. La considération qui s'attachait à son ministère a faibli. L'exemple fâcheux qu'a donné le haut clergé, surtout interprété par la facile malveillance de la philosophie, a été funeste à l'ensemble du corps.

Le vent délétère a soufflé aussi dans les couvents, surtout dans les couvents d'hommes, car les communautés de femmes n'ont pas fléchi devant l'envahissement des idées nouvelles. On y garde toujours l'esprit religieux, les habitudes de soumission et la charité proverbiale qui ont fait longtemps la renommée du clergé régulier. Mais, chez les hommes, la fâcheuse expérience des commendes, le mépris du supérieur qui en prélève les avantages matériels sans s'inquiéter du sort

de ses frères ni des obligations que la règle impose, l'effet des pernicieuses brochures qu'on a laissé pénétrer clandestinement dans les cloîtres, ont amené, avec un attiédissement des croyances et des devoirs d'Etat, un besoin de bien-être inconnu et de liberté. Les couvents se vident progressivement. Déjà l'ordonnance du premier mars 1768 avait cherché à remédier aux inconvénients que présentait le nombre excessif des religieux comparé aux charges qui leur incombaient et aux ressources dont ils disposaient. Dans un but de sage modération, elle avait déterminé l'âge d'admissibilité des novices. Elle avait prescrit la réformation des monastères et ordonné la fermeture des établissements comprenant un nombre insuffisant de religieux. Mais les prescriptions légales étaient restées sans effet. Si l'on en croit l'*Apologie de l'état religieux* « le dépérissement était devenu effrayant en 1775, et il était aisé de prévoir que, dans douze ou quinze ans, la plupart des corps religieux seraient absolument éteints ou réduits à un état de défaillance peu différent de la mort ». De cet état d'affaissement matériel et moral, le prestige du clergé régulier souffrait nécessairement.

Le menu clergé séculier des campagnes qui ne montrait pas le même relâchement et gardait ses habitudes d'activité charitable et de dévouement, était toujours au contraire entouré de l'estime et du respect des populations. Sincèrement reli-

gieux il était moins imbu des doctrines jansénistes et philosophiques, mais, malgré lui, tout inconsciemment, il s'y était intéressé. Par ses travaux intellectuels, par les nombreux services qu'il rendait, le curé avait acquis, dans sa paroisse, une situation prépondérante qui lui avait ouvert les portes du château. La noblesse de province était aussi raisonneuse et voltairienne que celle des villes. Pour distraire ses ennuis, elle recevait et lisait volontiers les livres ou les brochures dont elle entendait parler dans ses fréquents déplacements. Les publications parcourues traînaient le plus souvent sur les tables du salon ou restaient exposées ostensiblement dans les rayons des bibliothèques. Le prêtre, en attendant les maîtres de maison, se savait assez sûr de leur intimité pour y jeter un regard curieux. Au cours de la réception, il entendait des propos qui n'étaient pas sans scandaliser ses croyances religieuses, mais dont il retenait l'esprit d'à-propos et d'actualité. Tout en protestant dans son for intérieur contre certaines théories qui inquiétaient l'ingénuité de son esprit, il continuait d'écouter et de lire parce que livres et propos contenaient toujours une part de doctrines humanitaires qui répondaient à son besoin de dévouement. Il ne partait pas de là converti aux idées nouvelles, mais involontairement il en gardait quelque chose, et, revenu chez lui, rappelant ses souvenirs, il rêvait d'égalité, de justice,

de dignité humaine, de liberté, tous grands mots qui ne demandaient qu'à sortir du domaine de l'abstraction pour se préciser au grand jour de l'opinion publique. En attendant et pour mettre en pratique les spéculations philanthropiques dont l'utilité l'avait frappé, il organisait avec une louable émulation, les œuvres de charité et d'assistance sociale, hospices, bureaux de bienfaisance, refuges pour les aliénés et les incurables, maisons d'éducation pour les enfants abandonnés, ouvroirs gratuits, distribution permanente de secours matériels aux malheureux et de médicaments aux malades, avances aux agriculteurs indigents pour achats d'outils ou de semence, conciliation des procès, ateliers de travaux pour les femmes durant les rigueurs de l'hiver..., etc., toutes bonnes œuvres qui le détournaient un peu de ses devoirs sacerdotaux, mais qu'il accomplissait avec une rare abnégation, après en avoir puisé l'idée dans les livres des économistes et les publications empruntés à la bibliothèque du château, ou même dans la conversation des citadins beaux parleurs qu'il avait entendus philosopher. Le bas clergé restait vraiment religieux, mais sa charité chrétienne avait insensiblement tourné à la philanthropie pratiquée pour elle-même en dehors du devoir d'Etat. Sa bienfaisance s'était laïcisée.

Ses lectures et ses visites n'avaient pas eu que ce résultat. Elles avaient appelé son attention sur des considérations d'ordre matériel et pratique

qui devaient jeter dans sa vie une perturbation profonde.

On sait que la fortune du clergé était considérable. Quel en était exactement le chiffre, il est assez difficile de le préciser. Treilhard (1) a évalué les seuls immeubles des communautés renfermés dans l'enceinte de Paris à 150 millions. M. de Montesquieu a estimé l'ensemble des biens ecclésiastiques répartis sur tout le territoire de la France à 3 milliards environ, dont 392 millions de bois. Ces chiffres ont été acceptés par M. Lavoisier (2). Ils semblent, au moins pour les bois, être inférieurs à la réalité.

Il n'est pas plus facile de déterminer le montant du revenu. Les assemblées du clergé le portaient, en 1760, à 62 millions. Dupont de Nemours (3) le fixa à 60 millions, Necker (4) à 30 millions, le constitutionnel Chasset à 170 millions. On serait plus près de la vérité en le portant à 85 ou 90 millions, chiffre d'ailleurs purement spéculatif et que révèle seulement l'évaluation, au taux moyen de trois pour cent, d'un capital probable. Mais il ne faut pas oublier que cette évaluation a été faite tout brute, sans défalcation des charges qui grevaient le rendement des immeubles du chef des fondations, des pensions à payer, des

(1) Discours du 18 décembre 1789 à l'Assemblée nationale.

(2) *De l'Etat des finances de la France au 1^{er} janvier 1792.*

(3) Assemblée nationale, séance du 24 septembre 1789.

(4) *Administration des finances de la France.*

subventions à donner aux établissements de bienfaisance, des bourses accordées aux élèves indigents des collèges ou des universités et surtout sans qu'on ait tenu compte de la mauvaise administration des biens qui en dépréciait singulièrement la valeur et en diminuait le produit.

On a déjà vu combien était désastreux pour les communautés l'abus du régime des commendes et comment l'abbé commendataire, étranger au gouvernement de ses frères, ne les visitant que pour prélever sur le revenu commun la part qui lui était réservée, savait vivre heureux et tranquille, sans se préoccuper d'accomplir les obligations et les charges qu'il avait assumées. Son inertie voulue avait ce résultat fatal que l'entretien des bâtiments conventuels laissait fort à désirer, que les maisons dépendant des monastères présentaient un aspect de plus en plus lamentable. Les terres mal surveillées, faute d'une direction intéressée, étaient empiétées par les voisins malhonnêtes ; mal louées, elles donnaient d'année en année un rendement toujours amoindri. La grande abbaye du Bec a connu dans la seconde partie du xviii^e siècle cet état de dépérissement progressif et d'abandon comme bien d'autres maisons religieuses du pays normand. Les moines en étaient réduits à prendre sur leur part somme suffisante pour faire aux immeubles les réparations les plus indispensables.

Les biens des évêchés, des prieurés et des chapitres n'étaient pas en meilleure situation quand l'idée vint à l'assemblée générale du clergé, pour soustraire ces biens à une dépréciation qui tournait à la ruine, de les soumettre à un régime d'économat. Un agent général fut chargé de les surveiller et de les faire fructifier. Rude tâche pour ce haut fonctionnaire que de rétablir l'ordre partout où il avait complètement disparu. Il se tira d'affaire adroitement en instituant des *fermiers généraux* qu'il commissionna « pour faire la recette du prix des baux, des rentes seigneuriales et constituées, foncières et hypothécaires, des droits de casuel et de treizième, pour tenir les plaids et gages pleiges, pour faire l'aumône accoutumée et les réparations d'entretien, en leur donnant la procuration la plus étendue pour l'administration des biens ». Sous l'utile direction de ces intermédiaires intéressés, le prix des locations se releva promptement et le clergé aurait senti les avantages résultant des améliorations obtenues à l'expiration des concessions accordées aux fermiers généraux, si la Révolution, en supprimant l'ordre ecclésiastique, n'avait pas mis la main sur tout son patrimoine séculaire. C'est surtout en se basant sur ces résultats acquis, mais dont personnellement le clergé n'a pas été à même de ressentir l'intérêt par l'accroissement de son revenu, qu'a été faite, de 1789 à 1791, l'évaluation de ses biens.

Il est vrai de dire que, dans la supputation de ce revenu, on n'a pas envisagé une part cependant importante, la dîme. La raison en est que la valeur de la dîme était très difficile à déterminer, non seulement parce qu'elle était établie suivant des règles différentes quant à son taux qui passait de dix à dix-huit pour cent suivant les pays, et quant à son objet : certaines récoltes étaient imposées dans des paroisses et ne l'étaient pas dans les autres. M. Chasset, le 9 avril 1790, devant l'Assemblée constituante, a évalué la dîme ecclésiastique perçue sur l'ensemble du territoire au chiffre certainement exagéré de 163 millions. En ajoutant les rentes dont bénéficiaient les évêchés, les chapitres et les communautés, on est arrivé à fixer l'ensemble du revenu du clergé à 180 millions, chiffre problématique et des plus contestables.

Or ce revenu était abusivement réparti, on l'a déjà constaté, — dans le clergé régulier, — il ne l'était pas moins dans le clergé séculier. Le bas clergé était même si mal avantage que sa situation confinait à l'indigence.

Il ne faut pas oublier que les petits curés des campagnes étaient rarement à la désignation des évêques et que ceux-ci n'étaient le plus souvent en possession que de la seule institution canonique. On pourrait citer de nombreux diocèses où l'évêque n'avait à sa nomination directe qu'un petit nombre des prêtres placés sous son autorité.

En principe, la présentation à la cure appartenait au fondateur ou au bienfaiteur de l'église; mais il arrivait souvent que le bienfaiteur ou le fondateur, à titre de libéralité, abandonnait ses droits avec tout ou partie de la dîme, à une abbaye, à un chapitre ou à quelque haut fonctionnaire ecclésiastique, à charge par eux de pourvoir aux intérêts spirituels de la paroisse. Avec le temps, les titulaires délégués se déchargèrent eux-mêmes des soins pieux qui leur incombaient. Ils se substituèrent pour l'administration du culte sous le nom de *vicaires perpétuels* des membres inférieurs du clergé, gardant pour eux, avec le titre de *curés primitifs*, les plus gros des avantages pécuniaires, la jouissance des immeubles plus importants attachés à la cure par l'acte de fondation, une part des rentes et presque toujours la totalité de la dîme qu'ils envoyaient percevoir chaque année par un fondé de pouvoir. Le vicaire substitué n'avait alors pour salaire, sous le nom de *portion congrue*, que le maigre avantage abandonné par le titulaire à la cure dans un acte de prétendue libéralité dont l'effet restait pour lui définitif et perpétuel, avantage qui avait peut-être été rémunérateur dans un temps reculé où la valeur de l'argent était plus considérable, mais qui, fixée une fois pour toutes, fut plus tard absolument dérisoire. L'insuffisance du revenu des cures devint si manifeste que des ordonnances royales successives fixèrent le minimum annuel

de la portion congrue : en 1690, à 300 livres, en 1768, à 500 livres, et, peu d'années seulement avant la Révolution, à 700 livres. C'était avec ces chétives ressources que le petit prêtre de campagne assurait les charges des fondations pieuses ainsi que les œuvres de bienfaisance et d'éducation que son inlassable dévouement organisait et qu'il avait à cœur de soutenir. Pendant longtemps, sa foi profonde et son admirable charité l'avaient soutenu dans l'accomplissement de ses dures obligations qu'il remplissait sans jamais murmurer, presque avec joie, comme une sorte de sacrifice volontaire qu'il faisait à son Dieu. Mais quand la lecture des nouvelles à la mode ayant piqué sa curiosité, il eut rencontré presque à son insu, dans les publications philosophiques reçues au château, des aperçus auxquels il n'avait jamais songé sur la liberté humaine, l'égalité des conditions et des charges, les devoirs civiques, les privilèges et les abus des castes, il se prit à réfléchir sur la médiocrité imméritée de son sort. Ses réflexions devinrent encore plus amères quand, appelé par ses fonctions à la ville, près de son évêque, près des vicaires généraux, des membres du chapitre canonial, des abbés commendataires, il compara son existence laborieuse et gênée avec la vie désœuvrée, exclusivement mondaine, toute de luxe et de bien-être, des hauts fonctionnaires de son ordre. « Alors, dit M. de la Gorge (1), il

(1) *Histoire religieuse de la Révolution française.*

rentra chez lui troublé, ayant perdu la sérénité de l'esprit et la paix du cœur. A partir de ce moment, il fit bon marché des privilèges qu'il voyait chez les autres et il rêva de progrès, d'équitable et nécessaire amélioration, de meilleure répartition des biens et des charges ». Peu à peu sa pensée s'attacha aux théories humanitaires qu'il entendait prôner partout : son évolution se faisait insensiblement. Bientôt il sera acquis aux idées de réforme. Il allait être prêt pour la Révolution.

Avant de rechercher dans quelle mesure il y a participé, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la situation politique de la France dans les années qui en ont précédé l'explosion.

Le règne de Louis XIV brille dans l'histoire de notre pays d'un éclat merveilleux. Dans les lettres, dans les sciences, dans les arts, celui qu'on a appelé le Roi Soleil a laissé de son passage une empreinte de grandeur que personne ne peut chercher à contester. Mais ses magnificences, ses largesses, ses rêves d'omnipotence mondiale ont coûté cher à la France appauvrie. A sa mort, le Trésor était vide et les revenus de l'Etat engagés par avance laissaient béant le gouffre effrayant de la dette publique. L'autoritarisme gouvernemental qui l'avait creusé s'était peu inquiété du moyen de le combler jamais. Les impôts étaient d'autant plus lourds qu'ils étaient injustement répartis et déplorablement perçus. Une grande

part des recettes détournées par les intermédiaires n'arrivaient pas dans les coffres de l'État. L'agriculture insuffisamment protégée, appauvrie, était en décadence. Le peuple pressuré, menacé dans ses biens et jusque dans sa liberté individuelle, gémissant sur son sort malheureux, commençait à se demander pourquoi il était seul appelé à supporter le poids écrasant des charges qui auraient dû être communes. La bourgeoisie, que son activité intelligente avait enrichie, se voyait avec dépit exclue des dignités et des honneurs réservés à la seule noblesse. Le mécontentement était général; aussi quand il apprit la mort du Roi, le public ne manifesta aucun regret. Il accueillit la nouvelle presque avec soulagement, par des quolibets, des chansons et des épigrammes.

L'avènement du nouveau Roi semblait se présenter sous d'heureux présages. Les premières ordonnances du Régent permettaient de penser qu'il allait faire régner l'ordre dans la direction générale des affaires et mettre fin aux abus administratifs et financiers. L'illusion fut de courte durée : On s'aperçut bien vite que rien n'était changé dans le gouvernement du pays. Les critiques et les plaintes continuèrent à se produire; seulement elle prirent une forme nouvelle. De plaisantes ou caustiques qu'elles avaient été, elle devinrent graves, dogmatiques, pressantes. Le règne de l'Économie politique était ouvert. Dès

les dernières années du grand siècle, Boisguilbert avait signalé les désordres et les abus de l'administration et demandé, dans l'intérêt général, qu'on y remédiât. D'Argenson (1) alla plus loin : Il réclama l'égalité civile et l'aptitude de tous les citoyens aux fonctions publiques. Il s'enhardit jusqu'à proclamer que les nobles étaient à la nation ce que les frelons étaient aux ruches d'abeilles.

Vers 1751, le Ministre Machault usant d'audace proposa le remplacement de la taille que payaient les seuls roturiers par un impôt territorial auquel il assujétissait en première ligne les ordre privilégiés, la noblesse et le clergé, dont les immunités, disait-il, nuisaient singulièrement à la prospérité financière de l'Etat.

L'effervescence des esprits, la soif de transformation sociale, étaient alors provoquées et violemment entretenues par la résistance qu'opposaient les Parlements aux édits fiscaux, par les théories osées, pour l'époque, de leurs arrêts et de leurs remontrances, surtout par la masse toujours croissante des publications nouvelles qui se répandaient partout et causaient des ravages profonds dans tous les rangs de la société.

La littérature de la fin du XVIII^e siècle ne ressemble effectivement en rien à celle qui l'avait précédée. Elle ne visait pas, comme au temps de

(1) *Considérations sur le Gouvernement de la France (1739).*

Corneille et de Racine, à faire montre de généreux sentiments, à débiter, dans des beaux vers, de sublimes maximes. Elle avait abandonné les hauteurs de la morale spéculative pour s'abaisser à l'étude des misères humaines et des préoccupations de la vie pratique; et, comme la société en ébullition gardait plus que jamais le culte des choses de l'esprit, la littérature, qui envahissait tout, eut la prétention de tout régler. Elle était devenue une puissance avec laquelle il fallait compter et qui tendait à gagner d'autant plus en influence que ceux-là même qui auraient dû se préoccuper de l'audace des gens de lettres étaient les premiers à les attirer et à applaudir à leurs succès. Les salons leur appartenaient; ils y parlaient en maîtres et y recevaient d'une société férue de prétentions littéraires et de bel esprit l'accueil le plus flatteur et le plus empressé.

On a déjà vu ce qu'étaient ces salons modern-style et comment la philosophie s'y était imposée. Ils se transformèrent et devinrent réformistes quand apparurent les grands précurseurs de la Révolution. Montesquieu, Voltaire et Rousseau furent rapidement les apôtres les plus écoutés et adulés de la future rénovation sociale : ils ouvrirent, sans trêve ni merci, une guerre impitoyable contre les institutions politiques et religieuses de l'ancienne France. Derrière eux venait, dit Duruy (1), « la troupe plus déclamatoire

(1) *Histoire de France*, 3^e volume.

et spécieuse que solide des néo-économistes dont les méditations hasardeuses prétendaient trancher les plus redoutables problèmes de la société humaine. L'ébullition était dans tous les esprits ».

Des réunions mondaines s'échappaient des effluves d'émancipation, des souffles de liberté qui se répandaient dans toutes les classes de la société, jusque dans le peuple où l'on distribuait à profusion les *Nouvelles à la main*, ces premiers essais du journalisme préparés dans les salons aristocratiques et pseudo-littéraires. Dès 1761, quelques grondements sourds avaient fait pressentir une catastrophe prochaine; plusieurs membres du Parlement avaient même déjà songé à se retirer à l'étranger. Rousseau annonçait que « la Constitution déclinante de l'Etat menaçait la France d'un inévitable délabrement ». Voltaire, qui travaillait avec ardeur à l'éclosion de la grande manifestation finale, déclarait à qui voulait l'entendre « qu'elle éclaterait immanquablement à la première occasion ». Le Pouvoir central ne faisait rien pour en empêcher la venue. Le roi Louis XV, tout aux plaisirs coûteux et à la dépravation, continuait à dépenser sans compter en engageant cyniquement l'avenir. On vivait d'expédients et de malversations. L'abbé Terray, appelé aux affaires, mettait sans scrupule la main sur la caisse d'amortissement. Il frappait d'impôts toutes les charges, même celles de la maison du Roi. Il révoquait le remboursement des alié-

nations du domaine royal, puisait à pleines mains dans les tontines populaires et accumulait ruines sur ruines en provoquant, par son imprudente autorisation d'exportation des grains, de nombreuses faillites dans les établissements financiers.

Après son départ, on eut quelque espoir. Louis XVI, qui arrivait au pouvoir avec les meilleures intentions, trouva en Malesherbes et en Turgot de précieux conseillers qui tentèrent d'arrêter sur le tard, s'il en était encore temps, les progrès de l'agitation croissante. Malesherbes engageait vivement le Roi à céder à l'opinion publique et à convoquer d'urgence les États généraux dont l'autorité pouvait seule, selon lui, entreprendre et faire aboutir les réformes attendues. Turgot, qui rêvait d'une révolution pacifique accomplie par la seule royauté sans le secours des mandataires de la nation, préconisait comme le meilleur préservatif d'une conflagration générale et le palliatif de la misère publique, le rachat des droits féodaux, la suppression des douanes intérieures, l'abolition des corvées, l'établissement d'un impôt territorial applicable à tous les biens, y compris ceux de la noblesse et du clergé, l'institution du cadastre, la création de municipalités chargées de veiller à l'égalité répartition des charges communes, au vote des impôts et à la surveillance des travaux publics ainsi qu'à la distribution des secours aux indigents, l'améliora-

tion du sort du petit clergé, l'unification du système des poids et mesures, la suppression des jurandes et maîtrises, la liberté de l'industrie et du commerce, projets généreux et hardis qui soulevèrent naturellement des tempêtes dans le sein des ordres privilégiés. Le Roi, circonvenu, étourdi par les criaileries et les menaces des intéressés, n'osait pas se faire l'initiateur des réformes proposées. On renonça à les entreprendre avant d'en avoir fait une étude approfondie qui eût été désirable et eût évité sans doute bien des maux. La Cour ne savait qui entendre : le Parlement qui s'était élevé avec tant d'énergie contre les abus, se repliant sur lui-même, refusait même d'enregistrer un édit qui substituait à la corvée un impôt établi sur la propriété foncière, sous le prétexte dangereusement invoqué, à cette époque de fermentation populaire, que le peuple était de droit taillable et corvéable à merci et que ce principe, de tous temps reconnu en France, formait une partie de la constitution du royaume qu'il n'appartenait pas au Roi de modifier. On était loin des projets de Turgot. Irrité, celui-ci se retira, au grand mécontentement du peuple qui fondait sur son énergie les plus belles espérances. Il avait du moins formulé devant la démocratie ce qu'elle était en droit d'attendre du Pouvoir.

Après un Ministère de quasi-nullités formé par le frivole Maurepas, qui se vantait en riant « de

n'en avoir pas au moins choisi les membres pour leur esprit », Necker, appelé au Contrôle général des Finances, prit à tâche, malgré les frais énormes qu'occasionnait la guerre d'Amérique, d'équilibrer régulièrement le budget. Il le fit en restreignant les dépenses de la Cour, en organisant de façon meilleure et plus rapide le mode de perception des impôts, surtout au moyen d'emprunts constitués en rentes viagères et s'élevant ensemble à 490 millions. Au fond il reculait l'examen de la difficulté sans la résoudre. La publication de son *Compte rendu au Roi de la situation des finances*, bien que ne contenant qu'une part de vérité, puisqu'il accusait les recettes et les dépenses ordinaires sans parler des dépenses de guerre et des emprunts, consacra sa réputation d'habile et intègre financier. Mais la sage résolution qu'il avait prise d'initier à l'avenir la nation aux secrètes et habituelles pratiques de l'administration financière, faisait trop de mécontents parmi les courtisans en quête de profits et de bénéfices pour ne pas lui susciter de nombreux ennemis.

Il fut obligé de démissionner, aux regrets unanimes du peuple et de la bourgeoisie, même d'une partie de la haute noblesse qui tint à l'assurer dans sa retraite de son entière sympathie. On retrouve sur la scène comme dans les publications du jour un reflet non équivoque du sentiment général le

concernant. Son départ fut considéré comme une calamité.

L'heureuse terminaison de la guerre d'Amérique n'apaisa pas l'exaltation des esprits. Au contraire, les patriotes qui avaient été prêter le secours de leurs bras à l'affranchissement du Nouveau-Monde, en revenaient tout imprégnés de grandes idées d'égalité sociale et de liberté que la presse quotidienne nouvellement née (1) se chargeait de propager vivement et dont on trouve la répercussion dans les écrits de Turgot « sur les inconvénients des droits féodaux » (brûlés par ordre du Parlement) non moins que dans les cinquantes comédies de Beaumarchais. Chaque jour les attaques se répétaient plus vives et plus audacieuses. Les inconséquences administratives de Calonne envenimèrent encore les passions : en quatre ans, en temps de paix, il avait fait 800 millions de dettes. La situation était désespérée, le ministre incapable et affolé. Pour se tirer d'affaires, ne sachant plus comment se procurer des fonds, il offrit simplement au Roi « ne pouvant, disait-il, rien trouver de mieux », d'en revenir aux projets de Necker, en les simplifiant : il diminuait la taille, mais il frappait d'un impôt territorial les privilégiés et il créait des Assemblées provinciales pour obtenir la meilleure et plus égale répartition des contributions.

(1) *Le Journal de Paris* avait été publié en 1777.

De pareilles réformes, proposées par un financier aussi peu averti, ne pouvaient évidemment pas se faire sans l'aide et l'assentiment des Etats généraux. Avant de les convoquer, on voulut consulter les notables. Ils furent réunis à Versailles le 27 février 1787, mais, faute d'une représentation suffisante et utile des trois ordres (sur les vingt-sept membres qui étaient supposés représenter le Tiers-Etat il n'y avait que sept roturiers), faute surtout d'un exposé sincère de la situation fait par le Pouvoir à l'Assemblée, on ne put rien en tirer. Calonne tomba (1788) et fut remplacé par Brienne qui commença par renvoyer chez eux les notables, et qui tout aussitôt rencontra dans le Parlement de Paris et dans les Parlements provinciaux coalisés une formidable opposition à l'enregistrement des édits relatifs aux Assemblées provinciales, au timbre et à la subvention territoriale. Pour vaincre l'obstination des gens de robe, on arrêta les parlementaires les plus fougueux. Dangereux expédient, car la surexcitation avait gagné le peuple. Des révoltes éclatèrent à Grenoble et à Rennes. Il fallut les réprimer sévèrement.

Cependant la détresse financière était à son comble. Brienne parlait de payer en billets du trésor : il fut renvoyé. Necker, rappelé, déclara que les Etats généraux pouvaient seuls résoudre les graves et urgentes difficultés de la situation. Il les convoqua pour le 1^{er} mai 1789, mais en en

modifiant la composition dans des conditions telles que sa résolution à elle seule constituait une véritable révolution.

Depuis que les États généraux avaient été pour la dernière fois réunis sous Louis XIII, la situation matérielle, économique et morale de la France avait singulièrement changé. La noblesse, autrefois triomphante, n'inspirait plus le même respect. Son inconsistance, sa nullité en affaires, son faste insolent, les traits satyriques que le théâtre lui décochait tous les jours avaient singulièrement amoindri son antique prestige. La noblesse de province surtout avait perdu toute autorité à raison de l'état de déchéance matérielle où elle était abaissée. Forcément réduite par la médiocrité de ses ressources à se confiner dans ses biens mal administrés, habitant au milieu de ses vassaux dont elle était souvent obligée de solliciter les complaisances, « elle végétait, dit M. Taine (1), dans une médiocrité lamentable, voyant chaque année s'émietter son capital qu'elle eût jugé indigne d'elle d'accroître par l'utile appoint du négoce ou de l'industrie. Elle était réduite à vivre de petits emprunts qui la mettaient en état d'infériorité vis-à-vis de ses vassaux devenus ses créanciers et du produit de plus en plus restreint par les aliénations, des droits féodaux qu'elle recouvrait avec peine ». Elle

(1) Taine, *L'Ancien régime*.

comptait pour si peu que, bonne et charitable en soi et franchement acquise par la philosophie aux œuvres philanthropiques, elle ne pouvait pas les mettre en pratique et laissait au clergé le soin de les réaliser.

Par malheur, la philosophie avait, en sapant la base du Christianisme, fait à ses ministres une situation amoindrie dont ils sentaient d'autant plus durement la difficulté que leurs maigres appointements, à peine suffisants pour parer aux nécessités toujours croissantes de l'existence, ne leur permettaient pas de donner aux œuvres qu'ils avaient créées l'appoint matériel qui leur eût été nécessaire. Leur charité souffrait de rester inactive. Ils gémissaient en silence, en attendant des jours meilleurs.

A côté des ordres privilégiés, le Tiers-Etat paraissait en bonne posture. Sa probité, son sens pratique, ses richesses lui avaient acquis une haute considération. L'étude attentive de la situation politique et des grandes questions qui passionnaient les esprits lui assuraient une indiscutable influence. On pressentait que, dans la pièce troublante qui allait se jouer, il serait amené par les circonstances à tenir un emploi de premier plan. Lui-même se croyait capable de le remplir et il s'inquiétait du rôle qui lui serait réservé. Aurait-il une place prépondérante à laquelle il pensait pouvoir prétendre ? Comment et dans quelles conditions prendrait-il part aux

débats des Etats généraux ? Augmenterait-on le nombre de ses membres et surtout voudrait-on autoriser le vote par tête au lieu du vote par ordre qui était de tradition ? Questions irritantes : Necker, disait-on, était assez disposé à les résoudre dans le sens de l'affirmative, mais il lui répugnait de prendre sur lui la responsabilité de la décision ; or le Roi était, comme toujours, indécis. Une nouvelle Assemblée de notables, réunie à Versailles au mois de novembre 1788, sous la présidence du comte de Provence, frère du Roi, se prononça pour le maintien de l'ancien état de choses. Necker, sans rien pressentir quant au vote, prit au contraire parti contre la tradition privilégiée en faveur de la démocratie et fit décider que le Tiers-Etat aurait à lui seul autant de représentants que les deux autres ordres réunis.

La résolution était grave et pouvait avoir des conséquences inquiétantes, suivant le mode à déterminer de votation. Elle parut plus grave encore lorsque le Ministre, appliquant à l'ordre ecclésiastique les principes libéraux dont il venait de faire montre pour l'ensemble de la représentation, eut décidé d'attribuer, pour les élections, aux évêques, leur voix personnelle, aux chapitres, un représentant pour dix chanoines, aux communautés, si nombreuses qu'elles fussent, un mandataire unique, aux membres du bas clergé, une voix pour chacun d'eux.

Une telle innovation entraînait, de la part du

Pouvoir, la reconnaissance dans l'ordre ecclésiastique d'une sorte de Tiers-Etat auquel il donnait toutes ses préférences. De cet excès de sollicitude devait découler la Révolution. On s'aperçut trop tard de l'erreur commise lorsque les électeurs du clergé, avant de nommer leurs députés, furent appelés à discuter la rédaction des cahiers des vœux. Les propositions faites, dans nombre de collèges, par les membres du bas clergé, montrèrent alors avec quelle ardeur il était entré dans le mouvement réformiste; on ne négligeait d'ailleurs rien pour l'y maintenir. L'abbé Siéyès, qui s'était déjà fait connaître par des écrits politiques retentissants, publia sa fameuse brochure : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?* qui fit un tapage d'enfer. Dans le Nord et dans l'Est de la France, des curés à têtes chaudes, s'improvisant publicistes, firent circuler parmi leurs confrères, pour les soulever contre les gros bénéficiaires, des pamphlets amers, et, pour unifier la marche à suivre en vue du succès, des avis de toutes sortes. (*Avis aux curés par un curé. — Avis au bas clergé d'Artois par un membre du clergé, etc., etc.*)

L'ensemble du menu clergé n'était que trop disposé à entendre ces conseils. A considérer les droits qui appartenaient à chacun de ses membres de participer au vote, il se rendait compte que s'il était uni, il avait la force, et que, s'il le voulait, il obtiendrait la victoire. On le lui répétait tous les

jours dans des brochures nouvelles en lui présentant l'appât toujours tentant d'une situation meilleure et facile à obtenir. Il arriva donc aux bailliages, avec le sentiment de son importance, de sa valeur certaine, de sa supériorité numérique et aussi avec des idées d'émancipation et d'indépendance qui ne tardèrent pas à se manifester dans les Assemblées préparatoires. M. de la Gorge (1) a donné de nombreux exemples des nervosités et des prétentions de la démocratie ecclésiastique dans les diverses provinces. La Normandie n'en fut point exempte, et l'évêque d'Evreux, entre autres, se plaignit vivement à Necker de l'esprit de cabale de ses prêtres : « Ils veulent, dit-il, être les maîtres de toutes les opérations. . . . Tout ce que nous désirons, l'évêque de Lisieux et moi, est aussitôt rejeté avec le mépris le plus marqué. . . . Rien ne peut leur être disputé. Ils sont trente contre un (2) ». Les cahiers de l'ordre ecclésiastique ne reflètent pourtant pas un défaut d'entente et ne semblent pas avoir été rédigés sous l'empire d'une passion malsaine ou irréfléchie. Leurs *desiderata* sont pondérés, normaux, mûrement étudiés. On s'y préoccupe tout d'abord du rétablissement de l'ordre dans l'administration financière ainsi que de l'organisation de la bienfaisance publique et

(1) *Histoire religieuse de la Révolution française.*

(2) Lettre à Necker du 20 mars 1789, Arch. nat.

l'on y réclame, comme réformes urgentes : au point de vue religieux, la réouverture des synodes diocésains et la création dans les séminaires d'écoles spéciales de prédication ; — au point de vue économique et politique, la réunion périodique des États généraux, le vote de l'impôt par les représentants de la nation, le développement des Assemblées provinciales, la création de bureaux de bienfaisance, le soulagement effectif et mieux organisé de la misère, l'assistance médicale gratuite aux indigents. La part ainsi faite à l'intérêt général, le clergé, le bas clergé se préoccupait de sa situation matérielle et professionnelle. Pour protester contre les excès du favoritisme, contre l'accaparement abusif des bénéfices, contre l'omnipotence et l'arbitraire de l'autorité épiscopale, il formulait le vœu qu'on supprimât les droits casuels, qu'on réservât les places d'une contrée pour les ecclésiastiques de cette contrée, qu'on obligeât tous les ecclésiastiques réguliers ou séculiers, quel que fût leur rang, à la résidence ; — qu'on déterminât les règles d'un avancement hiérarchique ; — qu'on fixât un âge pour l'obtention des dignités ; — qu'il fût défendu de cumuler plusieurs bénéfices sur une même tête ; — qu'on limitât le droit de correction épiscopale. Enfin il émettait le vœu relevé plus tard par la Révolution en marche contre le clergé pour s'emparer de ses biens, que le superflu des revenus épiscopaux et abbatiaux fût versé dans une caisse centrale dont

l'administration serait confiée à l'Autorité civile pour ces fonds être employés à tels besoins du culte qu'il appartiendrait.

On voit par cet exposé très succinct des vœux ecclésiastiques, l'esprit qui animait la majorité des Assemblées préparatoires et, par ce qu'on voyait, on pouvait augurer dans quel sens se ferait la désignation des députés. Selon l'expression prophétique de Necker (1), « les curés devaient faire la vole ». Ils la firent en effet contre leurs évêques en nommant, sur 296 clercs, 208 curés. Résultat qui ne dut pas être sans préoccuper les privilégiés car si les 208 délégués ecclésiastiques se joignaient au Tiers-Etat, c'en était fait pour toujours des abus et des privilèges. Le Tiers, avisé, manœuvra en conséquence.

Dès le 5 mai, à l'ouverture des Etats généraux dans la salle des Menus, à Versailles, la première question qui se posa fut celle de la vérification des pouvoirs. Le Tiers proposait qu'on la fît en commun. La noblesse et le haut clergé, — le bas clergé n'osait pas encore parler, — demandaient qu'on y procédât comme on l'avait toujours fait, par ordre. Du mode adopté pour la vérification devait dépendre le mode de votation par ordre ou par tête et finalement le résultat de la délibération commune, car si le vote se faisait par ordre la majorité pouvait appartenir à la réunion

(1) *Lettre au Lieutenant général d'Agen.*

des deux ordres privilégiés, tandis qu'elle avait chance de profiter au Tiers si elle se faisait comme il le proposait, par tête.

On n'était pas d'accord dans le clergé. Pendant plus de cinq semaines les pourparlers se poursuivirent sans succès. Le Tiers avait cependant bon espoir. Connaissant les aspirations des membres du bas clergé, il les travaillait adroitement et, pour les attirer, leur prodiguait les flatteries. C'étaient toujours, quand on en parlait, « les vertueux pasteurs du second ordre, les vénérables et discrets messires qui faisaient la consolation et le bonheur des campagnes ». On ne manquait pas une occasion de mettre en parallèle leur indigence laborieuse avec la richesse et l'inactivité des gros bénéficiaires, « cet ulcère chancreux qui rongait le corps de la nation ».

Les pauvres curés buvaient ces paroles avec délices. Ils s'en grisaient. On sait ce qui arriva : dans les réunions du clergé, les discussions s'aigrirent. L'ordre se désagrégea. Au commencement de juin trois curés du Poitou quittèrent la salle des Cent-Suisses où se tenait leur assemblée pour se joindre, dans la salle des Menus, au Tiers-Etat. Ils y furent reçus avec enthousiasme; on les fit asseoir aux places d'honneur. Les jours suivants, leur exemple entraîna de nombreux ecclésiastiques, puis la presque totalité des membres du clergé, y compris des évêques. Une majorité s'était formée dans les Etats généraux.

Le 17 juin, sur la motion de l'abbé Siéyès, le Tiers, uni au second ordre, se déclara Assemblée nationale constituante. Alors seulement, la Cour qui, jusqu'alors, était restée impassible, s'émut. Elle fit fermer la salle des séances. Devant cette tentative d'intimidation, l'Assemblée ne faiblit pas. Bailly, président du Tiers, convoqua les députés pour le 20 juin dans la salle du Jeu de Paume. Ils y firent le serment célèbre de ne pas se séparer avant d'avoir doté la France d'une Constitution. Le Roi capitula, et, dans le désir de se mettre à l'unisson de l'opinion commune, il donna à la noblesse et à ce qui restait du clergé l'ordre de se réunir au Tiers. Par le fait de la fusion, toute distinction s'effaçait. Désormais on ne pouvait plus distinguer l'ordre de la noblesse de l'ordre du clergé ou du Tiers-Etat ; il n'y avait plus qu'une Assemblée des députés de la nation ayant tous des droits égaux et assurant au moyen du vote par tête le succès des revendications populaires.

Ces graves événements, dès qu'ils furent connus, excitèrent en province les plus mauvaises passions. La haine contre les privilégiés se déchaîna en violences atroces. La Jacquerie ressuscita avec ses désordres effroyables, ses pillages et ses incendies. A Paris, la fermentation était extrême. La Cour, pour maintenir l'ordre, appela et fit bivouaquer aux Champs-Élysées les troupes qui casernaient aux environs. On lui persuada

que leur présence poussait le peuple à la rébellion. A partir de ce moment la ville appartient à la révolution violente. Les jardins du Palais-Royal, complètement ouverts par le duc d'Orléans à la foule exaltée, devinrent le rendez-vous habituel des agitateurs. Sous l'entraînement de leur chaude éloquence, le 14 juillet, la Bastille était prise, aux acclamations des patriotes, réunis malheureusement à une bande hurlante de malfaiteurs prête à toutes les besognes et qui ne manqua pas de fêter dans le sang le renversement de ce que le peuple considérait comme le rempart de la tyrannie. Quand la nouvelle en vint à Versailles, il ne fut plus permis d'avoir de doute sur la gravité de la situation. L'Assemblée elle-même se montrait houleuse et menaçante. Le Roi voulut s'y rendre seul et sans gardes pour lui montrer son entière confiance et sa solidarité avec la nation. Il rappela Necker aux affaires, et, dans l'espoir que sa présence ramènerait le calme dans les esprits, il partit pour Paris où la nouvelle Municipalité lui présenta les clefs de la ville, au milieu d'une masse compacte d'énergumènes armés qui, pour la circonstance, avaient dissimulé sous des fleurs la bouche de leurs canons et les pointes de leurs piques.

A partir de ce moment, l'affolement gagne tous les esprits. Les nouvelles reçues de province sont effrayantes. Les députés eux-mêmes sont pris de vertige. Toute la journée du 4 août se passe en

conciliabules. On se concerte, on s'exalte. Il semble à tous que l'heure des grands sacrifices a sonné et qu'il faut, sans discuter, détruire tout ce que l'on comprend dans un mot, *les abus*. On veut tout renverser à la fois. Ce devient une grierie qu'on a souvent racontée : Avec un enthousiasme inconsidéré, en quelques heures, les institutions de l'ancien régime sont mises à bas, pêle-mêle, sans qu'il vienne à l'idée de personne de rechercher s'il n'en est pas quelque une qui puisse subsister en l'améliorant, et surtout sans qu'on prévoie rien pour remplacer ce qui n'est plus.

La noblesse est la première à donner l'exemple. Elle propose l'égalité pour tous des charges publiques et des impôts proportionnellement aux revenus; le rachat des droits seigneuriaux, la suppression des corvées et des servitudes personnelles. M. d'Aiguillon va plus loin : il réclame pour les communautés, les villes et les corporations, aussi bien que pour les individus, l'abolition des exemptions personnelles. M. de Beauharnais émet la proposition aussitôt agréée de décréter l'égalité des peines et l'admissibilité pour tous aux emplois publics. Un autre fait voter la suppression des justices seigneuriales.

Les ecclésiastiques n'avaient encore rien dit : c'est un prélat, l'évêque de Nancy, qui propose d'appliquer le principe de rachat des droits féodaux au domaine ecclésiastique et qui fait adop-

ter le vœu que les fonds provenant de cette opération servent d'aliment à des œuvres de bienfaisance. Après vient le tour des dîmes, qui sont abolies sauf à pourvoir ultérieurement au moyen de les remplacer, puis l'abandon par chacun des députés de leurs droits personnels, des privilèges des villes, des provinces, des communautés. On renonce à tout, même aux droits et prérogatives des tiers comme si l'on avait été commissionné pour le faire. Les motions se succèdent sans interruption et tout aussitôt sont votées par acclamation. Quand on a plus rien à détruire, on proclame Louis XVI le restaurateur des libertés françaises et l'on se sépare un peu étonné d'avoir tant fait sans prendre le temps de la réflexion.

La mise au point du libellé des décrets donna l'occasion à quelques membres de l'Assemblée de faire remarquer qu'on avait été trop vite et que, notamment pour la suppression des dîmes, on avait dépassé la mesure. L'abbé Siéyès proposa de les déclarer seulement rachetables. La dîme, selon lui, était une obligation contractuelle. La supprimer sans indemnité, c'était enrichir les propriétaires au détriment de l'État qui serait obligé de subvenir par lui-même à la subsistance de ceux que jusqu'ici la dîme avait nourris « et qu'on n'invoque pas, ajoutait-il, l'avantage des fermiers. Les propriétaires supputeront dans le renouvellement des baux le montant de la dîme

supprimée et relèveront d'autant les fermages... Si vous voulez être libres, sachez être justes ».

Les éloquents paroles de Siéyès ne pouvaient pas convaincre ceux des membres de l'Assemblée, — et ils étaient nombreux, — qui voyaient dans la spoliation du clergé un moyen commode de parer au déficit budgétaire : on répondit que la motion de Siéyès, venant d'un prêtre, était intéressée, qu'il n'y avait aucune assimilation à faire entre la dîme et les droits féodaux, que la dîme n'était pas une propriété, mais un impôt, or qu'un impôt se supprimait mais ne se rachetait pas. Mirabeau vint prêter à la thèse de la suppression pure et simple l'appui de sa brillante éloquence. Il représenta le bénéficiaire de la dîme comme un spoliateur qui prélevait sur la récolte une part à laquelle il n'avait pas droit, puisqu'il n'avait participé ni aux travaux de culture qui avaient procuré la moisson ni aux risques agricoles et aux charges d'aucune sorte. Qu'est-ce que la dîme : « Ce n'est cependant pas, dit-il, une propriété, ce n'est pas non plus un droit foncier. C'est une simple jouissance annuelle. Dès lors, que parlez-vous de rachat... Vous dites que c'est une institution nationale. C'en est une, en effet, mais la nation peut retirer ce qu'elle a concédé. Au mode antique établi pour la subsistance du clergé elle peut substituer un mode nouveau ».

La nation, il y avait dans ces mots une indication et un avertissement. On commençait si-

non à penser, du moins à laisser entendre que les biens du clergé lui avaient été concédés par la nation, ce qui était inexact, puisqu'ils venaient de conventions particulières. De là à mettre la main sur ces biens au nom de la nation, sous prétexte de retrait d'une propriété révocable, il n'y avait qu'un pas à faire.

Les deux thèses opposées avaient des partisans sérieux. L'Assemblée était hésitante et ne savait quel parti prendre, lorsque l'archevêque de Paris, prenant la parole : « Nous remettons, dit-il, toutes les dîmes ecclésiastiques entre les mains d'une nation juste et généreuse..., que le culte divin soit célébré avec décence et dignité..., que les pauvres soient secourus, voilà la destination de nos dîmes. Nous nous confions dans l'Assemblée nationale pour nous permettre de remplir dignement des objets aussi respectables et aussi sacrés ».

Ce dépouillement volontaire annoncé par un des membres les plus hautement qualifiés de l'épiscopat fit cesser toutes les hésitations. Les dîmes furent déclarées purement et simplement supprimées, sauf à les laisser prélever provisoirement jusqu'à ce qu'on eût pourvu à leur remplacement dans l'intérêt de l'entretien du culte. Ainsi, en quelques jours, le clergé catholique avait perdu sa situation politique, ses droits seigneuriaux, ses exemptions fiscales, une partie importante de ses moyens de subsistance. Le bas

clergé qui avait voté toutes ces mesures, noyé dans le Tiers-Etat, considérait avec un naïf étonnement le chemin parcouru et, avec un parfait détachement, l'avenir qui lui était réservé. Pour arriver à la destruction des abus de cette inégalité choquante des situations dont il avait tant souffert, rien ne lui avait coûté, et, sans hésitation, il avait voté les réformes, en fût-il la première victime. Pensait-il trouver une compensation dans une plus équitable répartition du patrimoine commun de son ordre ? En tous cas, il avait foi que la nation dans sa justice lui tiendrait compte des sacrifices qu'il s'était imposés pour le bien public. Décevante illusion ! Il allait perdre bientôt le seul privilège qui lui restait, celui de l'exercice exclusif du culte public. Ses biens lui seront enlevés et il aura à supporter bien des amertumes et des misères avant qu'un état de choses plus tranquille lui procure, avec la vie matérielle assurée, la sécurité dans l'ordre et dans la paix sociale.

En attendant, l'Assemblée se montrait de plus en plus pressée d'accomplir le cycle des réformes nécessaires qu'elle s'était promis de réaliser. Elle discutait sans désespérer la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* qui définissait en dix-sept articles les principes sur lesquels elle devait établir la constitution : liberté individuelle, inviolabilité de la propriété, égalité devant la loi, droit de concourir personnellement

ou par représentant à la confection des lois, admissibilité pour tous aux dignités et aux fonctions publiques, liberté de conscience et de culte, liberté de parler et d'écrire, etc..., tout un ensemble de droits qui, s'ils étaient reconnus au peuple, limiteraient singulièrement les pouvoirs de la royauté dont on cherchait avec une évidence manifeste à définir constitutionnellement les prérogatives. Les prétentions de l'Assemblée devaient paraître excessives à la Cour et il s'était formé autour de la famille royale tout un parti d'opposants moins prudents que zélés qui commentaient avec âpreté les outreucidantes délibérations des constituants et préconisaient la marche qu'il convenait de suivre pour les neutraliser. Il fallait d'abord, quand elle serait votée, refuser de promulguer la déclaration pour gagner du temps, puis et surtout mâter ce qu'on appelait la rébellion : le Roi n'avait qu'à se retirer à Metz au milieu de l'armée commandée par M. de Bouillé pour redevenir le maître de la situation et imposer sa volonté.

En fait, le plan proposé à Louis XVI n'était pas si commode à exécuter que ses auteurs voulaient bien le dire. Sans doute le comte d'Artois, les princes de Condé et de Conti avaient réussi à passer à l'étranger avec de nombreux représentants de la haute noblesse, mais, depuis cette époque, le Roi et sa famille étaient étroitement surveillés et leurs agissements rapportés aux

Comités révolutionnaires. Il eût fallu, pour réussir, garder la plus étroite discrétion. On n'en fit rien. Tout au contraire, pour s'assurer la fidélité des troupes séjournant aux abords de la capitale et dont le concours devait efficacement servir le départ du Roi, on s'arrêta à l'idée d'une manifestation qui ne pouvait pas manquer d'être bruyamment commentée : sous prétexte de permettre aux gardes du corps de fêter la venue du régiment de Flandre nouvellement arrivé, on leur prêta la grande salle de spectacle du château pour y dresser les tables d'un somptueux banquet. Au cours du festin, le Roi parut suivi de la Reine qui portait dans ses bras le Dauphin. Aussitôt la musique se prit à jouer l'air : *O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne*, puis des airs étrangers. A ce moment les verres s'emplissent de vins généreux. L'enthousiasme éclate et les dames distribuent des cocardes blanches en remplacement de la cocarde tricolore qui, dit-on, est foulée aux pieds (1^{er} octobre).

Le bruit de cette imprudente équipée, exagéré à souhait et démenti en partie par la Cour, se répandit immédiatement et fut exploité contre la famille royale avec d'autant plus de succès qu'à Paris aussi bien qu'en province la misère était plus grande. La récolte avait été mauvaise ; l'accaparement des blés en rendait l'apport à peu près nul. Le pain manquait. Les esprits étaient surexcités ; les Comités représentaient les

orgies de la Cour comme une provocation. Une armée de femmes furibondes se dirigea sur Versailles, réclamant à grands cris du pain. Des bandes d'hommes armés suivaient portant piques, sabres et fusils. Tous criaient qu'il fallait ramener le Roi, puisqu'il disposait de l'abondance. On était au 5 octobre. La masse populaire se présenta le soir devant le château et voulut enfoncer les grilles. Une bataille s'engagea avec la troupe, s'apaisa pendant la nuit et recommença le lendemain matin. Le peuple réussit à pénétrer dans les appartements royaux. La Reine, menacée jusque chez elle, ne fut sauvée que par le dévouement de quelques-uns de ses gardes. Pour empêcher les plus grands désordres, le Roi promit d'accéder aux désirs du peuple et il partit en effet pour Paris, prisonnier de fait, au milieu d'une foule hurlante, débordée, enorgueillie de son succès, persuadée qu'avec le Roi et sa famille, « le boulanger, la boulangère et le petit mitron », comme elle disait irrespectueusement, elle ne manquerait plus de rien.

L'Assemblée comprenant que le siège du Gouvernement était définitivement transféré à Paris, suivit le Roi dans son exode et s'installa dans la chapelle de l'archevêché. C'est dans ce nouveau local, sommairement approprié, que, par une curieuse ironie du sort, devait être décrétée la mainmise sur les biens du clergé.

Les journées des 5 et 6 octobre eurent dans

toute la France un terrible contre-coup. Sous la poussée des clubs, les esprits surexcités par la masse toujours croissante des journaux (1) qu'on s'arrachait nerveusement pour commenter les événements du jour et pressentir ceux du lendemain se passionnaient avec rage sur les choses et sur les gens. La fièvre et l'anxiété étaient partout. La haine des classes était née ; il suffisait d'être riche pour être suspect. Était aristocrate qui « n'adhérait pas aux vœux du peuple », et aristocrate, était l'injure suprême. Un cheval rétif était un aristocrate ; les crayons des élèves de l'Académie de dessin étaient entachés de féodalité quand ils étaient trop secs, et les garçons de restaurant, apportant au consommateur la part commandée de dindon aux navets, annonçaient effrontément que les aristocrates aux navets étaient servis.

(1) On peut citer : *Le Journal de Paris*, par Garat ; — *Le Courrier de l'Europe* ; — *Le Patriote français*, par Brissot ; — *La Feuille villageoise*, par Ceruti ; — *La Révolution de Paris*, par Fabre d'Eglantine ; — *Les Annales patriotiques*, par Mercier et Carré ; — *Le Point du jour* ; — *L'Assemblée nationale*, par Pierlet ; — *La Révolution de Brabant et de France*, par Desmoulin ; — *Le Journal du soir* ; — *La Chronique de Paris* ; — *La Gazette universelle* ; — *Le Journal général de politique, de commerce et de littérature* ; — *L'Ami des Patriotes*, par Duquesne ; — *Le Courrier de Provence* ; — *Le Mercure universel* ; — *Le Postillon*, par Cabais ; — *Le Logographe* ; — *Le Journal des Amis de la Constitution* ; — *Le Mercure national*, etc.....

Le parti royaliste avait d'ailleurs aussi ses journaux : *Le Mercure de France* ; — *Le Spectateur* ; — *Le Lendemain* ; — *La Gazette*, de Leyde ; — *Le Déjeuner patriotique*, etc.....

En province, l'ère des pillages, des violences et des incendies s'ouvrait de toutes parts. Chacun dut craindre pour sa vie. Des bandes de braconniers, de vagabonds, de repris de justice, de contrebandiers, de brigands, comme on disait, s'unirent pour mettre à sac les propriétés. Rouen et ses environs subirent les excès des Carabots qui dévalisèrent les maisons riches et les presbytères. Rapidement les désordres s'étendirent à toute la Normandie sans que les efforts du Parlement parvinssent à les maîtriser. Le désordre était tel dans les esprits et dans les mœurs qu'on accusait même les magistrats d'accaparer les céréales. Les volontaires du Tiers-Etat refusaient d'obéir. Bordier et Jourdain, dépêchés à Rouen par la tourbe anarchiste parisienne, ameutèrent la populace qui se livra sous leur conduite à toutes sortes de dévastations. Il n'y avait plus de direction ni de Gouvernement. Le peuple en folie estimait que tout lui était permis. Il se refusait à payer ses charges, ses impôts et ses dettes. La nation était tout entière à la révolution. Elle régnait en maîtresse dans les classes élevées comme dans les bas-fonds de la société.

On a vu que, depuis Louis XV, les salons aristocratiques étaient acquis à la philosophie. Au commencement de 1790, ils sont tout à la politique. On n'y parle que d'abus, d'aspiration, de rénovation sociale. Chacun a des projets de réforme pour la meilleure organisation de la

démocratie. Les femmes surtout sont le plus éperdûment éprises de nouveautés : « Aujourd'hui, dit l'Echappé du Palais, le beau sexe est politique, ne traite que de la politique et tourne tout en politique. Leurs mœurs, leur langage, leurs fréquentations, leurs lectures sont à la révolution. Elles en raffolent. Elles fréquentent plus les tribunes de l'Assemblée que les loges de l'Opéra. Elles façonnent les jeunes gens à leur ressemblance ». Les femmes les plus en vue, qu'elles appartiennent à la noblesse ou à la bourgeoisie, ont salon ouvert où l'on péroré sur les événements du jour, où l'on colporte et l'on commente les feuilles publiques et les nombreuses brochures que chaque parti imprime et fait circuler.

M^{me} Necker, qui pourrait avoir par son mari le salon le mieux renseigné et le plus fébrile, reçoit au contraire la société la plus calme et la moins passionnée. Chez elle on est plutôt à la patience, à l'indulgence et à la douceur qu'à la vivacité et à l'énervement. La raison en est que la maîtresse de la maison est imprégnée de charité. Elle ne s'occupe et ne parle que d'œuvres de bienfaisance. Le peuple lui a donné le nom significatif de « l'Hospitalière des mansardes ». C'est seulement quand les salons sont à moitié vides que l'abbé Siéyès essaie de placer à mi-voix quelques phrases à effet, et qu'une personnalité en vue consent à divulguer, en faveur d'une assistance

de choix, une partie de son prochain discours à l'Assemblée.

M^{me} de Beauharnais a une tout autre physionomie. Elle sait se composer une cour d'admirateurs patentés qui exaltent ses poésies et apprécient encore plus ses dîners. On trouve chez elle les gloires un peu délaissées de l'ancien régime, quelques renommées nouvelles, toujours des hommes de valeur. On a dit de son salon qu'il était « l'Œuf de l'Assemblée nationale d'où étaient sortis les germes fécondés par l'opinion publique qui avaient produit les fruits de la liberté (1) ».

Les réceptions de M^{me} de Genlis se ressentent de sa nouvelle manière d'être : « Les années lui apportant conseil, disent MM. de Goncourt (2), elle s'est jetée si soudainement et si résolument dans l'honnêteté qu'elle est tombée en plein pays de pruderie. Aujourd'hui elle s'occupe de religion et elle vient de découvrir *qu'il faut sauver l'Eglise* en la dépouillant, en la ramenant de gré ou de force à sa primitive pauvreté ». On sait d'ailleurs que son salon n'est que l'antichambre du Palais-Royal, et, pour prouver son entière communion d'idées avec le véritable maître de la maison, le duc d'Orléans, elle accueille jusque dans l'intimité les membres les plus ardents du parti avancé.

(1) *Les Etats généraux du Parnasse.*

(2) *La Société française pendant la Révolution.*

Le salon le plus en vue et le mieux coté est celui de M^{me} Staël « cette virago au teint bourgeonné et aux lèvres arides, dont la voix sonore, la prononciation rapide et énergique lancent la foudre (1) ». Toutes les sociétés s'y rencontrent et y fusionnent. Des intimes seuls pénètrent dans le petit salon du fond, la *chambre ardente* ou *les délices* de l'absorbante maîtresse du logis.

Les parlementaires ont leurs réceptions périodiques où les plus brillants orateurs de l'époque, Target, Rœderer et Mirabeau, viennent discuter de civisme, d'égalité et de démocratie.

La haute noblesse ne voudrait pas manquer d'avoir ses assises révolutionnaires. Elle les tient chez MM^{mes} d'Astorg, de Simiane, de Coigny, de Vauban, de Tessé, de Gontaut « qui divinisent par leur esprit les égarements du jour (2) et se sont converties à l'illusion du bonheur de l'humanité ».

La hantise de la Révolution est si profondément ancrée dans les mœurs que l'éducation de l'enfance se fait ouvertement, dans nombre de familles nobles ou bourgeoises, en mépris des institutions traditionnelles et en vue d'un avenir préparé au goût du jour, c'est-à-dire pour l'indifférence religieuse, l'amour de la philosophie et la passion de la liberté. Les femmes surtout sont en matière de civisme les maîtres les plus exi-

(1) Bouilly, *Le Livre des cent une soirées chez M^{me} de Staël*.

(2) *Actes des apôtres*, n° 82.

geants et les plus naturellement autorisés. Quand l'enfant est petit, elles le façonnent à leur guise. Dès qu'il est en âge de se conduire elles l'envoient aux clubs pour que le soir, dans les salons avides de nouvelles, le jeune auditeur, au sortir de ces brûlantes et tumultueuses séances, leur fasse partager l'émotion patriotique qu'il y a recueillie et qui l'anime.

Rien n'est plus curieux que de suivre, au commencement de la Révolution, les progrès, dans la jeunesse, des idées libérales par l'influence des clubs. Dès les premiers jours de la convocation des États généraux, de nombreuses Sociétés politiques s'étaient formées un peu partout. A Paris, on en comptait trois principales, qui, à raison de la mode anglaise importée chez nous par le duc d'Orléans, prirent bientôt le nom de club : les Feuillants, le plus modéré des clubs, les Cordeliers, dirigés par Danton et Camille Desmoulins, qui est le plus violent, et le club breton que les députés de la province de Bretagne avaient fondé le premier pour conférer sur les objets soumis aux débats de l'Assemblée.

Accessible aux trois ordres, ce dernier était de beaucoup le plus suivi. La politique généralement avancée de ses membres lui conquit la faveur populaire. Il devint une puissance.

Quand l'Assemblée nationale, suivant l'exemple de la Cour, se fut installée à Paris, le club breton tint ses assises dans l'église des Jacobins, amé-

nagée en amphithéâtre. La salle pouvait contenir, en dehors des associés qui s'y pressaient en foule, plus de quinze cents auditeurs répartis dans les tribunes. On faisait queue pour y avoir accès et nombreuse était la masse de la population qui, n'ayant pas pu entrer, stationnait devant les portes de l'édifice pour recueillir au dehors ce qui transpirait des bruits de la séance.

Quand il s'installa dans son nouveau local, le club prit le nom de « Société des Amis de la Constitution », mais on l'appelait généralement les Jacobins. Chacun s'y faisait inscrire pour faire preuve de civisme. Les femmes y suivaient avidement les joutes oratoires, « y venant aussi parées qu'au spectacle (1) ». Les jeunes gens s'y pressaient, captivés par les discours des orateurs populaires. A entendre de pressantes déclamations, leurs convictions s'accroissaient et devenaient plus vivaces.

On peut avoir une idée très nette de cette exaltation progressive dans les notes qu'ont laissées les témoins impartiaux de cette formidable griserie. *Le Journal d'un étudiant*, rédigé par le jeune Edmond Géraud, que sa famille avait envoyé de Bordeaux à Paris pour y parachever ses études, donne une curieuse impression de l'état d'esprit de la jeunesse qui résidait à Paris à cette époque. Il appartenait à

(1) *Journal d'une bourgeoise*, par Lockroy.

une riche famille bourgeoise et avait reçu une solide instruction. Il n'apparaît pas qu'il se soit jamais auparavant occupé de politique, mais il arrive au commencement de l'année 1789, tout curieux de voir comment se produiront les modifications profondes que l'on pressent à brève échéance dans l'organisation politique et sociale du pays. Il n'est pas plutôt débarqué qu'enivré par les effluves du libéralisme ambiant, il se passionne pour les nouveautés, les événements et les hommes. Il s'assimile peu à peu les sentiments de la population fiévreuse qui l'entoure. Il raconte passionnément tout ce qu'elle fait et excuse ses violences par des rêves d'humanitarisme et par une soif ardente de rénovation nécessaire : « On reste stupéfait, dit M. Gaston Maugras, qui a collecté et présenté avec intérêt les notes du jeune Géraud, de voir avec quelle rapidité des gens de mœurs douces et d'une classe sociale élevée, mais enthousiasmés de la Révolution et de ses principes, se sont habitués aux pires excès, comment ils en sont arrivés à tout excuser, à tout légitimer, et à prendre de bonne foi parti pour les bourreaux contre les victimes, mais on reste aussi frappé de la sincérité de leurs convictions. Ils sont persuadés qu'ils remplissent le devoir le plus strict. Ils n'ont à la bouche que les mots de justice, d'équité, de droit. C'est au nom des grands principes qu'ils vous égorgent ou assistent impassibles à

vosre supplice... Ce sont des illuminés, ils se croient des justiciers..... »

Edmond Géraud est tellement hypnotisé par l'idée nécessaire de la Révolution qu'il ne semble même pas soupçonner l'existence troublée de la capitale et ses continuelles alarmes. Selon lui, le peuple est doux, fort et magnanime, la tranquillité règne à Paris, et c'est pour manifester sa joie très justifiée que la foule exubérante parcourt les rues en chantant les chansons nouvelles dites patriotiques et ces pots-pourris d'ordurière facture où le Roi, la Reine et le Dauphin sont livrés à la risée publique.

En même temps que la Révolution a pris possession de la rue, elle a envahi le théâtre. Beaumarchais crible l'ancien régime de traits acérés, et, dans les salons de M. de Ségur, Chénier lit pour la première fois sa tragédie de *Charles IX* ou *l'École des Rois*, que l'auteur déclare lui-même « avoir basée sur la haine de la tyrannie et de la superstition et sur le respect des lois et de la morale, cette religion universelle ». Dans quelques jours, la pièce sera jouée au Théâtre-Français, devant un public en délire où figureront au premier rang les fils du duc d'Orléans, conduits par M^{me} de Genlis.

A ce déchaînement d'enthousiasme libertaire, le bas clergé déjà prédisposé aux plus hardies réformes, n'essaie même pas d'opposer de résistance. Il est emporté par le courant. Ne voit-il

pas d'ailleurs plusieurs des membres les plus éloquents de son ordre proposer et soutenir les motions les plus préjudiciables au clergé. Il suit docilement leur exemple et, l'une après l'autre, il fait le sacrifice de toutes ses prérogatives. Le 23 août, appelé à définir avec la majorité de l'Assemblée *les Droits de l'homme et du citoyen*, il déclare que nul ne pourra plus à l'avenir être inquiété pour ses opinions, même religieuses. Grave décision qui, du même coup, fait perdre à l'Eglise l'appui du Pouvoir civil, relève les protestants de toutes les déchéances qu'ils ont encourues depuis le rappel de l'Edit de Nantes et ravit au clergé catholique, seul reconnu jusqu'alors, le droit exclusif de célébrer publiquement les cérémonies du culte en France. La religion catholique n'est plus la religion de l'Etat qui la patronne et la couvre de son autorité. Ses ministres que la tradition royaliste avait toujours placés sur les degrés supérieurs de l'échelle sociale perdent leur prééminence séculaire. Ils vont descendre au même échelon qu'occuperont désormais avec eux les ministres des autres religions. C'est l'égalité promise, mais à un niveau abaissé et comme le clergé ne l'avait peut-être pas comprise.

Ainsi l'Eglise catholique se trouve progressivement ramenée vers le droit commun. Elle va bientôt assister à sa ruine entière et elle s'emploiera elle-même à consommer son propre effon-

drement. Avec un désintéressement qui serait stupéfiant s'il ne s'expliquait par le sentiment très humain d'un sacrifice qui ne coûte pas à qui se montre généreux aux dépens des autres, son bas clergé votera avec la majorité de l'Assemblée l'aliénation du patrimoine ecclésiastique.

Les Rois avaient, de longue date, jeté un regard de convoitise sur les biens du clergé. Ils y avaient fait de larges emprunts qu'ils remboursaient aisément au moyen d'emprunts nouveaux opérés sur le même capital. Mais ils ne perdaient pas l'espoir de se saisir un jour de ce patrimoine même et, dans cette pensée, ils ne reconnaissaient pas au clergé catholique, sur son domaine, un droit de propriété véritable, absolu, mais seulement un droit bâtard et mal défini de jouissance, soumis au contrôle et à l'agrément de l'Autorité civile. L'œuvre entreprise par la Cour était délicate et longue à mener à bien. La Cour trouva pour la seconder les légistes qui érigèrent en principes les secrets désirs de l'Etat. Vinrent plus tard les philosophes puis les économistes qui, se posant en continuateurs de la doctrine des légistes, et tirant de cette doctrine une conséquence pratique, proclamèrent le droit pour l'Etat de rentrer en possession de ces richesses, au besoin en méconnaissant la nécessité de maintenir les fondations qui avaient pourtant été la condition certaine de la libéralité des donateurs. L'idée de l'aliénabilité du domaine ecclé-

siastique fit son chemin et trouva des partisans convaincus jusque dans le bas clergé qui ne participait que d'une façon insignifiante, on l'a déjà vu, à la jouissance du patrimoine commun. Les théories des économistes étaient aussi discutables en droit qu'en morale. On ne vit pas moins sans surprise les cahiers du clergé qu'on sait avoir été rédigés en haine des gros bénéficiaires, préconiser l'application aux besoins généraux du culte et aussi de l'assistance publique, d'une part à déterminer des biens ecclésiastiques. Une telle proposition venant de l'ordre intéressé lui-même était trop précieuse pour n'être pas accueillie favorablement dans les milieux réformistes. On s'en souvint quand il s'agit de pourvoir aux difficultés financières et de « parer à la hideuse banqueroute »; il se trouva facilement des orateurs comme Buzot et Barrère pour faire remarquer que les biens ecclésiastiques, ayant toujours été réputés sans maîtres, appartenaient de droit à la nation et qu'elle était d'autant mieux autorisée à en disposer librement que leur jouissance donnait lieu, à raison de sa déplorable répartition, aux scandales et aux abus les plus criants.

Tallegrand était-il convaincu ou voulait-il faire la part du feu? Il proposa de reconnaître au Gouvernement le droit de supprimer dans le clergé les corps inutiles et de réunir au domaine de l'Etat la part des biens ecclésiastiques dont la

jouissance, par suite des suppressions à opérer, deviendrait inutilisée. Il mettait d'ailleurs à cette opération, — c'est le mot dont il couvrait ce mode de sécularisation partielle, — la double condition de pourvoir à la subsistance de ce qui resterait des membres du clergé et d'assurer dans son intégralité le service des fondations.

La parole de Tallegrand avait une autorité particulière, qu'elle tenait plus de la qualité d'ancien agent général du clergé que du talent propre de l'orateur. Admettre la possibilité de la mainmise, même partielle et sous condition de l'Etat, sur la propriété ecclésiastique, c'était rendre singulièrement plus facile la tâche des partisans de la confiscation pure et simple. Mirabeau et Barnave s'employèrent avec ardeur à la faire décider. L'abbé Maury leur répondit éloquemment et non sans succès. Les esprits restaient en suspens, et cependant que le peuple surexcité par les journées révolutionnaires des 5 et 6 octobre, poursuivait de ses huées les députés qui tardaient trop, à son gré, à voter la dépossession du clergé, quelques membres de l'Assemblée, effrayés par la gravité de la mesure à prendre, faisaient part à leurs collègues de leurs hésitations : « On ne peut pas honnêtement, disaient-ils, confisquer les biens ecclésiastiques sans pourvoir à l'entretien du culte et à l'existence de ses ministres. Or, comment y parviendra-t-on sans une augmentation d'impôts? Le

peuple aura donc à reverser en détail ce qu'il aura pris en bloc. *L'opération* est sans intérêt ».

Il devenait de plus en plus difficile de prévoir quelle serait la détermination de l'Assemblée, quand Mirabeau, reprenant la parole, réussit à vaincre les dernières résistances : « Reconnaître, dit-il, que le clergé a un droit collectif sur les biens dits ecclésiastiques, c'est admettre qu'il existe toujours à l'état d'ordre, de corps séparé dans l'Etat, — ce qu'on ne saurait prétendre. — Quant à l'objection tirée des fondations, il n'y a pas à s'en préoccuper : l'utilité publique est la loi suprême. Il faut se dégager d'un respect superstitieux pour ce qu'on est convenu d'appeler l'intention des fondateurs. Comment des particuliers ignorants et bornés auraient-ils le droit d'enchaîner à leur volonté capricieuse des générations qui n'étaient pas encore nées... Prétention vaine ; aucun ouvrage des hommes n'est fait pour l'immortalité... Il s'agit seulement d'assurer à chacun des membres du clergé, avec un logement convenable, une pension suffisante qu'on peut fixer à 1,200 livres. »

Par 568 sur 914 votants, la Chambre, le 2 novembre, décida que les biens étaient *mis à la disposition de la nation*. La confiscation n'était pas prononcée. Elle devint une réalité lorsque, quelques semaines plus tard, on ordonna la vente de 400 millions de ces propriétés avec création d'autant de bons à intérêts gagés sur les biens à

réaliser. C'était le commencement de la dépossession. L'opération sera appréciée plus loin dans son ensemble.

Cependant le clergé avait encore d'autres vexations à subir : après la spoliation des biens allait venir la sécularisation des personnes. Un jour, l'Assemblée, dans un moment de fatigue et d'inattention, avait laissé passer une motion qui défendait provisoirement les vœux solennels dans les couvents d'hommes et de femmes. A une séance ultérieure, la délibération fut reprise. Après une longue discussion, la décision première fut définitivement confirmée. Les vœux prohibés dans l'avenir étaient, pour le présent, déclarés radicalement nuls. Les religieux devenaient libres de sortir de leurs monastères et de rentrer dans la société civile, si mieux ils n'aimaient finir leurs jours dans une maison de retraite organisée par l'Autorité gouvernementale.

La mesure était grave et la charge incombant à l'Etat pouvait être lourde. Avant de l'assumer, il lui fallait évidemment connaître le chiffre, en France, de la population ecclésiastique régulière. On décida qu'une enquête, dont l'initiative appartiendrait au Comité ecclésiastique, serait faite par l'intermédiaire des évêques. Un questionnaire fut envoyé dans tous les couvents pour rechercher et fixer avec certitude la règle de chaque établissement, l'objet de sa fondation, les noms et l'âge de tous les religieux qui y habitaient. Il y fut

répondu fidèlement, mais les pièces étaient à peine renvoyées que se produisit un nouvel incident : Les membres des Municipalités se présentaient dans les maisons religieuses porteurs de mandats pour procéder à l'inventaire des archives, des titres de propriété, des actes de donation, de fondation, et en général de tout le mobilier. Ils étaient aussi chargés de demander aux religieux le parti que chacun d'eux comptait prendre en exécution de la loi qui avait aboli les vœux. La mission des administrateurs était délicate et aurait dû être remplie avec le calme et l'urbanité que leur commandait la façon toute courtoise dont leur venue aussi désagréable qu'inopinée avait été saluée dans les monastères enquêtés. Dans beaucoup de pays il n'en fut pas ainsi, sans profit du reste pour l'enquête qui donna presque partout des résultats assez confus et tels qu'on en pouvait attendre de mandataires mal préparés à une pareille tâche et peu versés dans la lecture et l'appréciation des titres. L'opération ne fut pas plus heureuse en ce qui concerne la fixation du *desideratum* des religieux. Tous manifestaient des scrupules, des hésitations, surtout une défiance invincible vis-à-vis des enquêteurs. Ils répondaient moins aux questions qu'on leur posait qu'ils n'interrogeaient eux-mêmes sur le sort qui leur était réservé. Beaucoup se déclaraient désintéressés parce que, étant

occupés aux travaux du dehors, ils ne faisaient pas, disaient-ils, partie du couvent.

Moins hésitantes, plus fermes et surtout plus hautaines se montrèrent les religieuses. Elles se déclarèrent partout attachées à leur foi et dévouées à leur ordre. Elles protestèrent surtout contre la prétention de les délier de leurs vœux. Leurs réponses peuvent en général se résumer dans les termes de la supplique qu'envoyèrent les religieuses Annonciades de Rodez à l'Assemblée nationale : « Les motifs les plus saints, les considérations les plus douces nous attachent à notre état. Libres dans notre choix, nous n'avons obéi qu'à l'impulsion de notre conscience. La main qui nous a guidées vers le cloître a su verser pour nous sur ce séjour la consolation et la paix. Ce que nous avons fait, nous le ferions encore. Nos vœux librement prononcés ont eu Dieu pour objet, la loi pour garant. Le ciel les a reçus. La terre les a ratifiés. Voilà nos titres, voilà le nœud indissoluble, voilà les chaînes sacrées qui nous lient. Vous ne les briserez pas, Nos Seigneurs ; pour nous rendre notre liberté, vous ne nous ôterez pas celle d'en faire le sacrifice ».

Ces nobles sentiments n'étaient pas de nature à influencer sur la volonté délibérément arrêtée des représentants. Il ne faut pas moins constater, à la louange des religieuses, que partout elles conservèrent intact le dépôt sacré de leurs convictions et de leur foi. Les religieux, au contraire, mon-

trèrent peu de répugnance à franchir la porte de leurs couvents. Une partie passa à l'étranger. Une autre, plus nombreuse, resta en France, attendant dignement sous l'habit civil un retour à de meilleurs temps. Quelques-uns, grisés par l'excès d'une liberté qu'ils n'avaient jamais connue, se jetèrent à corps perdu dans la pire démagogie et devinrent les irréconciliables ennemis de la religion et de la société. De ceux-ci on ne cite que quelques rares exemples. D'autres se marièrent et demandèrent à l'exercice du commerce, de l'industrie ou d'une profession libérale l'oubli de leurs engagements rompus et leurs moyens de subsistance.

Le licenciement des religieux et la vente de leurs biens ne se firent pas d'ailleurs sans difficultés, sans protestations et sans regrets.

Certaines Municipalités, se plaçant au point de vue du seul intérêt public, demandèrent, inutilement d'ailleurs, le maintien des communautés existant dans leur circonscription. Les populations voisines des abbayes, dans de nombreuses communes, se plaignirent hautement du départ de leurs religieux, si largement charitables et piteux aux miséreux. Dans la province normande, notamment, la fermeture de l'abbaye du Bec a été, pour la contrée voisine, dont elle était la providence, une véritable calamité. On trouve souvent et longtemps reproduit, dans les délibérations des corps municipaux et même dans les

rapports de l'Administration départementale, l'écho des sentiments d'attachement que la population professait pour ses religieux et de ses plaintes amères pour le tort que leur occasionnait une expulsion de tous points imméritée.

La vente ordonnée par le décret du 2 novembre de 400 millions de biens ecclésiastiques ne fut donc pas vue partout d'un œil favorable. Elle fut aussi mal accueillie pour une autre cause d'ordre plus pratique. Le paysan est profondément attaché à sa terre et il montre souvent peu de scrupules pour l'arrondir aux dépens du voisin. On a de nombreux exemples de l'amoin-drissement progressif des biens attachés aux établissements religieux, cures, abbayes ou prieurés, par l'effet des envahissements du voisinage. Dans la seigneurie d'Avrilly, au comté d'Evreux, par exemple, les 25 acres de terre appartenant originairement à la Léproserie étaient si audacieusement anticipés au commencement de l'année 1653, que le prieur, signalant à l'Autorité judiciaire les noms des usurpateurs, obtint contre eux une lettre de loi apparente pour récupérer la possession des héritages de sa communauté. Les immeubles appartenant à la cure avaient aussi été largement écornés. L'empiètement sur le domaine ecclésiastique si mal surveillé d'habitude était d'usage courant.

Or la suppression des monastères et le licenciement des religieux devaient être pour les

habitants des campagnes l'objet d'une double désillusion. D'abord il n'y aurait plus d'anticipation possible, c'était pour eux une perte appréciable, mais ils s'en consolaient en pensant avoir mieux. Les terres provenant des abbayes ne deviendraient-elles pas sans maître; il n'y aurait qu'à se les partager. On accroîtrait son héritage sans bourse délier. L'annonce de la vente fut pour les paysans un rappel douloureux à la légalité, mais aussi une déception d'autant plus cuisante que l'adjudication des biens dits nationaux se faisant le plus souvent par gros lots, ils ne pouvaient pas y participer faute de fonds. Leur dépit n'en fut que plus profond.

Il serait difficile de suivre les résultats de cette première *affaire* dans laquelle on est tout étonné de trouver comme acheteurs, à côté des bourgeois patriotes, des membres de la noblesse et même du clergé. Il suffit de dire que, malgré beaucoup de fraudes et de supercheries, les adjudications furent assez productives pour que l'Assemblée se décidât à aliéner progressivement les biens que, à raison de causes diverses, elle avait cru devoir écarter, comme les biens des fabriques, des ordres militaires, des hôpitaux, les immeubles grevés du service des fondations, etc. Les prix d'adjudication étaient en général assez élevés mais l'Administration n'eut pas moins une surprise désagréable au résultat final. Pour des raisons qui seront expliquées plus tard, le produit effectif

fut loin d'atteindre le chiffre du bénéfice annoncé et qu'on s'attendait à réaliser.

Pendant le cours des *opérations*, pour conserver le mot sous lequel on masquait la confiscation, l'Assemblée s'était bien gardée de froisser le clergé par des paroles imprudentes. Au contraire on le comblait d'attentions; on s'inquiétait de son sort; on louait sa générosité, sa sagesse, son esprit d'abnégation. On rappelait avec attendrissement au petit clergé quelle avait été sa vie de sacrifice, et, prudemment, sans secousse, avec une touchante sollicitude, on dévoilait à ses yeux un avenir plein de promesses et de bien-être assuré par l'État sous la garantie du respect des contrats. La vente du domaine ecclésiastique pourvoirait à toutes les difficultés : elle ne servirait pas seulement à combler le déficit de la caisse publique, elle permettrait aussi de doter chacun des membres du clergé de suffisants moyens de subsistance dont on discutait par avance le montant au Comité ecclésiastique et jusque dans le travail hypothétique que préparait complaisamment l'un de ses membres, M. Durand de Maillane, en vue d'opérer la réforme intégrale de l'Église de France.

Le clergé est donc l'objet d'attentions multiples : on le choisit non seulement parce qu'on a encore besoin de lui pour parfaire la rénovation sociale projetée, mais surtout parce qu'on n'ose pas se heurter trop ouvertement à l'esprit général

du pays qui est sincèrement religieux. A part les énergumènes qui vocifèrent aux portes de l'Assemblée pour l'entraîner dans la voie de la révolution violente et athée, on trouve encore dans le peuple le respect de la divinité et de son culte. Le *Bon Dieu*, dans les premières années de la Révolution, est resté populaire. On l'honore comme le principe de toute liberté. Le père Duchesne, dans sa *lettre à tous les soldats de l'armée* (1), gourmande « ceux qui veulent *bousculer* le père éternel. L'arc en ciel de nos libertés, dit-il, n'est-ce pas une assez belle ceinture patriotique et directement aux couleurs de la nation? » En province, de côté et d'autre, la population s'insurge à la pensée qu'on va enlever les reliques des saints, les statues vénérées des églises, — qu'on va fermer des chapelles réputées pour les nombreux pèlerinages qu'on y fait journellement. A Paris, on multiplie les demandes de prières et de messes pour les morts, même pour ceux du 14 juillet. On se presse autour de la châsse de sainte Geneviève. On fait bénir des cierges, des bouquets, des drapeaux. La femme du maire du quartier quête à Saint-Nicolas-des-Champs. Les processions du Saint-Sacrement sortent en grand appareil et le peuple s'incline devant l'ostensoir qu'on a orné d'un ruban tricolore.

(1) *Lettre bougrement patriolique*, n° 33.

Plus tard, le Dieu des catholiques deviendra suspect. On le trouvera trop modéré et on le soupçonnera de favoriser l'émigration. Manuel proposera alors de « le déclouer de peur que ses clous ne se rivent pour longtemps ». Mais, avant d'arriver à l'époque où les prêtres honnis et conspués seront accusés de pousser à l'asservissement et à l'abêtissement du peuple, avant que le culte du *Sans Culotte de la Judée* soit remplacé sur les autels par le culte de la Raison, il faudra que l'opinion publique soit entièrement modifiée. Les ateliers révolutionnaires travaillent, par tous les moyens, à opérer ce changement, par des discours, des journaux, des brochures où sont tournés en dérision les enseignements du christianisme et le caractère de ses prêtres. Mais cette campagne trop vive a peu de succès. On s'aperçoit bien vite que le temps n'est pas encore arrivé, pour entraîner les esprits indécis, de l'attaque ouverte et brutale. Nombreuses sont les personnes qui, sans ostentation, par habitude ou par principe, ont gardé quelque croyance religieuse. Toutes, à beaucoup près, ne sont pas pratiquantes, mais, à des degrés divers, elles ont gardé la foi, et, comme la philosophie a versé dans la Révolution et que la Révolution sape les croyances traditionnelles dans lesquelles on les a élevées, elles ont, par instinct, la défiance innée de tout ce qui touche à la philosophie et à la Révolution. Il ne faut donc pas songer à les

brusquer. Pour les convaincre, mieux vaut les circonvenir adroitement et, par d'habiles pratiques, les amener à lire quelques brochures où, sous un titre emprunté, on aura semé avec art les idées nouvelles dont la lente éclosion pourra déterminer l'évolution désirée. Il en est de la lecture comme de la calomnie; il en reste toujours quelque chose. De ce besoin de propagande et de persuasion est né ce qu'on appelle LA LITURGIE RÉVOLUTIONNAIRE, une page de l'histoire de la Révolution qui n'est pas la moins intéressante, bien qu'elle soit peu connue.

LITURGIE RÉVOLUTIONNAIRE, deux mots qui hurlent de se trouver accouplés : On ne comprend pas comment la Révolution qui, chez nous, est, par nature, exclusive d'un culte autre que celui de l'idée philosophique ou plus exactement de la raison humaine divinisée, pourrait régler ses fêtes religieuses : elle n'en a pas. Plus tard, on imprimera sous le nom d'*Office des décades*, la relation des cérémonies accomplies dans les églises déchristianisées avec les discours et les chants qu'on y avait entendus. M. Char-don, directeur honoraire de l'Enregistrement, a publié une curieuse étude sur *les Fêtes nationales et les Cérémonies publiques célébrées à Rouen de 1790 à 1799*, avec indication de leurs dates, de leurs programmes et des diverses phases dans lesquelles elles ont évolué.

La liturgie révolutionnaire, dont il sera ques-

tion dans cette étude, n'a rien de commun avec ce genre de cérémonies. Elle y est complètement étrangère et n'a reçu le nom qui lui a été donné dans les catalogues de librairie qu'à raison des titres divers empruntés à la liturgie catholique, sous lesquels on a édité des publications purement révolutionnaires. Ces publications n'ont de religieux que la forme, que l'étiquette, et elles ne l'ont reçu, dans un but exclusif de propagande, que pour attirer les yeux et capter, par un véritable subterfuge, la confiance de la partie hésitante du clergé et de la population civile qu'inquiètent les tendances de plus en plus accusées de la Révolution.

Les petits livrets de la *Liturgie révolutionnaire* devenus assez rares sont doublement intéressants à raison du but poursuivi et des événements auxquels ils se rattachent. On connaît, en les parcourant, nombre de détails qui échappent à l'histoire générale et qu'on soupçonne seulement dans les mémoires du temps. On trouve là un coin inexploré qu'il est curieux d'étudier pour la meilleure connaissance de l'histoire de la Révolution, si audacieusement truquée jusqu'à nos jours par l'esprit de parti, du côté monarchique aussi bien que du côté révolutionnaire. Les études récentes qu'on a faites sur cette phase si complexe de notre histoire nationale soulèvent peu à peu le voile sous lequel on nous l'avait montrée. Avec les petits fascicules de la *Liturgie*

révolutionnaire, on suit facilement la marche rapide des événements, les exigences toujours croissantes de la démocratie, les timides efforts de la réaction, l'incessante exaltation des esprits, l'effondrement progressif du régime ancien, l'apparition rayonnante de l'ordre nouveau.

Le rang dans lequel se classe l'apparition de chacune de ces curieuses publications n'est pas toujours facile à déterminer. On est cependant fixé pour les premières. Elles datent avec certitude de l'époque où la Cour venait de décider la réunion des États généraux et où l'on préparait la rédaction des cahiers des ordres. La forme en est douce, aimable. On n'y trouve que témoignages d'ardente gratitude envers le Roi, que très humbles prières, que timides conseils, peu de récriminations et point d'hostilité irréductible contre les ordres privilégiés. La classe inférieure est reconnaissante à la royauté d'avoir remarqué sa valeur et sa vitalité. Elle chante le GLORIA IN EXCELSIS DU PEUPLE (1) et joint à ses chants *l'Épître et l'Évangile du jour avec la Réflexion et la Collecte*.

GLORIA IN EXCELSIS

« Gloire au Roi, honneur à ses ministres, et paix aux bons citoyens.

« Digne successeur de Henri, nous vous louons,

(1) « Puisque peuple y a », dit la légende.

nous vous bénissons, nous vous glorifions, nous vous rendons grâces à la vue de la gloire dont vous jouissez déjà et de celle dont vous êtes sur le point de vous couronner.

« Necker, vous qui êtes assis à la droite du trône, protégez-nous.

« Vous qui avez refusé de signer le fameux mémoire, protégez-nous.

« Vous qui, par votre intelligence et votre noble désintéressement, réparez autant qu'il est en vous les bévues de vos prédécesseurs, ayez pitié de nous. Continuez à dire la vérité à celui qui est digne de l'entendre; et puisse, en dépit des envieux, votre bonheur et celui de la nation française, être le fruit de vos travaux et le sceau de votre gloire. Ainsi soit-il. »

ÉPITRE

« Mes frères, la noblesse dont vous vous glorifiez vous vient de vos pères, et vos pères ne l'ont acquise que par leur dévouement à la Patrie. Or ce dévouement consiste dans le sacrifice volontaire de sa personne et de ses biens. Si donc vous ne vous sentez pas capables de ce généreux effort, renoncez de vous-même à la noblesse, de crainte que celui qui voit tout ne vous contraigne à quitter le nom de votre Père en disant que vous le déshonorez.

« Je vous dis ces choses, mes chères Frères,

afin que votre âme ne se laisse pas dominer par une ambition ridicule et votre cœur par un intérêt sordide; car rien n'est plus opposé à la véritable gloire.

« C'est pourquoi, si vous m'en croyez, mes chers Frères, vous renoncerez dès ce moment au luxe qui suppose le défaut de mérite, — au jeu qui est la marque d'un esprit borné et aux impures dont le goût prouve l'amour de la crapule. Et par ce moyen, vous acquitterez facilement et vos dettes et celles de l'État, — et la paix et la santé vous seront données par surcroît. »

ÉVANGILE

« En ce temps là, les roturiers dirent aux nobles : Jusqu'ici nous vous avons nourris, nous vous avons vêtus, nous vous avons servis, et, pour récompense, les trois quarts d'entre vous nous ont méprisés, et souvent même, profitant de l'avantage du nombre, ils nous ont fait charger de coups. Cependant, en vérité, en vérité, nous vous le disons, un temps viendra auquel l'envoyé de Dieu rétablira l'égalité parmi les hommes. Car, étant tous nés d'un même père, il n'est pas juste que ceux qui sèment le plus récoltent le moins, ni qu'une poignée de suffisants regorgent de superfluités lorsque leurs frères périssent de besoin.

« V. *Per evangelica dicta deleatur misericordia nostra.*

« R. Amen. »

RÉFLEXION

« Cet évangile nous apprend que *rosser* ses créanciers n'est pas les *payer*; que les mots *qualité* et *condition* ne sont pas synonymes; que la nullité la plus absolue ne peut jamais servir de titre à la considération publique et que, en dépit de la noblesse la plus éclatante, l'homme, quel qu'il puisse être, n'est jamais que le fils de ses œuvres. »

COLLECTE

« Seigneur, qui le premier avez donné l'exemple des sacrifices en supprimant la majeure partie de votre maison, daignez inspirer vos sentiments à tous les inutiles qui vous entourent et qui, vous admirant sans cesse, ne vous imitent jamais.

« Nous vous en supplions, au nom du laboureur, de l'artisan et du soldat, vous qui, étant notre père à tous, êtes si digne de vivre et de régner dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

LE CREDO DE LA NOBLESSE (1)

Avec les Notes du Tiers-Etat par l'auteur du Gloria in excelsis

Ce petit opuscule répond au même ordre d'idées que le *Gloria*. Il est d'allure douce, placide avec un grain de fermeté et d'amertume. Comme son titre l'indique, il spécifie les *croyances*, les prétentions de la noblesse, et, en marge, il *note* les réponses que le Tiers y fait.

La noblesse *croit* en la puissance et la bonté du Roi : Elle réclame sa justice. — Nous de même, dit le Tiers.

Elle *croit* le ministre choisi par le Roi, très prudent et très sage, mais elle *croit* aussi qu'il est homme et sujet à l'erreur. — « Nous aimons Necker sans restrictions, dit le Tiers, et si, à force d'intrigues, on parvenait à l'écarter de ses principes, nous gémirions de l'inconstance de son esprit sans soupçonner son cœur. Il est l'ami du bon peuple dont Louis XVI est le père ».

La noblesse *croit* qu'on a « mal fait de révéler au peuple le secret de l'Etat (2) et qu'une égale répartition des impôts, loin d'être utile au peuple, lui sera préjudiciable, car le jour où il sera dans

(1) Prendre ici ce superlatif d'une manière collective, dit l'auteur, serait se mettre à plaisir à plus de cent lieues de mon esprit. Les articles que contient le *Credo* ne regardent absolument, en tout ou partie, que ceux par qui ces mêmes articles seront adoptés.

(2) Allusion à la publication du compte rendu fait au Roi de l'état des finances.

l'abondance il refusera de travailler ; il deviendra fier, indocile et sera toujours prêt à se révolter ».

« Non, répond le Tiers-Etat. Si l'on n'avait pas eu de secret pour le peuple, il n'y aurait pas aujourd'hui de déficit. La dissimulation ne cache jamais que le vice. Si chaque année chaque ministre se présentait au public *son compte rendu à la main*, il y a tout à présumer que, sans un prince aussi économe que le nôtre, la France aurait au service de l'étranger tout l'or qu'elle est obligée d'emprunter de lui. Ce qui cause les révoltes, c'est l'ambition, c'est la multitude des *grands* et des *petits* qui vivent à leur suite dans le luxe et dans l'oisiveté, c'est le trop grand nombre d'hommes adonnés à la guerre qui négligent de s'occuper utilement en temps de paix. Il ne suffit pas que le peuple ait du pain et vive dans sa condition. Il lui faut encore manger ce pain avec joie : autrement il ne le gagnera pas longtemps. Le dégoût du travail accable plus les malheureux, dit Rousseau, que le travail même.

« Nous espérons, ajoute la noblesse, que, quoiqu'il puisse arriver, on respectera nos privilèges, nos immunités, nos droits. C'est dans cette confiance que nous attendons la venue des Etats généraux. — Vos privilèges, répond le Tiers, sont de monter les premiers à la brèche. Les immunités accordées à vos ancêtres en récompense des sacrifices qu'ils ont fait pour le salut de l'Etat, ne vous appartiennent pas plus

qu'à nous. La noblesse est personnelle à moins que le mérite personnel des enfants ne leur fasse conférer les anciens titres de leurs pères. Quant à vos droits, les Etats les confirmeront s'ils sont légitimes. Rien ne sera plus facile si vous vous y prêtez. Au surplus nous sommes persuadés qu'à cette mémorable époque, vous vous conduirez en citoyens, en Français, en gentilshommes et que vous prouverez à la roture que la noblesse n'est jamais un vain titre. Ainsi soit-il. »

LES LITANIES DU PEUPLE

Les litanies sont une humble supplication au Roi plein de justice et de bonté pour appeler sa bienveillance sur la situation malheureuse de la nation et lui demander d'y porter remède. Elles sont surtout intéressantes par l'indication des principales réformes que le peuple réclamait le plus ardemment au jour de la convocation des Etats généraux.

« Seigneur (1), ayez pitié de nous.

« Seigneur, ayez pitié de nous.

« Seigneur, écoutez-nous.

« Seigneur, exaucez-nous.

« Roi, plein de bonté, ayez pitié de nous.

« Roi, plein de clémence, ayez pitié de nous.

« Roi, plein de justice, ayez pitié de nous.

« Roi, plein d'humanité, ayez pitié de nous.

(1) Si les sujets prennent ce titre, je crois, sans crainte de glose, qu'on peut le donner à leur maître.

« Roi, ami de la paix, ayez pitié de nous.
 « Roi, ami de la loi, ayez pitié de nous.
 « Roi, ami de l'ordre, ayez pitié de nous.
 « Roi, ami de la vérité, ayez pitié de nous (1).

« Au nom de votre auguste compagne,
 « Au nom de vos enfants,
 « Au nom de l'amour que nous vous portons,
 « Vous qui abhorrez la tyrannie,
 « Vous qui abhorrez la flatterie,
 « Vous qui avez résisté à la séduction,
 « Vous qui êtes resté ferme dans votre résolution (1),

« De la misère,
 « Du désespoir,
 « Du malheur de vous déplaire,
 « De la puissance des hobereaux (2),
 « De la fausse politique, préservez-nous Seigneur.

« Daignez, Seigneur, vous opposer aux progrès du
 luxe (3).

« Daignez ordonner la résidence (4),
 « Daignez rendre la pluralité des charges incompatibles,
 « Daignez nous accorder la liberté de la presse (5),
 « Daignez supprimer les lettres de cachet,

« Ainsi soit-il. »

Nous vous en
 supplions, Seigneur.
 Préservez-nous, Ayez pitié de nous.
 Seigneur.

(1) En rendant au ministre le tribut d'éloges que méritent sa fermeté et sa noble confiance, on n'oubliera pas que c'est à la sagesse du roi que la France est redevable de la décision favorable qui calme toutes ses craintes.

(2) Hobereaux, seigneurs à la campagne, *valets à la Cour* qui ne sont pas honteux d'exiger les corvées les plus révoltantes de leurs malheureux vassaux.

(3) Quelque chose qu'on puisse avancer en faveur du commun, le luxe est l'ennemi mortel des mœurs.

(4) Le moyen le plus ordinaire pour éluder la résidence est d'acheter une charge à la Cour.

(5) Il n'y a que la liberté de la presse et la liberté la plus absolue qui puisse épurer nos mœurs.

PRIÈRE

« Seigneur, ces demandes sont celles du peuple que vous avez voulu prendre sous votre protection d'une manière si spéciale. Daignez, Seigneur, peser ces demandes dans votre sagesse et les lui accorder si vous les croyez propres à assurer son bonheur ;

« Vous qui étant notre Père à tous, êtes si digne de vivre et de régner dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

Les PRIÈRES à l'usage de tous les ordres ne présentent pas un intérêt marqué pour mériter une reproduction même partielle. Il suffira de dire que le *Magnificat du peuple* respire la confiance que le peuple a dans son souverain ; — que le *Miserere de la noblesse* est le cri de ses lamentations pour avoir méconnu les intentions du Roi ; c'est la reconnaissance de ses fautes et le désir de se les faire pardonner au moyen d'un sacrifice volontaire ; — Le *De profundis du clergé* est l'aveu par les hauts dignitaires ecclésiastiques qu'ils voudraient continuer à garder pour eux les honneurs avec les biens qui y sont attachés en faisant payer les charges par le bas clergé ; — Le *Nunc dimittis des Parlements* est le souhait manifesté par le peuple que ces Assemblées soient supprimées en tant que corps politiques.

Ainsi dans la période qui suit la convocation

des Etats généraux et précède le jour de leur réunion, tout est à l'adulation : le Roi est le père du peuple, le restaurateur de la liberté ; Necker, son conseiller, est un demi-dieu. L'amour qu'on a pour eux se répand sur la famille royale et jusque sur la Reine, dont certaines feuilles écloses dans les jardins du Palais-Royal se plaisent pourtant à critiquer les goûts frivoles et le besoin des plaisirs ruineux.

Un libelle détonnera seul dans ce concert de louanges et dépeindra, sous une forme acerbe, les difficultés de l'heure présente, les longues hésitations de la Cour et les graves résolutions auxquelles elle s'est arrêtée pour faire durer le provisoire et reculer la date de la liquidation finale.

LA PASSION, LA MORT ET LA RÉSURRECTION DU PEUPLE est assurément l'œuvre la plus curieuse, la mieux présentée et la plus insidieuse qu'on ait publiée dans cette période où s'est préparée et précisée la Révolution : si connue qu'elle soit, elle mérite, par sa verdeur et son originalité, d'être au moins en partie reproduite.

« En ce temps-là, vivaient dans une contrée appelée la France, vingt-trois millions d'hommes plongés dans l'avilissement, l'abatardissement, l'inertie et la détresse. Un roi, né bon et juste, luttait contre la clémence et la nécessité cruelle

de se faire obéir par la force. Les fortunes étaient englouties par la stagnation de la justice, du commerce et des arts ; les travaux et les salaires étaient suspendus. Une paralysie meurtrière, engourdissant les bras, ne laissait que des mains pour mendier. Les ateliers étaient déserts, les hôpitaux regorgeaient de nécessiteux, les cœurs étaient remplis de rage... l'abattement et le besoin anéantissaient l'esprit, les mœurs et la santé de la première nation de l'Europe. C'est au milieu de ces convulsions effrayantes que le chef de cette immense famille entreprit de régénérer son peuple, de guérir les plaies du corps politique et d'extirper le mal dans sa racine.

« Un autre million d'hommes (1) épars çà et là, faisant surtout leur séjour ordinaire dans les galeries de Versailles..... fondant des prétentions frivoles sur les actions éclatantes ou les grands crimes de quelques brigands dont rougirent les siècles passés, considéraient leurs frères les plus utiles, les plus nombreux et les plus vertueux comme un vil troupeau, né pour gémir dans les humiliations de la servitude.....

« Une partie de cette tourbe titrée (2) faisait descendre du ciel le pouvoir de commander la terre. Née sans patrimoine et sans nom, ne pouvant, par son institution, avoir d'autre propriété

(1) La noblesse.

(2) Le clergé.

qu'un bâton, une base et des *sandales*, ne devant se substanter que de la commisération publique, elle avait envahi presque tous les domaines de la nation, insultait au laboureur par un luxe scandaleux et refusait au souverain le tribut même que s'empressait de lui offrir la classe la plus laborieuse et indigente.

« Ce fut dans cet accès de fièvre de la raison en délire qu'on appela des médecins consultants (1). Mais ces médecins pris parmi les sénateurs, les docteurs de la loi et les pharisiens étaient des empiriques dont l'égoïsme meurtrier..... administrait des poisons au lieu de remèdes. Deux hommes audacieux et vains entreprirent la guérison. L'un était grand-prêtre, l'autre sénateur. Mais les saignées fréquentes... affaiblissent le corps politique qui se meurt. Le désespoir est dans toutes les âmes. Alors le Père de miséricorde suscite un de ses prophètes, homme doué d'une vertu puissante, d'un génie vaste et sublime. Celui-ci inspire au Prince l'idée d'assembler encore une fois les médecins. Quand ils furent tous réunis, le Roi leur dit : « Je vous ai
« assemblés pour m'aider à fixer le bonheur et
« la prospérité au milieu de mon peuple. Depuis
« longtemps, vous ne m'êtes d'aucune utilité.
« Vous ne me payez plus le tribut auquel vous
« condamnent les lois divines et humaines,

(1) Les notables.

« princes des prêtres, sénateurs, pharisiens, vous
« me frustrez de mes droits et me forcez à
« recourir, pour alimenter ma famille à la classe
« la plus indigente, au peuple qui vous nourrit
« vous et les vôtres. »

« Le grand-prêtre (*le clergé*) répondit : « Les
« domaines que nous possédons nous viennent
« du ciel. L'Etat est dans l'Eglise. L'Eglise, par
« conséquent, ne doit rien à l'Etat que des
« prières. Faites payer cette classe laborieuse
« qui féconde nos terres et qui sans doute est
« trop heureuse et trop honorée de se voir notre
« esclave. Faites payer la noblesse qui, par une
« série d'usurpations et de brigandages a envahi
« vos fiefs et vos droits, attache vos sujets à la
« glèbe et marque du sceau de l'infamie vingt-
« trois millions d'hommes dont vous devez être
« le père ». — « Un pharisien (*la noblesse*)
répliqua : « Quels services ont donc jamais
« rendus à l'Etat les pontifes et les prêtres. Cet
« ordre qui ne naquit jamais, doit ses richesses à
« la fraude, à la ruse et à la violence. Entouré
« d'êtres vicieux, il jouit, dans une stupide
« inertie, des fruits que la terre libérale produit
« seulement pour ceux qui fouillent et sillonnent
« ses entrailles. D'où viennent ses *immunités* ?
« Fera-t-il descendre du ciel le droit de ne payer
« aucun tribut sur la terre. Mais si les pontifes
« et les prêtres sont tous célestes, ils ne doivent
« posséder aucun bien terrestre. Il faut les rap-

« peler à leur origine sainte et sublime, à ces
« temps heureux où les apôtres, leurs prédéces-
« seurs, sans carrosses, sans courtisans, sans
« habits même, souvent sans pain, parcouraient
« les diverses contrées prêchant l'évangile, la
« paix et le bonheur dans les familles..... ils
« mentent ces prêtres quand ils disent qu'ils ont
« reçu leurs biens de la miséricorde divine. Le
« ciel ne leur envoya jamais que l'Esprit-Saint
« qui, ayant détruit en eux leur grossière igno-
« rance, se pervertit en passant de l'âme des
« apôtres dans celle de leurs successeurs et leur
« inspira cette morgue sacerdotale qui, depuis
« quinze siècles, indigne toutes les âmes hon-
« nêtes. Depuis ils obtinrent par la violence et
« l'imposture la protection spéciale des rois et
« les possessions des peuples. Voilà la source de
« leurs immunités..... horde ambitieuse et turbu-
« lente dont le premier vœu est le dénuement : —
« puisqu'elle possède les terres et les richesses,
« elle doit du moins payer le tribut commun que,
« de droit naturel et divin, tout souverain peut
« exiger de ses peuples ».

« Quand le *Pharisien* eut parlé, on se sépara
en petits comités et l'on fut bien étonné de voir
des hommes protecteurs nés de la nation, des
hommes sortis de la *Tribu royale* protester
contre le bonheur, la prospérité de la nation.
Leur ignorant délire produisit cet écrit incen-
diaire connu sous la dénomination de *Mémoire*

des Princes, où l'on s'efforce de déshonorer par des lâchetés un nom illustre que les Français chérissent depuis tant de siècles. Et pendant que des fous secondent les sinistres desseins des princes, des petits despotes (1) sans mérite, sans mœurs, toujours réunis pour faire le mal, toujours divisés pour faire le bien, désolent et ruinent l'empire par leurs exactions judiciaires et ces épices scandaleuses qui révoltent ceux même qui n'en furent jamais les victimes, arrosent les provinces du sang des citoyens et s'érigent en législateurs tandis qu'ils ne sont que les interprètes des lois. Malheur au peuple abruti qui oublierait le discours du d'Ormesson, les arrêts du Parlement de Paris et celui du Sénat Franc-Comtois qui autorise l'insurrection de la noblesse. Malheur à qui perdrait un instant de vue les abus d'autorité de cette soldatesque en robe plus dangereuse qu'une armée de brigands.

« Cependant les médecins réunis en comité déclarent ne pouvoir opérer la guérison parfaite du corps politique sans lui couper un membre, la tête, siège de la pensée, de la force et de toutes les facultés. *Isariote de C...ti* (2) est celui des douze qui s'est chargé de proposer ce remède infernal et de livrer ainsi l'Empire aux mains des méchants.

(1) Les Parlements.

(2) Conti.

« Le patient (1) fut conduit aux pieds du trône. Les princes des prêtres, les docteurs de la loi et les pharisiens cherchèrent à provoquer contre lui de faux témoignages et l'accusèrent de vouloir détruire la monarchie, mais cette déclaration trop vague ne paraissait pas suffisante. Le Souverain-Maître (*le Roi*) se levant alors, interrogea l'accusé : « Vous ne répondez rien à ce que ces « gens-là déposent contre vous ». Comme l'accusé gardait le silence, le Souverain-Maître l'interrogea de nouveau : « Etes-vous homme ? « Français ? Répondez ». — *Le Plébéien* : « Je « le suis, je le suis et vous verrez dans quelques « jours que je sais défendre mes droits et prouver « mon innocence ». Aussitôt les pharisiens et les « docteurs de la loi, déchirant leurs habits, dirent : « Qu'avions-nous besoin de témoins ? « Vous venez d'entendre le blasphème. N'a-t-il « pas dit qu'il était homme ? Qu'il était Français ? « Que vous en semble ? » Tous, excepté le Souverain maître et l'aîné de la tribu royale (2) jugèrent qu'il méritait la mort. Alors quelques-uns se mirent à lui cracher au visage ; ils armèrent leurs valets qui lui donnaient des coups de poing et lui plongeaient des poignards dans le sein. Cependant Pierre Le Noir (3), frère du patient, était dans l'antichambre. Par trois fois on lui

(1) Le plébéien.

(2) Le comte de Provence.

(3) Ancien lieutenant de police.

demanda s'il était disciple de l'accusé. Par trois fois il répondit : « Non ». Alors les princes des prêtres, les pharisiens et les sénateurs ayant délibéré ensemble l'emmenèrent et le livrèrent au Conseil où présidait Caïphe Necker. Caïphe l'interrogea : « Êtes-vous Français ? » ; il répondit : « Vous le dites ». — « Vous voyez de combien « de choses ils vous accusent ? » — Le plébéien répondit : « Ils ont tort de m'accuser. Je n'ai « commis d'autre crime que d'être né leur égal ». — Or, comme le temps était venu où, pour rétablir l'ordre et l'harmonie, il fallait exterminer les méchants, on comptait, parmi les sénateurs, nombre de séditieux comme le général Le Cogneux, le turbulent Fréteau et Barrabas d'Epremesnil. Caïphe proposa aux princes des prêtres et aux pharisiens de délivrer le plébéien et de mettre entre leurs mains Barrabas d'Epremesnil. Mais les prêtres émurent les pharisiens et les poussèrent à demander la délivrance de Barrabas d'Epremesnil et de tous les fous des îles Sainte-Marguerite. Caïphe leur répondit : « Que voulez-vous que je fasse du « plébéien ? ». — Ils se mirent à crier : « Crucifiez-le, exterminatez-le ». — Caïphe leur dit : « Quel mal a-t-il donc fait ? ». — Ils criaient encore plus fort : « Crucifiez-le, exterminatez-le. « Quiconque refusera de le crucifier n'est pas « l'ami des pharisiens ni des grands-prêtres. Il « se dit Français, il se dit homme, et nous ne

« voulons pas qu'il soit ni homme, ni Français ». — Alors les pharisiens se précipitèrent à main armée sur le plébéien, le terrassèrent et le baignèrent dans son sang. Leurs esclaves le traînèrent dans la boue, le frappèrent. Ils le menèrent ensuite au lieu appelé Golgotha ou place d'armes, et c'est là que les soldats et les satellites le crucifièrent entre deux larrons nommés, l'un l'ordre du clergé et l'autre l'ordre la noblesse. Après l'avoir crucifié, ils le dépouillèrent de ses vêtements et se les partagèrent ainsi que toutes ses propriétés. Les esclaves et les pharisiens qui passaient l'insultaient en disant : « Il a sauvé les autres, sa patrie et son Roi, et il ne peut se sauver lui-même ». — Enfin, vers la sixième heure du jour, la terre se couvrit de ténèbres et, après avoir poussé un grand cri, le plébéien expira.

(Ici se fait une pause pendant laquelle on baise les pieds du Roi, de Monsieur et du Ministre citoyen.)

« Au même instant, le voile de l'ignorance fut déchiré en deux. La terre frémit d'horreur. Le trône même fut ébranlé. Le Souverain maître dit alors à Caïphe Necker de travailler à la résurrection du meilleur et du plus nécessaire de ses enfants, qu'il reconnaissait pour l'aîné de sa famille puisque lui seul l'avait créé chef et l'avait sauvé des attentats et des usurpations des prêtres et des pharisiens, — qu'il voulait que le

plébéien ne fût plus exposé à aucune espèce d'asservissement, — que vingt-trois millions d'hommes toujours unis avaient plus de droits à son estime et à sa vénération qu'une poignée de séditions toujours désunis et armés les uns contre les autres, — que les plébéiens, par leur nombre, formant la presque totalité de cette grande famille étaient, par leur état, autorisés à lui faire mieux entendre la vérité ; qu'il voulait donc signaler sa justice en rappelant le plébéien à la vie, en le convoquant à l'Assemblée nationale *en raison de sa population et de ses lumières* : de cette innovation salutaire résulteraient une foule d'avantages, comme de compter les voix par tête sans distinction d'ordre, d'accroître le nombre des députés du peuple, d'établir une égalité proportionnelle entre les citoyens. L'Etat ne serait jamais plus en sûreté que lorsqu'il serait protégé par vingt-trois millions d'hommes qui l'honoreraient par leurs vertus et formeraient sa force au dehors, sa gloire et sa prospérité au dedans.

« Per evangelica dicta, deleantur carnifices magistratus et nobilitas. Amen. »

RÉFLEXION

« Cet évangile nous apprend que la Bretagne, la Franche-Comté et les autres provinces à Parlement, doivent surveiller sans cesse les démarches des *Robins* et des *Ignobles* ; qu'on doit affermir

le Roi et son Ministre par une reconnaissance sans bornes ; qu'on doit haïr et mépriser profondément tous les Conti, les Le Noir, les Cogneux, les Fréteau et les Barrabas d'Eprenesnil du monde ; que les citoyens de Nantes, de Rennes et de Besançon méritent d'être déclarés traîtres à la patrie s'ils ne vengent l'affront sanglant fait à leurs compatriotes... en brûlant sans délai dans une place publique, toute la Robinaillé sacrilège et la Noblesse insolente, etc.....

« Au nom de Louis XVI, et du comte de Provence et de Necker. Ainsi soit-il ».

Cette satire mordante frappait trop juste et d'ailleurs blessait trop cruellement la noblesse, la magistrature et le clergé pour ne pas soulever leurs colères et ne pas effrayer la Cour. Elle pensa qu'il était utile d'arrêter dans leur premier essor ces publications osées qui pouvaient devenir un danger pour l'ordre public. Une poursuite fut ordonnée et, sur les réquisitions de l'avocat général Séguier, le Parlement, toutes Chambres réunies, les pairs y siégeant, condamna, le 13 mars 1789, l'écrit à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la Haute-Justice comme impie, sacrilège, blasphématoire et séditieux. Elle défendit à tous libraires de le vendre, à tous colporteurs de le distribuer, ordonna à tous détenteurs d'apporter au greffe les exemplaires dont ils seraient dépositaires et prescrivit une information

pour en rechercher l'auteur. Le lendemain l'arrêt publié reçut exécution et le libelle lacéré fut brûlé au pied du grand escalier du Palais. La poursuite ne procura pas à la Cour le résultat qu'elle attendait, mais valut au contraire à l'écrit un regain de faveur sur lequel elle n'avait pas compté. Chacun voulait se procurer le livret condamné, et comme il était devenu introuvable, son auteur eut l'idée d'en faire paraître une autre édition presque entièrement conforme, mais qui, pendant un temps, put circuler à découvert, grâce à la précaution qu'il avait prise de la dissimuler sous un titre nouveau : *L'Évangile du jour ou In illo tempore*, avec indication que l'impression en avait été faite, — surcroît de précaution ou malice, on ne sait, — *par ordre de la noblesse et du clergé*.

Ces derniers écrits sont évidemment en avance, par la violence qu'on y rencontre, sur les numéros de la *Liturgie révolutionnaire* qui les avaient précédés. Leurs auteurs se sont-ils rendu compte, par la rapidité avec laquelle leurs écrits avaient été débités dans les rues de la capitale, de l'action qu'ils avaient exercée sur l'opinion publique? Il est certain qu'à partir de ce moment, le style de ce genre de libelles se modifie et prend, sous la même apparence de respectueuse fidélité à la royauté, un ton plus marqué d'acrimonie contre les ordres privilégiés.

LE DÉTAIL

de ce qui sera chanté à la première messe des Etats généraux contient, sous un titre commun, trois parties distinctes : *Le Te Deum du Tiers-Etat, le Confiteor de la Noblesse, la Contrition tardive de quelques membres de plusieurs P... [Parlements].*

I

LE TE DEUM DU TIERS-ETAT

Le clergé chantera la basse contre, la noblesse la basse taille et le Tiers-Etat la haute contre et le premier dessus.

« Nous vous adorons, Roi tout puissant et vous reconnaissons pour le Roi des Français :

« Toute la France vous révère comme le père commun... Les trois ordres, à l'envi, célèbrent vos vertus... Vous avez relevé votre peuple abattu sous le joug d'orgueilleux oppresseurs, rappelé Necker auprès du trône, proscrit ce manifeste signé par les princes; vous avez mis votre Tiers-Etat à l'abri des clameurs de la calomnie..., vous avez franchi cet immense intervalle entre le trône et lui, et souffert qu'il fût placé à la droite de Votre Majesté.

« Il est arrivé ce jour mémorable où, déposant le fastueux appareil de la grandeur, vous paraissez comme un homme au milieu des sujets qui vous adorent et comme un père entouré de sa nombreuse famille.

« Grand Roi, sauvez votre peuple; il n'espère qu'en vous. Bon Roi ayez pitié de nous ».

II

LE CONFITEUR DE LA NOBLESSE

« Je confesse à Louis XVI, Roi de France, justement surnommé le Bienfaisant, à Marie-Antoinette d'Autriche, notre auguste souveraine, à Mesdames respectables tantes du Roi, à Monsieur, digne frère de Louis XVI, au duc d'Orléans, à sa vertueuse compagne, à l'Ange gardien Necker et à vous, mon père Pie VI, premier ministre du Seigneur sur la terre, que j'ai beaucoup péché par pensées, par paroles, par écrits et par actions.

Par pensées.

« J'ai désiré voir renaître ces temps barbares de l'Aristocratie féodale où chacun de nous exerçait le despotisme, opprimait ses voisins et se faisait regarder et respecter comme un petit monarque. — J'ai fait des vœux ardents pour l'avilissement de cette classe obscure qu'on nomme Tiers-Etat, pour qu'elle fût disciplinée en esclave et traitée avec le mépris que le néant inspire à la grandeur.

« *Meâ culpâ, meâ culpâ, meâ maximâ culpâ* ».

Par paroles.

« J'ai défendu dans la première assemblée des notables, en 1787, mes privilèges et mes droits contre le Trône;

« Dans celle de 1788, j'ai pris la défense de mes privilèges et de mes droits contre la nation. J'ai pareillement opiné contre le Tiers-Etat pour qu'il fût rejeté des Etats généraux si peu faits pour lui et dont son rang, sa naissance et sa fortune devaient pour jamais l'exclure

« *Meâ culpâ* »

Par écrits.

« Dans un mémoire signé par des princes, j'ai avancé faussement que notre respectable et antique noblesse avait seule répandu son sang pour la cause des Rois et de la Patrie, lorsque celui du Tiers-Etat coulait à grands flots pour les mêmes intérêts;

« Que ce fut elle qui plaça la couronne sur la tête de Hugues Capet lorsque, dans ce temps au contraire, la noblesse était plus disposée à frapper les fondements du trône qu'à le donner.

« D'avoir avancé aussi légèrement que ce furent les nobles qui rétablirent le sceptre dans les mains de Charles VII lorsque Jeanne Darc et le Tiers-Etat opérèrent ce prodige.

« J'ai affirmé également que ce furent notre

valeur et notre fidélité qui firent triompher les étendards de Henri le Grand, lorsque chacun sait que ce ne fut pas le peuple qui trama la Ligue, qui forgea le poignard de Ravailac, qui trama la Fronde et les barricades, mais que ces iniquités furent l'ouvrage de la noblesse

« *Meâ culpâ*. »

Par actions.

« J'ai stipendié d'ineptes écrivains pour composer un odieux manifeste contre le Roi et le Tiers-Etat dans lequel le bon sens et la raison sont également blessés. J'ai cherché à semer la division où régnait la concorde et la paix en voulant bouleverser jusque dans ses fondements les bases inébranlables de la monarchie pour lui substituer la tyrannique Aristocratie.

« A l'exemple d'illustres brigands j'ai soldé de vils assassins pour égorger lâchement d'honnêtes citoyens sans armes et sans défense. J'ai saccagé sans pitié les terres du pauvre cultivateur en me livrant avec excès au plaisir de la chasse.

« *Meâ culpâ*.

« C'est pourquoi je prie Dieu, et vous Louis XVI et notre grande Reine. de m'accorder la rémission de mes péchés.

« Ainsi soit-il. »

III

LA CONTRIBUTION TARDIVE

de quelques-uns des membres de plusieurs P.....

« O grand Roi, nous sommes couverts de honte lorsque nous pensons à ta grandeur et à nos fautes. Tu nous as revêtus de notre charge pour appuyer la monarchie et défendre les peuples : nous avons cherché à ébranler l'un et à opprimer l'autre. Tu nous as communiqué ton pouvoir et nous voulions en abuser..... Nous avons été très ardents à nos intérêts personnels et insensibles pour ceux des malheureux plaideurs... Oui, nous avons commis des péchés d'orgueil, d'intempérance, de méchanceté, d'ingratitude, de partialité et d'aristocratie. Nous avons fomenté le trouble dans le Tiers-Etat après avoir été son idole chérie. Il nous tendait la main, le sourire sur les lèvres, lorsque nous cherchions à l'anéantir. Nous avons donné malignement aux plus pures intentions les épithètes odieuses de démocratie, sédition..... Mais ta miséricorde est infinie, grand Roi, et vous, illustres Etats généraux, source de grâce, trésor de bienfaisance, bonheur inattendu....., nous craignons qu'une foule d'abus depuis longtemps impunis parmi nous, des prévarications multipliées, ne vous forcent à diminuer notre pouvoir, à borner nos fonctions.

Ah! détournez cette idée; notre espérance est en vous. O précieux États généraux, ô bon souverain, pardonnez-nous. Ainsi soit-il ».

L'INTROÏBO AD ALTERE DEI DU PEUPLE garde la même forme de respectueuse déférence pour la royauté et d'irréductible aversion contre les classes privilégiées et les Parlements. Deux membres du peuple disent les prières du commencement de la messe; un patricien annobli récite le *Confiteor*.

« † *Au nom de Louis XVI, notre père, du comte de Provence et du sage Necker. Ainsi soit-il.* »

PREMIER PLÉBÉIEN

« Je m'approcherai du trône de mon roi.

DEUXIÈME PLÉBÉIEN

« Je me présenterai devant ce bon père qui remplit mon âme d'une joie toujours nouvelle.

PREMIER PLÉBÉIEN

« Soyez mon juge, ô mon roi, et prenez ma défense contre les méchants et les impies. Délivrez-nous du magistrat injuste, du noble perfide et du prêtre imposteur.

PREMIER PLÉBÉIEN

« Notre secours, notre espoir, notre bonheur est dans Louis XVI, notre honoré seigneur.

DEUXIÈME PLÉBÉIEN

« Qui a daigné convoquer la nation à notre aide, se déclarer pour la classe de ses sujets la plus forte, la plus utile et cependant opprimée par une poignée de despotes titrés.

Un praticien ou noble récite le Confiteor de la manière suivante :

« Je confesse à Louis XVI, père commun de vingt-quatre millions d'hommes, qui n'a d'autre volonté que celle de ses enfants et désire les rendre tous heureux, — au comte de Provence, à Necker, son appui et l'espoir unique de cette immense famille, aux vertueux défenseurs du peuple Louis-Philippe d'Orléans et François de Malesherbes, aux princes de Montbarrey et de Saint-Mauris, aux membres du Tiers-Etat, et à nous, mes frères nourriciers, vénérables laboureurs, que j'ai grièvement péché en vous contestant vos droits aussi anciens que le monde, en vous faisant payer mes plaisirs, mes débauches et mes dettes, en refusant de vous reconnaître pour mes frères quoique vous soyez quelque chose de plus puisque vous alimentez mon luxe, mon inertie et ma *nullité* universellement reconnue, en vous forçant par mes persécutions et mes prétentions absurdes à élaner votre âme et vos plaintes vers le trône de notre père commun; C'EST MA FAUTE, MA FAUTE, MA TRÈS GRANDE FAUTE, c'est pourquoi je prie le comte de Provence, ... et vous, mes frères nourriciers, vénérables labou-

reurs, de prier le Roi de nous pardonner et d'obtenir notre grâce auprès de ses fidèles sujets. Ainsi soit-il. »

PREMIER PLÉBÉIEN

« Que ce prince clément ait pitié de vos folies et de votre morgue ridicule et qu'après avoir exigé de vous une pleine et entière soumission à ses vues personnelles, il daigne vous laisser vos *plumets*, vos *épées*, vos *dragones*, vos *rubans* de *diverses* couleurs, vos titres de très haut et très puissant et vous réconcilie enfin avec la classe nourricière que vous opprimez ou méprisez depuis quinze siècles.

Le noble répond : Amen.

.

Oremus.

« Nous vous prions, Seigneur, par les mérites des courageux et nobles citoyens le duc d'Orléans, les princes de Montbarrey et de Saint-Mauris, les évêques de Lescars et de Narbonne, dont les noms seront gravés au temple de mémoire, nous vous supplions, dis-je, d'oublier les lâchetés des Boisgelin, des évêques de Nevers et d'Embrun, des chevaliers de Guer et de Bec-de-Lièvre, et de daigner pardonner toutes les preuves que vos parlements ont données d'une démence épidémique et perfide. *Amen.* »

Suivent les *actes de Foi, d'Espérance et de Charité* et LES COMMANDEMENTS D'UN ROI :

« Ton seul prince tu serviras
Après les lois premièrement.

« Jamais l'État ne trahiras
Comme Conti vilainement.

« La noblesse mépriseras
Lorsqu'elle agira lâchement.

« Les *perroquets* tu plumeras
S'ils se comportent honteusement.

« La vérité tu me diras
Sans crainte d'aucun châtement.

« Prêtre paillard toujours seras
Puisque ne peux être autrement.

« Le bien roturier ne prendras
Fusses-tu noble absolument.

COMMANDEMENTS DU CLERGÉ

« Vêpres et messes ouïras
Pour me les payer grassement.

« Ton argent tu me porteras
Au moins dix fois l'an humblement.

« Perdrix, chapons ne mangeras
Pour que j'en aie abondamment.

« Nuit et jour tu travailleras
Pour que je vive mollement,

« Femme et fille me fourniras
Pour les caresser saintement. »

DIALOGUE

entre le Roi et Monsieur.

LE ROI

« Ce Necker tant vanté, mon frère, quel homme est-ce ? »

MONSIEUR

« Sire, il a l'esprit juste et le cœur citoyen ;

« Il respecte les lois et les mœurs... »

LE ROI

« C'est fort bien »

« Mais on dit que jamais il n'entendit la messe. »

MONSIEUR

« Ah ! Sire, moquez-vous de tous ces sots discours,

« Lenoir et Lamoignon l'entendent tous les jours. » »

On voit apparaître dans ces perfides insinuations lancées en bloc contre le clergé, la haine que professait la philosophie révolutionnaire contre la religion catholique. Aujourd'hui on s'en tient à la plaisanterie tendancieuse généralisée ; — demain l'attaque sera plus vive et plus directement portée contre l'Eglise catholique, sa doctrine et ses ministres.

LA GRAND'MESSE VOTIVE *qui doit être célébrée à l'ouverture des États généraux* est encore une publication de même ordre. Présentée, comme son nom l'indique, sous forme de messe avec demandes, réponses et prières, elle contient, avec les mêmes protestations

d'amour et de fidélité pour le Roi, les mêmes reproches haineux contre les ordres privilégiés, et les mêmes aspirations ardentes pour une égalité nécessaire et une liberté impatiemment attendue. Il est sans intérêt de la reproduire intégralement, elle est d'ailleurs trop longue, — et il suffira, pour la spécialiser, d'en détacher quelques parties saillantes qui en feront connaître le ton tranchant et la tendance autoritaire.

LE CÉLÉBRANT

« Soyez notre juge, ô Seigneur, et vous, Députés du Tiers, défendez la *cause de la nation que vous représentez*. Défendez-la contre l'ambition, l'avarice et les préjugés injustes. Délivrez-la de l'*oppression des hommes iniques et trompeurs dont elle est depuis si longtemps la triste victime*. »

LE RÉPONDANT

« Car, ô braves Députés du Tiers, vous êtes l'appui et les défenseurs de la Patrie. Pourquoi nous laisseriez-vous plus longtemps dans le deuil et livrés à la discrétion de nos ennemis. »

Le répondant dit le Confiteor pour le clergé :

.

« Je confesse à Dieu le Père tout puissant, à la Nation, au Roi et à tous les bons citoyens, pour moi et pour tous les prélats, abbés commendataires et autres gros bénéficiers du royaume, — lesquels ont grandement péché, — d'abord *par*

pensées, non en méditant les choses célestes, mais en songeant aux moyens de grossir leurs revenus et de vivre en païens, — *par paroles*, non en prêchant et en catéchisant leurs ouailles, mais en donnant le mauvais exemple, en se permettant des discours profanes et licencieux, — *par œuvres*, non en faisant des aumônes mais par leurs vices et leurs œuvres de libertinage, — *par omission*, en ne s'acquittant d'aucuns de leurs devoirs, vivant hors de leurs diocèses et laissant à des prêtres qui meurent de faim le soin de servir Dieu et l'Eglise... C'est leur faute... »

LE RÉPONDANT

« Que le Seigneur tout puissant ait pitié du clergé, qu'il le convertisse et le conduise promptement à la vie éternelle. »

Le répondant dit le Confiteur de la noblesse :

« Je confesse à Dieu, à la Nation et au Roi pour tous les nobles et grands du royaume qui ont pour le moins aussi grandement péché que nos Evêques, soit *en pensées*, par tous les projets qu'ils ont roulé dans l'esprit et tous les artifices qu'ils ont imaginés pour tromper, séduire, accabler le Tiers, — soit *par paroles*, par tout ce qu'ils ont insinué pour combattre ses justes prétentions et les faire rejeter, — soit *par actions*, par tout ce qu'ils ont fait par le présent et le passé pour être les despotes sévères de leurs vassaux et s'engraisser de leurs sueurs... C'est leur faute...

« Que le Seigneur accorde aux nobles le pardon de leur orgueil et de leurs injustes préjugés et qu'il les rende dignes d'être les hommes de la Nation. »

GLORIA

« Gloire à Dieu dans tout l'univers, gloire aux Etats généraux et à tous les cœurs qui ont des sentiments dignes d'un Français. Nous vous louons, nous vous glorifions d'avoir permis que la nation s'assemble pour remédier à tous les maux qui nous accablent. Protégez les Députés du Tiers...; que dans les délibérations *les voix soient comptées par tête et non par ordre*, afin que leurs adversaires ne puissent les dominer... et que la nation reprenne sa splendeur... »

PROSE

« Notre bon monarque Louis,
Avec nos Députés chéris
Vont opérer un grand bien là. — *Alleluia.*

« Aucun ministre ravisseur
Ne deviendra notre oppresseur.
Des méchants on se défera. — *Alleluia.*

« Les nobles, un peu trop hautains,
Deviendront des hommes humains.
Leurs préjugés on détruira. — *Alleluia.* »

CREDO

« Je crois en Dieu, père de tous les hommes. Je crois en un Roi qui gouverne la monarchie par le pouvoir qu'il a reçu de Dieu *et de la nation*. Je crois que tous les Français doivent être libres et qu'ils sont tous égaux; que les nobles ne sont que *les premiers inter pares*; que le clergé ne doit avoir de grandeur que dans les fonctions du ministère. Je crois que *le Tiers-Etat forme la nation* et n'a pas besoin d'autre corps pour être la *nation intègre*. Je crois qu'il doit, avec le Roi, détruire le despotisme des ministres, les exemptions et les privilèges du clergé et de la noblesse et les injustices des cours... Je crois à la résurrection de la France. Ainsi soit-il. »

PATER

« Notre père qui êtes dans les cieux... délivrez-nous des impôts trop onéreux, de la Bastille, des Lettres de cachet, des mauvais ministres... Délivrez-nous des fermiers généraux, des gabelles, des pensions et des traitements scandaleux, des pensions sur les économats, des monts de piété que Rome approuve et que la justice réprouve, de la capitation royale et de tous abus introduits par le despotisme de ceux qui abusent du pouvoir et de la confiance des rois. »

COMMUNION

« Français, Nobles, Clergé, Tiers, vous n'êtes qu'un peuple. N'ayez aussi qu'un cœur et votre félicité sera éternelle... »

Le PATER, l'AVE, le CREDO et le DIES IRÆ DU PEUPLE marquent encore une progression dans l'accentuation des vœux populaires.

Dans le *Pater*, le Roi est toujours le digne successeur du grand Henri. Il est toujours le père du peuple. Mais c'est surtout Necker, le roturier, sur qui l'on compte pour être « le protecteur de la justice, le restaurateur de la chose publique, le vengeur de la liberté outragée ». On attend de lui que, « malgré la clameur des bigots, il punisse comme ils le méritent les aristocrates qui se souillent par la défense d'une cause injuste et se déshonorent par des actes de lâcheté. Le peuple français lui élèvera des autels ».

« Égalité sainte, égalité fondée sur la nature, ton empire est aboli. Nous rampons sous le joug des grands, ils nous méprisent et nous font trop éprouver qu'en France tu n'existes que de nom.

« Liberté, droit sacré, droit imprescriptible, après laquelle chacun de nous soupire, viens enflammer nos cœurs, inspire-nous, et toi, peuple, brise tes fers, recouvre les droits qui te sont

injustement ravis et que bientôt ta volonté soit faite... »

L'Ave du Tiers-Etat est un salut à la philosophie, à la liberté et à l'aurore des temps nouveaux.

« Je te salue, ô sainte philosophie pleine de grâce, répands sur nous tes faveurs, tu seras célébrée par-dessus toutes choses... Je te salue, ô liberté, dont l'aurore commence à poindre, je t'adresse mes vœux et mes prières. Daigne écouter les hommages que t'adresse le *corps national*. Vois la rage dont sont animés ces despotes cruels qui voulaient nous faire plier sous leur joug... Je te salue Egalité sainte, sans laquelle nulle liberté ne peut exister, Egalité primitive qui nous mettras à l'abri de l'oppression et nous soulageras du poids excessif des impôts... Je te salue, ô régénératrice future de ma patrie, qui donneras à la France une constitution politique solide et durable... Je te salue, Code de lois, si impatientement attendu... Je te salue, ô mon Roi, souverain bien aimé, Titus de la France... Au bas de ta statue nous graverons ces mots : Il abolit l'esclavage, il fut juste, bon, ferme, grand, généreux et vécut adoré de ses peuples.

« Et toi Necker, ministre sage et bienfaisant, daigne prier pour nous, PAUVRES PAYEURS, et compte sur la reconnaissance qui nous anime et nous animera jusqu'à l'heure de notre mort. »

Le *Credo du peuple* est la profession de foi de la masse populaire dans la liberté crucifiée mais qui va bientôt ressusciter.

« Je crois en l'Égalité que le Dieu tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, a établie parmi les hommes ; je crois en la liberté qui a été conçue par le courage, qui a souffert sous *Brienne* et *Lamoignon*, est morte, a été ensevelie... qui va bientôt ressusciter des morts, sera assise à la droite de la nation d'où elle viendra juger le Tiers-Etat et la noblesse.

« Je crois au Roi, au *pouvoir législatif du peuple*, à la répartition plus juste des impôts et à la résurrection de nos droits. Ainsi soit-il. »

Le *Dies iræ*, ou *les trois ordres au jugement dernier*.

Le peuple est bon, il est patient, mais il a droit à la justice, et dans le *Dies iræ*, il appelle avec impatience le jour où elle lui sera rendue complète et implacable.

Dies iræ.

« Voici donc le jour de la colère, de la justice et de la vengeance, ce jour terrible où doivent s'abîmer dans les gouffres de l'oubli, puissance, orgueil, richesse, vanité, fanatisme des prêtres, tyrannie des grands, exactions des ministres, insatiable avidité des publicains, lâches complots

des magistrats, tout cela va disparaître. Nous en avons pour oracles Louis XVI, Necker et la Raison. »

Quantus tremor.

« Quelle épouvante pour tant de scélérats illustres, pour tant d'assassins mercenaires lorsque le Roi, investi de son peuple, viendra tout approfondir et tout régénérer..... »

Liber scriptus.

« Alors le livre formidable de la liberté s'ouvrira. Tout y est gravé. D'un côté l'on y verra la bassesse et la rapacité des nobles, l'hypocrisie et l'avidité des prêtres, l'astuce et les friponneries des traitants, les concussions et l'impéritie des Intendants des provinces, l'art des grands à maintenir leurs privilèges... et par-dessus tout, les sauvages principes des Parlements.

« A l'autre page, la Raison découvrira tout ce qu'un peuple fidèle, soumis et confiant a essuyé d'humiliations, de vexations, d'injustices, d'outrages, de misère et de désespoir. Tout cela sera écrit dans ce livre terrible où le Roi va puiser le jugement qu'il doit manifester à son royaume... »

Recordare, Jesu pie...

« Daignez vous souvenir, Roi de paix et de bonté, que votre peuple qu'on tyrannise est

l'origine la plus vraie et le *fondement* le plus inébranlable de votre puissance... N'oubliez pas que vos nobles impérieux, votre haut clergé, vos Parlements ne sont ingrats envers vous que parce que vous avez été faible envers eux, tandis que votre peuple, toujours humble, soumis, patient, n'a jamais cherché que dans son cœur la récompense de son zèle... Ne permettez donc pas, Sire, que vos promesses sacrées restent sans fruit et que votre volonté souveraine se relâche en ce jour décisif qu'attendent vingt-quatre millions de Français fidèles pour se venger de cinq ou six cent mille flatteurs qui sont vos ennemis..... »

Pie, Jesu.

« O Sire, hâtez-vous de mettre chacun à sa place et pardonnez à tous : C'est votre peuple qui vous demande la grâce des coupables... La paix est le seul bien où il aspire parce que c'est d'elle seule que peuvent renaître le bonheur et l'égalité..... »

Les livrets de la *Liturgie révolutionnaire* étaient certainement lus avec avidité dans la classe populaire, car le parti royaliste fut frappé de leur succès et décida d'user, dans l'intérêt de sa cause, du même moyen de propagande, c'est-à-dire des publications à forme et étiquette empruntées à la phraséologie religieuse. Ses

publications assez ternes, n'offrent d'ailleurs qu'un intérêt médiocre. On en jugera par les quelques extraits suivants :

AUX AMES CHRÉTIENNES

SEXTÉ, NONE, VÊPRES et COMPLIES, pour tous les jours de la semaine à l'usage du peuple est une publication purement royaliste qui enseigne la confiance respectueuse, l'obéissance et la soumission dues à la famille royale.

A SEXTÉ

Iam solis excelsum.

« Le Roi dans son plus grand éclat remplit toute la terre de ses lumières ; il tire de son sein les rayons qu'il répand de toutes parts.

« Ministre éclairé qui nous embrasez par un feu toujours nouveau, faites que notre confiance croisse et parvienne à la perfection.

« Gloire soit au Souverain, au digne défenseur de nos droits, maintenant et dans tous les siècles. Ainsi soit-il. »

A NONE

Mirabilita testimonia.

« Votre résultat est admirable. C'est pourquoi notre Souverain s'applique à l'observer.

« L'évidence de vos paroles répand la lumière

et donne l'intelligence aux petits... Eloignez de vous les orgueilleux et rabaissez leur fierté...

« Quand nous avons été opprimés, vous nous avez défendus contre les attaques des méchants. Votre résultat est immortel. Suivez votre génie et nous vivrons..... »

Oraison.

« Nous vous supplions, ô grand Roi, d'éloigner toutes les embûches de nos ennemis et, pour nous conserver nos droits, étendez éternellement vos bontés sur nous. »

LES VÊPRES POUR L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS GÉNÉRAUX est un factum royaliste écrit, dit-on, par un citoyen de Caux. Il ne vaut d'être cité partiellement qu'à raison de l'aveugle amour que l'auteur prête au peuple pour son Roi.

In exitu...

« Lorsque le prince de Lambèse sortit des Champs-Élisées, escorté d'un peuple barbare, pour mettre la capitale à feu et à sang, le peuple de Paris devint le peuple du Roi et Paris devint son royaume. Le Roi se croyant trahi par son peuple abandonna son palais ; mais son retour ayant fait succéder le calme à l'orage, ses fidèles serviteurs lui dirent : Qui vous a fait fuir ?

Avez-vous pu abandonner un peuple qui vous est si cher et qui vous porte dans ses entrailles... Notre Roi est dans son palais et à la tête de ses fidèles sujets. Il a fait tout ce qu'il a voulu et tout ce que la clémence lui a suggéré de plus doux et de plus avantageux à la nation. Que les barbares idoles de la nation aient une bouche mais qu'ils ne parlent pas ; — des yeux mais qu'ils ne voient pas ; — des oreilles mais qu'ils n'entendent pas ; — des narines mais qu'ils ne sentent rien. Les braves défenseurs de la patrie ont mis leur confiance en Dieu et en leur Roi... Nous qui vivons, nous vous jurons l'attachement le plus ferme et l'obéissance la plus constante, vous bénissant dès à présent et à jamais. Amen. »

Cette façon d'interpréter l'émotion populaire survenue le 12 juillet à la suite du renvoi de Necker, semble exagérément optimiste à qui se souvient que deux jours après la Bastille était prise et que le Roi dut venir au milieu de l'Assemblée faire amende honorable et prendre l'engagement de rappeler Necker au ministère. Il n'y a donc pas lieu d'insister sur ce genre de productions, trop maladroites pour faire impression sur la masse. Elles sont d'ailleurs peu nombreuses.

LES COMMANDEMENTS DU BON SENS constituent une œuvre intermédiaire toute de paix et de conciliation.

Dans un discours préliminaire le Bon Sens, s'adressant au Tiers-Etat, lui dicte la conduite à suivre en ces temps de réformes nécessaires. Partant de ce principe que « les titres et la naissance ne sont que chimère et vanité, et que le seul vrai mérite est le mérite personnel », il recommande aux membres du Tiers « d'être unis, de ne pas se séparer des deux premiers ordres, de ne rien leur réclamer qui ne soit juste et fondé, mais de vouloir bien ce qu'il voudrait, fermement, opiniâtrement, sans violence, laissant le soin de la vengeance au souverain dont la justice égale la sensibilité. Sans doute, dit le Bon Sens, vous devriez être indignés en voyant une foule d'ingrats qui vous doivent tant, qui sont tout par vous, qui ne peuvent vivre que par vous, qui sans vous seraient livrés à une situation d'autant plus affreuse que leur peu d'industrie ne saurait les affranchir de la misère, en voyant, dis-je, ces ingrats chercher à déchirer la main qui les nourrit. Et pourquoi? parce que vous leur demandez la chose la plus juste et que vous vous bornez à être ce qu'ils sont quand vous pourriez être davantage. Alors le clergé cabale, la noblesse ourdit mille trames odieuses, les Parlements font des insurrections... Autrefois ces hommes superbes vous tyrannisaient quand ils étaient

puissants. Aujourd'hui qu'ils sont ignorants et faibles, vous souffririez qu'ils vous fissent la loi ? Vous supporteriez que, moins éclairés, moins riches, moins nombreux, ils osâssent vous fouler aux pieds avec le seul secours de quelques ridicules préjugés...

« Qu'est-ce donc que cette noblesse pour laquelle on prétend arracher vos respects et vos hommages ? Un fantôme décevant, un ridicule préjugé que l'on dissiperait comme le vent impétueux dissipe de faibles nuages, si le grand scrutateur des événements permettait que vous vîssiez, comme il le voit lui-même, que ce prétendu noble, qui veut être révééré, n'est parmi vous que par l'incontinent dépravation de celle qui lui donna l'être...

« Qu'est-ce que le clergé qui veut exiger de vous une humble vénération ? Un composé de gens heureux dont le mérite a été de ramper devant quelques prostituées par l'intermédiaire desquelles ils ont obtenu leurs bénéfices...

« Tels sont ces colosses aux jambes d'argile que vous ne trouvez élevés que pour les regarder d'en bas... Ces messieurs se fondent sur vous, ô peuple, ô Tiers-Etat; ils ne veulent rien payer, ils veulent que vous portiez seul la masse des impôts pour que des coffres du Trésor royal l'argent passe dans leurs mains. Pourquoi ? Pour défendre vos intérêts dans le ciel, disent les uns, — pour défendre vos propriétés sur la terre, disent

les autres. Eh! messieurs, gardez pour vous vos prières inutiles et ces bras exterminateurs. Laissez-nous le soin de nous défendre. Vous, noblesse, dites-nous ce que vous feriez aux ennemis du royaume si votre vaillance n'était soutenue par quatre cent mille bras du Tiers-Etat? Et vous, Eminentissime clergé, dites-nous comment vous feriez parvenir vos prières jusqu'au ciel si vous ne les faisiez chanter sur la terre par des hommes du Tiers-Etat et à quoi *vous seriez bon si vous ne preniez dans le Tiers-Etat, cette portion de vous-même que vous méprisez tant, le bas clergé, le seul utile, et peut-être le seul respectable ?*... J'ai tort en vous prêchant la concorde et la paix de mettre sous vos yeux des images qui peuvent les troubler. Vous n'en abuserez point. Elles ne serviront qu'à vous affermir de plus en plus dans vos principes et vos devoirs.

« Et les Parlements? Pauvre peuple, plusieurs d'entre vous croient, — et par malheur on les entretient dans cette idée, — qu'ils ont été suspendus de leurs fonctions pour avoir refusé d'enregistrer des impôts nouveaux, particulièrement la prorogation du second vingtième et l'impôt territorial. La noblesse et le clergé prennent leur parti : on crie, on ment, on encense les parlementaires qu'on appelle des patriotes. On couronne les d'Espremesnil. Malheureux! ces discours, ces compliments ont été médités,

consultés, allongés pour vous surprendre. Réfléchissez et vous verrez que l'impôt territorial, le second vingtième auraient été enregistrés sans difficulté si l'impôt territorial n'avait porté sur les biens de la noblesse, du clergé et des magistrats parlementaires...

« Telles sont, mes chers amis, les vérités que j'avais à vous apprendre avant de vous donner mes commandements. Méditez les uns, pratiquez les autres. Mais n'allumez pas un seul instant l'odieux flambeau de la guerre civile et que le Bon Sens vous protège. »

LES COMMANDEMENTS DU BON SENS, ADRESSÉS AU TIERS-ÉTAT :

« La noblesse point ne craindras
Ni le haut clergé mêmement.

« A leurs désirs ne te rendras
De fait ni de consentement.

« Les Parlements redouteras
Car ils cabalent fortement.

.

« Le clergé ne respecteras
S'il se comporte injustement.

La dîme ne lui payeras,
Ne la dois qu'à bon escient.

« Ses prières lui laisseras
Et tu garderas ton argent.

« La noblesse tu puniras
Encore plus facilement.

« Droits seigneuriaux dénieras ;
Tu le peux légalement.

« Ses privilèges bifferas
Et s'il faut plus grand châtiment,

« Les vivres tu lui couperas
Et cela bien complètement.

« Sois homme et quand tu le seras
Conduis-toi courageusement.

« Aux États au moins te rendras
Avec beaucoup d'empressement.

.

« Et n'écoutant le sifflement
De l'envie, tu compteras
Les voix par tête seulement.

« Et Louis XVI tu chériras :
Tu le dois équitablement.

« Necker sans cesse béniras,
Et s'il te faut pour complément,
Au diable toujours donneras
Clergé, Noblesse et Parlement. »

Il n'est pas besoin de rechercher à quelle époque ont paru ces commandements du Bon Sens. Ils ont été publiés au temps de la vérification des pouvoirs aux États généraux, quand le Tiers-Etat cherchait à obtenir, par la persuasion, la désagrégation des deux premiers ordres et, par son union avec la démocratie ecclésiastique, le vote par tête qui devait faire du Tiers complété l'arbitre de la situation.

L'APOCALYPSE SELON SAINT JEAN date de la même époque, mais ne se présente pas sous des dehors aussi placides. Le peuple commence à montrer les dents. On voit qu'il est conscient de sa force, qu'il vient de prendre la Bastille, ce symbole surfait de l'oppression et de la tyrannie et que « le temps étant passé de la misère et arrivé celui de la justice », il compte obtenir de ce qu'on est convenu d'appeler de la bienveillance du Roi, en fait de l'énergie des Etats généraux, la suppression des abus intolérables qui l'accablent et des privilèges désormais exécrés de la noblesse, du clergé et des cours parlementaires.

Jean, le voyant, s'est endormi à l'ombre d'un tilleul. Une voix puissante, « semblable au tonnerre, lui ordonne d'écrire ce qui va paraître à ses yeux ». Aussitôt se forme devant lui « un concours prodigieux d'hommes de toutes les nations, montés dans des chars tirés par des lions ailés et suivis par une effrayante quantité de reptiles hideux ».

Il veut fuir, mais un ange apparaissant lui intime l'ordre de se rendre au palais du maître. Jean obéit : Il est obligé de marcher longtemps par des chemins escarpés environnés d'écueils et de précipices. Après avoir suivi une allée gardée par des soldats en armes, il lui faut traverser trois cours pleines, la première de dragons couverts d'écailles jetant du feu par les narines, la

seconde, de harpies et de sphinx ailés, la troisième, de serpents énormes, de tigres et de panthères.

Un effroi mortel glace son sang dans ses veines : alors apparaît le prince précédé d'un génie lumineux. Sa présence suffit à faire rentrer dans leurs repaires les reptiles venimeux. S'adressant à l'assemblée, le prince dit : « Venez à moi, vous qui êtes accablés et je vous soulagerai ; vous qui avez faim et soif, je vous rassasierai ; vous qui êtes nus, je vous donnerai des vêtements. Malheur à vous qui pillez les autres parce que vous serez aussi pillés... »

Un bruit formidable, auquel succède un tremblement de terre dont le trône est ébranlé, annonce la venue de quatre monstres hideux qu'amènent des géants bardés de fer.

Le premier, remarquable par sa taille, répand autour de lui l'épouvante et l'effroi. Son souffle empoisonné donne la mort. Il a le corps d'un éléphant, des pieds d'airain et cent têtes chargées de triples couronnes. Le monstre dit : « Je suis le grand Lama envoyé sur la terre par celui qui a été, qui est et qui sera. J'ai le pouvoir de lier et de délier. Je règne en despote sur tous les souverains et leurs peuples. A moi seul, le globe est soumis... Téméraire mortel, qui oses lutter contre moi, sache que tu n'es qu'une faible créature et qu'il ne tiendrait qu'à moi de te détruire. Apprends, pour te montrer ma puissance, que

chez les Gaulois j'ai fait immoler par les druides des victimes humaines, — qu'à Rome j'ai fait enterrer vivantes des vestales qui avaient laissé éteindre le feu sacré, — qu'au Pérou j'ai fait égorger des milliers d'hommes, — qu'à Goa j'ai fait allumer des bûchers, qu'en Espagne et en Portugal j'ai fait périr dans les flammes des milliers d'hommes par le ministère des moines, mes serviteurs fidèles, pour la plus grande gloire de Dieu et la propagation de la foi.

« J'ai présidé au massacre de la Saint-Barthélemy, aux vêpres siciliennes, aux dragonnades des Cévennes, pour l'édification de la chrétienté.

« J'ai fait assassiner Henri III par un Jacobin, Henri IV par un Feuillant.

« Je regretterais mes martyrs, saint Ravailiac, saint Pierre Châtel et le bienheureux Damiens, si je ne savais qu'ils ont place dans le ciel pour leurs œuvres méritoires... Pour payer mes plaisirs, j'ai trafiqué des indulgences et, depuis deux siècles et demi, j'ai retiré du seul pays de France trois cent millions de droit divin. J'ai interdit bien des rois et en ai fait exécuter d'autres.

« Tremble, en envisageant l'étendue de mon pouvoir. Si tu veux régner, écoute mes conseils sans murmurer et abandonne-toi à mes décrets. »

Ainsi parle le monstre. Le prince reconnaît à ses traits *le fanatisme* qui a si souvent ravagé son royaume. Il ne lui permet pas d'en dire

davantage, il le fait exterminer par la justice et la force.

Le second monstre a le corps, les pattes et la queue d'un griffon, la tête d'un renard. Sa gueule, armée d'un triple rang de dents, distille le fiel. Il se tient couché sur un tas de paperasses et montre de sa griffe droite un papier où est écrit : *Remontrances*. De la gauche il tient un livre au dos duquel on lit : *Enregistrements*. Il cherche à capter la bienveillance du souverain par des voies insidieuses. Il lui dit « que tous les biens de ses sujets lui appartiennent de plein droit, que son peuple est composé d'hommes d'une autre nature, nés vils et abjects, qu'il faut contenir sous le joug de l'opprobre et accabler du poids énorme des impôts ». Le monstre proteste d'ailleurs de son dévouement. Mais alors se font entendre, dans le vestibule, les sanglots et les gémissements de la veuve et de l'orphelin. On les entend crier : « Qui prendra notre défense ? »

Le prince, saisi d'une juste colère, fait étouffer le monstre et ordonne qu'il soit précipité dans l'abîme éternel.

Le troisième, enchaîné comme les deux autres, a le corps d'un léopard, le bec et les ongles du vautour. Il tient à son bec, qui est de bronze, un papier où l'on voit écrit : *Traité sur l'accroissement de l'impôt*.

Il marche, se pavane et dit avec une morgue insultante « qu'en lui seul réside la force de l'Etat,

qu'il est le nerf de la guerre et l'appui inébranlable du trône, que, pour en soutenir la splendeur, il a pillé et ruiné des familles entières et en a réduit beaucoup à la mendicité. Il s'engraisse de la substance des peuples ».

Le prince ne le laisse pas continuer et ordonne de l'assommer, de découper ses membres et de les jeter à la voirie.

Le quatrième a la tête d'un aigle, le corps, la queue et les pattes d'un lion. Son bec est doré. Il se repose avec fierté sur un faisceau d'armes et dédaigne un soc de charrue qui repose à ses pieds.

Ce monstre vit des sueurs et du travail des pauvres habitants de la campagne. Il dit au prince : « C'est moi qui t'ai placé sur le trône où tu règues. Je t'y soutiens. Garde-toi d'envahir mes principes et mes prérogatives si tu ne veux pas être enseveli sous les ruines de ton palais ».

Le prince, surpris de l'insolence du monstre, lui fait arracher bec et griffes et ordonne de le tenir enchaîné.

Alors des cris de joie se font entendre dans tout le palais, et Jean, au nom du Très-Haut, prédit que « le temps de la miséricorde est passé et arrivé celui de la justice, comme apparaît le soleil quand il n'est pas obscurci par les nuages ».

Sous les traits repoussants des monstres anéantis par ordre du prince, on a reconnu facilement

le Clergé, le Parlement, le Fisc royal et la Noblesse qui se trouvent ainsi, dès le début de la Révolution, signalés à la colère du peuple.

LA MESSE NATIONALE PARISIENNE n'émane pas d'un professionnel de la plume. L'auteur, M. Richard du Pin, annonce lui-même qu'il est commandant en second des volontaires de la Bastille. On voit du reste qu'il a coopéré à la prise de la vieille forteresse, car il a conservé un souvenir orgueilleux de ses hauts faits. Même il tient encore de sa victoire des goûts de violence dont on retrouve la marque dans les discours qu'il prête à ses personnages. Ainsi, M. de Juigné, officiant, archevêque de Paris, déclare « qu'il est content des coups de pierre dont on l'a gratifié, que l'exemple de Foulon, Berthier et Flesselles l'a fait trembler », — qu'il supplie la nation de lui pardonner ses torts, et il ajoute : « Seigneur pardonnez à ceux qui ont *purgé la terre de l'infâme Launay*. Il a répandu le sang de ses concitoyens, qu'il eût pu conserver en conciliant à la fois ce qu'il devait au Roi, ainsi qu'en a agi le brave Sombreuil avec ses invalides ». Pour Monseigneur de Juigné, la Bastille est la forteresse infâme si célèbre dans les fastes ministériels, *que Voltaire appelait à juste titre le palais des vengeances*, et l'aristocratie (par ce mot, il faut entendre, dit-il, le clergé, la noblesse

et les gens riches du Tiers-Etat), est un monstre à mille têtes qu'on ne pourra jamais détruire qu'en y mettant le fer et le feu ». Et l'on est au début de la Révolution !

La publication de M. Dupin est dirigée, comme les précédentes, contre les ordres privilégiés, mais avant tout, contre l'aristocratie ecclésiastique : on veut en détacher le bas clergé pour le fondre dans le Tiers-Etat. Cette seule préoccupation de l'auteur fixe la date de son œuvre au temps de la vérification, par l'Assemblée nationale, des pouvoirs de ses membres. Voici, à titre de curiosité, le *symbole* récité par l'officiant :

« *Je crois*, bien qu'ecclésiastique, en mon âme et conscience, que c'est une sottise d'envoyer à Rome la première année de nos revenus, d'aller demander au Pape des dispenses pour les mariages et de recevoir ses bulles comme des oracles sacrés. *Je crois* que tous les ordres de moines, mâles ou femelles, cloîtrés ou non cloîtrés, noirs, blancs, bruns, chaussés ou déchaussés, riches ou mendiants, doivent être regardés comme une vermine dangereuse et qu'il faudra les supprimer. Combien d'entre eux, les jeunes surtout, sauteraient et danseraient si on leur accordait cinquante louis de pension chacun. Je conviens que les gros bonnets ne seraient pas trop contents, mais qu'y faire? — *Je crois* que le casuel des paroisses doit être supprimé, sauf à donner aux

curés, vicaires et autres prêtres, pour les indemniser, des appointements assez honnêtes afin de les obliger à faire leur métier avec la décence qui convient aux ministres du Très-Haut. *Je crois* enfin que les pauvres curés de campagne qui ont joué un si beau rôle dans l'Assemblée nationale, doivent jouir, peu importe le diocèse, d'au moins quinze cents francs par an et d'une pension relative à leur zèle et à leurs services apostoliques quand ils seront obligés de se retirer ».

Il est inutile d'ajouter que ce beau zèle de l'auteur pour les intérêts de la démocratie ecclésiastique n'est que de façade et imaginé pour capter la confiance des intéressés. Car M. du Pin, philosophe voltairien, ne croit pas à la vertu du clergé en général. Il lui recommande vertement « d'être décent dans ses mœurs, chaste au confessionnal, vraiment sensible au malheur des pauvres, instruit à fond de ses devoirs, prudent dans les matières théologiques », et il lui assure à ce compte « la prééminence de *la primitive Église* ».

En revanche M. du Pin est grand admirateur et forcené partisan du duc d'Orléans qu'il proclame « à juste titre l'idole du peuple et des honnêtes gens », et il paraît si convaincu de ce qu'il avance qu'on croirait volontiers qu'avant d'écrire son factum il est allé prendre des instructions au Palais-Royal.

La *Messe nationale parisienne* a eu peu de notoriété. Par contre, LES LITANIES DU TIERS-ETAT ont obtenu en leur temps un succès de publicité considérable. Elles ont été réimprimées plusieurs fois, après avoir été *revues, corrigées et augmentées*. C'est d'ailleurs une des plus intéressantes publications de la *Liturgie révolutionnaire*. On y trouve, avec les assurances habituelles de respect et les supplications à la famille royale au milieu de laquelle le duc d'Orléans est mis en bonne place, l'expression de la reconnaissance que le Tiers-Etat doit aux personnages favorables à sa cause, une part de flatterie très habile pour le bas clergé dont on sollicite les voix, et, sous forme de prière, les vœux et les désirs du peuple. Cette pièce est trop curieuse pour n'être pas reproduite dans sa plus grande partie :

« Sire, ayez pitié de nous,
 « Roi bienfaisant, écoutez-nous,
 « Père du peuple, exaucez-nous,
 « Marie-Antoinette, priez pour nous,
 « Mes Dames, tantes du Roi,
 « Monsieur, frère du Roi,
 « Duc d'Orléans,
 « Princes et princesses qui aimez l'Etat,
 « Pairs qui avez opiné pour le peuple,
 « Duc de la Rochefoucauld,
 « Duc de Mortemar,
 « Maréchal duc de Noailles,
 « Nobles qui avez défendu les droits du Tiers,
 « Maréchal de Beauveau,
 « Duc du Châtelet,

Ayez pitié de nous.

- « Comte de Rochambeau,
 « Comte de Montboissier,
 « Marquis de La Fayette,
 « Nobles de Franche-Comté qui avez protesté contre la
 séditeuse protestation d'une partie de votre Chambre,
- « Prince de Montbarrey qui vous êtes joint à la protestation
 patriotique,
- « Comte de la Blache,
 « Nobles du Dauphiné,
 « Nobles du Roussillon et du Languedoc,
 « Prélats patriotes, vraiment religieux,
 « Archevêques de Narbonne, de Vienne, de Bordeaux et
 d'Auch,
- « Evêques de Rodez, Blois, Nantes, Nîmes, Lambéz,
 Quimper, Langres,
- « Ecclésiastiques de tout rang qui aimez le peuple,
- « Curés de Saint-André-des-Arts, de Sainte-Marguerite
 et de Sainte-Eustache,
- « Pasteurs et curés qui connaissez la détresse du peuple,
 « Curés de campagne, curés à portion congrue, pauvres
 vicaires qui soutenez le patriotisme par vos instructions,
 « Magistrats populaires,
 « Premier Président des Parlements de Paris et de
 Bordeaux,
- « Premier Président de la Cour des Comptes de Rouen,
 « Femmes aimables, de tout rang et de tout état, parlez
 pour nous,
- « De tout mal,
 « Du mémoire des princes,
 « Des motifs des douze notables,
 « Des avis perfides de M. le chevalier du Guet,
 « De l'enlèvement des pétitions et protestation patriotiques,
 « Des violences du Parlement de Franche-Comté,
 « Des bévues du Parlement de Bretagne,
 « De l'aristocratie des grands,
 « De la vénalité des charges,
 « Du despotisme et de la morgue de la haute robe,

Ayez pitié
de nous.

Priez pour nous.

Intercédez pour nous.

Délivrez-nous, Sire.

- « De la longueur des procédures,
 « De l'ignorance des juges,
 « De la paresse des rapporteurs,
 « De la rapacité des secrétaires,
 « De la cherté des épices,
 « De tous les brigandages du palais,

 « De la question préalable,
 « De l'impunité des juges souverains,

 « Des voleries de la basse robe,
 « De l'inquisition de la Presse,
 « De l'aristocratie qui nous prive de la tranquillité depuis
 si longtemps,
 « Des intrigants qui veulent renverser les bons ministres,
 « Des méchants qui font opposition aux Etats généraux,
 « Des suffrages recueillis par ordre et non par tête,
 « De la noblesse de Bretagne,
 « De la noblesse antipatriotique de Franche-Comté,
 « De l'hérédité de la noblesse,
 « Des ordres militaires prétendus hospitaliers,
 « Du code des chasses,
 « Des fours et pressoirs banaux,
 « Des moulins de contrainte,
 « De la corvée et de la taille,
 « De l'infamale invention de la gabelle,
 « Des aides et du trop-bu,
 « De l'infâme loterie royale,
 « Des péages et entraves au commerce,
 « Des employés des Fermes,
 « De l'inégale répartition des impôts,
 « De l'égoïsme et de l'ambition du clergé,
 « De la faiblesse de vos ministres,
 « De l'insuffisance des lois contre les Grands,
 « De la différence des juges et des peines en faveur de la
 noblesse,
 « De l'abus des lettres de cachet,
 « Des prodigalités ministérielles,
 « Des prisons d'Etat,

Délivrez-nous, Sire.

.
 « Par votre amour pour votre peuple,
 « Par votre économie,
 « Par votre justice,
 « Par les obligations que la souveraineté vous impose,

Secourez-nous,
Sire.

« Corps de la nation nous vous prions :
 « Pour que le Tiers-Etat soit enfin rétabli dans ses droits éternels,
 « Pour que les Etats généraux répondent aux vues bienfaisantes du Roi et à l'attente de la France,
 « Pour que les grands renoncent aux titres peu honorables de meuniers, boulangers, pressureurs banaux,
 « Pour que les malheureux ne soient plus victimes de la mauvaise administration des hôpitaux,
 « Pour que la noblesse ne s'engraisse plus de notre sang,
 « Pour que son gibier ne dévaste plus nos propriétés et que celui qui tue le gibier qu'il nourrit ne soit plus envoyé aux galères,
 « Pour que les pauvres journaliers et malheureux ne soient plus assujettis à l'impôt,
 « Pour que le laboureur recueille en paix le fruit de ses sueurs,
 « Pour que le pauvre soit soulagé par les ecclésiastiques qui ne sont que les administrateurs des revenus de l'Eglise,
 « Pour que les cours de justice ne se mêlent plus que de juger les procès.

 « Pour qu'elles jugent conformément aux lois et non au gré de leur caprice et d'une jurisprudence versatile.

 « Pour que la Noblesse bretonne ne fasse plus assommer la Bourgeoisie par des assassins à sa solde,
 « Pour que la circulation intérieure soit dégagée de toute entrave,
 « Necker, Necker ! qui êtes l'espoir de la France, secourez-nous.
 « Necker, Necker ! qui soutenez le crédit de la France, soyez-nous favorable,
 « Necker, Necker ! qui réparez les malheurs de la France, ne vous découragez pas,
 « Sire, écoutez-nous, et que nos cris s'élèvent jusqu'à vous ».

Les Litanies se terminent par une *oraison* :
« Daignez, Sire, achever avec une fermeté intrépide ce que vous avez si généreusement commencé. Ne voyez dans tous les ordres de l'Etat que des sujets appelés à concourir indistinctement au bien général : Que nous n'ayons tous que les mêmes droits comme nous n'ayons qu'une même loi et une même patrie. La véritable noblesse consiste non à se glorifier d'une longue suite d'aïeux auxquels on a cessé de ressembler, mais à se dévouer sans réserve aux besoins de l'Etat : Que Votre Majesté fasse la différence qu'il y a entre un corps d'hommes actifs, industrieux, éclairés, courageux et une foule d'illustres fainéants et de dévots égoïstes. »

Le Ministère avait longtemps fermé les yeux sur toutes ces publications qu'il jugeait inoffensives et croyait passagères. Elles devinrent si nombreuses et si agressives que la Cour finit par s'émouvoir. Elle en connaissait d'ailleurs le vindicatif inspirateur et elle savait que son ambition et sa jalousie étaient sans bornes. Dès 1771, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, le futur Philippe-Égalité, avait manifesté son opposition contre elle en signant la protestation des princes à l'occasion des réformes proposées par le chancelier Maupeou. Blessé d'un incident sans importance qu'il jugeait être un manque d'égards de la Reine envers lui, il devint son implacable

ennemi et forma contre elle une coalition qui prit le nom significatif de parti des princes. Sa haine monta au paroxysme et le fit verser plus tard dans la Révolution le jour où Louis XVI refusa de le nommer à la haute et fructueuse charge de Grand Amiral, devenue vacante par la mort du duc de Penthièvre, son beau-père. Ses goûts de débauche fastueuse, ses besoins de popularité malsaine, les coûteuses conspirations ourdies par lui contre la famille royale, lui occasionnaient en effet de si formidables dépenses que ses immenses revenus, accrus encore par son mariage avec sa riche cousine, M^{lle} de Bourbon-Penthièvre, et la location pour le négoce et le jeu des nouvelles galeries du Palais-Royal, n'y pouvaient pas faire face. Il cherchait le moyen de les augmenter toujours.

Les relations qu'il entretenait avec les chefs avérés du parti révolutionnaire accentuèrent ses idées d'indépendance et accrurent ses rancunes contre l'ordre politique établi. Son entrée dans la franc-maçonnerie, dont il devint le Grand Maître, l'affermi dans ses projets de révolte. Les critiques ouvertes qu'on fit de sa conduite au combat d'Ouessant (1778) et le régime d'inactivité, qui lui fut imposé à la suite, le rendirent encore plus audacieux dans la réalisation de ses rêves d'ambition. Sous le ministère de Brienne, quand le Parlement récalcitrant fut appelé à enregistrer dans un lit de justice de nouveaux

édits fiscaux destinés à combler le déficit avoué du Trésor, il prit nettement parti contre la Cour en réclamant, dans l'intérêt supposé des membres *qui auraient été censés avoir délibéré cet arrêt*, qu'il fût spécifié au procès-verbal de la séance que l'enregistrement avait été fait sur l'express commandement du Roi et en sa présence.

L'attitude du duc, délibérément inconvenante, avait provoqué l'étonnement, puis l'indignation du Roi. Il fut exilé à Villers-Cotterets. Sa haine n'en devint que plus vivace. Il profita de son séjour forcé dans le pays pour travailler activement la population et se créer un courant de sympathie. De fortes sommes habilement répandues, d'adroites promesses, des avances aimablement faites à la classe nobiliaire lui procurèrent de nombreux partisans dont le dévouement était entretenu par des agents zélés. Il fut élu député de la noblesse aux Etats généraux pour le baillage de Crespy-en-Valois.

Pendant ce temps, ses gens organisaient, à force d'achats onéreux, un plan général d'accaparement des blés de nature à provoquer, par la famine, une agitation populaire. Les Parlements étaient circonvenus. Plusieurs d'entre eux critiquaient la régularité de certaines lettres de cachet qui leur avaient été malignement dénoncées. Celui de Paris, soulevé par le duc de Bourbon contre ce qu'on appelait crûment les *illégalités de la séance d'enregistrement*, fit rédiger par

le conseiller d'Eprenesnil, sous le nom de SUPPLICATIONS, des remontrances et protestations contre l'exil du duc d'Orléans et contre celui des conseillers Fréteau et Sabattier qui, ayant épousé trop vivement sa cause, l'avaient suivi dans sa disgrâce. On lisait dans ce factum :

« Sire, la douleur publique a précédé votre Parlement aux pieds du trône.

« Le premier prince du sang est exilé. On cherche vainement quel est le tort de cet auguste prince..... Si M. le duc d'Orléans est coupable, nous le sommes tous..... et si l'exil est le prix de la fidélité des princes, nous pouvons nous demander nous-mêmes, avec effroi, avec douleur, ce que vont devenir les lois, la paix publique étroitement liée à l'amour national..... Votre Parlement supplie Votre Majesté d'écouter son cœur, de n'écouter que lui, — et la justice avec l'humanité, consolées par le retour du premier prince du sang, se hâteront d'effacer un exemple qui finirait par opérer la destruction des lois, la dégradation de la magistrature, un découragement universel et le triomphe des ennemis du nom français ». Puis le Parlement, prenant le fait et cause de ses deux conseillers, ne craignait pas de déclarer qu'ils avaient été arrêtés *avec inhumanité*.

Le reproche était évidemment exagéré, car le conseiller Fréteau prit soin de démentir lui-même cette allégation mensongère dans une lettre

qui fut rendue publique. Le Roi répondit « qu'il se montrait bon quand il pouvait se livrer aux sentiments de son cœur mais qu'il était obligé d'être ferme quand il pouvait entrevoir qu'on abusait de sa bonté ». Il ajoutait : « Si je ne blâme pas l'intérêt que vous me témoignez sur la détention de deux magistrats de mon Parlement, je n'approuve pas que vous en exagériez les circonstances et les suites..... Quant à l'éloignement de M. le duc d'Orléans, je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai dit à son sujet ».

On put croire un moment, après la condamnation de *La Passion, la Mort et la Résurrection du peuple*, que le Parlement était revenu à de meilleurs sentiments. Mais on s'aperçut bientôt que son opposition n'avait pas capitulé et qu'il ne cherchait qu'une occasion de la reproduire. Averti par les agents du duc d'un projet de création de grands baillages et d'une Cour plénière dont l'établissement aurait eu pour effet d'amoindrir ses droits, sinon de les annuler, — il prit le parti de rendre par avance un arrêt de principe qui avait la prétention de préciser et surtout de limiter le pouvoir royal et de protester contre tout ce qui pourrait être entrepris contre l'inamovibilité de la magistrature et le droit de contrôle qu'elle s'arrogeait sur les actes du Gouvernement.

La campagne était menée par Choderlos de Laclos, l'agent avéré du duc et le récent fonda-

teur du *Journal des amis de la Constitution*, organe de l'ancien Club breton, maintenant Club des Jacobins.

Il devenait urgent, si le Gouvernement voulait ne pas être emporté à brève échéance par ce torrent de haine, d'en détourner le cours. On tenta d'y parvenir en démasquant les intrigues intéressées de l'instigateur de cette dangereuse campagne et en prémunissant le public contre les efforts acharnés de la bande dont il disposait.

Le *DOMINE SALVUM FAC REGEM* est une brochure royaliste publiée le 21 octobre 1789, au lendemain du départ de Versailles. L'auteur indique, en tête du volume, le but qu'il poursuivra obstinément, « la foudre dût-elle tomber sur sa tête » : attaquer le duc d'Orléans, fauteur de toutes les entreprises dirigées contre le Roi et sa famille, dénoncer la conspiration qu'il a ourdie, et grouper autour du trône ses amis sincères, les vrais protecteurs de la nation et de la liberté. — « Œuvre généreuse mais difficile à réaliser dans ces temps troublés, surtout contre un adversaire qui ne recule devant rien et a su capter par ses adroites prodigalités la sympathie populaire. » Il est curieux de suivre le développement du travail de défense et d'attaque, ne fût-ce que pour voir comment le parti de la Cour présentait et expliquait les événements dans l'intérêt de sa cause.

Sous l'impulsion de Choderlas de Laclos (1), un parti considérable s'est formé dans l'Assemblée « pour exalter la prodigieuse popularité du duc d'Orléans », Mirabeau, de la Tour, Talleyrand s'emploient à former de ses membres divers un tout homogène en vue de la poursuite d'un but connu, l'avènement du duc d'Orléans à la royauté, en place de Louis XVI qu'on veut renverser. Le projet doit être tenu secret. Pour ne pas attirer l'attention, les conjurés se réunissent à Passy, dans la maison de M. de Boulainvilliers. Le duc n'y vient pas. Trois fois par semaine, sous prétexte d'intrigue amoureuse, il se rend à Essonne où Laclos vient prendre ses instructions qu'il transmet ensuite aux fidèles à Passy.

Le plan arrêté s'exécute ponctuellement. D'abord on attaque le Ministère, puis on engage le Roi à se retirer à Metz, dans le but de faire proclamer pendant son absence le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, et Mirabeau, ministre ou maire de Paris. Le duc de Guiche s'est chargé de conseiller ce dangereux projet de départ : « Un moment d'ivresse, une scène de corps de garde, une bêtise des gardes du corps découvrent la trame ourdie par les conjurés (2) ». Le Roi ne veut pas partir. Le coup est manqué.

(1) Ancien officier d'artillerie, secrétaire du duc d'Orléans, auteur des *Liaisons dangereuses*.

(2) Commode manière d'expliquer le banquet des gardes du corps et l'entrée du Roi dans Paris.

Mais la coalition a réuni beaucoup d'argent, près de vingt millions, au moyen de billets au porteur signés de Son Altesse. On s'en sert pour ameuter le peuple en organisant la disette. Une armée de femmes est dirigée sur Versailles : « Alors le Roi se rend à Paris et voilà encore une fois toute la machine détraquée; quand le peuple de Paris a vu le Roi des Tuileries, au diable le Roi des halles. La clique s'était enferrée d'elle-même. M. de la Fayette, toujours infatigable, a conquis la confiance du monarque. M. Necker allait recevoir des secours immenses de la taxe patriotique ».

Des perquisitions sévères découvrent tout un corps de preuves écrites contre le duc. Faut-il punir le coupable? La Fayette se charge seul de venger le Roi et la Patrie. Il fait avertir le duc qu'à Paris sa vie est en danger. Il l'engage « à sortir de la capitale avant trois jours et lui fait dire que s'il y reste, il le soufflettera, fût-ce dans l'antichambre du Roi. La foudre n'a pas un effet plus prompt : le lâche et vil conspirateur vient tomber aux pieds du trône qu'il voulait envahir, et balbutie les mots de pardon et de remords. « Le Roi se laisse toucher par les larmes de la duchesse d'Orléans et celles du duc de Penthièvre. Un passe-port est préparé et le prince s'embarque pour l'Angleterre. Ses amis, pour expliquer son départ, disent qu'il est chargé de négocier une alliance avec la Grande-Bretagne, de solliciter le

Roi anglais de renoncer au titre de roi de France qu'il continue à porter, d'accorder la main d'une princesse de sa famille au duc de Chartres, de marier M^{me} Royale au duc de Galles et d'aider la maison d'Orléans à monter sur le trône de Brabant. »

En réalité, le duc avait eu, d'après l'auteur, même avant de quitter la France, un avant-goût des peines qu'il méritait : On le traite de faussaire à Boulogne en suspectant l'authenticité de son passe-port. En Angleterre, il trouve le prince de Condé, qui veut se venger de lui, et le duc d'York, décidé à lui demander raison des propos qu'il a tenus sur son compte. Cependant il ne peut pas rentrer en France où il n'échapperait pas à une poursuite criminelle : « Placé entre le fer du prince de Condé, le pistolet du duc d'York et le fer de Thémis, il ne lui reste plus que le choix du supplice. » Cette situation rappelle à l'auteur que, trois cents ans auparavant, le duc de Clarence, jugé par ses pairs et les Communes, avait demandé à être noyé dans un tonneau de Malvoisie. « Quel que soit le sort qui l'attend, il ne peut éviter la honte et l'infamie. »

Cependant ses complices n'ont pas perdu tout espoir au moins pour ce qui les concerne. « Mirabeau a éventé tout; alors le serpent s'est replié sur lui-même et nul doute qu'il ne soit le premier à frapper l'édifice dont il devait être la pierre angulaire ». Il propose à l'Assemblée une série

de motions populaires et, comme il veut être ministre à tout prix et que pour atteindre ce but il lui faut perdre dans l'esprit du Roi, MM. de la Fayette, Bailly et Necker, il présente à la Cour le dilemme suivant : « Vous n'avez agi contre le duc d'Orléans qu'avec des demi-preuves ; vous n'avez contre lui rien de juridiquement établi. Je vais dénoncer votre acte de despotisme ; vous êtes prisonnier à Paris. Tremblez : Le duc reviendra ou ne reviendra pas, selon que je le voudrai. Faites-moi ministre, je l'abandonne à son malheureux sort. Si vous refusez, le duc rentre escorté des milices picardes et artésiennes. Je le place sous la protection de l'Assemblée. Je dénonce la Reine et les ministres et la guerre civile va commencer ». Mais Mirabeau n'obtient rien pour lui-même, et tout au contraire il devient le bouc émissaire qui va porter les péchés d'Israël. Et l'auteur prédit que bientôt luira le jour « où les Anitus disparaîtront devant les nouveaux sages ». Alors s'accomplira la réorganisation nationale qui se fera au nom et sous l'égide de *notre bon Roi*.

Il est bien permis de dire, après ce court résumé, que le *Domine salvum fac regem* pour soutenir une cause, si respectable qu'elle fût, est sorti trop souvent des bornes de la vérité absolue et s'appuie sur des suppositions faciles qui ne constituent pas des preuves.

Le duc d'Orléans ne s'est pas moins senti tou-

ché par les attaques dont il était l'objet et il fait à ses déclarations une réponse qu'il déclare *indignée*.

TOUS LES ABSENTS N'ONT PAS TORT
OU RÉPONSE AU DOMINE SALVUM FAC REGEM *par un homme de lettres patriote* est une publication qui ne manque ni d'intérêt ni d'habileté.

Naturellement l'auteur déclare qu'il n'est pas inféodé au parti du duc d'Orléans. « Aux fureurs des partis, il ne vend pas sa plume ». Il s'honore de remplir les devoirs « les plus chers de l'homme de lettres en embrassant la querelle de l'honnête homme absent, en faisant rentrer dans le néant le fougueux libelliste qui cache sous les roses d'un style pompeux et entortillé, le fiel amer de ses plus noires calomnies ».

Quel est donc « cet anonyme scandaleux mille fois plus dangereux que le fatal réverbère..... S'il croit au bien fondé de sa plainte, qu'il fasse une dénonciation en forme. Les tribunaux sont là... le dénonciateur et l'accusé encourront devant eux le châtiment prévu par la loi... mais il préfère porter les coups à la faveur des ténèbres. Le soleil offusque sa vacillante paupière... il ne respecte rien. Plus l'objet qu'il attaque est élevé, plus sa malignité s'y acharne ». Il assure la vente de son pamphlet qui fait ainsi fortune.

Pour corroborer ses attaques, apporte-t-il des preuves? Non, rien que des suppositions tirées

de son imagination échauffée. Ce n'est pas suffisant pour « étouffer la gratitude populaire que ce véritable ami du peuple s'est acquise par des années de bienfaisance. Français, vous en avez profité, vous pouvez être légers, mais vous n'êtes pas ingrats, et, sur des apparences, vous ne condamnerez pas votre bienfaiteur... en lui imputant l'odieuse d'un complot éclos dans le cerveau gangrené d'un folliculaire anonyme ».

« Défions-nous de ceux qui travaillent dans l'ombre : on veut ridiculiser nos plus vertueux appuis, Bailly et La Fayette, et, avec eux, les dignes représentants de la nation. Il faut ternir à tout prix la réputation du plus zélé partisan et du premier promoteur de la liberté. Ce pamphlétaire est l'ennemi de tous les honnêtes gens, de l'évêque d'Autun qui s'efforce de faire le bien, du comte de Mirabeau et du brave La Fayette qui aurait facilement obtenu du duc d'Orléans, s'il avait eu à se plaindre de lui, la réparation à laquelle il avait droit. Mais non, on l'attaque parce qu'il a été des premiers à donner l'exemple de la vertu en s'unissant à la partie saine de l'État. Il en coûterait trop à l'avarice de nos plats zoïles d'imiter sa générosité. Que la France rende justice à son bienfaiteur. Le Roi auquel nous devons notre amour ne l'aurait pas honoré de sa confiance si les soupçons qu'on cherche à faire naître contre le duc eussent été fondés... Pour attribuer au prince de Condé les sentiments qu'on lui

prête, il faut n'être pas Français. Quand cessera-t-on de confondre la liberté de l'attaque avec la licence? Viennent les temps heureux qui dédommageront les honnêtes et courageux citoyens, les nobles représentants de la nation, des fatigues qu'ils s'imposent pour rétablir l'ordre et faire rentrer les lâches pamphlétaires dans leur repaires infâmes ».

Cette réponse était à peine publiée que, dès le 7 novembre, le parti royaliste en faisait colporter la contre-partie.

LE PANGE LINGUA suite au DOMINE SALVUM FAC REGEM procède du même mode d'attaque virulente contre « le prince qui fuit devant un soufflet, — contre le nouveau Catilina qui se réfugie dans la tribune aux harangues ».

Le duc, premier patricien de l'Empire, ne peut pas récuser des témoins comme Lafayette. Son complice, Mirabeau, « plébéien plus hypocrite et plus impudent..., parricide, fils dénaturé, époux féroce, ami perfide », ne s'est arraché à la fureur populaire que par la dénonciation.

Il a signalé le libelle royaliste au Comité des recherches. L'auteur a été arrêté comme un brigand, « mais sur le champ il a recouvré sa liberté personnelle et, qui plus est, la liberté de transmettre à tous les peuples de l'Europe, l'histoire exécrationnable d'une scélératesse dont les annales des Guise et des Médicis n'offrent aucun exemple.

C'est que l'historien patriote ne marchait pas à tâtons. Il avait su, et d'autres savaient avec lui, dans quel coin de la terre se formait la tempête. Un accusé est bien fort quand il marche les preuves de son innocence à la main... Les juges ont balbutié des excuses et l'Assemblée a sommé le duc d'Orléans de se disculper.

« On lui a fait d'ailleurs trop d'honneur en supposant que, lui, prince inepte, crapuleux, énervé et timide, il ait fomenté seul un complot... Il n'a été qu'un pantin qu'agitaient Mir..., Laclos, le désintéressé pasteur d'Autun, Lianc..., d'Epren..., Maur..., Montesq... Il est leur esclave...

« Il est vrai qu'avant de réclamer le Ministère, Mirabeau voudrait, pour être inviolable, que les Ministres pussent cumuler leurs fonctions avec celles de membres de l'Assemblée. Le vertueux pédagogue est extrême dans son ambition comme dans ses crimes... A peine échappé des cachots de la loi, il ameuté la populace provençale, se met à la tête d'un parti de conjurés et menace... de tout noyer dans le sang... C'est dix fois par jour qu'on lui impose silence... Il péroré sans cesse... Il veut être ministre et le sera. C'est le seul malheur qui manque à la France. »

Ne devrait-elle pas trembler de voir une horde de conspirateurs emprisonner leur Roi, humilier ses ministres, étendre ses proscriptions à tout ce

qui n'est pas de leur parti, ébranler, renverser le corps politique et couper à la racine l'arbre qu'il ne fallait qu'émonder? Ah! n'en doutons pas, on veut une insurrection générale, on veut du sang, Ce sera le triomphe de Mir... Son plan n'est pas si mal conçu. Il parvient au Ministère au moment où toutes les bourses vont se vider dans le trésor national. Il accapare tout l'or du royaume et donne en échange des chiffons de papier. Le voilà encore une fois riche avec beaucoup d'or, beaucoup d'ambition et une âme de boue...

« Le complot a une origine très éloignée... On se souvient, au temps de la convocation des Etats, de la brochure désastreuse connue sous le titre de : *Instructions du duc d'Orléans, premier prince du sang, à ses fondés de procuration*, qui avaient pour auteur Mirabeau... De là est née la conspiration tramée primitivement par la trinité Linnon, Mirabeau et *Philippe*, à laquelle ont adhéré plus tard Maur..., d'Espr..., Le Noir, Malouet et une princesse barbare, insidieuse Frédégonde, qui encourage ces traîtres en leur promettant des récompenses.

« Cependant la conspiration n'aboutit pas. Le Comité de Marly décide alors d'environner la capitale de troupes, de former un camp menaçant aux portes de Versailles et de tenir l'Assemblée sous la gueule du canon. Le sang va couler... mais, étrange révolution! le peuple court aux armes, les troupes débandées se rangent

sous les drapeaux de l'ordre. Le Comité tremble, les traîtres fuient la patrie. Le duc d'Orléans, qui voulait s'emparer du trône, et Mirabeau, du ministère, restent seuls calmes au milieu des désordres qu'enfanta leur ambition... Que dis-je, *le vil minotaure* ose monter à la tribune et réclamer le vote d'un décret qui investit les députés de l'inviolabilité. Sa proposition adoptée rallie une partie des fuyards. La conspiration peut recommencer de plus belle... Deux heures plus tard, c'en était fait de la France et de notre liberté si un ange tutélaire, le brave La Fayette, n'eut déconcerté ces perfides manœuvres et n'eut forcé le chef parricide du plus noir des complots à se dérober par la fuite à l'opprobre d'un *soufflet* ou au fer des bourreaux...

« Je somme donc l'Assemblée d'ordonner au Tribunal des recherches de rendre publiques les preuves qu'il a du complot; je somme MM. Bailly et La Fayette de démentir les faits que je rapporte, sinon je somme le ministère public d'informer, à moins que cette *clique* n'ait étendu son affinité jusqu'à Villefort et Brunville, scélérats connus pour tremper dans tous les crimes et que leurs dignes *amis* de l'Assemblée nationale sont parvenus, au scandale public, à faire nommer *juges des criminels de lèse majesté*... Aussi bien, pendant ce temps, au lieu de renverser les soupçons outrageants qui pèsent sur lui, le duc d'Orléans se tait. Il va tenter la fortune ailleurs,

mendier des secours pour former un poste de factieux et monter ainsi sur le trône de Brabant.

« D'autres disent qu'il va hypothéquer ses biens en Angleterre. En réalité il fuit devant le soufflet de La Fayette. Qu'on me démente, ajoute l'auteur, et je consens à recevoir le même affront... En attendant, tremblez, citoyens, et redoublez de vigilance ».

Ce résumé montre suffisamment combien la Cour redoutait, non sans raison peut-être, la jalousie haineuse du duc d'Orléans et les efforts désespérés de son parti. Il montre aussi à quel point elle se défiait de la dangereuse éloquence du comte de Mirabeau et pourquoi elle a plus tard tenu à s'assurer le dévouement du célèbre tribun en se l'attachant avec des chaînes d'or.

Pendant que les efforts des partis d'opposition tendaient, par des moyens divers, à ébranler le trône, l'Assemblée édictait une série de réformes financières dont l'heureux effet devait amener sans secousse la rénovation sociale que ses commettants l'avaient chargée de réaliser : suppression des impôts multiples et vexatoires de l'ancien régime (taille, capitation, vingtièmes, droits d'entrée et de circulation par province, gabelle..., etc.), — simplification des droits d'enregistrement, contribution de tous les citoyens aux charges de l'État, chacun à proportion de ses facultés, création d'un système uniforme des

poids et mesures... Toutes ces dispositions, favorablement accueillies, avaient fait renaître la confiance et la paix. On commençait à croire au succès pacifique d'une révolution désirable. En province comme à Paris, un rapprochement spontané se faisait entre les citoyens. Les habitants des villes fraternisaient avec ceux des agglomérations voisines, villages ou villes. Des fédérations locales se constituaient. Elles se soudaient les unes aux autres et finalement elles formaient la grande fédération nationale qui devait amener dans la capitale, le 14 juillet 1790, une foule immense de gardes nationaux, plus de cent mille volontaires venus de tous les coins de la France pour prêter, dans un même élan de patriotisme avec Louis XVI et La Fayette, nommé commandant général des Gardes nationales du royaume, solennellement le serment de fidélité à la Constitution. « D'unanimes et sincères acclamations, écrit M. Duruy (1), frappèrent le ciel. » Ce fut le plus beau jour de la révolution. L'esprit de concorde et de fraternel dévouement remplissait tous les cœurs. Le soir, on dansa sur l'emplacement des ruines de la Bastille. Mais cette grande fête n'eut pas de lendemain ».

A partir de ce moment, en effet, la popularité dont La Fayette jouissait auprès de la majorité de la population inquiéta la Cour qui suspecta la sin-

(1) *Histoire de France*, 3^e volume.

cérité de ses intentions. Le parti avancé ne l'appréciait guère ; il voyait dans le général commandant les Gardes nationales un obstacle permanent à la réalisation de ses rêves de rénovation violente. D'autre part, le maire Bailly, qui avait assuré le maintien de l'ordre par la création d'une force armée (1), exclusivement municipale, dont une partie servait, sous le nom de Garde Bleue, soi-disant de garde d'honneur à la Reine, en réalité de garde-geôle, était très peu sympathique à l'un comme à l'autre des partis. Tous deux se défiaient également de lui. L'influence des clubs croissait ; la presse semait partout la provocation et la haine. L'effervescence se généralisait et de divers côtés des troubles éclataient, à Nîmes, à Valence, à Toulouse, à Marseille. Necker renié par la Cour, délaissé par le parti populaire, donne sa démission. Alors commence une ère nouvelle : le clan purement révolutionnaire chante LES ALLELUIA DE LA RÉVOLUTION. Il n'est pas sans intérêt de connaître en substance cette petite brochure :

ALLELUIA

« Heureux enfants d'une patrie éclairée et victorieuse, les Français peuvent se réjouir ; leurs droits sont reconnus. Plus d'usurpateurs, plus de

(1) D'où le nom de général qui lui est souvent donné dans les pamphlets.

tyrans, plus de grands seigneurs. Plus de grandeur si ce n'est celle de la vertu; plus d'autres distinctions que celle du mérite, des talents et des services rendus à la patrie. Plus de noblesse héréditaire, mais toujours la noblesse personnelle, récompense du patriotisme et du travail.
Alleluia.

« On n'apprendra plus aux enfants le ridicule blason, et la géographie qu'on mettra sous leurs yeux sera celle des campagnes. On les conduira dans les chaumières des laboureurs; on leur inspirera le respect de leurs pères nourriciers. On leur dira : Embrassez-les, honorez-les et, s'ils daignent vous accueillir et vous aider, célébrez ce jour de fête comme le plus beau de votre vie.
Alleluia.

« Les vrais nobles diront à leurs enfants : Ces honnêtes paysans que vos insolents aïeux rouaient de coups, sont dignes de votre estime. Notre maison, tout illustre qu'elle soit, est sortie de ces gens-là. Jérôme I^{er}, un de vos grands pères, menait la charrue et, parce qu'il a quitté son métier pour égorger ses semblables, on l'a décoré d'un bâton, celui de maréchal. Dédaignons le bâton, c'est le moyen de vivre heureux. *Alleluia.*

« Quelle comparaison des soixante-deux quartiers de noblesse dont se pavanent quelques nobles avec les soixante-deux quartiers de terre dont se contentent les Jérômes de nos campagnes.

La noblesse acquise par le travail est la seule glorieuse. *Alleluia.*

« Prendra qui voudra l'état ecclésiastique; on ne forcera personne. Tous y sont appelés. Tous pourront parvenir par la seule recommandation de leur mérite aux plus hautes dignités. Il n'y aura plus de monseigneurs respectés qui ne soient respectables. Ils n'auront plus des centaines de mille francs de rente, mais ils seront riches en vertus. *Alleluia.*

« La religion des gros prébendiers était facile à suivre. Par leur crédit, ils étaient parvenus à l'épiscopat. Tous les ans, ils allaient passer quinze jours à leur évêché. D'autres n'allaient que les deux ou cinq ans, confirmer quelques milliers de manants. Mais ils se dédommageaient de cette fatigue à la table du seigneur du village ou dans le lit de la dame. A l'avenir, ils seront plus religieux et plus vertueux. *Alleluia.*

« On ne les verra au milieu de leur clergé que comme les premiers entre leurs frères. Tout pliait devant eux et si un pauvre curé ou tel autre qu'ils appelaient *la canaille ecclésiastique*, s'avisaient de les censurer, une lettre de cachet punissait vite leur impertinence. Désormais, les évêques ne feront que le bien. *Alleluia.*

« Plus de ces lâches complaisants auxquels étaient réservée, sous le nom de grands vicaires, l'administration des diocèses. L'exemple du maître vivifiera et sanctifiera tout. *Alleluia.* »

La date de cette violente diatribe n'est pas indiquée, mais, à la lire, il est évident qu'elle a été composée en un temps où l'on avait encore besoin du bas clergé pour accomplir l'œuvre révolutionnaire. On l'attirait et on se l'attachait en plaignant son sort malheureux comparé adroitement à celui des riches prébendés de son ordre.

Cependant l'année 1789 va toucher à sa fin : on est arrivé, le 2 novembre, à faire face à *la hideuse banqueroute* au moyen des biens du clergé qu'on a mis à *la disposition de la nation* et dont on a ordonné la vente à concurrence de quatre cents millions. Le 22 décembre, nouvelle étape : les domaines de la couronne, les biens des émigrés confisqués sont déclarés *biens nationaux* et deviennent *la dot de la Constitution*. Les assignats sont créés pour en faciliter la vente. La joie se répand dans les campagnes où l'on croit que ces biens vont être partagés ou vendus par petits lots à vil prix. Le petit personnel ecclésiastique se croit heureux : on parle de lui assurer un traitement à titre de fonctionnaire et, à cet effet, d'inscrire au budget une somme de soixante-dix-sept millions, mais ces joyeux présages sont trompeurs. On verra plus tard la déconvenue des petits propriétaires ruraux ; quant aux ordres privilégiés, on sait qu'ils sont irrémédiablement condamnés. Déjà la noblesse est renversée. Le temps est venu où, n'ayant plus besoin de prendre tant de précautions pour s'assurer le concours du

clergé, on va dénoncer *son fanatisme* et se ruer sur la *robe noire*. Voltaire ne l'avait-il pas dit :

« De la religion le prétexte ordinaire
Est un voile honorable à quelque affreux mystère ».

Avec ces paroles de l'illustre écrivain placées en tête de page, parut alors une petite publication nouvelle, le *DOMINE NON SECUNDUM* ou *L'AMENDE HONORABLE* qui est bien l'exemple le plus frappant de la haine vouée par la Révolution à l'église catholique et à ses ministres au nom de la philosophie. On les accuse des plus noirs complots et des projets les plus sanguinaires pour avoir ostensiblement, sans pression et sans bruit, pratiqué, dans une cérémonie normale, les exercices du culte.

Une profanation avait été commise dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont : Un des vases sacrés déposés dans le tabernacle avait été dérobé et les hosties consacrées qu'il contenait répandues sur le sol. En pareille circonstance, l'Eglise prescrit une réparation solennelle. Elle fut ordonnée par l'autorité ecclésiastique et les prières dites pendant le temps voulu, conformément au rite usuel. Une suite d'offices répétés pendant plusieurs jours, avec amende honorable, genuflexions et protestations, il n'en fallait pas davantage pour soulever l'indignation et les appels furibonds du parti révolutionnaire. D'abord un vol avait-il été commis, disait-on, qui le prouve ? « Qui peut

assurer que les prêtres ne l'ont pas simulé pour attrouper le peuple et faire de lui, sous le couvert de la religion, l'instrument de leurs vengeances ? » Mais s'il a été commis, faut-il, pour réparer l'outrage fait à la divinité, remuer la masse populaire par des spectacles dangereux et lui rendre odieux ce qu'elle voit et entend chaque jour ? Est-ce sans dessein que ces prêtres ont choisi six heures du soir, l'heure des ténèbres, pour chanter leurs élégies ? Est-ce sans dessein que, tandis que trente hommes vêtus de noir sont prosternés sur le sol comme des animaux immondes, un prêtre vient, la corde au cou, dans un appareil lugubre, insulter en français à la raison humaine ? L'Église, pour donner plus de dignité à ses mystères, n'a pas voulu qu'ils fussent célébrés en langue vulgaire et voilà que, armé d'un écrit incendiaire, on vient dans un temple, à la face du ciel, tenter des insurrections... C'est par des représentations effroyables qu'on a préparé nos aïeux à la Saint-Barthélemy et c'est dans une église... que les prêtres ont béni les poignards des assassins. Je le dis avec assurance, si nos lâches ennemis conduisaient à leur fin leurs détestables projets, c'est dans l'église Saint-Etienne-du-Mont qu'ils consacraient les poignards des ennemis de l'Assemblée nationale...

« Je sais que des personnes trop confiantes n'osent même pas soupçonner que ces cérémonies cachent des complots funestes... Moi-même, je me

reprocherais l'amertume de mon zèle s'il ne m'était pas démontré qu'il s'allume par les mains des prêtres un incendie qui embrasera ma malheureuse patrie. Mais j'en crois à l'expérience des siècles, à ce que j'ai vu et entendu : si les Evêques... ont infecté de préceptes empoisonnés l'âme de leurs trop imbéciles disciples, jamais leur fanatisme n'a été jusqu'à les rassembler aux pieds des autels pour les lier, en vue des forfaits à accomplir, par des serments et des vœux. Voici la formule du serment que le curé de Saint-Etienne fait prononcer : « *Nous jurons de faire honorer Jésus* » « PAR TOUTES LES VOIES POSSIBLES », et, plus loin, il dit : « *Nous venons, la torche à la main...* ». Prêtre abominable, je vous interpelle au nom de la nation et vous somme de me répondre, que cherchez-vous ? » Nous jurons de le faire honorer *par toutes les voies possibles...* » C'est-à-dire que ceux qui vous sembleront ne pas l'honorer, fussent-ils vos pères, vos frères, vos enfants, vous les maudirez, vous les empoisonnerez, vous les égorgerez, vous les jetterez au milieu des flammes... Serment que tous les supplices ne peuvent expier... ô généreux représentants de la nation, puissent les poignards de ces hommes n'aller pas jusqu'à vous, ... vous, en qui le peuple a mis ses espérances, vous dont la *philosophie* est le gage de notre bonheur, il vous est démontré qu'il n'y aura jamais d'harmonie dans le corps politique tant que des prêtres pourront gouverner

le peuple par des instructions particulières... Pourquoi différer encore de rejeter de notre sein ces serpents qui le déchirent. Il n'y a plus de préjugés pour le peuple. Chaque jour les progrès de la raison deviennent plus rapides. Ce peuple connaît la nécessité de la destruction totale du clergé. Il sollicite ce bienfait auprès de ses législateurs ».

Suit un dialogue qu'on dit avoir entendu dans une des chapelles de l'église Saint-Etienne :

L'ABBÉ DE ...

« C'est le stratagème le mieux combiné : s'il ne réussit pas, il faudra quitter la partie.

LE VICAIRE DE ...

« Non pas, l'abbé, nous en viendrons à bout par la constance... Le peuple ne résistera pas à l'émotion dont nos cérémonies le pénétrant.

LE PRIEUR DE ...

« Messieurs, je viens de sonder les dispositions de plusieurs assistants. Ils sont différemment affectés : les uns tombent de bonne foi dans le piège ; je les ai surpris dans des mouvements qui indiquent des têtes faciles à s'embraser ; je réponds de ceux-là. Les autres plus froids pensent que le ciel punira un jour ou l'autre les coupables : ces sortes de gens ne peuvent que nous nuire. Mais ce qui me fait désespérer du succès, c'est qu'il

s'en trouve qui soupçonnent nos manœuvres et qui pensent... qu'il se trame quelque complot contre la liberté.

LE VICAIRE

« Comment! les scélérats nous accusent. Les reconnaissez-vous, monsieur le Prieur. Il faut les étouffer. En quel temps vivons-nous? Autrefois on les eût ensevelis vivants.

L'ABBÉ

« S'il était possible, moyennant quelque argent, d'attirer à nous ces gens-là. Cela vaudrait peut-être mieux que de s'en défaire.

LE VICAIRE

« Au diable; tous les jours il en viendrait d'autres. Débarrassons-nous toujours des plus acharnés et allons ferme.

.

« A ce moment les trois hommes sortent de l'église et regardent si personne ne les suivait.

« Je n'ai pas entendu moi-même la conversation, ajoute l'auteur, sans quoi je l'aurais dénoncée... mais *il n'est pas moins prouvé* que dans ce que j'ai dit, je n'ai peut-être pas dévoilé la centième partie de toutes les infâmes manœuvres de nos ennemis... Je prends l'engagement solennel de ne reposer jamais que je ne sois parvenu, avec l'aide des bons citoyens, à purger ma patrie d'une engeance pestiférée. »

A voir tant d'acuité dans la haine et tant d'ingéniosité dans la délation, on ne soupçonnerait guère que le clergé si odieusement suspecté a été un des facteurs nécessaires dont on a sollicité et obtenu le concours pour assurer le succès de la Révolution.

Il faut d'ailleurs reconnaître que, pour être aussi violente, cette production n'était pas isolée. Elle n'est qu'un spécimen des pamphlets abominables qu'on répandait à profusion contre la royauté, la noblesse et le clergé et dont le théâtre servait à entretenir et à accentuer la passion.

Dès 1784, Beaumarchais avait ridiculisé, dans *Le Mariage de Figaro*, les vieux abus et les institutions surannées. Chacun avait applaudi à ses audaces sans se douter que la pièce était le joyeux prologue d'un drame formidable qui se préparait dans la coulisse pour le renversement de l'état de choses existant. Marie-Joseph Chesnier allait continuer la lutte avec encore plus d'ardeur et d'opiniâtreté. Le 4 novembre 1789, il faisait représenter sa tragédie de *Charles IX ou l'École des Rois*, qui souleva tant de passions, provoqua tant de tumultes et fonda la réputation de l'illustre Talma.

Jusqu'alors le clergé avait été, sur le théâtre, partout et toujours respecté. Quand on n'eut plus besoin de lui, on le prit à partie et on le livra en pâture aux risées d'un public amusé. Le 25 février 1791, Carbon Flins commence avec *Le*

Mari Directeur ou le Déménagement du Couvent, la série des pièces antireligieuses. On y voit un mari trompé s'affubler d'un froc de moine pour surprendre, par la confession, les péchés mignons de sa femme, et profiter de l'occasion pour confesser des moines en goguette et des religieuses en rupture de cloître, qui arrivent en chantant, ensemble ou isolément, des airs galants.

Ce premier essai d'un genre qui allait promptement se généraliser a trouvé son type le plus envenimé dans un drame de Monvel, *LES VICTIMES DU CLOITRE*, où l'auteur accumule à plaisir toutes les horreurs que la passion anticléricale imputait aux couvents : paresse invincible, insatiable avidité, entassement de richesses mal acquises, mœurs dépravées, séquestrations arbitraires, avec, pour finir, la mort lente et effroyable dans des caveaux murés. Rien n'y manque. L'horreur qui s'en dégagait était telle qu'un jour on vit un spectateur se lever tout à coup et s'écrier, avec l'accent de la fureur la plus indignée, au moment où Dorival, la malheureuse victime, entraînée par l'ordre du prieur, allait être précipitée dans le terrible *in pace* : « Exterminez ce coquin-là ! » Il est vrai que le même spectateur donnait la mesure de sa bonne foi en s'écriant aussitôt : « Excusez-moi, messieurs, c'est que j'ai été moine. J'ai été comme Dorival jeté dans un cachot et, dans le père Laurent, j'ai reconnu mon supérieur. » Réclame habile qui valut à l'auteur

et à la pièce un malhonnête mais commode succès.

Il n'est pas inutile de rappeler que lorsque la pièce fut jouée, le 10 avril 1791, sur le théâtre que le duc d'Orléans venait de faire construire au bout des nouvelles galeries du Palais-Royal, la constitution civile du clergé venait d'être votée. Aussi bien Monvel ne manque pas de proclamer la grandeur et l'utilité de cet acte législatif, et quand le prieur, le père Laurent, récriminant contre la Révolution, se plaint amèrement qu'elle ait détruit tout ce qui est respectable, « la majesté des lois, la sainteté des tribunaux, le culte même, la religion », on entend avec curiosité M. de Francheville, gentilhomme converti aux idées réformistes, lui répondre : « Rien n'est anéanti, mon père. Tout est respecté, tout subsiste. Le Roi n'a rien perdu de sa puissance puisqu'il a conservé celle de faire le bien. Des juges nouveaux s'élèvent et leur ministère ne sera plus flétri par ce vil intérêt qui si longtemps en dégrada les fonctions. Le culte est toujours le même et les abus dont on le dégage ne sont pas la religion. Ce n'est pas sans cause que l'on doit remonter à la source des richesses immenses accumulées par les ministres de cette religion pure dont le divin auteur vécut et mourut pauvre... Je crois qu'on peut trouver étrange l'existence de ces hommes qui promettent à Dieu d'abjurer l'humanité, de vivre et de mourir inutiles à leurs semblables, de contrarier en

tout le vœu de la nature et de renoncer à la société pour en dévorer la substance... Voilà mon sentiment : S'il vous est étranger, tant pis pour vous ».

L'attaque se continua, mais avec plus de réserve, avec *Nicodème dans la lune*, de Beffroy de Reigny ; avec *Le Cousin Jacques*, puis avec *La chaste Suzanne*, de Radet et Desfontaines. Il est vrai que lorsque la constitution civile eut porté ses fruits et qu'on eut vu des prêtres répudier leurs vœux de chasteté pour s'établir en ménage dans les presbytères constitutionnels, les mêmes Radet et Desfontaines, dans leur vaudeville, *Au Retour*, célébrèrent l'indépendance et la vertu du curé patriote dans des couplets au goût du jour :

J'ons un curé patriote,
 Un curé bon citoyen.
 Un curé vrai sans-culotte,
 Un curé qui n' fait qu' du bien.
 Chaque paroissien trouve en lui
 Son modèle, son appui
 Et nos cœurs (*ter*) sont tous à lui
 Sont tous à lui (*bis*).

Désormais le presbytère,
 Séjour de la liberté,
 Par un froid célibataire
 Ne sera plus habité.
 Not' curé vivra chez lui
 Et sans dîmer sur autrui,
 Il aura (*ter*) sa femme à lui
 Sa femme à lui (*bis*).

Sans le s'cours de la soutane.
 Et, comme nous, coiffé, vêtu,
 Y r'mettra celui qui s' damne
 Dans l' chemin de la vertu.
 Y prêchera l' z'enfants d'autrui
 Puis, le soir, en bon mari,
 Il en f'ra (*ter*) qui s'ront à lui
 Qui s'ront à lui (*bis*).

ENCORE UN CURÉ, vaudeville des mêmes auteurs, marquera une étape nouvelle dans la voie qui mène à la suppression du culte catholique.

Le curé a épousé une religieuse qui continue à donner le secours de ses soins matériels aux malheureux. Il s'est marié, dit-il, « par amour des mœurs et de la patrie et pour obéir au précepte : « Croissez et multipliez... » Mais il a assez de son métier de *paresseux*. Il ne veut plus baptiser parce qu'il trouve *qu'il ne gagne pas l'argent qu'on lui donne*.

Je suis bien loin, en vérité,
 De penser comme mes confrères.
 Ce n'est que sur l'utilité
 Qu'on doit mesurer les salaires.
 Un prêtre est toujours trop payé
 Et la nation est trop bonne.
 L'argent le plus mal employé
 Est celui qu'on nous donne.

Aussi, au dernier couplet, répondant à un soldat qui se moque de la soutane, chante-t-il gaîment :

Puisque mon habit te paraît
N'être pas d'un bon patriote,
Sous cet habit qui te déplaît
Reconnais un vrai sans-culotte.

(Sur ce dernier mot il défait sa soutane et paraît en petite veste et en pantalon. Alors le soldat fait faire au curé l'exercice militaire. Celui-ci s'en tire à merveille.)

Ces premières attaques contre les monastères et le clergé régulier, continuées par divers auteurs, notamment par Picard, dans *Les Visitandines*, sont bientôt dépassées.

En 1792, dans une pantomime, *Dorothee*, on voit, pour la première fois, se dérouler sur la scène toute une procession avec croix, bannières, reliques et surplis. L'année suivante, Sylvain Maréchal, marquant la progression toujours ascendante des idées antireligieuses, célèbre, dans *La Fête de la Raison*, le renversement du culte catholique constitutionnel aussi bien qu'ultramontain.

A l'occasion du couronnement d'une rosière, le curé du lieu abjure solennellement son état :

Dans le temple de la Raison
Et sous les yeux de la Nature,
Je viens me mettre à l'unisson
Et renoncer à l'imposture.
Oui, je reprends ma dignité
D'homme libre et pensant ; je veux qu'à cette fête
On place sur ma tête
Le bonnet de la Liberté.

Au diable la calotte !
 Au diable la marotte !
 Je me fais sans-culotte, moi,
 Je me fais sans-culotte.

Et sans tarder il déchire son étole.

La pièce présentait, paraît-il, assez de chance de succès pour que Grétry ait cru devoir la mettre en musique.

La même année, le théâtre Feydeau représente *La Papesse Jeanne*, musique de Chardini.

Les cardinaux, en conclave, ont à pourvoir à l'élection d'un pape, mais ils sont doublement embarrassés car ils apprennent qu'une aventurière en quête de galanterie est devenue, à Rome, prêtre et cardinal, et,

S'ils proscrivent pour faire un choix
 Luxure, orgueil et gourmandise,
 Ils ne pourront jamais, je crois,
 Trouver de pape dans l'église.

Enfin leur choix se porte sur le jeune cardinal Jean dont on se plaît à vanter la science et l'aménité. Or, Jean, c'est l'aventurière qui, après avoir reçu les hommages des cardinaux et du peuple, révèle sa qualité de femme et annonce cyniquement qu'elle garde la tiare et épouse son amant.

Ce parti pris d'agression systématique dura jusqu'à la réaction thermidorienne.

Nous avons de beaucoup excédé les bornes de la phase révolutionnaire où se place la publi-

cation des livrets liturgiques pour en finir avec l'étude du théâtre dans ses rapports avec la question religieuse.

Il est temps de reprendre l'analyse des plaquettes liturgico-révolutionnaires.

Constatons seulement que, sept mois après l'ouverture des Etats généraux, le clergé catholique, malgré son abnégation, malgré la loyauté de son attitude et le sacrifice qu'il avait fait spontanément de sa personnalité et de ses biens, était devenu le suspect entaché de féodalité, la personnification honnie du fanatisme et de la réaction, l'ennemi qu'à tout prix il fallait traquer et abattre.

Les journées des 5 et 6 octobre avaient laissé dans le parti royaliste des souvenirs douloureux et des ressentiments. Il se persuadait qu'avec un peu de prévoyance on en aurait évité les excès. qu'il eût été facile, en tous cas, de les réprimer. Les princes du sang qui, après avoir prêché la résistance, avaient été les premiers à abandonner le Roi et à passer à l'étranger, MM. de Broglie et de Lambesc, qu'on accusait d'avoir honteusement capitulé devant l'ennemi, — Necker, auquel on reprochait maintenant d'avoir, par de trop larges concessions, déchaîné la Révolution, — La Fayette qui s'était vanté d'arrêter le peuple en marche sur Versailles et qui avait, disait-on, aidé à conduire la famille royale prisonnière à

Paris, — Bailly dont on maudissait la faiblesse, — de Juigné, l'archevêque de Paris, qu'on classait, on ne sait pourquoi, au nombre des novateurs de marque, — tous étaient, aux yeux de la Cour, inculpés de forfaiture et regardés comme fauteurs de la trahison qui avait conduit la royauté à son calvaire et, finalement, à la déchéance irrémédiable, équivalente à la mort.

LA PASSION DE 1790 ou LOUIS XVI SACRIFIÉ POUR ET PAR SON PEUPLE (*Extrait des Évangiles nationaux*), est un libelle du clan royaliste qu'on pourrait croire, par certaines parties, l'œuvre du parti républicain, tant il contient de railleries, d'amertume et de dureté à l'adresse des personnages qu'il dénonce.

Le juste Louis XVI rappelle à son féal chancelier et à ses ministres que, dans deux jours, il tiendra avec eux conseil sur les nécessités urgentes de l'Etat.

Alors les princes du sang, Condé, Bourbon et Conti, avec les prêtres, en tête desquels marche l'archevêque de Paris, Mgr de Juigné, s'assemblent dans l'appartement privé du comte d'Artois et délibèrent sur les moyens de se saisir du Roi et de le livrer à la rage aveugle du peuple « qui souvent sert, sans s'en douter, de ministre aux passions forcenées et ambitieuses des grands ». Il faut toutefois user de prudence, car le peuple est attaché à son Roi. « Aussi bien, soulevons-le

d'abord, disent-ils ; pardons le maître dans le cœur des disciples et les disciples dans le cœur du maître. Puis attendons le temps propice pour immoler à notre fureur cet agneau sans tache ».

« Cependant un traître, Broglie, va trouver les princes et les prêtres et leur dit : « Que voulez-vous me donner et je vous le livrerai ? » Ils lui promettent 30,000 livres et dès lors il s'unit à d'exécrables satellites, Antichamp, Puységur et Lambesc qui, abandonnant les intérêts sacrés de Louis XVI, forment entre eux pour le livrer la plus horrible des conspirations ».

Or la Cour devait donner une fête à Trianon. Le Roi fait dire par l'un de ses apôtres qu'il s'y rendra avec ses disciples.

Comme il était à table, M^{me} Necker lui présente à signer le bon d'une somme considérable destinée à assurer l'exécution de mesures humanitaires dont elle veut, avec son mari, « ce renard assoupli aux ruses de la Cour », s'attribuer le mérite facile aux dépens du Trésor.

Ce que voyant, les disciples protestent que le peuple s'est déjà résigné par des contributions généreuses à satisfaire aux intentions pieuses de la dame, sans qu'on ait jamais eu la certitude que les sommes souscrites en faveur des pauvres hospitalisés ne passaient pas dans les poches des ministres prévaricateurs. Mais Louis leur reproche leur dureté et accède à la demande qu'on lui présente.

Puis il reprend le chemin de Versailles, abîmé dans ses préoccupations douloureuses et ses pressentiments. « Mon père, mon Dieu, il faut donc que je me sacrifie pour la félicité du peuple que vous m'avez confié. Ses douleurs et ses maux sont immenses. Délivrez-moi de l'angoisse qui m'étreint. Eloignez de moi ce calice d'amertume, mais s'il faut absolument que je le boive, que votre volonté soit faite et non la mienne ».

Alors les cieux s'ouvrent et Louis peut y lire, en caractères mystérieux, l'arrêt des destinées qui le condamnent à expier volontairement les égarements criminels des Français. Il y voit que Philippe d'Orléans, qu'il croyait un de ses affectionnés, le reniera ; — que le peuple prévenu n'affectera plus vis-à-vis de lui que de vaines grimaces de respect ; — qu'il deviendra une ombre de roi et qu'il sera, agneau pascal de 1690, offert en holocauste pour racheter les sottises des autres ; — que le préteur La Fayette et le caïphe Bailly contiendront seulement le peuple en apparence ; — qu'enfin les prétendus amants de la liberté réclameront sa mort. Alors il se prend à pleurer et rejoint ses disciples.

Cependant les traîtres Judas de Broglie et Iscariote de Lambesc cherchent une occasion de détruire sa puissance. Louis n'est cependant pas livré par un baiser mais « il est la dupe des pasquinades religieuses d'un prélat fourbe, inepte et intéressé ». La prévision de son supplice

l'attriste. Menacé, insulté par ses bourreaux, il se trouve « isolé dans son propre royaume et n'ayant plus en main que les attributs dérisoires de sa grandeur ».

Durant cette longue agonie secrètement provoquée par Philippe d'Orléans, celui-ci est resté dissimulé au milieu du peuple pour mieux juger des effets que produira son entreprise. Reconnu comme un des apôtres, il ne cherche pas de Malchus à qui couper les oreilles; il n'en aurait pas eu le courage, mais prudemment il se résout à renier son maître.

En vain sa sœur, Bathilde d'Orléans, la princesse de Chimay et M^{me} d'Ossun l'interpellent : « Très certainement vous êtes le plus ferme appui du Roi ». Il le nie et, entendant venir de Paris le son du tocsin qui remplaçait pour lui le chant du coq de l'Évangile, il se dérobe « non pour pleurer amèrement son crime, mais pour aller tranquillement en recueillir les fruits dans une contrée voisine ».

Or « la canaille fouguese était venue de la Jérusalem parisienne ». Elle demande au préteur La Fayette de lui livrer le Juste. La Fayette essaie de la calmer, mais il ne peut y parvenir. Préférant assurer sa vie, il se fait apporter un vase rempli d'eau dont il se lave les mains, et dit : « Je suis innocent de la démarche que vous me faites faire. Vous en répondrez, vous et vos enfants ». Et le peuple en fureur répond : « Nous

en répondons et que son sang, s'il est versé, retombe sur nous et nos enfants ».

Le préteur La Fayette avait pourtant reçu de sa femme avis d'un songe qui l'avait étrangement tourmentée. Mais, pour toute réponse, il lui avait montré du doigt le fatal réverbère et il s'était mis en route à son corps défendant.

Donc les sacrificateurs « du Christ français » l'entraînent avec eux : Ils ne lui crachent pas au visage comme au Christ de l'Évangile. Louise Véronique n'emploie pas son purificateur à essuyer la face du Roi de France : « Elle venait de décéder d'un étouffement de chasteté au couvent des Carmélites de Saint-Denis ». Deux larrons à bandoulières ne sont pas crucifiés à ses côtés ; leurs têtes avaient été promenées le matin dans les rues de la capitale et « ce spectacle horrible était le prélude des infamies que les citoyens de Paris préparaient à leur Roi. De même Louis XVI ne tient pas en ses mains un faible roseau, image de la fragilité de la monarchie, mais il ne tient un sceptre que pour la forme ».

Le Roi est conduit au prétoire de la grève. Il n'est pas renvoyé d'Hérode à Pilate mais transféré en charte privée dans le château des Tuileries où, le lendemain, de viles prostituées viennent l'accabler d'invectives et d'outrages : « Toi qui es le Roi de France et qui sauves les autres, sauve-toi maintenant toi-même ». Et Louis,

levant les yeux au ciel, répond : « Pardonnez-leur, mon père, car ils ne savent pas ce qu'ils font ».

Depuis ce moment, Louis n'a plus été que le simulacre d'un Roi. Sa couronne est bien « une couronne d'épines dont les pointes meurtrières lui font ressentir combien sa puissance est abatardie ».

Or, à ce moment, gémissaient dans les prisons du Châtelet deux criminels, Barrabas de Bezenval (1) qui méritait mille morts par une continuité de forfaits irrémisibles et Thomas de Favras (2) qui avait plus de droits à l'indulgence du peuple. Tous deux sont amenés au prétoire. Alors le magistrat du Châtelet interrogeant la partie du peuple dont il n'attend pas de contradicteurs, lui dit : « Vous savez que l'usage est de délivrer un prisonnier. Lequel voulez-vous que je vous délivre, Barrabas de Bezenval ou Thomas de Favras ». Le peuple répondit : « Délivrez-nous Barrabas ». — « Que ferai-je donc de Thomas Mahy de Favras ? » — « Qu'il soit pendu », cria

(1) Pierre-Victor baron de Bezenval, ancien aide de camp du duc d'Orléans, était, en 1789, lieutenant général et commandant d'un corps de troupes autour de Paris. Ne voulant pas se compromettre, il chercha à fuir, mais il fut arrêté et poursuivi. Il fut acquitté par le Châtelet.

(2) Thomas Mahy, marquis de Favras, avait voulu former une armée de trente mille hommes pour enlever le Roi et sa famille. Dénoncé par deux recruteurs, il fut accusé de complot contre Necker, Bailly et La Fayette, condamné et pendu le 19 février 1790.

le peuple. Alors Omer Talan faisant céder sa probité et son honneur à la plus affreuse politique après avoir singé le préteur La Fayette par un ridicule *lavabo* : « Je suis, dit-il, innocent de ce juste » et, d'une main accoutumée à de semblables atrocités, il délivre Barrabas de Bezenval et envoie froidement Thomas Mahy de Favras à la potence.

Le temps approchait où Louis XVI devait se sacrifier pour la constitution civile du clergé, et prouver, par cet acte expiatoire, qu'il était vraiment un *Homme-Dieu*... Il est vrai que de temps en temps l'impulsion de la créature prenait le dessus et qu'alors le monarque élevait vers le ciel sa voix plaintive et disait : « *Eli, Eli, lamma Sabactani*, c'est-à-dire mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné. Suis-je donc né pour boire le fiel et le vinaigre que mon peuple me présente ? » Mais il fallait que le sacrifice s'accomplît. « Louis XVI en avance la consommation en allant à l'Assemblée nationale se dépouiller de sa grandeur et, pour ainsi dire, de sa royauté dans un discours plein de sensibilité où était anéantie sa majesté souveraine puis *clamans voce magna, emisit spiritum*.

« (*Ici on baise la terre*).

« Alors le voile de l'immensité des troubles, des conspirations, des extorsions, des vols, des diffamations se déchira en deux. Les tombeaux s'ouvrirent, non pour favoriser la résurrection

des morts, mais pour engloutir des innocents en même temps que des coupables.

« Malgré la précaution qu'on avait prise de garder le tombeau du Christ, il en était sorti. Espérons que le même prodige se réalisera pour la résurrection de Louis XVI et que, malgré la soi-disant *garde d'honneur* de la Reine, dont la fonction n'est, à parler juste, que celle de guichetiers, bientôt cessera la honteuse captivité de ce Roi bienfaisant qui, reconduit au château de Versailles, enverra de là à son peuple les sept dons du saint Esprit dont il a si grand besoin ».

Ce curieux plaidoyer du parti royaliste pouvait-il avoir sur la masse de la population parisienne l'effet qu'en espéraient ses auteurs? Il est permis d'en douter. Les esprits étaient trop montés, la propagande révolutionnaire était trop active et l'influence des clubs trop immédiate pour qu'on pût attendre de cette petite publication, si ingénieuse fût-elle, une recrudescence de sympathie et de fidélité pour la famille royale que les efforts de ses ennemis tendaient à rendre odieuse et à renverser.

L'opposition, poursuivant la même idée de la mort et de la résurrection du Christ français, répondit au parti de la Cour en publiant LA PENTECOTE OU LA DESCENTE DE L'ESPRIT DE LOUIS XVI, ROI DES JUIFS ET DES FRANÇAIS SUR SES FIDÈLES APOTRES (*A Jérusalem, de l'Impri-*

merie des Apôtres). — On remarquera dans cet écrit que Necker n'est plus le favori du parti populaire et que le duc d'Orléans a cessé de plaire.

Louis XVI avait à peine fait dans Paris son entrée triomphante et reçu du peuple les témoignages de la plus sincère allégresse qu'il se transporta aux Augustins (1) où s'étaient retirés ceux de ses apôtres qui doutaient encore de sa résurrection. Il les trouva à table et leur apprit la paix qu'il venait de faire avec son peuple volage. Il leur reprocha leur incrédulité : « Ne vous avais-je pas dit qu'on tournerait le peuple contre moi et qu'avant le sacrifice que je devais lui faire de ma personne il verserait des pleurs sur son inconséquence ». Puis il leur montra les violences dont il avait été l'objet de la part des douze cents Rois. Aussitôt Cazalès, Maury, d'Aix et Toulouse se jetant à ses pieds l'adorèrent. Il leur dit : « Vous m'avez défendu courageusement contre mes ennemis. Les cris de l'enragé Mirabeau ne vous ont pas plus effrayé que les discours captieux de Barnave, Chapellier et autres. Vous n'avez pas craint les baïonnettes et les canons dont vous menaçait le furieux capitaine de la Garde bleue. Je viens vous récompenser. Je réduirai mes ennemis à rien. Vous partagerez

(1) Le couvent des Grands-Augustins où siégeait le Parlement et où se réunit plusieurs fois l'Assemblée des Etats généraux.

avec moi l'autorité que mon père m'a transmise. Vous jouirez des biens et honneurs dont on voulait me dépouiller : Vous êtes mes enfants ». Et il partagea le gâteau qu'il avait préparé pour eux.

Or d'Eprenesnil, l'un des apôtres, était absent. il avait combattu la monarchie ; il s'était montré l'ennemi du Roi et ne croyait pas à la résurrection. Mais il fut touché de la grâce et, voyant Louis XVI rayonnant de gloire, il s'écria : « Vous êtes mon Seigneur et mon Roi. Maintenant que je vous vois, je crois à votre résurrection dont je doutais autant que de celle de vos Parlements ». Louis XVI répartit : « Vous avez cru, d'Eprenesnil, parce que vous avez vu. Heureux qui croit sans avoir vu. Regardez ce peuple qui m'a crucifié. Sans les esprits turbulents qui ont troublé son esprit et l'ont arraché à son heureuse crédulité, il ne se serait pas armé pour me combattre. Il ne se serait pas privé des ressources que je lui préparais en secret. Philippe Iscariote et Barrabas Necker ne l'auraient pas affamé, ne lui auraient pas fait assassiner Delaunay, Berthier et Foulon. Il n'aurait pas pris la Bastille que mes aïeux avaient fait construire pour se défendre et dans laquelle mes ministres faisaient enfermer les écrivains trop audacieux et les mauvais sujets qui attaquaient mon autorité. Il n'aurait pas donné à ce général ambitieux l'audace de vouloir tout asservir. En vérité, je vous le dis, heureux le peuple qui croira tout ce qu'on voudra qu'il

croie. Quand mes fidèles Saint-Priest, Montmorin, d'Artois, Condé, Bourbon auront, avec vous, parfait la restauration de la monarchie française et fait rentrer le peuple dans la crédulité qui est nécessaire pour sa tranquillité, mon bonheur et le vôtre seront parfaits ».

A ces mots, les apôtres jurèrent de faire rentrer le peuple dans le devoir et de lui persuader de reprendre ses heureux fers.

Pendant ce temps, les ennemis du trône s'occupaient de reconquérir l'autorité usurpée qu'ils avaient perdue.

Sylvain Pilate était venu dire aux princes des prêtres ses inquiétudes et ses craintes sur la résurrection du Roi, sur les suites que cette résurrection avait eues, sur les irrésolutions du peuple, sur les dangers qu'il avait courus. Il convint qu'il avait livré l'homme-roi par pusillanimité et parce qu'il craignait pour lui-même le ressentiment d'un peuple furieux. Les amis de Barrabas-Necker qui composaient le tribunal de la Commune, lui avaient forcé la main, notamment Brissot de Warville et Clavières, deux intrigants qui voulaient s'enrichir aux dépens de l'Etat. Il demandait pardon et demandait à rentrer dans le parti du Roi qu'il avait si lâchement outragé.

Son repentir parut sincère ; il obtint son pardon et, bien qu'on sût qu'il était l'ennemi des deux partis qui le méprisaient également, il

reçut une gratification qui lui permit de continuer à écraser de son faste insolent le peuple qu'il avait mis dans l'embarras.

Tout opposé de caractère, le général Caïphe ne voulait pas profiter de la grâce que Louis XVI lui avait accordée, ni jouir des faveurs que Marie-Madeleine Antoinette et les autres saintes femmes lui offraient. Il avait rassemblé la partie de la troupe qu'il avait subjuguée, pour écraser son prince et ses apôtres, mais le Cromwel parisien ne devait avoir qu'un temps. Les ennemis du Roi périssent tôt ou tard.

Cependant, Louis XVI était tranquille au milieu de ses apôtres. Il les encourageait à la patience, à l'union, et il en envoyait plusieurs auprès des nations étrangères pour y prêcher sa doctrine et les déterminer à soutenir son parti.

Enfin, après être resté avec eux pendant quarante jours, il fut ravi au ciel à leurs yeux. Ils le virent environné d'une lumière céleste et se réunissant aux Rois qui l'avaient précédé, Henri IV qui lui tendait une main secourable et Louis XIV qui, un glaive à la main, menaçait les ennemis de sa famille d'avoir si cruellement maltraité son descendant.

Et comme les disciples restaient en extase, tenant les yeux fixés vers le ciel parce qu'ils croyaient avoir perdu leur appui et leur consolation, deux anges apparurent pour les affermir dans leur foi et leur rappeler les paroles du maître

qui avait promis de ne jamais abandonner son troupeau et de faire paître lui-même ses brebis.

Les apôtres crurent donc que Louis XVI reviendrait au milieu d'eux et qu'il écraserait ses ennemis. Saint-Priest survenant accrut encore leur confiance par le récit qu'il fit du travail qu'avec l'aide de La Tour du Pin-Paulin, il avait accompli auprès des puissances étrangères. Il annonça que les rois d'Angleterre, de Sardaigne et de Naples se coalisaient pour envahir la France avec l'aide matérielle de l'Espagne : « Devant le péril, disaient-ils, l'Assemblée nationale nous confiera le soin d'arranger les affaires. Les troupes rebelles seront obligées de rentrer sous notre obéissance ; la noblesse en reprendra le commandement et leur fera prêter serment d'obéissance. Alors notre Roi reviendra, nous donnera son esprit et cassera tout ce qu'a fait l'Assemblée. Au lieu d'envoyer nos troupes contre de prétendus ennemis, nous les cantonnerons en province où elles auront ordre de faire main basse sur les rebelles. Le clergé rentrera en possession de ses biens ; nous recouvrerons nos droits, et le Roi, une autorité dont il n'a pas encore joui ».

Saint-Prien, parachevant son discours, engagea les apôtres à organiser une protestation contre les décrets des douze cents Rois. Clermont, Toulouse, d'Aix et tous les autres envoyèrent chacun de leur côté des lettres qui eurent le succès qu'ils

en attendaient. Les massacres commencèrent aussitôt à Marseille, à Nîmes, à Toulouse, etc. (1), et les saints hommes purent s'applaudir de leurs travaux apostoliques. La ville de Paris était encore au pouvoir du général Caïphe qui y dominait en maître.

Un jour que les apôtres étaient réunis aux Augustins, un bataillon de la garde bleue fondit sur eux et les dispersa ignominieusement, mais les apôtres ne perdirent pas courage; ils se réunirent en plus grand nombre aux Capucins et jurèrent de ne pas se séparer avant que la promesse du Roi fût réalisée.

Cependant le manège travaillait sans relâche à leur ôter tout espoir, « mais que peuvent les autorités des hommes contre les Rois et contre l'Eglise ».

Barrabas-Necker avait beau s'agiter de concert avec les douze cents. La fin de son règne approchait. On commençait à voir qu'il était un fourbe, un hypocrite qui ne s'était jamais appliqué qu'à renverser le trône. Inféodé à la politique du traître Philippe Iscariote qui flattait le peuple pour s'emparer de la couronne, il trompait la confiance du Roi bienfaisant, « lui cachant les démarches de son ennemi et le conduisant de manière à le faire tomber dans le piège que lui, Philippe

(1) On sait que les troubles auxquels il est fait allusion ont été provoqués par le parti avancé.

Iscariote, lui tendait ». Sa fourberie fut découverte et Philippe fut obligé d'aller cacher à l'étranger sa honte et ses remords. Le dernier supplice lui est réservé.

En vain les douze cents rois du manège travaillaient à la destruction du trône. Les apôtres prêchaient avec succès Paris et la province. Un nouvel état de choses se préparait. Du haut du ciel, le feu de l'esprit des rois pénétrait dans les cœurs. Le temps était venu où la promesse devait s'accomplir : « Le Seigneur vous délivrera de vos ennemis ».

Déjà toutes les troupes du royaume étaient en possession des provinces et au pouvoir de la noblesse. L'Espagne envoyait ses troupes pour secourir « les orgistes »; les Anglais bloquaient les ports; les princes, les seigneurs, les ecclésiastiques arrivaient en foule. Bourbon, Conti, Condé étaient avec les apôtres. Juigné était en marche; tous les disciples fugitifs accouraient en foule. La Pentecôte était proche. « Le peuple était dans l'attente d'un événement incroyable, le général Caïphe était irrésolu, lorsque tout à coup un bruit semblable au tonnerre se fit entendre. Une nuée s'entr'ouvrit d'où sortit un vol d'oiseaux qui vint fondre sur les apôtres rassemblés. C'était son esprit que Louis XVI leur envoyait comme il l'avait promis : La Luzerne eut un épervier, Saint-Prien un corbeau, Montmorin une buse, La Tour du Pin-Paulin un chat-huant, l'archevêque de

Bordeaux une chouette, les archevêques de Clermont, d'Aix, de Toulouse, de Blois, des pies et des pigeons, l'abbé Mauvry un hibou, Cazalès et Mirabeau *junior*, chacun une corneille. Ils en furent d'abord épouvantés, mais, se sentant pénétrés d'un feu secret, ils rendirent grâce au Roi des Français et des Juifs.

« Peu de temps après parut dans les airs Sa Majesté dans toute sa gloire. Elle était portée sur un nuage. Les saintes femmes et surtout Marie-Madeleine Antoinette lui tendaient les bras pour le recevoir. Le peuple étonné se précipita à genoux. Le général Caïphe reconnut son autorité ainsi que la Garde bleue qui lui jura foi et hommage... Lorsqu'il fut à terre on le porta en triomphe sur son trône où il reçut le serment des princes, du peuple et même de l'Assemblée nationale.

« Il promit au peuple de le rendre heureux pourvu qu'on le laissât faire.

« Il rétablit les impôts pour combler le déficit et rétablit la noblesse dans ses privilèges qu'on lui avait arrachés.

Il rendit au clergé les biens dont on l'avait dépouillé et il promit de récompenser tous ceux qui auraient été ses défenseurs, et le peuple en commun s'écria : *Gloria Regi*.

Le ton de froide raillerie qui ne cesse d'animer le livret dont on vient de condenser la teneur,

montre assez en quelle piètre estime la Révolution grandissante tenait le parti royaliste et combien peu elle le redoutait. Rien ne semblait plus s'opposer à ses projets d'envahissements progressifs. Tranquille du côté du trône, elle allait s'en prendre au clergé et, n'ayant plus besoin de lui, ruiner sa prépondérance matérielle et morale. Déjà une grave atteinte avait été portée à sa propriété par la mise à la disposition de l'Etat et la vente de partie de son domaine. Tout faisait prévoir que le reste serait sacrifié pour remédier à la détresse du trésor public.

Pourtant, si inquiétante que fût cette éventualité, le monde ecclésiastique ne s'en préoccupait pas sérieusement, les hauts dignitaires parce qu'ils étaient persuadés que de la part qui leur avait été faite jusqu'à ce jour il resterait toujours assez pour leur assurer une existence facile, le petit clergé, parce que, n'ayant jamais participé que très médiocrement à la jouissance du revenu, il se désintéressait de ce que deviendrait le capital et qu'il espérait trouver avantage dans une combinaison nouvelle. Tout le monde était d'ailleurs disposé à croire que, si l'Assemblée se portait un jour à mettre la main sur l'ensemble du capital, l'exécution de ce projet se ferait progressivement, au fur et à mesure des besoins, dans un temps éloigné et, au surplus, telles circonstances pouvaient se produire qui en empêcheraient la réalisation.

L'illusion fut de courte-durée : cinq jours après que la loi du 2 novembre avait été votée, Talleyrand et Treilhart réclamèrent, dans l'intérêt de la nation et par mesure conservatoire, que les meubles et chartiers du clergé, tant régulier que séculier, fussent placés sous scellés. Le 5 janvier 1790, les biens des bénéficiers résidant hors de France (1) étaient confisqués. Un mois après, un nouveau décret obligea les intéressés à faire connaître la situation des biens soumis à leur bénéfice et le montant des avantages qu'ils en tiraient annuellement. La loi du 14 avril 1790 consumma le sacrifice : Elle remit à l'autorité civile l'administration des biens ecclésiastiques, à charge de pensions à déterminer, et l'Etat, interprétant la formule légale dans le sens le plus favorable à ses intérêts, fit aussitôt afficher la vente des biens pour y être procédé, à Paris, dès le mois d'octobre 1790, — dans la Gironde, au mois de novembre, — dans la Seine-Inférieure au mois de décembre, le reste des adjudications devant être fixé ultérieurement suivant les besoins.

L'opération à réaliser était considérable; le capital aliéné devait, d'après les estimations, dépasser trois milliards. Elle réussit assez généralement, — les prix de vente excédant souvent

(1) On visait en cela les bénéfices de Mgr de Juigné, archevêque de Paris, réfugié en Savoie.

les évaluations préalables, — mais plutôt en apparence qu'en réalité. En effet, comme un terme avait été accordé aux acquéreurs pour se libérer et que les achats étaient stipulés payables en numéraire et en assignats, il arriva que le bénéfice de l'Etat fut, en fin de compte, en raison inverse de la valeur des assignats et que, lorsque le cours de ces billets dépréciés descendit à zéro, l'Etat ne reçut plus en paiement que des papiers sans valeur. On profitait de la faculté donnée pour payer en assignats et garder le numéraire; d'où, pour les adjudicataires, une opération fructueuse et, pour l'Etat, une violente déconvenue.

En même temps qu'elle opérait, avec une inlassable ardeur, la sécularisation des biens, l'Assemblée poursuivait énergiquement la sécularisation des personnes. Un décret du 28 octobre 1789 avait défendu pour l'avenir aux religieux de prononcer des vœux solennels et refusé de reconnaître la régularité de ceux qui avaient été antérieurement émis. Par le fait de cette déclaration, tous les ordres étaient condamnés à disparaître fatalement par extinction. Frappés ainsi pour l'avenir dans leur vitalité faute de recrutement possible, ils étaient, même dans le présent, soumis à un traitement mélangé de ménagements et de rigueurs qui tendait visiblement à une désagrégation rapide des congrégations existantes. Les religieux déliés par la loi civile de leur serment religieux, obtenaient d'elle le droit de sortir du cloître s'ils le

jugeaient bon et de rentrer dans la société. Ceux qui croyaient devoir garder la fidélité à leurs serments et à la communauté d'existence qu'ils avaient promis de pratiquer, avaient désormais la faculté de se retirer dans quelques rares maisons conventuelles maintenues à cet effet, sans distinction d'ordre, par l'Administration. Par exception les religieuses pouvaient obtenir du Gouvernement l'autorisation de demeurer et de vivre où elles avaient vécu.

Ces mesures si graves n'étaient pourtant que le prélude d'une funeste décision qui allait porter atteinte à l'organisation même du clergé, à sa discipline, à sa subordination hiérarchique, à son institution, à l'intégrité générale de la foi. *La constitution civile du clergé*, votée le 12 juillet 1790, eut la prétention, sous prétexte de retour à la primitive Église, de transporter dans l'ordre religieux le système électoral politique que l'Assemblée avait cru devoir mettre en tout et partout. Les mêmes électeurs qui nommaient les députés à l'Assemblée nationale étaient appelés à choisir, par voie de scrutin, les curés et les évêques qu'on réduisait de 130 à 83. Les évêques élus recevaient de l'évêque métropolitain l'institution canonique jusqu'alors réservée au pape. Le lien qui unissait Rome au clergé français était ainsi brisé et la hiérarchie catholique entièrement faussée. « La loi, dit M. Duruy (1),

(1) *Histoire de France*, t. III.

empiétait ainsi sur les attributions que la catholicité tout entière reconnaissait au souverain pontife... On allait être catholique en France autrement qu'on ne l'était en dehors », dangereuse innovation qui souleva des protestations nombreuses et qui introduisit le schisme parmi les fidèles et dans le clergé. Un grand nombre d'évêques et de prêtres refusèrent de prêter le serment prescrit par la loi, et par ce seul fait, devinrent suspects. Les autres prirent de leur obéissance aux prescriptions légales le nom de *clergé assermenté ou constitutionnel*. Ils eurent seuls le droit de célébrer publiquement le culte. Malgré leurs efforts et leur zèle confessionnel, la sympathie publique resta presque partout aux insermentés comme elle reste toujours aux malheureux.

Le pape, il fallait s'y attendre, défendit au clergé de prêter serment à la Constitution civile. Le Roi refusa de sanctionner la loi qui l'avait décrétée. Après cinq mois de résistance, il lui fallut lever son veto. Constatant son impuissance, il se persuada qu'il n'était plus libre et consentit à suivre l'avis que lui donnait son entourage de fuir la capitale et de se retirer à l'étranger près des troupes que le prince de Condé avait concentrées à la frontière. On sait comment, arrêté à Varennes, il fut ramené par la force armée à Paris et comment l'Assemblée nationale, l'inter-nant dans le palais des Tuileries, sous la surveil-

lance d'une garde spéciale, le suspendit des pouvoirs. Les clubs en effervescence trouvèrent que la mesure était insuffisante. Une pétition, préparée par Brissot de Warville et qui reçut l'estampille des jacobins et des cordeliers, somma l'Assemblée de prononcer la déchéance. Le 17 juillet, on sut que cette pétition allait être déposée solennellement au Champ-de-Mars, sur l'autel de la Patrie. Le peuple des faubourgs, soulevé par les meneurs habituels du parti révolutionnaire; devait en réclamer l'adoption par l'Assemblée et la mise à exécution immédiate. La manifestation prenait des proportions inquiétantes. Pour en prévenir les conséquences possibles, l'Assemblée ordonna au commandant général des Gardes nationales et au maire de Paris de faire respecter l'ordre et de disperser les rassemblements. La Fayette et Bailly obéirent et en proclamant la loi martiale (1), parvinrent à réprimer l'émeute. Mais le succès leur coûta cher : ils y perdirent tous deux leur popularité et l'Assemblée dont ils avaient exécuté les ordres tomba elle-même en défaveur. Elle comprit dès lors que son rôle était fini et, après avoir voté la Constitution de 1791, elle fit place à l'Assemblée législative dont la grande préoccupation fut de régler le sort des émigrés qui conspiraient au dehors et des prêtres inassermantés qu'on accusait de

(1) Votée le 21 octobre 1789.

fomentent des troubles en province. Les premiers eurent leurs revenus confisqués au profit de la nation. Les seconds, privés de leur traitement et considérés comme rebelles, furent traqués partout où ils se trouvaient et déclarés passibles de déportation.

En vain le Roi qui gardait une autorité nominale, refusa de sanctionner ces décrets et voulut renvoyer les ministres qui n'avaient pas su les combattre utilement. Non seulement on ne tint pas compte de sa résistance, mais, le 10 août 1792, à la suite de la publication du manifeste du duc de Brunswick qui déclarait « envahir la France pour rétablir le Roi dans l'exercice des droits dont il avait été arbitrairement frustré », le peuple, soulevé par les propagandistes républicains et le parti d'Orléans réunis, envahit les Tuileries. Louis XVI, menacé, se retira dans le sein de l'Assemblée qui le dépouilla de ses pouvoirs et le fit interner avec sa famille dans la tour du Temple.

C'est à ce moment que fut publié un opuscule assez mal rédigé, encore plus mal orthographié, **CONTRITION ET CONFESSION DE LOUIS XVI AU PAPE** ou **JEANNOT CONVERTI PAR LE DIABLE**, dans lequel le Roi et surtout la Reine sont traités sur le ton de la haine et du mépris le plus débordant. Ce libelle a dû être accueilli avec faveur dans les milieux populaires car il en a été fait plusieurs éditions.

Louis XVI reconnaît ses fautes. Il gémit et s'en confesse. Il avait reçu des Rois ses prédécesseurs un royaume admirable. Il était aimé, puissant, adulé. Il s'est sottement confié à des ministres qui ont creusé devant lui le précipice où il est tombé. Il a surtout cédé trop complaisamment aux sollicitations intéressées d'une épouse perfide, infidèle et criminelle. Pour subvenir à ses dissipations, pour lui permettre d'alimenter avec les finances du royaume la guerre que l'Empereur son frère faisait aux Ottomans, il a ruiné ses peuples qu'il a laissé pressurer par ses intendants, ses fermiers généraux, ses parlements et son clergé ! Ah ! si les Rois, ses ancêtres, pouvaient apparaître à ses yeux, ils ne manqueraient de lui dire : Misérable descendant de pères augustes, qu'as-tu fait pour perdre ainsi ta puissance ? Imbécile que tu es, nous t'avions laissé une autorité despotique, un nom vénéré ; tu n'es aujourd'hui que l'esclave de tes peuples qui te méprisent et t'ont dépouillé de tes droits. Tu n'es plus qu'un fantôme de Roi. Tu as préparé toi-même la révolution qui t'a arraché ta puissance. Fils indigne de notre nom, tu es devenu la fable et la risée du monde entier. » « Hélas ! monarque infortuné, reprend le Roi, que puis-je répondre à ces reproches trop fondés. Oui, je l'avoue à ma honte. Mon amour passionné pour ma scélérate épouse a causé la désolation et le désespoir de mes sujets. C'est à ma folle complaisance pour

son avidité, c'est à mes dissipations insensées, à mon extravagance que mes sujets attribuent avec raison l'anéantissement du commerce et la dissipation du fruit de leurs labeurs... Roi chéri de mon peuple j'ai été assez barbare pour me montrer un père ingrat et dénaturé... Oui, Très Saint Père, je reconnais l'atrocité de mes iniquités, de mes barbaries. Voyez ma tristesse et mes pleurs; j'implore la miséricorde divine et sollicite votre sainte bénédiction ».

« A ces supplications, le pape répond que les fautes sont en effet irréparables. Elles ont attiré sur le Roi la colère de Dieu. Sans doute sa contrition est méritoire, mais il ne s'est pas accusé du plus grand de ses forfaits, la sanction qu'il a donnée à la confiscation des biens du clergé. Savait-il qu'il n'était pas au pouvoir d'une Assemblée profane de s'emparer des dîmes des prêtres? Pouvait-il ignorer que déposséder les évêques, les religieux, les abbés de leur patrimoine, c'est attaquer Dieu même et que défendre le paiement des annates, c'est outrager la religion. Quel sacrilège n'a-t-il pas toléré! S'il veut que Dieu lui pardonne, il lui faudra faire restituer à l'Eglise ses biens usurpés, rétablir les ministres de Dieu en leurs droits et leurs richesses, les indemniser des arrérages perdus et verser au sacré collège ce qui lui appartient. C'est en enrichissant les églises, en montrant son attachement aux intérêts de la catholicité et son

ardeur pour la propagation de la foi, en forçant sa femme (s'il le peut et si elle veut) à devenir chaste, en renvoyant ses ministres, en n'écoutant pas les profanes qui n'ont pas le bonheur de connaître la religion, qu'il obtiendra de Dieu pardon et miséricorde ».

Ces plaisanteries grossières méritaient-elles qu'on s'en préoccupât ? Le parti royaliste, si réduit qu'il fût, fit montre, en y répondant, d'une confiance opiniâtre qui honore plus son dévouement qu'elle ne justifie sa clairvoyance optimiste.

Le *VENI CREATOR SPIRITUS* publié l'an zéro de la liberté par un citoyen passif et dédié à Louis XVI prisonnier d'un peuple roi est un des plus violents libelles contre-révolutionnaires qui aient été publiés. S'attaquant à l'Assemblée nationale dans son ensemble avec prise à partie de ses membres les plus en vue, l'auteur prétend montrer l'inanité des efforts qu'elle a tentés, l'illégalité de ses moyens, l'immensité des maux qu'elle a déversés sur le pays.

La forme du libelle est celle d'une instante prière à la sainte vérité « pour qu'elle quitte un instant le séjour des *intelligences* célestes et vienne apprendre à une nation loyale, franche et trompée, ce qu'elle doit craindre, ce qu'elle doit espérer et ce qu'elle doit entreprendre pour écarter d'elle la masse des calamités qui la menacent.

« Qu'elle dise au peuple trop confiant, *cette vérité sainte*, comment ses mandataires sont devenus graduellement ses oppresseurs et ses tyrans ; — pourquoi, envoyés pour faire le bien ils ont foulé aux pieds tout principe d'honneur et de justice et, au lieu de réformer, ils ont fait le mal en abolissant tout, hors les crimes ; — pourquoi, après avoir réduit à la besace vingt millions d'hommes, ces honnêtes réformateurs sont devenus riches et ont effacé par leurs dépenses effrénées le luxe et la magnificence contre laquelle ils s'élevaient avec tant d'amertume ; — comment ils ont banni la sagesse et la bonne foi ; — comment leur scélératesse et leur perversité décident aujourd'hui des destinées d'un peuple. Quelle était donc la mission *des douze cents virs* ? Comblent le déficit du Trésor, alléger les impôts, supprimer la corvée, restituer de l'antique esclavage, adoucir la sévérité des lois, protéger l'agriculture et le commerce, établir dans l'Empire une administration sage et économe et rendre les administrateurs responsables sous le Gouvernement respecté d'un Roi bienfaisant.

« Les mandataires de la nation ont-ils accompli les obligations qu'ils avaient assumées ? Non, car, au lieu d'améliorer, ils ont semé partout la discorde et la haine. Ils ont aboli les droits féodaux qui consacraient si heureusement les devoirs réciproques des seigneurs et de leurs

vassaux dans l'intérêt des uns et des autres ; ils ont trompé le peuple en lui persuadant que la vente des biens ecclésiastiques allait créer pour toujours la félicité générale. Or la propriété du clergé est grevée de dettes qu'il faudra payer et de charges qui devront être acquittées. On ne pourra pas déposséder dix-huit cent mille individus, grands et petits, sans les indemniser, les loger, les nourrir. La vente de leurs biens ne se fera pas ou se fera mal, parce qu'on hésitera à se rendre acquéreur de biens usurpés et de stabilité incertaine, et le produit de ces ventes, si elles se font, sera nul parce que le prix en sera payé en assignats qui déguiseront gauchement la banqueroute.

« Le résultat le plus sûr de ces opérations sera de léser les malheureux qui vivent de la bienfaisance du clergé et de rendre problématique l'entretien du culte. En attendant, la dette nationale augmente et bientôt l'emprunt sera impossible. Il ne restera rien pour obvier à la banqueroute puisque les biens dits nationaux seront vendus, — à moins qu'on ne les envahisse encore une fois et qu'on ne les revende au profit de la nation.

« Quelles calamités n'a-t-on pas à déplorer ? la suppression de la justice, l'encouragement au brigandage, la corruption de l'armée dont on a fait une horde de brigands, l'avilissement du trône, la proclamation de la loi martiale qui achève par

le fer et le feu le grand œuvre de l'Assemblée commencée par la famine, l'assassinat et les incendies *appelées constitutionnellement les illuminations de la liberté.*

« D'ailleurs quelle confiance pourrait-on avoir en un Mirabeau, fils dénaturé, époux féroce, ami perfide, monstre dix fois échappé à la corde et jamais à l'infamie; — aux frères Lameth, ces intrigants, plats valets de la servitude; — au doucereux Grégoire, à l'imbécile Péthion, à l'inepte Sylvain (Bailly), au petit Robespierre, cet enfant trouvé qui ne s'est jamais distingué que par son ingratitude; — aux Castellane, Clermont-Tonnerre, Liancourt, Montmorency, La Fayette, hypocrites méprisés des deux partis qu'ils ont servis et trahis. Toute l'Assemblée ne mérite que mépris et, quand on en parle, les consciences droites et sévères sont forcées de murmurer en silence : La lanterne..... ah ! la lanterne..... les piques, les haches !.....

« Donc, en résumé, si la nation ne veut pas se rendre complice des crimes commis par ces insolents usurpateurs, qu'elle révoque une poignée de brigands dont sa bonté enhardit les forfaits, ce Mirabeau, chef de tous les complots, de toutes les perfidies et de tous les crimes, qui a reçu de toutes les mains pour balancer par sa bourbeuse éloquence l'opinion des gens de bien (s'il en est encore au manège qu'on n'ait pas daigné acheter) ».

L'auteur, en terminant, se propose, dit-il, de prouver ultérieurement que le décret de l'Assemblée qui a retiré au Roi le droit de faire la paix et la guerre a été payé six cent mille livres. — A-t-il tenu sa promesse, publié une seconde et aussi violente diatribe ? Il aurait pu se rendre compte que ses efforts étaient vains comme se produisant à une époque où le retour en arrière n'était plus à espérer, et comme maladroitement empreints de l'exagération qui amortissait la vigueur et l'acuité de ses traits.

LES TÉNÉBRES DE LA COUR ou LES LAMENTATIONS DU COURTISAN CITOYEN n'ont qu'un médiocre intérêt. On y compare ironiquement l'abaissement du pouvoir royal à la victorieuse et inébranlable souveraineté du peuple. « Les loups dispersés ne cherchent plus à dévorer les agneaux dans leurs pâturages. Les esclaves sont devenus les maîtres. O Cour, Cour, *convertis-toi* à la nation souveraine ».

La conversion de la politique gouvernementale, il ne fallait plus la demander au Roi suspendu de ses pouvoirs et prisonnier. La Cour n'avait pas su profiter de l'occasion que lui offrait l'union de tous les cœurs au jour de la fédération pour se mettre hardiment à la tête du mouvement réformiste et assurer, en le dirigeant, le succès pacifique de l'œuvre grandiose entreprise par l'Assemblée nationale. Désormais les appétits étaient

ouverts ; rien ne les rassasiait et chaque victoire nouvelle était, pour le parti avancé, prétexte à réclamer davantage. La royauté qui s'était effacée sans résistance devant l'audace de ses adversaires et n'avait trouvé d'autre moyen pour se rétablir dans ses antiques privilèges que de s'adresser à la force étrangère, était désormais condamnée.

LA SEMAINE SAINTE A L'USAGE DU LOUVRE ET DES VRAIS FIDÈLES DE LA FRANCE OU LA PASSION DE N.-S. LOUIS XVI SELON SAINT MATHIEU est un opuscule qu'il faut reproduire entièrement parce qu'il montrera mieux qu'aucun autre comment l'affectueuse reconnaissance que le peuple, à l'aurore des temps nouveaux, professait pour celui qu'il appelait le Roi bienfaisant, s'était changée en une haine aveugle et féroce, comment à l'adulation débordante avaient succédé le mépris, la menace et la grossière injure, — comment était ridiculisé tout ce qui touchait à la religion.

« En ce temps-là, Louis dit à ses disciples :
« Vous savez que la Pâques se fera dans deux
« jours et que l'on se prépare des deux côtés à
« me faire manger le Bon Dieu constitutionnel et
« le Bon Dieu non assermenté. Or, pour satis-
« faire les uns et les autres, je suis tenté de ne
« déjeuner ni chez l'un ni chez l'autre. »

« En même temps, l'Assemblée nationale décrète-

tait que l'on irait à Tenèbres et à la Comédie, sans tirer à conséquence et on dirait : N'ayons plus de fêtes car le peuple fera des motions. Or pendant que Louis était à Paris dans le château de Louis XIV l'orgueilleux, une dame de la rue Saint-Honoré vint avec un vase de porcelaine du Japon rempli d'huile à brûler et le répandit sur Louis XVI lorsqu'il était à table. Ce que voyant, les courtisans firent la grimace et dirent : « Pour-
« quoi mettre Sa Majesté à l'huile ? Il aurait mieux
« valu laisser l'huile aux épiciers. Ils l'auraient
« vendue fort cher aux peintres et notre bénéfice
« eût été clair ». Et Louis leur dit : « Cette femme
« a fait cela par amitié pour moi, car vous ne
« m'aurez pas toujours ». Alors l'un des douze
nommé Judas Iscariotte Mirabeau fut trouver les
princes du peuple et leur dit : « Que voulez-vous
« me donner et je vous le livrerai ? ». Et on pro-
mit de lui donner trente sols et, depuis ce temps,
il cherchait l'occasion de livrer Louis.

« Or, le premier jour des Azyennes, les courti-
sans dirent à Louis : « Où irons-nous faire la
« Pâques ? » Et Louis leur dit : « Allez à Varennes
« chez un tel et dites-lui : Le Roi vous envoie
« dire qu'il veut sortir de France et y rentrer
« quand il pourra. »

Or, Louis étant à Varennes, ils se mirent à table
et, après souper, Louis prit un plat de dessert et
dit : « Prenez et mangez. Ceci est un fromage à
« la crème ». Ensuite il déboucha une bouteille,

la but et la passa à ses disciples en disant : « Ceci
« est du vin de Tokai. En vérité, en vérité, je
« vous le dis, je ne boirai plus de vin jusqu'à ce
« que je sois rentré dans le royaume de mon père,
« car on m'a assuré que moi et mes enfants avons
« eu chacun le nôtre et quelqu'un me trahira ». Mirabeau dit : « Qui est ce monstre-là ». Et Louis répondit : « C'est le député le mieux frisé et le
« plus laid de l'Assemblée nationale ». Et Mirabeau dit : « Est-ce moi, Seigneur ? » Et Louis dit : « Vous l'avez deviné. Car il est écrit : Je frapperai
« le pasteur et la nation ira cahin caha ». Et La Fayette se leva et dit : « Quand la France entière
« vous abandonnerait, je serai votre Don Qui-
« chotte ». Et Louis dit : « Avant que le coq
« chante, vous me renoncerez trois fois ». Et, quand on eut chanté la chanson, on s'en fut sur la montagne des Oliviers. Alors Louis dit : « Je
« suis triste à mourir... » et un page lui apporta à boire et il n'en voulut pas. Et il vint auprès de son monde qu'il trouva endormi et il dit : « Me
« voilà bien gardé ! Dormez, ne dormez pas. Cou-
« chez-vous, levez-vous. Voici le moment du
« tapage. »

« Alors Judas Iscariotte vint à lui avec une garde renforcée, envoyée par l'Assemblée nationale, et Judas, s'approchant dit : « Bonjour, « Sire ». Et Louis dit : « Mon ami, vous êtes un
« gredin ». « Je le sais bien, dit Mirabeau, mais
« je voulais tromper tout le monde et c'est aujour-

« d'hui votre tour ». Or Louis fut conduit à Paris, au Louvre et les commissaires de police l'interrogèrent, — et Louis les envoya faire foutre et la Reine pareillement. Et Mirabeau voyant que la chose allait au sérieux, fut trouver les princes du peuple et leur dit : « Voilà votre assignat ». Et on lui répondit : « M. le Comte, on vous a donné dix sous de plus qu'aux mouchards ordinaires et vous n'êtes pas content. Arrangez-vous avec madame Le Jai... » Et Mirabeau sortit, b... une danseuse de l'Opéra, prit un bouillon et creva.

« Or l'archevêque de Paris délivrait tous les ans au Châtelet un prisonnier, et il y avait alors un fameux voleur nommé Barrabas. Et le Président dit à la nation : « Qui voulez-vous que je vous délivre, de Barrabas ou de Louis ». Et la nation s'écrie : « Barrabas; celui-ci n'a tué qu'un homme et les Louis nous mangent de père en fils. Nous ne voulons pas la funeste anarchie, mais nous voulons avoir un roi qui nous soutienne et qui ne nous dévore pas... Nous ne voulons pas non plus d'une reine qui nous vole en nous bravant, qui est la cause de la perte de l'Etat, qui ne vit que de crimes. Nous voulons la vertu... pendez les scélérats ». Et le Président répondit : « Votre roi n'est pas un scélérat, mais il aurait fini comme les autres si on ne lui retirait pas ses infâmes conseillers ». Et vers les neuf heures du soir il ne faisait plus jour, et,

comme il faisait nuit, on ne vit pas rougir Toinon. Or le ministre de Lessart, le ministre Flaireu, le ministre Calonné, et Bonne Savardin et toute la gredinaille voulurent faire un coup de main, et Barrabas-Chapelier, le même voleur qu'on avait lâché de préférence à Louis, s'en fut au Palais-Royal avec d'Andre et autres coquins, y établirent le biribi..., etc..., etc. (quatre pages d'*et cœtera*) et on accapara de plus belle, et l'on disait : « Nous payerons tout plus cher et cependant il n'y a plus d'entrée. »

« Et les sans-culottes, soudoyés par les ennemis de l'Etat, allèrent porter le trouble dans le faubourg Saint-Marceau sous prétexte de punir les accapareurs mais, au fond, pour armer le peuple contre lui-même. Et la municipalité imprima des arrêtés, et la valetaille, la canaille et la racaille ne voulurent pas la paix. Et pendant ce temps-là, on accaparait, on minait la nation et la nation se laissait faire, et l'Assemblée nationale s'efforçait de concilier les esprits. Et Barnave fut accusé d'avoir imposé la nation sur le compte des nègres et il était assez singulier que des hommes fissent déclarer esclaves leurs semblables. On se vendra bientôt les uns les autres.

« Or, Louis vint à l'Assemblée nationale et l'Assemblée lui dit : « Êtes vous le roi des Français ? », et il ne répondit rien. Et on lui réitéra la demande et il répondit : « Oui ». Alors on lui dit : « Si vous êtes le roi des Français, ayez donc

« une fois de la tête et ne faites plus de folies qui
« mériteraient le fouet à un écolier ». Et la ser-
vante à Pilate lui apporta une terrine d'eau
chaude, car il faisait froid, et Pilate se lava les
mains et dit : « Je suis innocent du sang de
« cet homme ». Et les sans-culottes criaient :
« Pendez, pendez ! » et Pilate leur dit : « Pen-
« drai-je votre roi ». Et les sans-culottes répon-
dirent : « Nous n'avons pas d'autre roi que la
« République ». Alors Pilate voyant qu'il n'y
gagnait rien, revêtit Louis des habits de son
sacre et le présenta au peuple en disant : « *Ecce*
« *homo, voilà le cheval* ». Et Barrabas fut déli-
vré et Louis mis entre les mains du peuple qui le
conduisit au Calvaire. Et les sans-culottes se
partagèrent ses habits selon qu'il est écrit : « Ils
« ont jeté le sort sur ma robe ». Et après qu'ils
l'eurent crucifié, ils écrivirent au-dessus de sa
tête : *C'est Louis le roi des Français*. Alors
Louis dit : « J'ai soif ». Un garde courut chercher
un demi septier de vinaigre et lui présenta une
éponge. Et, après qu'il en eut goûté, il n'en voulut
plus boire, en disant : « J'aime mieux le vin de
« Bourgogne ». Et en même temps on crucifia
deux voleurs, l'un à la droite de Louis et l'autre
à sa gauche, de manière qu'il était dans le mitan
du milieu. Or, depuis six heures jusqu'à neuf
heures, il y eut une éclipse de soleil et vers neuf
heures Jésus s'écria : « Eli, Eli Lamma Sabac-
« tani ». C'est-à dire : « Je suis dans de bien

« mauvais draps ». Et quelques-uns dirent : « Il appelle Eli ». Alors Jésus, jetant un cri, rendit l'esprit.

(Ici on baise la terre.)

« Alors le voile du temple, c'est-à-dire celui de la conscience se déchira en deux, et les morts au véritable amour de la patrie ressuscitèrent, et chacun s'en retournait en se donnant du pied au c.. en disant : « Cet homme était vraiment le fils de son père » et le commandant du bataillon de la section de ne savait trop comment s'y prendre pour calmer ce tapage. Il y avait plusieurs femmes qui s'étaient tenues éloignées pendant la crucifixion, parmi lesquelles étaient M^{me} Marie Elisabeth, M^{me} de Polignac et la mère des fils de Zébédée. Et sur le soir, l'apothicaire du Roi fut trouver Jean-Sylvain Bailly et lui demanda le corps pour l'empailler. Et il le mit dans un drap qui revenait de la lessive ; ensuite on le descendit dans la cave. Et Marie Toinon était assise devant la cave avec un gueux entre les jambes.

« Et le jour suivant qui était le Sabat, les princes du peuple furent trouver Pilate et lui dirent : « Il a dit qu'il détruirait la Constitution « et qu'il en ferait une autre en trois jours. Com-
« mandez qu'on le garde, car s'il s'avise de ne
« plus vouloir être mort, il y aura plus de train
« que jamais ». Et Pilate leur dit : « Vous avez
« vos sections, faites des patrouilles, faites comme

« vous voudrez ». Et ils allèrent au Sépulcre et y mirent le cachet de la municipalité.

« *Signantes La Apidam cum custoodibus* (1) ».

La Révolution emportée par l'orage va dériver vers les excès. La surexcitation populaire, entretenue par les déclamations des Sociétés politiques devient inquiétante. Le parti modéré essaie d'en atténuer les effets en prêchant le calme, l'aversion du despotisme démagogique, la défiance de l'influence policière et dénonciatrice des Clubs, surtout du Club breton devenu le Club des amis de la Constitution en attendant qu'il prenne le titre tristement célèbre de Club des Jacobins. Choderlos de Laclos, le secrétaire du duc d'Orléans, Garsas, le rédacteur du *Courrier de Versailles*, Carra, le promoteur de l'insurrection du 10 août avec Brissot de Warville, en sont les orateurs les plus violents et les plus écoutés. Ils ont entrepris contre La Fayette une lutte ardente qui le forcera à passer à l'étranger. Au milieu de cette effervescence toujours croissante, un appel à la modération avait-il chance de succès ? Un dernier libelle, LES LITANIES DES VÉRITABLES PATRIOTES a tenté de réaliser ce courageux mais inutile effort. Il fait appel au patriotisme, au bon sens et à la générosité des honnêtes gens pour que la nation se dégage de la tyrannie des sections et des Clubs et garde sa liberté conquise.

(1) De l'imprimerie de Mgr l'Archevêque de Paris.

« Mon Dieu, dont la sainte volonté a permis que les murs de la Bastille tombâssent aux cris du despotisme, délivrez-nous du banc des Jacobins et de sa tribune anti-constitutionnelle; vous qui avez dispersé les noirs agents de l'ancienne police, délivrez-nous du Comité des recherches qui sème la frayeur dans toutes les âmes..... Vous qui, dès avant les siècles, aviez prévu que l'esprit d'orgueil et de vertige enivrerait les ennemis des peuples jusqu'à les faire tomber dans les filets des patriotes et les livrerait à leur direction, faites que les vainqueurs usent noblement de la victoire et ne déshonorent pas leur triomphe par d'impardonnables moyens, par des délations sans preuves, des assassinats..., surtout par les cris forcenés des malfaisants journalistes soi-disant patriotes qui préparent tous les maux par leurs dénonciations extravagantes et anti-patriotiques..... Purifiez les lèvres de nos sages représentants, veillez sur leurs mains pour que l'or ne les souille pas. Ne laissez pas le jeune Barnave se permettre désormais, au milieu de sa gloire, de perdre cent mille livres dans une séance comme cela lui est arrivé en février 1791, car pour rattraper cette somme, il se verra obligé de faire passer quelque autre décret funeste à la liberté de nos frères les noirs qu'il n'a pas rougi de vendre..... Faites que devenus moins fous par l'expérience, nous ne retombions pas dans l'idolâtrie destructive de la liberté. Inspirez-nous

l'esprit de surveillance, envers les amis de la Constitution réunis aux Jacobins..... Faites que nous ayons la force de repousser le coton patriotique qu'ils prennent soin de mettre dans nos oreilles pour nous empêcher d'entendre les cris de nos frères égarés qu'ils calomnient, qu'ils poursuivent barbarement et qu'ils écorchent illégalement..... Inspirez aux membres de l'Assemblée le désintéressement, le goût du beau, de l'honnête et du juste..... Ne permettez pas que les Jacobins, gonflés par les éloges des Choderlos, des Garsas et des Cara, emmusellent les patriotes des 83 départements pour diriger leurs suffrages sur de fanatiques affiliés..... Disposez les événements pour que notre Constitution... se consolide sur des bases respectables..... Paralysez les doigts immondes des journalistes gazetiers quand ils veulent écrire de plates injures contre les chefs des peuples voisins... car nous avons assez d'ennemis sans que les Garsas et les Carra nous en créent de nouveaux..... Envoyez l'esprit saint au milieu des quarante-huit sections... ; qu'il apprenne aux mauvais raisonneurs que les excès en tous genres sont nuisibles à la santé du corps politique..... Enseignez-leur à ne pas se précipiter comme des hannetons sur ceux qui font une résistance autorisée par la loi..... Faites entendre raison à ces quarante-huit grandes filles têtues... Elles sont aussi obstinées que l'âne de Buridan... L'Assemblée nationale y a perdu son latin...

Corrigez-les pour la plus grande gloire de la Constitution. Ainsi soit-il. »

Beaucoup d'autres libelles ont été répandus dans le peuple sous le couvert de la *Liturgie révolutionnaire* au cours du grand bouleversement qui a clôturé le XVIII^e siècle. Peut-on dire que ces petits écrits aient eu une action sur la masse populaire ? Evidemment oui, puisque tous les partis ont fait appel à leur influence dans leur intérêt propre, beaucoup plus d'ailleurs que dans l'intérêt de la France dont chacun d'eux se réclamait. Sans doute leur publication ne s'est pas bien longtemps prolongée, mais l'impression qu'ils ont laissée a été profonde et durable. On a même vu qu'elle avait été double : Dans le principe, ils ont contribué à fonder l'union féconde du Tiers-Etat et du bas clergé qui a permis d'assurer la réorganisation nationale et l'avènement de l'ordre nouveau. Plus tard, quand l'appoint de la démocratie ecclésiastique n'a plus été nécessaire, on s'en est servi, par une étrange ironie des mots et des choses, pour ridiculiser la religion catholique, dont ils empruntaient la phraséologie et pour ébranler, en même temps qu'elle, la royauté, son antique alliée.

A titre historique et documentaire, la *Liturgie révolutionnaire* méritait de ne pas être laissée dans l'oubli.

POÉSIES POPULAIRES KABYLES

Par M. LAYER

Monts et vaux parcourus, le charme des merveilles physiques du massif montagneux de Kabylie, l'intérêt des rencontres faites, soit en cours de route, soit à la traverse des villages, l'intérêt supérieur de la visite des Missions, la conscience prise de leurs œuvres et de leurs résultats, tout cela n'avait pas suffi à satisfaire, à épuiser la curiosité d'un observateur, mais l'avait excitée. Outre ce qui lui avait été appris, ce qu'il avait par lui-même remarqué, le touriste, en voie d'investigations, avait été pris du désir de savoir s'il ne se rencontrerait pas, parmi des populations aussi dures pour la femme que le sont les Kabyles, une élite aspirant à la satisfaction du cœur dans et par l'amour. Un dicton d'une inspiration très différente de celle coutumière chez les montagnards portait à le croire, car, d'après cet adage : « La lumière du monde c'est le soleil, la lumière de la maison c'est la femme ».

Pour arriver à la pénétration attrayante et discrète de sentiments intimes, il fallait en rechercher l'expression dans ces visions de l'âme que

révèle le poète. Pour atteindre le but envisagé une insurmontable difficulté se présentait, l'absence de traductions d'œuvres kabyles. Un Européen auquel un séjour de plus de vingt ans en Kabylie a permis de pénétrer dans tous leurs détails, les usages, les mœurs, les inspirations des indigènes, a bien voulu mettre au service de celui qui lui confessait son mécompte, son obligation, son érudition, sa connaissance de l'œuvre des bardes de la montagne, des improvisations populaires. Grâce à l'excellent homme, quelques sonnets, tiercets et mêmes poèmes permettront de parcourir sans s'y attarder, le cycle des choses de l'amour, présenté dans la meilleure expression qu'il lui soit donné d'avoir en pays musulman. On rencontrera tout d'abord avec quelque surprise, parmi ces œuvres ignorées, un chant saisissant de tendresse passionnée, rappelant par son inspiration, peut-être par imitation, le *Cantique des Cantiques*. Puis ce sera le résumé expressif des aspirations et des angoisses de l'amour, de ses révoltes contre l'oppression, enfin le cri de détresse irrité de l'affection trahie.

Plusieurs de ces petites pièces étant écrites en style allégorique, inspiré par le milieu, ne pourraient être comprises si l'excellent et avisé traducteur n'avait pris soin d'en donner l'explication, précaution d'autant plus nécessaire que la langue kabyle paraît d'un laconisme extrême.

I

UNE FEMME A SON MARI ABSENT.

Faucon oiseau à l'aile rapide,
Va vers Alger la blanche
Et informe-toi de ce que fait le plus poli des hommes.
Dis-lui de venir vers moi, car je ne puis plus dormir.

Faucon noble et fidèle messenger,
Va vers la ville où est mon faucon à moi [mon mari]
Dis-lui de revenir de suite auprès de moi
Car ce mois de mai me paraît trop long toute seule.

Oh ! brise de l'après-midi, va ! va !
Dis à mon cœur (mari) que mon être entier le désire ;
S'il ne vient pas, je passe sur nos usages et vais à lui.

Par Allah ! tu vas porter des nouvelles à mon bien-aimé,
Tu vas te diriger vers Blida, entrer dans sa chambre.
Salue tous ses amis, salue-le lui surtout, lui qui est doux comme
la datte.

On aime à croire que l'époux objet d'un sentiment si tendre, s'en trouvait digne, l'ingratitude de sa part eût été trop cruelle.

II

UN JEUNE HOMME A LA JEUNE FILLE AIMÉE.

J'ai découvert un jeune plant d'oranger ;
Il a poussé au milieu d'un épais fourré,
Des buissons très épais l'entourent ;
J'ai dirigé vers lui une rigole d'une eau bien claire

Elle arrivera à son pied, bien dissimulée, bien couverte ;
 Deux belles oranges poussent déjà à ses branches.
 J'ai enfin essayé de me frayer un passage jusqu'à lui ;
 Je me suis tout blessé les mains, mais sans aboutir !
 Le grand Gardien est, hélas ! contre moi.

Explication.

Le jeune oranger c'est une jeune fille.

Les deux oranges sont ce qu'on imagine aisément.

La broussaille désigne les gens des villages méprisés par celui qui voit en eux des ennemis.

Les épines ce sont les parents gardant leur fille à l'encontre de l'amoureux avec cette sollicitude qu'un bon curé normand recommandait à ses paroissiens. Rappelant les précautions prises par eux pour protéger les jeunes arbres, le pasteur s'écriait, empruntant lui aussi le style allégorique : « Mes frères, épinez vos filles ».

La rigole ce sont les cadeaux envoyés en cachette.

Les broussailles arrachées ce sont les tentatives faites pour obtenir la jeune fille, les blessures, les refus, les affronts, les coups.

Le grand gardien qui ne veut pas favoriser les vœux du pauvre, c'est Dieu ou la Fatalité.

Pour les jeunes gens, en Kabylie, la plupart du temps, l'obstacle au mariage rêvé est l'insuffisance de la dot à fournir.

De toutes jeunes filles, des enfants subissent la

servitude obligée d'unions cruellement disproportionnées et ceux qui les devraient normalement épouser se trouvent appelés à prendre pour femmes des divorcées et des veuves.

III

Puis c'est un avis ingénieusement transmis à l'ami menacé par un complot odieux.

UNE JEUNE FILLE AU JEUNE HOMME QU'ELLE AIME.

Je t'avertis, ô gentil petit louis d'or ;
O toi qui es intelligent, comprends :
Tiens-toi sur le bord du bain, ne nage pas au milieu ;
Les autres baigneurs sont des canailles :
Attention, ils veulent te faire disparaître.
O joli ! O poli ! garde-toi bien.
On a juré ta perte, par les dieux protecteurs,
Moi pauvrete, je suis dans les transes.

Explication.

Les parents de la jeune fille ont juré d'empoisonner le jeune amoureux (le louis d'or), ils l'inviteront à un kouskous dont le milieu empoisonné lui sera traîtreusement présenté par les parents et les convives leurs complices (les nageurs).

La jeune fille a pénétré le complot, ne pouvant

aller prévenir son ami qu'elle sait dans un jardin voisin, elle improvise en chantant l'avis dont il saura pénétrer le sens allégorique.

Le bain, c'est le plat de kouskous, nager près de la rive sera se servir sur le bord.

Le jeune homme improvise sa réponse, en vers, comme son amie.

J'ai entendu, ô belle j'ai entendu ;
 Dans mon cœur je comprends, calme-toi.
 Jamais je n'ai eu peur des fantômes.
 Par Dieu je ne cesserai jamais de t'aimer ;
 Je viendrai encore te trouver ;
 Qui se confie en Dieu n'a rien à craindre.

Explication.

Ainsi le jeune homme, pour rassurer celle qui tremblait pour lui, se rit des fantômes, les conspirateurs, il raille leurs ruses. Par sa bravoure, par l'affirmation de son amour, il augmentera encore l'affection dont il est l'objet. Enfin, l'aimé met sa confiance en Dieu qui le saura garder.

Après les risques d'un amour contrarié c'est la révolte contre une union contrainte.

UNE JEUNE FEMME AU MARI IMPOSÉ.

J'ai planté un jardin dans la plaine ;
 Il y a des choux et des salades ;
 Des pêches et des grenades de première qualité.

Je l'ai entouré de tous côtés ;
 Je l'ai entouré avec le plus grand soin.
 O Oiseau, fils de faucon.

Une branche m'a pourtant trahie
 Contre mon attente et ma volonté,
 Elle m'a frappée avec un mauvais homme.

Explication ou même traduction.

Tout ceci est allégorique.

Je suis comme un jardin planté dans la plaine où il y a beaucoup d'eau.

Je possède les qualités des françaises [légumes français].

Je possède aussi les qualités des filles des meilleures familles kabyles [fruits des jardins kabyles].

Je me suis entourée de précautions pour n'être pas mariée à un autre que celui que j'aime.

Je n'ai rien négligé pour t'épouser toi,

O jeune homme beau comme le jeune fils du faucon [elle dit cela à un ancien amant].

Mes précautions ont été déjouées par ma vieille grand'mère [une vieille branche].

Contre ma volonté et contre mon cœur, j'ai été mariée

Par elle à un méchant homme que je n'aime pas.

Epilogue. — Ces vers récités un jour intentionnellement en présence du mari imposé et détesté, amenèrent le résultat désiré ; la jeune femme fut divorcée et put enfin épouser le jeune faucon.

Pour bien comprendre toute cette allégorie, il faut savoir :

Que les beaux jardins kabyles sont dans la plaine, à côté des rivières dont l'eau sert à les arroser.

Que chou et salade sont les deux légumes exotiques que les Kabyles apprécient le plus.

Que la jeune fille avait été mariée par sa grand'mère parce qu'elle avait été élevée par elle.

Elle détestait surtout le mari imposé à cause de sa débile santé.

Les histoires de ce genre abondent, paraît-il, en Kabylie.

PLAINTES D'UN AMANT TRAHI ET RUINÉ.

J'ai écrit une lettre très serrée au crayon à ma belle pour m'assurer si elle se souvient encore de moi.

Elle m'a oublié et abandonné... L'ingrate !

Lorsque j'avais le porte-monnaie plein, je lui ai donné beaucoup de louis d'or ;

O ! que de cadeaux elle a reçus de moi !

Il ne me restait plus qu'un gourbis couvert de diss.

Pour elle je l'ai vendu.

De son prix, elle a acheté du savon du Congo.

Mais puisqu'elle ne m'aime plus, je ne l'aime plus non plus, moi.

Je maudis son père, sa mère, elle-même ;

O la sale juive qui m'a trahi et abandonné !

Lamentable conclusion d'une liaison irrégulière qui se produit ailleurs qu'en Kabylie.

Cette brève revue des phases diverses de la passion, bienfaisante ou fatale, par la sincérité de son expression, émeut, touche, inspire sympathie ou pitié, sentiments dont on ne saurait se défendre au rappel des évolutions de l'amour, foncièrement analogues sous toutes les latitudes.

DISCOURS DE M. VERMONT

Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
de Rouen

et de l'Emulation chrétienne

AUX OBSÈQUES DE M. GUÉROULT

Bienfaiteur de ces deux Sociétés.

MESSIEURS,

Au nom de l'Académie de Rouen, de l'Emulation chrétienne et de la Société protectrice de l'Enfance, j'adresse un suprême hommage à celui qui m'honora de son amitié et qui eut constamment la passion du beau, l'amour du vrai, la recherche du bien.

M. Guérault a été connu surtout comme musicien. Entré de bonne heure à la maîtrise de la Cathédrale il y montra de telles aptitudes qu'à treize ans on lui confia la suppléance du grand orgue. A dix-neuf ans il était titulaire du grand orgue de Saint-Jean d'Elbeuf. Puis il se fixa à Rouen et se fit remarquer tout à la fois par la finesse et l'élégance de son exécution, par le caractère très classique et très élevé de son enseignement, par la grâce, l'esprit, le sentiment, l'harmonie de ses compositions.

L'Académie de Rouen lui décerna en 1889 le prix Gossier et c'est avec le plus grand succès qu'elle fit exécuter son ode symphonique sur des paroles de Lamartine.

Telle était sa recherche de l'idéal, qu'à la différence de beaucoup d'autres, il n'était jamais content de ses œuvres, ce qui avec sa modestie et son horreur de la réclame, ne laissa pas de nuire à sa réputation, bien qu'il fut apprécié des plus grands maîtres et notamment de Gounod.

Ceux-là seuls qui ont intimement connu M. Guérout savent quelle était la vivacité de son esprit, l'étendue de ses connaissances, l'élévation de ses pensées et combien son extrême sensibilité le passionnait non seulement pour la musique, mais aussi pour toutes les questions qui intéressent notre pays et pour la plupart des problèmes sociaux qui tourmentent notre époque.

Il avait le culte de l'art; il avait aussi le culte de la Patrie. Toute gloire française l'excitait, toute humiliation nationale l'accablait, comme si elle l'eût personnellement atteint.

Ils'effrayait de nos discordes et c'est parce qu'il voyait dans la Mutualité un grand instrument de paix sociale, qu'il s'intéressait si vivement aux Sociétés de secours mutuels et particulièrement à l'Emulation chrétienne de Rouen, pour laquelle il composa un remarquable *Panis angelicus*, lors de la fête du Cinquantenaire, et dont il organisa la partie musicale à la fête du Million.

Il faisait partie de notre Conseil honoraire et comme la différence de la natalité, en Allemagne et en France, lui inspirait les plus vives inquiétudes, il nous fit un don magnifique de 50,000 fr. pour développer le droit de naissance et pour venir davantage en aide aux jeunes mères et aux nouveaux-nés. Il nous a fait dans ce même but un legs de 10,000 francs.

Cette préoccupation patriotique se retrouve dans le legs de 500 francs qu'il a fait en mémoire de sa femme à la Société maternelle des Dames de la charité de la Madeleine et plus encore dans le legs de 40,000 francs dont il a gratifié la Société protectrice de l'Enfance.

C'est surtout à l'Académie de Rouen qu'il a prouvé sa confiance en l'instituant sa légataire universelle et en lui laissant, avec une rare délicatesse, le soin d'utiliser à son gré cette importante libéralité.

M. Guérault s'est contenté en effet d'exprimer le désir que notre Compagnie employât les revenus de ce legs à aider les musiciens de Rouen et du département, âgés de plus de soixante ans et qui, après avoir fait preuve de talent et d'honorabilité, se trouveraient dans le besoin.

Il n'avait pas attendu la mort pour exécuter cette pensée généreuse. Quand il prit l'orgue de Saint-Ouen, il abandonna ses émoluments d'organiste à son prédécesseur vieux et infirme.

M. Guérault présentait de grands contrastes :

il était artiste et administrateur, enthousiaste et réfléchi, causeur étincelant et parfois taciturne; son abord était froid mais son âme généreuse.

Il avait d'autant plus de mérite à s'occuper des autres que les dernières années de sa vie ont été très tristes. Sa famille était presque éteinte, ses amis disparaissaient peu à peu, il avait graduellement perdu la vue. Une mort imprévue lui enleva sa femme qu'il aimait beaucoup et dont le dévouement, l'heureux caractère et les fréquentes lectures embellissaient son existence. Combien de fois ne m'a-t-il pas dit : « En perdant ma femme, j'ai pour la seconde fois perdu mes yeux ! »

Il fut obligé d'abandonner le magnifique orgue de Saint-Ouen qu'il avait fait réparer presque entièrement à ses frais. Sa mémoire était restée prodigieuse, mais le chagrin minait ses forces et de cruelles douleurs rendaient son existence très pénible.

Il est mort ayant conservé jusqu'à son dernier jour la lucidité de son intelligence; il a réglé lui-même ses funérailles et voulu qu'elles fussent très simples et très modestes, comme l'avait été sa vie tout entière.

Grande leçon, Messieurs! Ceux qui donnent beaucoup aux autres sont presque toujours ceux qui ne dépensent rien pour eux-mêmes.

Adieu, mon cher Monsieur Guérout. L'Académie de Rouen et les autres Sociétés que vous avez

si généreusement gratifiées justifieront de votre confiance et perpétueront votre mémoire et l'utile souvenir de vos bienfaits.

Adieu, mon cher ami, adieu !

27 décembre 1911.

NOTICE
SUR
JEAN-AUGUSTE HOUZEAU
(1829-1911)

Par M. ALBERT GASCARD,
Secrétaire de la classe des Sciences.

MESSIEURS,

La tradition veut qu'une notice biographique, insérée au *Précis*, fixe les traits principaux des confrères décédés. Cet hommage incombe à l'un de vos secrétaires, si, dans la Compagnie, un membre n'est particulièrement désigné par ses relations personnelles ou ses études.

Depuis six ans que votre bienveillance m'a appelé à siéger au Bureau, c'est la première fois que je prends la parole pour remplir ce pieux devoir. La mort n'a pourtant pas épargné la classe des Sciences, mais nos chers disparus ont trouvé parmi vous des biographes plus avertis.

Mon double titre de secrétaire et de chimiste m'oblige aujourd'hui à vous retracer la vie d'Houzeau. Ce rôle de biographe m'est étranger, aussi je sollicite toute votre indulgence.

*
* *

Plus d'une année s'est écoulée depuis la mort de notre savant confrère, mais son souvenir est resté vivant parmi nous.

Ce grand vieillard maigre, portant la tête haute, les cheveux rejetés en arrière, la cigarette aux lèvres, semblait un jeune. Il supportait sans plier le poids des ans. Son œil vif, son entrain, sa belle humeur faisaient de lui une des figures les plus connues de Rouen. Il avait l'allure d'un officier de cavalerie plutôt que celle d'un homme de laboratoire, et cependant homme de laboratoire il fut, c'est à ce titre surtout qu'il mérite de retenir l'attention.

Jean-Auguste Houzeau naquit le 3 mars 1829 à Elbeuf où son père exerçait la profession de maître boulanger. Il commença ses études à l'École primaire de sa ville natale et, vers l'âge de douze ans, les continua à l'École François-I^{er}, de Paris, le collège Chaptal d'aujourd'hui.

A dix-sept ans, il entra dans le laboratoire de Peligot, un des brillants élèves de Dumas, et fut bientôt nommé préparateur de chimie agricole au Laboratoire de Boussingault; il succédait dans ces fonctions à Georges Ville. C'était un début heureux; Houzeau ne pouvait entrer dans la carrière scientifique sous de meilleurs auspices.

Préparateur intelligent et adroit, il devint bientôt un collaborateur du maître. S'il est en effet profitable pour un jeune homme de débiter sous les yeux d'un bon maître, combien n'est-il pas agréable pour celui-ci d'avoir sous la main un préparateur actif et laborieux.

Dans ce laboratoire célèbre, notre jeune chi-

miste se trouva en relations avec les savants les plus illustres de l'époque : c'est là le plus agréable profit de la fonction.

Bientôt il entreprit des recherches originales, particulièrement celles sur l'ozone, qui devaient illustrer son nom et lui valurent la succession de Girardin dans la chaire de chimie générale à l'Ecole des Sciences et des Lettres de Rouen, où il resta depuis 1858 jusqu'à l'époque de sa retraite, c'est-à-dire près de cinquante ans.

L'enseignement de l'Ecole des Sciences ne suffisait pas à son activité; il organisa à plusieurs reprises, avec l'aide de ses élèves, des tournées de conférences dans le département et il occupa d'autres chaires : celle de chimie agricole à l'Ecole départementale d'agriculture, en 1858; le cours d'« essai des marchandises », de 1881 à 1894, à l'Ecole des hautes-études commerciales de Paris. Enfin, en 1883, il fut nommé directeur de la Station agronomique de la Seine-Inférieure; il demeura à la tête de ce nouveau service jusqu'en 1908, soit pendant vingt-cinq ans, durant lesquels son activité inlassable lui permit d'exercer simultanément ces différentes fonctions.

Il prit sa retraite en 1908 et alla s'installer dans sa propriété de Bonsecours, d'où la vue s'étend sur cette vieille ville de Rouen, témoin de son labeur pendant la moitié d'un siècle.

La retraite ne fut pas pour lui le repos; plus que jamais on le vit suivre les séances du Conseil

d'hygiène et des Sociétés savantes où son avis était toujours écouté.

Il se croyait encore jeune et ne ménageait pas sa santé; c'est ainsi qu'ayant assisté à un banquet il prit froid, et, après une courte maladie, s'éteignit dans sa maison de Bonsecours, le 17 février 1911.

*
* * *

Si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur la carrière scientifique d'Houzeau, nous voyons qu'elle se compose de deux périodes de vingt-cinq ans.

Sous la direction d'un des savants les plus distingués, il fait ses débuts à une époque très favorable; la chimie est en plein essor et l'on entrevoit les services importants qu'elle pourra rendre à l'agriculture. Bientôt le jeune Houzeau, appelé à succéder à Girardin, s'installe à Rouen où il mène de front les recherches et l'enseignement.

Les recherches portent d'abord sur l'ozone et différentes questions qui s'y rattachent.

L'enseignement comprend les cours publics faits à l'amphithéâtre et l'initiation pratique donnée à ses élèves particuliers au laboratoire.

Des cours, il n'y a rien à dire : Houzeau n'était pas orateur, par contre il était bon expérimentateur; peut-être aurait-on pu lui reprocher de donner trop de place aux expériences amusantes,

mais il ne manquait jamais de frapper l'imagination des ses auditeurs, et cela leur était souvent profitable.

Son enseignement pratique était tout autre, il savait former des élèves ; ceux qui ont passé par son laboratoire en ont conservé un très bon souvenir ; avec lui on apprenait toujours quelque chose.

Bien des professeurs savent de la chimie, beaucoup de chimie, mais ne sont pas chimistes ; Houzeau était essentiellement chimiste et un chimiste très perspicace.

La comparaison avec son prédécesseur Girardin est caractéristique. Tous deux ont été des savants fort distingués ; ils ont publié quantité de mémoires ; néanmoins, ils étaient très différents.

Girardin fut un excellent professeur ; il enseigna la chimie à de nombreux auditeurs, ses leçons eurent un grand retentissement, il les publia en un traité qui est un modèle de vulgarisation ; toutefois bien peu de ses élèves sont connus, il eut peu de disciples.

Houzeau, au contraire, a laissé beaucoup d'élèves, une soixantaine, dont notre collègue et ami M. Renard, professeur aussi éloquent que praticien habile, est le plus connu.

Dans cette première période, le laboratoire d'Houzeau à l'École des Sciences était donc un véritable foyer d'activité scientifique d'où sont sortis bon nombre de travaux et de brillants élèves.

A côté des recherches sur l'ozone, Houzeau aborda l'étude de différentes questions de chimie agricole qui firent la transition entre cette première période d'activité intense dans la recherche scientifique, et la seconde, consacrée aux applications, qui commence avec la création de la Station agronomique.

Dans cette seconde période, toute l'énergie de notre savant confrère est absorbée par sa nouvelle fonction; ses publications deviennent plus rares. Il continue son cours à l'École des Sciences, mais le laboratoire attaché à cette chaire n'est plus utilisé que pour la préparation des cours; il a cessé d'être une pépinière de chimistes.

Cette même opposition entre les deux périodes nous la retrouvons dans son enseignement. En arrivant à Rouen, Houzeau est porté par le courant scientifique, mais plus tard il jette l'ancre à la Station agronomique, et là, pendant qu'il s'attarde à des détails de chimie pratique, fort intéressants sans doute, le courant le dépasse, si bien que son enseignement de l'École des Sciences vieillit; en 1907, il emploie encore l'ancienne notation et il ignore les théories nouvelles de la chimie organique.

Devons-nous regretter cette orientation qu'a suivie Houzeau en prenant la Station agronomique? Si nous nous plaçons au point de vue de l'enseignement, la réponse n'est pas douteuse. Houzeau aurait continué à former des disciples si

les préoccupations de la pratique agricole ne l'avaient retenu à cette Station agronomique qu'il a créée et illustrée. Mais les nombreux services rendus à l'agriculture et à la chimie agricole sont une large compensation.

*
* *

La liste des travaux d'Houzeau comprend soixante-quinze mémoires sur des questions soit de chimie pure, soit de chimie appliquée à l'industrie, à l'agriculture ou à la toxicologie.

Nous n'analyserons pas ces différentes publications; rappelons seulement qu'elles ont porté sur le dosage de l'azote, de l'ammoniaque, de l'arsenic, de l'antimoine, de l'acide carbonique, sur la composition des engrais, sur diverses questions touchant à l'art du teinturier; mais son sujet de prédilection a été avant tout l'étude de l'ozone. Pendant ses dix-huit premières années de laboratoire, il n'a cessé de travailler cette question; nous devons donc essayer de montrer la part importante qu'il a prise dans l'édification de nos connaissances sur ce chapitre.

Qu'est-ce donc que l'ozone? De l'oxygène qui a subi une modification d'origine physique ou chimique telle que sa molécule renferme trois atomes, alors qu'il n'y en a que deux dans la molécule d'oxygène ordinaire.

Une foule de propriétés nouvelles résultent de

cette condensation : densité plus grande, odeur spéciale, instabilité de la molécule qui, ayant une tendance à abandonner l'atome supplémentaire, oxyde beaucoup de corps que la molécule diatomique respectait.

Pour arriver à cette notion très simple que de difficultés à vaincre !

D'abord, en 1783, Van Marum établit que l'odeur qui accompagne la chute de la foudre est due à l'oxygène électrisé. L'expérience de Van Marum est complètement oubliée quand Schoenbein, en 1840, constate que l'oxygène provenant de la décomposition de l'eau par la pile est odorant et que le phosphore, au contact de l'air humide, donne naissance à ce même produit odorant qu'il nomme ozone.

Par des expériences nombreuses, Marignac et de la Rive, Fremy et E. Becquerel, Andrews démontrent que cet ozone ne renferme que de l'oxygène, et Soret prouve que cet oxygène est condensé (3 vol. en 2 vol.)

Houzeau, conduit par des idées théoriques sur l'oxygène naissant, trouve une nouvelle manière d'obtenir l'ozone en faisant agir le bioxyde de baryum sur l'acide sulfurique concentré et froid, il confirme les expériences d'Andrews : l'eau n'est pas nécessaire à la constitution de l'ozone. Il imagine un papier réactif ingénieux pour déceler la présence de ce gaz dans l'air. Cloez et Fremy

lui font des objections ; il multiplie et varie les expériences pour prouver l'existence de l'ozone dans l'air atmosphérique, et pour cela il invente un bon procédé de dosage de ce corps et de l'eau oxygénée. Il étudie l'influence des saisons et de diverses circonstances sur l'ozone atmosphérique, auquel il attribue un rôle important. Il montre que c'est un désinfectant et qu'il nitrifie instantanément l'ammoniaque.

Entre temps, Houzeau essaye la méthode de préparation de l'ozone par l'effluve électrique qui, entre les mains de Babo, son auteur, ne donnait que de faibles rendements. Il étudie les diverses conditions qui influent sur la production de ce gaz, reconnaît l'action favorable d'une basse température, utilisée plus tard avec tant de profit, et ayant trouvé les conditions les plus avantageuses dans lesquelles il faut se placer pour obtenir, avec une étincelle donnée, le maximum d'ozone possible, il établit d'une manière rationnelle un appareil nouveau, *l'ozoniseur* qui, aujourd'hui, à quelques détails près, est encore employé pour la production industrielle de ce gaz.

Enfin, avec la collaboration de M. Renard, il fait agir l'ozone sur les composés organiques et obtient un corps explosif nouveau, l'ozobenzine, le premier terme de la série des ozonides.

Telle est, en peu de mots, la contribution

apportée par Houzeau à l'histoire de l'ozone : elle suffira à sauver son nom de l'oubli.

*
* *

Comme on le pense, les honneurs n'ont pas manqué à ce savant laborieux qui ne paraissait pas les dédaigner.

Déjà officier de l'Instruction publique en 1865, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1870, par l'Impératrice.

En 1872, la Société d'encouragement de Paris lui décernait sa grande médaille de platine « pour les progrès accomplis dans la production de l'ozone ».

En 1873, au concours régional de Versailles, son azotimètre obtenait une médaille d'or.

L'Institut, en 1877, lui attribuait le prix Jecker pour ses travaux sur l'ozone et le nommait correspondant en 1887.

En 1896, il était promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Enfin, en 1900, la Société industrielle de Rouen fêtait son cinquantième scientifique et lui offrait une très belle plaquette commémorative, due au brillant talent de notre concitoyen Alphonse Guilloux.

En même temps, la Société industrielle publiait le compte rendu de cette touchante cérémonie en une brochure où l'on trouve les noms des élèves

d'Houzeau, la liste de ses publications, et une notice sur ses travaux, faite par un chimiste rouennais bien connu, M. G.-A. Le Roy, promoteur de cette délicate manifestation (1).

Houzeau entra fort jeune dans notre Compagnie; il y fut reçu par M. Vincent, dans la séance publique du 6 août 1861, où il parla « sur la découverte de la véritable nature de l'eau ».

Il a laissé dans le *Précis* plusieurs notes sur l'ozone et sur diverses questions de chimie analytique.

Par testament, Houzeau a légué à l'Académie de Rouen un capital de 5,000 francs dont les intérêts devront servir, tous les deux ou trois ans, à récompenser le meilleur auteur d'un travail ou ouvrage de science pure ou appliquée.

Notre regretté confrère a fait des legs importants à plusieurs autres institutions, particulièrement à l'École des Sciences et des Lettres de Rouen.

En résumé, Houzeau a été un des heureux de la terre. Il a atteint un âge avancé sans connaître la décrépitude. Sa santé a toujours été bonne, puisque ses cours n'ont pas été interrompus pour cause d'indisposition du professeur.

Les honneurs lui sont venus à souhait. Il a

(1) *Cinquantième scientifique de Auguste Houzeau*, 24 février 1900. — Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*, édité par J. Girieud, à Rouen.

laissé d'excellents élèves et de nombreux travaux.

Son nom restera dans la science, surtout par ses publications sur l'ozone, et dans le souvenir de ses concitoyens par les prix qu'il a fondés à l'Ecole des Sciences et à l'Académie de Rouen.

NOTICE
SUR
M. CHRISTOPHE ALLARD

ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

Par M. GEORGES DE BEAUREPAIRE.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

C'est un devoir pour l'Académie de rendre hommage à ceux de ses membres qui l'ont honorée, aimée, ou se sont particulièrement intéressés à ses travaux. A tous ces titres, M. Christophe Allard a droit à notre fidèle souvenir. Assidu à nos séances, il recherchait le commerce de ses confrères et leur prêtait volontiers le concours de sa collaboration.

Élu correspondant en 1878, il était membre résidant depuis 1886. Secrétaire de la classe des Lettres, archiviste, il fit partie de votre bureau pendant neuf ans et, par deux fois, votre confiance éclairée le désigna pour présider aux destinées de notre Compagnie.

Ancien magistrat, avocat, ancien membre du Conseil de l'Ordre, vice-président de l'Émulation chrétienne de Rouen, conseiller général du département de l'Eure, M. Chr. Allard est décédé le 11 janvier 1912, à l'âge de soixante-trois ans.

Il était né à Rouen, le 11 juin 1849, d'une famille universellement estimée, où l'amour des lettres était en honneur.

Après de fortes études à l'Institution Join-Lambert, il fit son droit, songeant à embrasser quelque jour la carrière du notariat.

De sa laborieuse jeunesse, nous avons plus d'un témoignage. Me permettez-vous, à ce propos, de rappeler que, dans l'hôtel des Sociétés savantes se tenait, vers 1869, une conférence d'hommes jeunes, à l'esprit curieux, désireux d'échanger leurs idées généreuses.

On s'occupait de littérature, d'histoire, de philosophie, d'économie politique, et pour se former à l'art de la parole, on s'exerçait à discourir sur des questions controversées. Parmi les membres de ce groupe — connu sous le nom de Conférence Corneille — nous ne sommes pas étonnés de retrouver bien des noms qui nous sont familiers et très sympathiques. On serait tenté de croire que c'était alors l'antichambre de notre Compagnie.

Dans ce milieu littéraire, Chr. Allard, lui aussi, tint sa place, et nous le voyons entretenir ses jeunes collègues tantôt des révolutions qui, au XIX^e siècle, agitèrent Rome et l'Italie, tantôt de voyages poursuivis à travers la Belgique et la Hollande et jusqu'en Amérique, voyages que toujours il aimait rappeler.

Ses goûts personnels, des traditions de famille

l'engagèrent alors à entrer dans la magistrature. Son amour du travail, un jugement sûr et droit, son âme consciencieuse semblaient lui assurer une carrière heureuse, faite de dignité professionnelle. Nommé juge suppléant à Yvetot, le 7 août 1875, il occupait deux ans plus tard les fonctions de substitut du procureur de la République à Bernay. Ce fut pendant son séjour dans cette ville que M. Chr. Allard fut élu membre correspondant de l'Académie. Sans doute, le nom qu'il portait vous était déjà cher et vous vous flattiez à bon droit de compter dans vos rangs l'écrivain éminent que recommandaient déjà tant de remarquables travaux, mais je manquerais à la vérité si je n'ajoutais que M. Chr. Allard « n'avait nul besoin de ce fraternel patronage ».

A cette époque, notre regretté confrère avait publié deux ouvrages bien différents par leur objet. Son *Étude sur la chose jugée* lui avait valu le titre de docteur en droit : à ce travail, selon le sentiment d'un homme compétent, notre distingué confrère M. Octave Marais, Christophe Allard avait donné le caractère propre de son intelligence, la fermeté unie à la netteté. Le second ouvrage, intitulé : *Promenade au Canada et aux États-Unis*, présentait des notes de voyage prises avec discernement, écrites avec humour. Elles révélaient un voyageur non seulement sensible aux grands spectacles de la nature, mais attentif, réfléchi, rencontrant partout

sur sa route des sujets d'études aussi variés qu'instructifs.

Avec quelle conscience M. Chr. Allard s'acquittait de ses fonctions judiciaires, vous qui l'avez connu vous n'en sauriez douter, mais ce que nous savons c'est qu'il laissa à Bernay des souvenirs faits d'estime et de considération, souvenirs que le temps n'a pas encore effacés. Les événements politiques ayant brisé la carrière à laquelle il s'était si heureusement et si entièrement consacré, notre confrère voulut remplir sa vie de la façon la plus intelligente et la plus utile pour lui et les autres. Rentré à Rouen où l'attiraient tant de liens de famille, il se fit inscrire au barreau en 1886. Presque en même temps, l'Académie, heureuse de resserrer des liens dont elle sentait tout le prix, le nommait membre résidant.

Si l'impression du voyage qu'il avait fait jadis en Amérique avait été prompte, elle ne s'en était, semble-t-il, que plus profondément gravée dans son esprit. Au cœur de tout Français qui a visité le Canada, il reste pour nos compatriotes d'outremer un amour singulier. C'était le sentiment exprimé par M. Chr. Allard lorsqu'il prit séance parmi vous, aussi n'est-il pas étonnant de l'entendre consacrer son discours de réception à *La Conquête et à la perte de la Nouvelle-France*. Embrassée d'un vaste coup d'œil, cette histoire, tour à tour glorieuse et attristée, vous fut rappelée en un récit toujours attachant.

Pour faire apprécier tout le prix de sa collaboration, votre nouveau confrère vous donna aussitôt une première étude sur Louis Boivin, membre de l'Académie des Inscriptions au XVIII^e siècle. Elle devait être bientôt suivie d'une seconde étude consacrée à Jean Boivin, de l'Académie française, également de l'Académie des Inscriptions.

En vous communiquant le résultat de recherches consciencieuses sur les travaux de ces deux érudits, nés à Montreuil-l'Argillé, Chr. Allard était heureux de faire revivre le souvenir de deux frères dont le nom méritait d'être conservé dans la région de Bernay.

Son esprit curieux savait utiliser de façon profitable le temps des vacances. C'est ainsi que nous devons, sans nul doute, à quelques promenades à travers la campagne, soit aux environs d'Yvetot, soit à Panneville, la communication qu'il vous fit en 1888, relative à *Quelques Inscriptions normandes du XVI^e siècle ayant trait à la pensée de la mort*. Je ne crois pas être éloigné de la vérité en disant la même chose, non seulement de la découverte d'un petit trésor de monnaies romaines à Bosnormand, dont il vous entretint en 1895, mais encore des *Souvenirs du chevalier Le Bienvenu du Busc*. Ce jeune et intrépide lieutenant d'Hingant de Saint-Maur n'était-il pas propriétaire du Busc-Rabasse à Saint-Denis-des-Monts ? Quoi qu'il en soit, les souvenirs et notes

qui parurent dans le *Précis* en 1907 et en 1908 forment une très intéressante contribution à l'histoire de la chouannerie normande.

Lorsque l'Académie faisait appel à son concours, notre regretté confrère répondait toujours avec empressement. C'est ainsi qu'en termes parfois émus, toujours excellents, il rédigea pour vos séances solennelles toute une série de rapports : *Rapport sur le prix Dumanoir*, en 1893; *Rapports sur le prix de La Reinty*, en 1890 et en 1894; *Rapport sur le prix Octave Rouland*, en 1898; *Rapport sur le prix Bouctot (poésie)*, en 1903. J'omets à dessein les comptes rendus d'ouvrages adressés à la Compagnie et dont nos procès-verbaux gardent le souvenir, les rapports qu'il eut à présenter lorsqu'il était secrétaire et dans lesquels, de 1894 à 1897, sont rappelés de façon très complète les travaux de la classe des Lettres.

Élu vice-président en 1897, président l'année suivante, M. Chr. Allard consacra à *La Seine maritime et à la Chambre de commerce de Rouen* sa réponse au discours de M. Belleville, récipiendaire.

M'efforçant d'être aussi complet que possible, je mentionnerai l'intéressante communication qu'il nous fit d'une étude consacrée à Mgr Le Fil-leul de la Chapelle, né dans le canton de Broglie, évêque de Vabres, député à l'Assemblée générale du clergé de France. Je rappellerai les notices

qu'il consacra à deux de nos confrères les plus zélés, tous deux membres de l'Académie pendant plus de quarante ans, à M. de Lérue en 1897, à M. Decorde en 1901. Accueilli jadis au Canada avec la cordialité des anciens temps, il conserva toujours une grande sympathie pour ces frères d'Amérique. Aussi voulut-il, en 1908, fixer, dans une notice toute vibrante de poésie, le souvenir du grand poète canadien Fréchette, qui avait été notre correspondant.

Dans le même ordre d'idées, je citerai l'étude qu'il consacra, en 1902, à *La Sépulture d'Octave Crémazie*, le poète populaire du Canada. Si la cérémonie qui eut lieu au Havre (1) le 3 novembre 1912 a donné un intérêt d'actualité à ces notes, il faut bien avouer qu'elle ne paraissait pas indiquée par les conclusions de notre confrère. Au moins, le travail de M. Chr. Allard aura peut-être cet avantage de rappeler au respect de la vérité ceux qui seraient tentés de la méconnaître.

Son esprit était ouvert et sensible à toutes les manifestations du beau. Poète à ses heures, M. Chr. Allard vous avait, en 1904, donné lecture des vers qu'il avait composés en vue de l'inauguration prochaine du monument de Bossuet. Musicien de goût, il avait publié pour la Société des Bibliophiles normands un recueil de

(1) Inauguration d'un monument au poète canadien Crémazie (*Journal de Rouen* du lundi 4 novembre 1912).

Noëls normands d'après deux manuscrits appartenant à M. le marquis des Roys. Après avoir rétabli la musique de ces mélodies, simples, pleines d'une saveur archaïque, il avait consacré à ces chansons tour à tour naïves et touchantes, parfois un peu triviales, une savante introduction. Il s'était appliqué à fixer la date de ces humbles productions du génie populaire; il en avait recherché les auteurs et, voulant vous faire profiter du fruit de ses efforts, il vous en donna la première en 1895.

Vice-président de l'Émulation chrétienne de Rouen depuis 1887, il n'est pas étonnant que souvent M. Chr. Allard vous ait entretenus des questions qui, à juste titre, sollicitaient son attention. En 1892, il s'était attaché aux *Origines de l'idée de mutualité et au rôle des Sociétés de secours mutuels*.

La découverte qu'il avait faite d'un petit almanach de l'Émulation chrétienne pour l'année 1853 lui fut, une autre fois, l'occasion de nous rappeler les origines de cette Société.

En 1901, il vous avait présenté une étude sur *Les Prêts gratuits et les Prêts d'honneur*. C'est qu'en réalité notre confrère fut un mutualiste convaincu. En cela il ne faisait que suivre une tradition de famille. Alors que l'Émulation chrétienne n'en était encore qu'à ses débuts, M. Jules Allard, son père, avait rendu les services les plus signalés à la jeune Société en maintenant l'union entre

ses membres. Vice-président pendant vingt-cinq ans, Chr. Allard fut pénétré du même esprit. Pour le très zélé président de la Société, il fut le conseiller le plus sage, le plus pondéré, l'auxiliaire le plus utile; pour les innombrables travailleurs dont il avait écouté les doléances, encouragé et soutenu les efforts, il se montra toujours un ami sincère. Que de soirées fatigantes il a ainsi consacrées tout entières aux mutualistes, refusant dans les dernières années de prendre un repos devenu nécessaire.

M. Chr. Allard était archiviste de l'Académie depuis trois ans lorsque, pour la seconde fois, il fut élu président.

En cette qualité, il fut placé à la tête du Comité du Troisième Centenaire de Pierre Corneille et présida en quelque sorte aux magnifiques solennités qui marquèrent à Rouen l'année 1906. Ayant à ses côtés l'éminent historien que fut Albert Sorel, il eut l'honneur de remettre aux autorités locales le médaillon et le mémorial qui, dans la salle des pas-perdus, évoquent, près de la Table de marbre, le souvenir du « grand Normand ». Je ne rappellerai pas les discours qu'en cette année consacrée à la gloire de Corneille, notre président eut à prononcer. Il me suffira de dire que dans la préparation si complexe de cette manifestation littéraire, il fit apprécier de tous sans exception son caractère courtois et affable.

Pour ne pas trop m'éloigner de l'Académie, je

n'ai voulu parler ni du conseiller général tout dévoué au bien public, ni de l'avocat aux conseils sûrs, aux efforts généreux : son rôle cependant fut particulièrement apprécié lors de l'application des lois concernant les congrégations et la séparation des Églises et de l'État.

Je ne puis oublier que Chr. Allard fut également maire de Boscherville (Eure) pendant plus de seize ans, et la confiance que lui marquaient ses administrés fut la meilleure récompense de son dévouement. Mais ce qui est vraiment touchant, ce sont les obligations auxquelles il se soumit parfois et qui témoignent de sa bienveillance. Le chiffre de la population de Boscherville est si modeste que, par un privilège tout à fait curieux et exceptionnel, le service des pompes funèbres y était assuré jusqu'à ce jour non par des frères de charité, mais, entendez bien, par le Conseil municipal lui-même. Or si les inhumations ne sont pas fréquentes à Boscherville, jamais néanmoins Chr. Allard ne se déchargea de cet office pénible. Seulement, lorsque sa santé ébranlée ne lui permit plus un effort plus considérable, vous auriez pu voir, portant la croix et précédant le convoi funèbre, le maire de la commune.

Ce petit détail ne méritait-il pas d'être rappelé et n'est-il pas en vérité de nature à mieux nous révéler le caractère de cet homme aussi simple que dévoué ?

En perdant M. Chr. Allard, l'Académie de Rouen a certainement perdu l'un de ses membres les plus zélés. Pendant vingt-cinq ans, son concours fut acquis aux travaux de notre Compagnie. Tous ceux qui l'ont connu pendant ces longues années garderont de ce confrère loyal et travailleur le plus sympathique souvenir.

LETTRE

DE

M. VERMONT AU MAIRE DE ROUEN

A L'EFFET DE RAPPELER LE SOUVENIR

DE CHARLES-FERDINAND LENEPUVEU,

CÉLÈBRE COMPOSITEUR, NÉ A ROUEN.

MONSIEUR LE MAIRE,

La Ville de Rouen a toujours honoré ceux de ses enfants qui lui ont rendu des services importants ou qui s'étaient distingués soit par des vertus exceptionnelles, soit par l'éclat de leur talent.

Votre Administration ne pouvait manquer à une si noble tradition, elle l'a maintenue et continuée avec une sollicitude constante et éclairée, aussi n'ai-je pas le moindre doute sur l'appui que vous voudrez bien donner, sur l'accueil que le Conseil municipal fera certainement à la double demande que j'ai l'honneur de vous adresser, au nom de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Le caractère exceptionnellement pratique et positif des Normands ne les a jamais laissés insensibles aux beautés de la nature, aux nobles

inspirations de l'art, au culte élevé de tout ce qui est grand et beau.

Aussi notre ville, si justement fière de ses monuments, ne l'est-elle pas moins des savants, des penseurs, des artistes qui se sont presque toujours glorifiés d'être Rouennais. De ce nombre fut Charles-Ferdinand Lenepveu, né le 4 octobre 1840, rue de l'École, n° 34.

Son père, avocat à la Cour d'appel, le destinait au Barreau ou à la Magistrature, mais Charles Lenepveu, tout en faisant son droit à Paris, préféra la fugue aux palimpsestes, le solfège au Code civil et l'harmonie aux difficultés de la procédure.

En 1862, il participe au concours musical organisé par la Municipalité de Caen et compose une cantate, qui est couronnée et exécutée avec succès à Caen, le 22 juillet. C'en est fait. A peine est-il reçu bachelier qu'il se livre tout entier à l'art dont il sera un des plus nobles représentants.

Il triomphe de la volonté de ses parents et entre au Conservatoire, d'où il sort en 1865, après avoir remporté à l'unanimité le premier grand prix de Rome, décerné à sa cantate *Renaud dans les jardins d'Armide*. Cette cantate fut exécutée au Conservatoire, le 3 janvier 1866, avec le plus éclatant succès.

C'est à Rouen qu'il composa sa première œuvre dramatique, *Le Florentin*, opéra comique, cou-

ronné en 1869 et qui fut préféré à 62 autres partitions.

Bientôt après, la guerre éclate. Charles Lenepveu, qui était revenu à Rouen, quitte sa ville natale et sa famille pour se rendre à Paris, dont le siège lui laissera de tels souvenirs qu'on en retrouve la forte empreinte et les sentiments patriotiques dans la plupart de ses œuvres, dont le nombre est trop grand pour les énumérer.

On lui doit, avec *Le Florentin*, exécuté à Paris, à Bordeaux, à Aix, à Rennes et à Marseille, un grand nombre d'autres compositions, mélodies, duos, chœurs, morceaux de concert et des œuvres de plus grande envergure : une ode triomphale religieuse exécutée à Paris, *Velléda*, grand-opéra, fort applaudi à Londres et qui ne le fut pas moins en France, la *Méditation sur les vers de Corneille*, le *Drame lyrique de Jeanne d'Arc* et *l'Ode triomphale à la Pucelle*, composés tous les trois sur la demande de Mgr Thomas, archevêque, et qui furent magnifiquement exécutés en la Cathédrale de Rouen les 19 mars 1885, 1^{er} juin 1886 et 30 juin 1892.

Le 14 juillet 1889 on avait exécuté, pour l'inauguration du mausolée de notre Cimetière-Monumental, son hymne à la mémoire des soldats morts pour la patrie.

Ses œuvres sont, d'après les critiques, remarquables par la sincérité, l'émotion, la puissance et la clarté. Elles unissent, écrit M. de Saint-

Arroman, la mélodie des Italiens à l'orchestration des Allemands.

Sa composition la plus remarquable paraît avoir été une *Messe de Requiem* qu'il composa pendant le siège de Paris et qui, entendue à Bordeaux le 20 mai 1870, puis aux concerts du Conservatoire le 1^{er} avril 1872, fut souvent reprise partiellement aux concerts de Pasdeloup, de Colonne et de Lamoureux. Elle fut exécutée à Rouen lors de l'inauguration du monument du cardinal de Bonnechose. Il la remaniait sans cesse et acheva, en 1893, de lui donner sa forme définitive, dont la première audition eut lieu à Rouen, le 23 mars de cette même année, avec un succès universellement constaté.

M. Lenepveu n'a pas été seulement un grand compositeur, il fut un professeur incomparable. Son éloignement de la réclame et du bruit, son indépendance, son extrême sensibilité et la noble un peu hautaine de son caractère l'avaient empêché d'occuper au théâtre la place qu'il méritait. Loin d'en être aigri, il s'en consola en créant, à défaut de compositions lyriques, des compositeurs.

En 1881, il avait été nommé professeur d'harmonie au Conservatoire. Il fut depuis chargé de l'inspection musicale et des cours de composition. La supériorité de son enseignement ne tarda pas à être universellement reconnue. Les succès constants de ses élèves ne permettaient pas de le

méconnaître ; ils ont obtenu sous sa direction douze premiers grands prix et neuf grands prix de Rome.

Lui-même, chevalier de la Légion d'honneur et commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand fut, en 1896, appelé à remplacer à l'Institut M. Ambroise Thomas, dont il avait été l'élève et dont il fit un éloge très remarqué.

C'est à Rouen qu'il est né, c'est à Rouen que furent exécutées ses œuvres les plus remarquables, c'est à Rouen qu'au sein de sa famille, justement fière de lui, il aimait à se reposer de ses fatigues et à jouir de ses succès, Il mourut le 16 août 1910, à Paris qui lui fit, trois jours plus tard, des obsèques magnifiques ; mais aussitôt après le service célébré à Saint-Thomas d'Aquin et auquel assistèrent, avec les membres de l'Institut, la plupart des illustrations musicales de l'époque, c'est à Rouen que, suivant son désir, fut rapporté son corps qui repose au milieu des siens dans le cimetière de Bonsecours.

La Municipalité de Rouen, toutes nos Sociétés musicales et un grand nombre de notabilités avaient assisté à cette inhumation précédée d'une messe dans laquelle fut exécuté le prélude de sa célèbre Méditation.

Notre ville se doit à elle-même de perpétuer le souvenir de celui qui fut à la fois un grand compositeur, un professeur émérite et un Français aussi dévoué à sa patrie qu'à son art.

Nous demandons qu'à défaut d'un monument on applique, au n° 34 de la rue de l'École, une plaque commémorative de la naissance de M. Lenepveu et qu'on donne à une de nos rues le nom qu'il a si noblement porté.

Rouen, 24 novembre 1912.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1913, 1914 ET 1915.

1913

L'Académie décernera deux prix de 300 francs chacun à une femme non mariée ou veuve, née à Rouen, y habitant depuis dix ans au moins, s'étant distinguée par son assiduité au travail, sa bonne conduite ou les soins dont elle aurait entouré ses parents.

PRIX BOUCTOT (BEAUX-ARTS)

L'Académie décernera un prix de 500 francs à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie, et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise, soit aux Salons de Paris.

PRIX GOSSIER (LETTRES). — 700 francs.

Etude sur Nicolas Mesnager, négociant et diplomate.

1914

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 francs à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Dyel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville près Saint-Valery-en-Caux, Canouville près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Esnambusc près Saint-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, les Hameaux près Gonneville, Limpiville, Miromesnil près Tourville-sur-Arques, Sainte-Geneviève et Venesville.

PRIX BOUCTOT (SCIENCES)

L'Académie décernera un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Exposé des procédés d'utilisation de l'azote de l'air. Importance au point de vue agricole.

1915

PRIX BOUCTOT (LETTRES). — 500 francs.

Etude sur Thiroux de Crosne, Conseiller au Parlement et Intendant à Rouen (1736-1794).

PRIX GOSSIER (SCIENCES). — 700 francs.

Etude des nappes aquifères de la Seine-Inférieure et de l'Eure, en insistant sur les applications qu'on en peut tirer au point de vue de l'alimentation et de la force motrice.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX EUGÈNE PELLECAT

Deux prix, de 1,000 francs chacun, à deux jeunes gens de Rouen ou du département, jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

PRIX BOULET-LEMOINE

Un prix de 1,000 francs, à la personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, origi-

naire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux.

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 francs à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 francs chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs ».

Les personnes qui connaîtraient des jeunes gens dignes d'encouragement, des actes de dévouement ou de belles actions, susceptibles de concourir pour les prix *Eugène Pellecat*, *Boulet-Lemoine*, *Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie, avant le 1^{er} juillet.

FONDATION A. GUÉROULT

Grâce à la générosité de M. Aug. Gueroult, compositeur et professeur de musique, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, vient en aide aux artistes musiciens, hommes ou femmes, professeurs ou exécutants (chant, piano, violon ou basse) également recommandables tant par leur talent que par leurs bonnes mœurs et âgés de soixante ans au moins, qui habiteraient Rouen ou la Seine-Inférieure, ou seraient nés dans ce département.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande à M. le Secrétaire de l'Académie (Classe des Lettres et Arts), Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, 40.

OBSERVATIONS

RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1^{er} juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. A. GASCARD, pour la Classe des Sciences, ou M. E. CHARDON, pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1911-1912

- BORDEAUX (Gaston). — *Refuge de nuit et Œuvre du lait. — Exercice 1911. Rapport de l'administrateur délégué.* 1912.
- CAIX DE SAINT-AMOUR (comte de). — *Les Archives et Livres de raison des Brossards des Ils aux Ils-Bardel (Calvados).*
- DELESQUES (Paul). — *Poèmes normands. Récits cauchois du Pé Malandrin*, préface de Jean Revel. Caen, 1912.
- ENGELHARD. — *Millénaire de la Normandie, Les Northmans*, poème. 1911.
- *Le Manoir Formeville.* 1911.
- FAUVEL (Henri). — *Les Renommées*, poésie. 1908.
- *Les Prairies d'or.* 1911.
- *Cymbéline*, drame à grand spectacle, en cinq actes, en vers. 1911.
- *Sauvée*, drame en deux actes, en vers; musique de Chaminate. 1912.
- *Henri Fauvel, sa vie, son œuvre*, par Amédée Coignet et Georges Ackain. 1911.
- FORTIN (A.) et DOLLFUS (G.). — *Le Crétacé de la région de Rouen. — Note sur la Marmotte fossile découverte à Alizay (Eure).* 1911.
- FUZET (Mgr). — *Lettre pastorale sur le Millénaire normand.* 1911.
- GASCARD. — *Chimie organique. — Sur trois carbures saturés normaux : Triacoutasse, Tetra triacoutasse, Hexa triacoutasse.*

- GUERBET (Maurice). — *La Lutte contre la tuberculose dans le royaume uni de Grande-Bretagne et d'Irlande*, thèse de doctorat. 1911.
- GUÉRY (abbé). — *Curieux voyage d'une abbesse d'Almenesches, au XVIII^e siècle*. Alençon, 1912.
- *Un Livre d'heures à l'usage du diocèse d'Evreux (XVI^e siècle)*. 1911.
- *Les Œuvres satiriques du P. Zacharie de Lisieux*. 1911.
- *Son Eminence le Cardinal Amette. — Culte de Sainte-Catherine d'Alexandrie, à Rouen et à Vernon-sur-Seine*.
- HESSE (A. Carlos). — *Ciclos « Siglo Semanal » Juliano y Gregoriano con tres tablas mixtas ambos calendarios*. Iquique (Chili), 1911.
- HENRIKSEN. — *Geological notes, Bergen Christiania*. 1910.
- HOMAIS (Robert). — *Millénaire normand 1911, Exposition rétrospective de graveurs normands, Exposition de portraits normands*. Catalogue.
- HOUDARD (Georges). — *Textes théoriques extraits des traités de musique de Huebald, Odon, Gui et Aribon ; Vade mecum de la Rythmique grégorienne des X^e et XI^e siècles*. 1912.
- JANET (Charles). — *Constitution morphologique de la bouche de l'insecte ; Le sporophyte et le gamétophyte du végétal ; Le soma et le germe de l'insecte*. 1912.
- *Organes nutritifs de la mandibule de l'abeille*. 1910.
- *Sur l'existence d'un organe chordotonal et d'une vésicule pulsatile antennaire chez l'abeille et sur la morphologie de la tête de cette espèce*. 1911.
- LE VALLÉE-POUSSIN (DE). — *La Maison de Franklin ; La rue Verte du faubourg Saint-Honoré*. 1911.
- *Le Canada dans le VIII^e arrondissement de Paris*. 1912.
- *La Fabrication électro-chimique des Nitrates en Norvège*. 1911.
- *Notes sur les appareils à mesurer l'eau dans les distributions publiques*. 1903.
- LAS CASES (Ph. DE). — *Le Chômage*. 1904.

- *La Grève et la Loi*, discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats, à Paris. 1908.
- LAYER (Ernest). — *Notes sur la culture du Coton en Algérie*. 1911.
- *Séparation économique contre l'Algérie*. 1911. (Extrait du *Bulletin de la Société normande de Géographie*. 1912).
- LEBAS (Georges). — *Histoire d'un port normand sous la Révolution et l'Empire*. Dieppe, 1912.
- LECAPLAIN (Jean). — *Biberons antiques*. 1912.
- LECHALAS. — *Œuvres choisies d'Emile Cheysson*, tome II. — *Descartes, sa vie et ses œuvres*, étude historique, par Ch. Adam: (Extraits de la *Revue des questions scientifiques*. Janvier 1912.)
- MEUNIER (Mgr), évêque d'Evreux. — *Histoire d'Hesdin : la paroisse depuis la fondation de la ville en 1554 jusqu'à la Révolution*. 1896.
- *Allocution prononcée le 14 octobre 1900 au service célébré à la mémoire des soldats morts pour la patrie, au nom du « Souvenir français »*. 1900.
- *Allocution prononcée le 14 décembre 1902 au service funèbre de la baronne de la Roncière le Nourry, présidente d'honneur, et de M. Chauveau, président de la « Croix-Rouge française »*. Evreux, 1902.
- *Allocution prononcée aux Facultés canoniques de l'Institut catholique de Paris, le 7 mars 1902*. 1902.
- *Allocution prononcée dans l'église de Notre-Dame de Louviers à l'occasion de la Fête annuelle des Vétérans*. 1904.
- *Instruction pastorale sur l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie et mandement pour les fêtes jubilaires de la proclamation de ce dogme*. Evreux, 1904.
- *Souvenirs, poésies*. 1907.
- *Trois miracles de Notre-Dame de Lourdes au diocèse d'Evreux; étude canonique*. 1909.
- *La liberté d'enseignement pour la défense de la foi*, discours prononcé à la séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique de Paris, 23 novembre 1910.

- *Les fêtes du jubilé sacerdotal de Sa Grandeur Mgr l'évêque d'Arras, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer.* 1910.
- *Lettre pastorale sur le Millénaire catholique de la Normandie.* 1911.
- NORMANDIE (SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE). — *Documents concernant l'Histoire littéraire du XVIII^e siècle et conservés aux archives de l'Académie de Rouen*, tome II (chanoine Tougard).
- PACHTIKOS. — *La musique*, n^o 6, juin 1911, Constantinople.
- PASSY (Louis). — *Histoire de la « Société nationale d'agriculture de France », 1764-1793*, tome I.
- PAULME (conservateur du Musée d'art normand). — Deux exemplaires du *Catalogue de l'Exposition des Portraits normands*.
- PENNETIER (Georges). — *Naturalistes normands (XV-XX^e siècles)*. 1911.
- *Discours sur l'évolution des connaissances en histoire naturelle.* — Première partie : *L'antiquité et le moyen âge* (1911) ; deuxième partie : *Renaissance* (1912).
- PÉRA (Jacques). — *Bengali et ses environs.* (Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie de Bordeaux*).
- PISANI (abbé). — *L'Eglise de Paris et la Révolution (1779-1802)*. Quatrième et dernier volume, 1912.
- RAVET (Alfred). — *Les Vikings dans l'Amérique du Nord.* 1911.
- RÉGNIER (Louis). — *Le Château de Chanteloup (Manche).* — *Les Architectes caennais de la Renaissance.* 1911.
- *Notes sur l'abbaye de la Lucerne, au diocèse d'Avranches et sur l'Architecture de l'ordre de Prémontré.* 1911.
- *Artus Fillon et la Tour de la Madeleine de Verneuil.* 1911.
- *L'Eglise de Vetheuil (Seine-et-Oise), étude archéologique.* 1911-12.
- ROBERT (P.-L.). — *Revue française de musique.* 15 mai 1912.
- *Lettres de Boieldieu (1830-1834).* Lyon.
- *Correspondance de Boieldieu.* (Extrait de la *Rivista musicale Italiana*, 1912).

STEENSTRUP (Joh.). — *Kong Knud den Store. — Victor Hugo, og oehenschlager.* 1912.

— *Den Danske Boudé og friheden.* Copenhague, 1912.

THEVENOT (Arsène). — *Recettes culinaires et l'art de manger.* 1912.

— *Quarante ans après. — Les Corps francs pendant la guerre franco-allemande : 1870-71.* Troyes, 1912.

— *Souvenirs de l'année terrible. — Nouveaux détails sur l'affaire de Chennegy.*

TOUGARD (abbé). — *Documents concernant l'histoire littéraire du XVIII^e siècle, conservés aux archives de l'Académie de Rouen, tome I,* 1912.

VACANDARD (abbé). — *Etudes de critique et d'histoire religieuse, 3^e série.* 1912.

LISTE
DES
ŒUVRES D'ART OFFERTES A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1911-1912

Deux portraits de M. Guérout, le représentant : l'un jeune homme ; l'autre, quelques années seulement avant sa mort. Le premier, peint par M. Dupuy-Delaroche, donné à l'Académie par les exécuteurs testamentaires de M. Guérout ; le second, offert par M. Samuel Frère, membre de l'Académie, est l'œuvre de M. Albert Démarest, artiste rouennais, lauréat, en 1897, du prix Bouctot.

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1912-1913

OFFICIERS EN EXERCICE

- M. BORDEAUX (Gaston) ✱, I ✱, *Président.*
M. HOMAIS (R.), *Vice-Président.*
M. GASCARD (A.) I ✱, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*
M. CHARDON ✱, *Secrétaire pour la classe des Lettres et Arts.*
M. DE BEAUREPAIRE (Georges), *Archiviste.*
M. DELABOST (le docteur Merry) ✱, I ✱, *Trésorier.*

ANNÉE
de
réception.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS

MM.

1873. ALLARD (Paul), ancien magistrat, à Senneville-sur-Fécamp.
1875. FRÈRE (Samuel), avocat, rue Malatiré, 9 bis.
1881. G. LE BRETON O ✱, I ✱, directeur général honoraire des
Musées du Département et de la Ville de Rouen, rue
Thiers, 25 B.
1882. VACANDARD (l'abbé) I ✱, aumônier du Lycée Corneille, rue du
Maulévrier, 4.
LECHALAS ✱, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, quai
de la Bourse, 13.
1884. LEFORT ✱, architecte en chef du département, rue Saint-
André, 17.
1886. BOURDON (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur de la Maîtrise
de la Métropole, rue des Bonnetiers, 9.
1887. DELABOST (docteur Merry) ✱, I ✱, directeur honoraire de
l'École de médecine et de pharmacie, rue Bouquet, 27.

1888. DESCHAMPS (Louis), filateur, rue de la Motte, 83, Petit-Quevilly, près Rouen.
LE VERDIER (Pierre), avocat, conseiller général, rue de Crosne, 20.
1891. CHANOINE DAVRANCHES ✱, A ✱, président de chambre honoraire à la Cour d'appel, place de l'Hôtel-de-Ville, 21.
PREVOST (Gustave), ancien magistrat, rue Chasselièvre, 42.
1892. LECAPLAIN O ✱, I ✱, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement des Sciences et des Lettres, rue du Cordier, 3.
1894. AUVRAY (l'abbé), chanoine.
1895. COUTAN (docteur), rue d'Ernemont, 10.
1896. BOUCHER (docteur), conseiller général, rue de Lémery, 20.
1897. SARRAZIN (A.) ✱, I ✱, avocat, place des Carmes, 31.
1899. BELLEVILLE ✱, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, rue de Fontenelle, 7.
1900. PAULME (Henri) A ✱, H, directeur de la succursale du Crédit foncier, rue Beauvoisine, 26.
HUE (Jude), docteur en médecine, rue de Fontenelle, 2.
DESBUISSONS (Raoul), avocat, rue Verte, 109.
1901. BEAUREPAIRE (Georges de Robillard de), avocat, rue d'Ecosse, 11.
1902. RUEL (G.) I ✱, architecte, rue Saint-Romain, 74.
1903. VERMONT (Henri), avocat, président de l'Emulation chrétienne, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, rue Maladrerie, 19.
1904. ZACHARIE (Ph.) I ✱, artiste peintre, rue Lafosse, 35.
GASCARD (A.) I ✱, professeur à l'Ecole de médecine, boulevard Beauvoisine, 76.
WADDINGTON (Richard) ✱, sénateur de la Seine-Inférieure, rue des Charrettes, 173.
1905. MONTIER (Edward), avocat, rue du Renard, 29.
FUZET (Mgr) ✱, archevêque de Rouen, Primat de Normandie, à l'Archevêché.
1908. BUNODIÈRE (de la), membre du Conseil général de la Seine-Inférieure; à Quincampoix, et à Rouen, rampe Bouvreuil, 38.
LAYER (Ernest), ancien président de la Société normande de Géographie, rue Bouvreuil, 81.
HAELLING (Jules) A ✱, compositeur et professeur de musique, rue Richard-Lallemand, 5.

1909. HOMAIS (Robert), avocat, rue du Donjon, 5.
 BORDEAUX (Gaston) ✱, I ✱, chef de division honoraire à la
 Préfecture, rue du Pré-de-la-Bataille, 27.
 DELABARRE (Edouard), A ✱, architecte, professeur à l'Ecole
 d'architecture, rue aux Juifs, 23.
1910. CHARDON (Edmond) ✱, directeur honoraire de l'Enregistrement,
 des Domaines et du Timbre, rue Saint-Maur, 37.
 HUE (docteur François) A ✱, chirurgien des hôpitaux, profes-
 seur à l'Ecole de médecine, rue aux Ours, 48.
 VALIN (Lucien) ✱, conseiller général, avoué à la Cour d'Ap-
 pel, rue de Fontenelle, 38.
1911. PRUDENT (l'abbé), chanoine, rue de la Cage, 12.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS

MM.

1864. MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière
 (Nièvre).
 DUCHESNE (Léon), D.-M., 11, cité Vanneau, Paris, 7^{me}.
1873. REVOIL, architecte, à Nîmes.
1877. DE CAIX DE SAINT-AMOUR, boulevard Pereire, 198, Paris, 8^{me}.
1878. VALLERY-RADOT, rue de Grenelle, 14, Paris, 7^{me}.
 BRUNET-DEBAINES ✱, aquafortiste, avenue Beauregard, villa
 des Pervenches, à Hyères (Var).
 TOUGARD (l'abbé) A ✱, chanoine honoraire, ancien professeur
 à la Faculté de théologie, Bonsecours, près Rouen.
1886. JORET ✱, membre de l'Institut, rue Madame, 64, Paris, 6^{me},
 et à Formigny (Calvados).
1889. DE LA SIZERANNE (Maurice), avenue Villars, 14, à P aris, 7^{me}.
 JOIN-LAMBERT, conseiller général de l'Eure, châte au de Livet-
 sur-Authou, par Brionne (Eure), et aven ue des Champs-
 Elysées, 144, Paris, 8^{me}.
- PORÉE (l'abbé), chanoine honoraire, curé, à Bournainville, par
 Thiberville (Eure).
1890. ROGER (Jules), docteur-médecin, boulevard François-1^{er}, 114,
 le Havre.
1892. TRAVERS (Emile), ancien con seiller de Préfecture, correspondant
 du Ministère des Beaux-Arts, rue des Chanoines, 18, à Caen,

1893. SAMSON (Armand), inspecteur des Eaux et Forêts, villa, des Bambous, Mont-de-Marsan.
1895. BAILLEUL (H.), publiciste, rue Curiol, 63, Marseille.
1896. BARBIER DE LA SERRE (Gaston), inspecteur des Forêts en retraite, rue de l'Université, 26, à Paris, 7^{me}.
1896. DELATTRE (le R. P.) ✱, des Pères Blancs, correspondant de l'Institut, à Saint-Louis-de-Carthage (Tunisie).
1897. COUTIL (Léon) A ✱, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue des Prêtres, aux Andelys (Eure).
CHEVALIER (M. le chanoine Ulysse) ✱, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).
1898. PENNETIER (le docteur) ✱, I ✱, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Rouen, à Mont-Saint-Aignan.
1899. PASSY (Louis), membre de l'Institut, député de l'Eure, rue Taitbout, 81, Paris, 9^{me}.
1900. GUÉRY (l'abbé), aumônier du Lycée, boulevard de l'Ouest, 29, Evreux.
MONTALENT (le baron Raoul de), compositeur de musique, château d'Épinay, Forges-les-Eaux.
1901. FOVILLE (A. de) O ✱, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à l'École libre des Sciences politiques, rue du Regard, 3, Paris, 6^{me}.
REGNIER (Louis) I ✱, archéologue, rue du Meilet, 6, Evreux.
HANOTAUX (Gabriel) O ✱, de l'Académie française, ancien ministre, rue de Rocroy, 24, Paris.
1902. GUÉNIN (Eugène) I ✱, sténographe réviseur au Sénat, Palais du Luxembourg, rue Vaugirard, 15, Paris, 6^{me}.
1903. BRÉARD (Charles), attaché au Ministère des Finances, rue Ville-neuve-l'Étang, 13, Versailles.
MANESSE (Henri), aquafortiste, rue du Bac, 122, Paris, 7^{me}.
HOUDARD (Georges), professeur libre à la Sorbonne de l'histoire de la musique, place du Château, 14, à Saint-Germain-en-Laye.
1904. PISANI (Paul), chanoine, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté catholique de Paris, quai Montebello, 13, Paris, 5^{me}.
LONGUEMARE (Paul de) A ✱, directeur de l'Association normande, place Saint-Sauveur, 17, Caen.
LAVIEUVILLE (Gustave) ✱, I ✱, principal du Collège de Dieppe.

- DUBOC (Emile) O ✱, lieutenant de vaisseau en retraite, administrateur délégué de la *Société centrale de sauvetage des naufragés*, 84, rue de Longchamp, Paris.
- CHEDANNE (George) O ✱, architecte du Gouvernement, 121, avenue Wagram, Paris, 17^{me}.
- LEBOURG (Albert) ✱, artiste peintre, 60, rue de Clichy, Paris, 9^{me}.
- LAFOND (Paul), aquafortiste, conservateur du Musée, Pau, ou rue Balzac, 2, Paris, 8^{me}.
- IWILL (Marie-Joseph Clavel, dit) ✱, artiste peintre, 11, quai Voltaire, Paris, 7^{me}.
1905. BEAUDOUIN (P.-A.) ✱, artiste peintre, rue Vavin, 8, Paris, 6^{me}.
- DELABARRE (Eugène) A ✱, artiste peintre, 32, avenue Wagram, Paris, 8^{me}, ou 40, boulevard Beauvoisine, Rouen.
- DUBOIS (Ernest) ✱, sculpteur, rue Mansard, 15, Paris, 9^{me}.
- G. LENÔTRE (Théodore Gosselin) ✱, homme de lettres, rue Vaneau, 40, Paris.
- LEBAS (Georges) I ✱, homme de lettres, rue des Tribunaux, Dieppe.
1906. GENEVOIX (Gustave), 26, rue Stephen, Asnières (Seine).
- LE ROUX (Hugues) O ✱, homme de lettres, 47, rue de Poissy, Saint-Germain-en-Laye.
- VINCENT (Charles) I ✱, sculpteur, 4, villa de Saxe, Paris.
1908. CHANOINE DAVRANCHES (Raymond) A ✱, compositeur de musique, 8, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris.
- LEGRIS (l'abbé A.), aumônier de l'hospice de la ville d'Eu.
- HAREL (Paul), homme de lettres, à Echauffour (Orne).
1909. BENET (Eugène), sculpteur, rue Notre-Dame-des-Champs, 115, Paris.
- ENGELHARD (capitaine) ✱, à la Haye, par Bourg-Achard (Eure).
1910. BLANQUART (abbé), curé de la Saussaye (Eure), par Elbeuf (Seine-Inférieure).
- GOURAUD (docteur), avenue de Tourville, 6, Paris.
- DIETERLE (G.-P.) ✱, artiste peintre, président de la Société havraise des Beaux-Arts, rue de Bruxelles, 3, Paris, et Criquebeuf, par Yport.

1912. LAS CASES (Charles de), avocat à la Cour d'Appel de Paris.
 LA VALLÉE-POUSSIN (de), consul honoraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de la Ville-l'Evêque, Paris.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

MM.

1844. GUASTLA, docteur-médecin, à Trieste (Autriche).
 HALLEWELL, à Cambridge (Angleterre).
1848. VILLAR DI MACIAS, docteur ès sciences, professeur de chimie à l'Université de Salamanque (Espagne).
1886. DOGNÉE, docteur en droit, à Liège (Belgique).
1886. SULTE (Benjamin), homme de lettres, à Ottawa (Canada).
1893. GÉDÉON (Manuel), Grande-Rue-du-Phanar, 312, à Constantinople.
1895. AUXY DE LAUNOY (le comte d'), rue du Mont-de-Piété, 15, à Mons.
1898. BILLIA (Lorenzo-Michelangelo), 8, via Tesauro, à Turin (Italie).
1903. PACHTIKOS (Georges), professeur au Lycée grec français Hadji-Christos, Constantinople.
1904. ZAWODNY (le docteur Joseph), membre de l'Académie royale, château Lobes, Mscheno-Melnik (Bohême), ou 24, Bremitégasse, Prague.
1911. STEENSTRUP, professeur, à Copenhague (Danemarck).
 ELLINGER, professeur, député, à Copenhague (Danemarck).
 ESTRUP (H.-F.-J.), professeur, à Copenhague (Danemarck).
 HILDEBRAND, président de l'Académie des Belles-Lettres, Inscriptions et Antiquités de Suède, à Stockholm.
 MONTÉLIUS (G.-Oscar), docteur ès lettres, grand antiquaire du royaume de Suède, à Stockholm.
 ANDERSSON (Aksel), docteur ès lettres, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque d'Upsala, à Upsala.
 WALBERG (F.-G.-E.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Lund (Suède).
 CLOSON (Samuel), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Lund (Suède).

- CODERSTROM (le baron Gustaf), membre de l'Académie des Beaux-Arts, à Stockholm.
- HAGBORG O ✱, artiste peintre, à Paris.
- GUSTAFSON, conservateur du Musée historique de l'Université de Christiania (Norvège).
- WALLEIN, professeur à l'Université de Christiania (Norvège).
- LARSEN (Haldor), consul de Belgique à Christiania, président des Chanteurs norvégiens.
- BUGGE (Alexander), docteur en philosophie, professeur à l'Université de Christiania.
- HAMMER (H.-V.), directeur des archives au Ministère des Affaires étrangères, conseiller de l'Institut Nobel, à Christiania.
- BROCH (Olef), vice-recteur de l'Université de Christiania.
- GADE (le docteur), vice-président des Normands Forbundet, à Christiania.
- SANDVIG, conservateur-fondateur du Musée Lillehamna (Norvège).
- SALINAS, professeur, superintendant des monuments de Palerme (Italie).
- LEONHARD (Ch.-W.-Rudolf), professeur à l'Université de Breslau (Allemagne).
- HASKINS, professeur à l'Université Harvard, à Cambridge, près Boston (Etats-Unis).

SOCIÉTÉS CORRÉSPONDANTES

- Abbeville.* Société d'Émulation (Somme).
- Aix.* Société académique (Bouches-du-Rhône).
— Bibliothèque de l'Université (Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix).
- Amiens.* Académie des Sciences (Somme).
— Société des Antiquaires de Picardie.
- Angers.* Société industrielle (Maine-et-Loire).
— Société d'Agriculture.
- Angoulême.* Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente.
- Beaune.* Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature (Côte-d'Or).

- Beauvais.* Société de l'Athénée du Beauvoisis.
 — Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise.
 — Société Académique de l'Oise.
- Belfort.* Société belfortaise d'Émulation.
- Bergues.* Société de l'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre maritime de France (Nord).
- Besançon.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Doubs.
 — Société d'Agriculture et des Arts du Doubs.
 — Société d'Émulation du Doubs.
- Bordeaux.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
 — Société de Médecine.
- Boulogne-sur-Mer.* Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts.
 — Bibliothèque de la ville.
- Bourg.* Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain.
- Bourges.* Société des Antiquaires du Centre.
- Brest.* Société Académique.
- Caen.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
 — Association normande.
 — Société d'Agriculture et de Commerce.
 — Société Linnéenne.
 — Société des Antiquaires de Normandie.
- Calais.* Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts.
- Cambrai.* Société d'Émulation.
- Châlons-sur-Marne.* Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
- Châlon-sur-Saône.* Société d'Histoire et d'Archéologie.
- Chartres.* Société archéologique d'Eure-et-Loir.
- Châteauroux.* Société d'Agriculture de l'Indre.
- Cherbourg.* Société académique d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).
 — Société des Sciences naturelles.
- Clermont-Ferrand.* Bibliothèque.
- Dijon.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
 — Société de Médecine.
 — Bibliothèque de la ville.
- Douai.* Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
- Draguignan.* Société d'Agriculture et de Commerce du Var.
 — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
- Eure.* Société libre de l'Eure.

- Évreux*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.
— Société des Amis des Arts.
- Falaise*. Société d'Agriculture (Calvados).
- Guéret*. Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
- Havre*. Société havraise d'Études diverses.
- Ille-et-Vilaine*. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
- Lille*. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts du Nord.
— Commission historique du département du Nord.
— Bibliothèque universitaire.
- Limoges*. Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.
— Société des Antiquaires.
— Société archéologique et historique du Limousin.
- Lons-le-Saulnier*. Société d'Émulation du Jura.
- Lyon*. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Société d'Agriculture, Sciences et Industrie de Lyon.
— Société de Médecine.
— Société Linnéenne.
- Mâcon*. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
- Madagascar*. Académie malgache de Tananarive.
- Mans (Le)*. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
- Marseille*. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
— Bibliothèque de la ville.
- Melun*. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.
— Société d'archéologie, Sciences, Lettres et Arts.
- Montauban*. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne.
- Montbéliard*. Société d'Émulation du Doubs.
- Morlaix*. Société Vétérinaire du Finistère.
- Moulins*. Société d'Émulation de l'Allier.
- Nancy*. Société des Sciences, Lettres et Arts de la Meurthe.
— Société centrale d'Agriculture.
- Nantes*. Société académique des Sciences et Arts de la Loire-Inférieure.
- Nîmes*. Académie du Gard.
- Niort*. Société libre des Sciences et des Arts des Deux-Sèvres.
— Société Botanique des Deux-Sèvres.
- Orléans*. Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, du Loiret.
— Société archéologique de l'Orléanais.

Paris. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.

- Société d'Anthropologie.
- Société des Études historiques, ancien Institut historique de France, rue Gay-Lussac, 40.
- Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.
- Société des Antiquaires de France, au palais du Louvre.
- Société nationale d'Agriculture de France.
- Société Philotechnique, au Palais-Royal.
- Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle.

Perpignan. Société d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.

Poitiers. Société des Antiquaires de l'Ouest.

Pont-Audemer. Bibliothèque Canel.

Puy (Le). Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Haute-Loire.

Reims. Académie des Sciences, Lettres et Arts de la Marne.

Rouen. Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

- Société centrale d'Horticulture.
- Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
- Société de Médecine.
- Société des Pharmaciens.
- Société Industrielle.
- Société des Amis des Sciences naturelles.
- Société Normande de Géographie.
- Société des Architectes de Rouen.
- Société des Amis des monuments rouennais.

Saint-Étienne. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts, Belles-Lettres de la Loire.

- Société de l'Industrie minérale.

Saint-Lô. Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche.

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de l'Aisne.

- Société Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

Sens. Société Archéologique.

- Soissons.* Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Toulouse. Académie des Jeux floraux.
 — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, rue de l'Université, 2.
 — Bibliothèque de l'Université.
 — Société de Médecine.
Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire.
Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Valenciennes. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord).
Versailles. Société d'Agriculture de Seine-et-Oise.
 — Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES CORRESPONDANTES

- Amsterdam.* Académie royale des Sciences.
Anvers. Académie d'Archéologie de Belgique, rue Transvaal, 53.
Bâle. Société d'Histoire et d'Antiquités.
Berlin. Académie royale des Sciences.
Berne. Bibliothèque de la ville.
Brünn (Autriche). Société des Sciences, Lettres et Arts.
Bruxelles. Académie royale de Médecine.
 — Académie royale des Lettres, Sciences et Arts de Belgique.
Bucharest (Roumanie). Institut météorologique.
Cambridge et Boston. American Academy (Etats-Unis d'Amérique).
Catania. « Archivio storico per la Sicilia orientale », revue de la *Società di Storia patria per la Sicilia orientale*.
Chevetogne par Leignon (province de Namur, Belgique). — *Revue Mabillon* (Dom J.-M. Besse, abbaye de Ligugé).
Christiania. Université royale de Norwège.
Colmar. Société d'Histoire naturelle.
Constantinople. Syllogue grec littéraire de Constantinople, rue Toptsilar-Père, 18.
Copenhague. Société royale des Antiquaires du Nord.
 — Académie royale des Sciences.

- Dublin.* Société royale.
Florence. R. Biblioteca nazionale.
Goerlitz. Société des Sciences de la Haute-Alsace (Allemagne).
Gratz. Société historique de Styrie (Autriche).
Illinois. Bibliothèque de l'Université d'Illinois.
Kiew. Société des Naturalistes attachés à l'Université impériale de Saint-Wladimir.
Liège. Société royale des Sciences et des Arts.
Londres. Société des Antiquaires, Burlington house, Piccadilly.
Luxembourg. Société des Sciences nat. et mathématiques.
Metz. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.
Manchester. Société Littéraire et Philosophique.
Mexico. Société Scientifique Antonio Alzate.
Milan. Société royale des Sciences naturelles.
Modène. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Moscou. Société impériale d'Agriculture.
Mulhouse. Société Industrielle.
Munich. Académie royale des Sciences de Bavière.
Odessa. Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie.
Ottawa. Société royale du Canada.
Palerme. Académie des Sciences et Belles-Lettres.
Philadelphie. Academy of natural Science of Philadelphia.
Rio de Janeiro. Musée national (Brésil).
Rome. Académie des Sciences.
Saint-Louis, Etats-Unis d'Amérique. The Missouri Botanical Garden.
Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace.
Upsala (Suède). Geological Institution of the Royal University.
Vienne. Institut I. et R. géologique (Autriche).
Washington, États-Unis d'Amérique. Smithsonian Institution.

Nota. — Des exemplaires du Précis sont, en outre, distribués ainsi qu'il suit : A. M. Adolphe PICARD, libraire à Paris, rue Bonaparte, 82, et AUX PRINCIPAUX JOURNAUX de Rouen (Déc. du 18 nov. 1831 et du 23 déc. 1836). — AUX BIBLIOTHÈQUES de la Préfecture, de la Cour d'appel, du Lycée et des villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay, Yvetot, Bernay (Déc. du 17 nov. 1832 et du 5 déc. 1834) et Montivilliers (Déc. du 24 mai 1861). — Au Musée Pierre Corneille à

Petit-Couronne (Déc. du 16 nov. 1906). — A M. le Ministre de l'Instruction publique, cinq exemplaires, suivant sa circulaire, et un exemplaire à chacun des autres ministères (art. 75 du règlement), à la Bibliothèque Mazarine et à celle du seizième arrondissement de Paris.

OBSERVATION IMPORTANTE

Les correspondants et autres lecteurs qui parcourront les listes précédentes sont instamment priés de vouloir bien signaler à l'Archiviste de l'Académie les erreurs ou omissions qu'ils pourraient y remarquer.

(Avril 1913).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Procès-verbal de la séance publique du 17 décembre 1912.....</i>	5

DISCOURS ET RAPPORTS

<i>« L'Évolution sociale », discours d'ouverture de M. Vermont, président.....</i>	9
<i>Rapport sur le prix Bouctot, par M. Edw. Montier.....</i>	22
<i>Rapport sur le prix Pellecat, par M. Delabarre.....</i>	37
<i>Rapport sur les prix de vertu, par M. Layer.....</i>	50

CLASSE DES SCIENCES

<i>Rapport sur les travaux de la classe des Sciences, par M. Gascard, secrétaire.....</i>	65
<i>Voyage en Kabylie, par M. E. Layer.....</i>	65
<i>Les planètes, par M. Lecaplain.....</i>	67
<i>Lettres sur le Dahomey, par M. Paulme.....</i>	68
<i>Le salpêtre et les chutes d'eau en Norwège, par M. La Vallée-Poussin.....</i>	71

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Voyage en Kabylie : par monts et par vaux, de M. Layer.....</i>	73
<i>Les planètes : Mercure et Vénus, par M. Lecaplain.....</i>	127

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

<i>Rapport sur les travaux de la classe des Belles-Lettres et Arts, par M. Chardon, secrétaire.....</i>	171
<i>Académiciens décédés : M. Chr. Allard, membre résidant ; M. Camille Fauquet, membre correspondant.....</i>	172
<i>La Liturgie révolutionnaire, par M. Chanoine Davranches.....</i>	174

	Pages
<i>Poésies populaires kabyles</i> , par M. Layer.....	175
<i>Frissons d'Algérie</i> , par M. Lâyer.....	175
<i>Le salon de M^{me} Geoffrin, en 1755, d'après le tableau de M. G. Lemonnier</i> , par M. R. Homais.....	176
<i>Les rapports des commis de la Ferme générale, en 1780, avec le public et les notaires</i> , par M. Chardon.....	177
<i>L'état religieux de la Gaule, aux premiers siècles</i> , par M. l'abbé Vacandard.....	178
<i>L'éducation patriotique</i> , par M. Edw. Montier.....	180
« <i>Il est ressuscité</i> », par le même.....	180
<i>Juridictions anglaise et normande</i> , par M. Valin.....	181
<i>L'art préhistorique français</i> , par M. Delabarre.....	181
<i>Vœu pour la célébration d'une fête patriotique annuelle, sous le vocable de Jeanne d'Arc</i>	182
<i>Vœu pour la protection de la jolie fontaine du jardin de l'Hôtel des Sociétés savantes</i>	183
<i>Vœu pour la réparation et le dégagement de la fontaine du Gros Horloge</i>	183
<i>Renouvellement du vœu pour la préservation du Mont-Saint-Michel</i>	183
<i>Vœu pour que le nom de Charles Lenepveu soit donné à une rue nouvelle de la ville</i>	183
<i>Rachat de la maison de Corneille</i>	184
<i>Célébration du centenaire de l'abbé Cochet</i>	184
<i>Fête à l'occasion du cinquantième de Salambô</i>	184
<i>Fondation Guérout</i>	185
<i>Objets d'art offerts à l'Académie</i>	186
<i>Legs Courtonne</i>	186
<i>Distinctions honorifiques : MM. Chanoine Davranches et Haelling</i>	187
<i>Nouveau diplôme</i>	187

PRIX DE VERTU DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE :

<i>Prix Dumanoir</i> : M. Honoré Godalier. — <i>Prix Boulet-Lemoine</i> : M ^{lles} Gesnoin et Lamy-Debarre. — <i>Prix de La Reinty</i> : M. Duclos. — <i>Prix Octave Roulland</i> : M ^{lles} Bellanger et Tinel. — <i>Prix anonymes</i> : M ^{lles} Guillot et Guilhaud.....	189
--	-----

AUTRES PRIX :

<i>Prix Bouctot</i> (poésie). MM. Berthaud et Yard.....	189
<i>Prix Pellecat</i> (Beaux-Arts) : M. Busnel et M ^{lle} Juliette Billard....	189
<i>Membres correspondants nouveaux</i>	189
<i>Service religieux à Allouville-Bellefosse</i> (Fondation de La Reinty).	190

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Le Clergé et la Révolution. — La Liturgie révolutionnaire</i> , par M. Chanoine Davranches	191
<i>Poésies populaires kabyles</i> , par M. E. Layer.....	441
<i>Discours de M. Vermont aux obsèques de M. Guérault</i>	449
<i>Notice sur M. Jean-Auguste Houzeau</i> , par M. Gascard.....	455
<i>Notice sur M. Chr. Allard</i> , par M. G. de Beaurepaire.....	467
<i>Lettre de M. Vermont au Maire de Rouen pour lui demander de rappeler le souvenir de Charles Lenepveu, célèbre compositeur, né à Rouen</i>	479
<i>Programme des prix proposés par l'Académie pour les années 1913, 1914 et 1915</i>	485
<i>Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1911-1912</i>	491
<i>Liste des œuvres d'art offertes à l'Académie pendant l'année 1911-1912</i>	497
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1912-1913</i>	499
<i>Liste des Académiciens résidents, correspondants nationaux et étrangers ; des Sociétés correspondantes françaises et étrangères</i>	499

